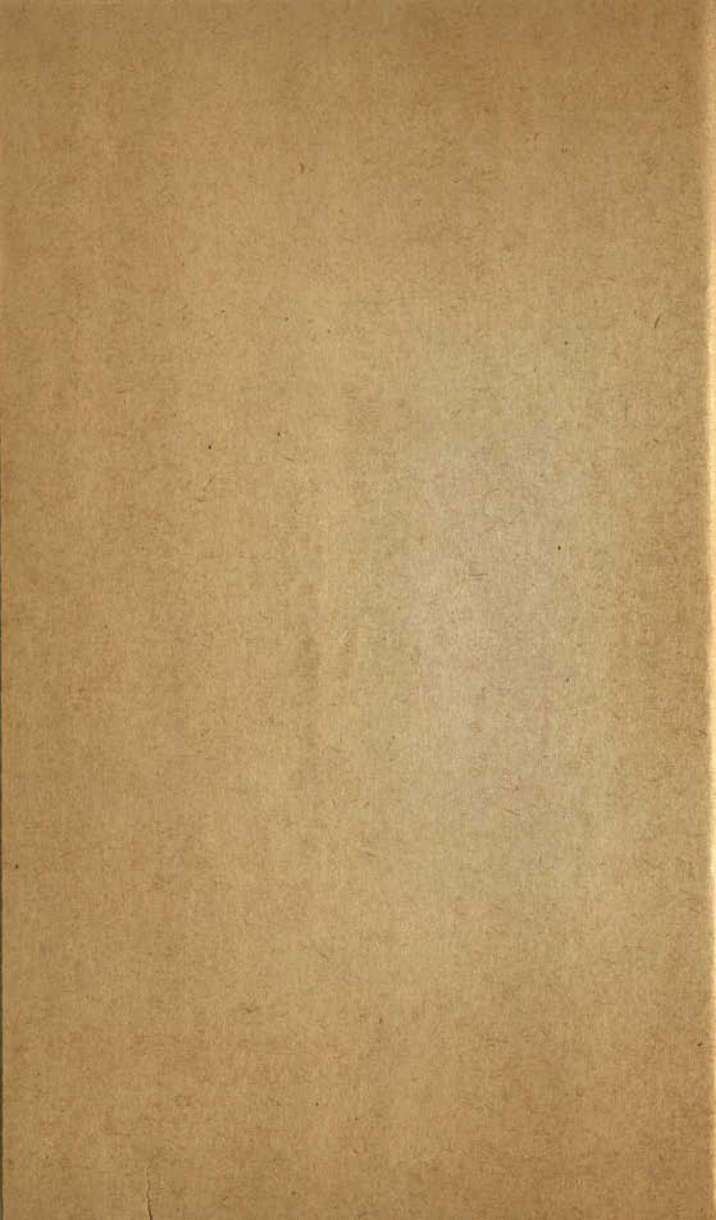




Bibliothèque Nationale du Québec



COURS ABRÉGÉ

D'HISTOIRE SAINTE D'HISTOIRE DU CANADA

ET DES AUTRES PROVINCES

DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

PAR

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Bibliothèque
Sainte-Étienne

MONTREAL :
FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

50—RUE COTTÉ—50

J. CHAPLEAU & FILS, Imprimeurs et Relieurs.

B.N

Imprimatur

† E. A. ARCHIEPISCOPUS QUEBECENSIS.

ENREGISTRÉ, conformément à l'Acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent soixante-treize, par ÉPHREM GAGNON, au bureau du ministre de l'Agriculture.

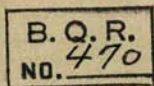
2. 2. 10. 1873
209. 8. 18. 1873

BS

636

F7

[S]



PREFACE.

En tête de son admirable *Discours sur l'Histoire universelle*, Bossuet a écrit ces paroles remarquables : " Il serait honteux, je ne dis pas à un prince, mais en général à tout honnête homme, d'ignorer le genre humain." L'utilité de l'étude de l'Histoire se trouve ici démontrée en deux lignes seulement, mais claires, énergiques, et qui valent mieux, peut-être, qu'une longue dissertation sur le même sujet.

Moins exigeants que l'*aigle de Meaux*,—parce que nous n'avons pas l'autorité de ce sublime génie,—nous nous contenterons de dire, en paraphrasant son langage, qu'il serait honteux à tout Chrétien d'ignorer l'histoire du peuple de Dieu, et, à tout homme, de n'être pas instruit de celle de son propre pays.

Dieu et la création ; l'homme, sa chute et sa réhabilitation ; l'établissement de l'Eglise et la prédication de l'Evangile : tels sont les grands faits que nous racontent si merveilleusement les Livres saints ; tel est, d'une part, le fond de l'histoire de ce petit peuple d'élection dont la fragilité, l'inconstance et l'ingratitude nous étonnent, il est vrai, mais nous expliquent en même temps l'état actuel de l'humanité ; telle est, d'un autre côté, la matière de ces pages émouvantes qui remplissent l'histoire de la fondation et des développements de l'Eglise. Se peut-il quelque chose de plus utile et de plus intéressant à étudier et à connaître ?

L'étude de l'histoire nationale est en quelque sorte inséparable de la précédente ; elle en forme la suite logique, le complément indispensable. Si l'une nous montre la main de la Providence conduisant pas à pas, à travers les écueils de la route, un petit peuple de prédilection ; le châtiât quelquefois avec rigueur, mais le récompensant toujours avec largesse dès qu'il revient au culte du vrai Dieu et qu'il déplore amèrement ses fautes ; faisant enfin sortir du milieu de ce peuple le salut même du genre humain,—N.-S. J.-C.—l'autre nous fait voir également avec quelle sollicitude Dieu a veillé sur le berceau de la nation canadienne ; avec quel soin paternel et quelle bonté miséricordieuse il a sans cesse protégé ce jeune peuple, si éprouvé par la guerre et par la politique, et, néanmoins, toujours si fermement attaché à la foi, à la langue et aux coutumes de ses pères.

A part l'histoire sainte et celle du Canada,—dont nous considérons l'enseignement comme indispensable dans toutes les écoles,—il convient, en outre, de donner aux élèves un peu avancés,—à ceux des académies, par exemple,—quelques notions d'histoire universelle.

Il serait superflu d'en exposer ici les raisons et de préciser les avantages particuliers qu'une telle étude présente nécessairement à la jeunesse. Qu'il nous suffise de rappeler que l'Histoire, prise dans son acception la plus large, n'est que la représentation en grand de la nature humaine, et qu'elle offre, par là même, à l'esprit et au cœur

un vaste champ où l'un et l'autre peuvent cueillir de riches et utiles moissons. Ajoutons qu'on ne saurait inspirer trop tôt aux enfants le goût et l'amour des choses sérieuses, et que nulle étude profane n'est plus propre que celle de l'histoire à faire atteindre ce noble but. Il est digne de remarque, au surplus, qu'un jeune homme, habitué de bonne heure à lire des ouvrages moraux et instructifs, s'adonne rarement à des lectures légères ou pernicieuses. C'est une vérité tellement évidente et si généralement admise, que les romanciers du jour, même les plus répréhensibles sous le rapport moral, s'efforcent souvent d'élever sur quelque fait historique l'échafaudage de leurs œuvres frivoles ou malsaines.

Dans la rédaction du cours d'histoire que nous offrons aujourd'hui au public canadien, et que nous destinons tout particulièrement aux élèves des écoles primaires élémentaires et primaires supérieures, nous n'avons eu, pour l'histoire du Canada, qu'à suivre Garneau, Ferland et Faillon, et, pour le reste, qu'à marcher sur les traces des auteurs les plus connus et les plus véridiques. Nous nous sommes attachés à reproduire les faits principaux et à les indiquer par des dates précises, de manière à en retracer facilement le souvenir. Chaque fois même que nous avons pu le faire sans dépasser les limites forcément restreintes d'un abrégé, nous sommes entrés dans des détails assez étendus pour donner aux faits leur véritable physionomie et pour les graver plus profondément dans la mémoire. Entraînés par la beauté et la multiplicité des événements, nous aurions voulu n'en omettre aucun; mais la nature même de notre ouvrage s'y opposait formellement. Ceux qui se sont déjà essayés dans ce genre, comprendront sans peine le regret que nous en avons tout naturellement éprouvé.

Tel qu'il est, cependant, nous osons croire que ce *Cours* renferme à peu près tout ce qu'il importe de savoir en histoire; nous sommes certains, en outre, que les nombreuses questions placées au bas des pages et se rapportant à des numéros d'ordre, faciliteront singulièrement le travail de la mémoire chez les élèves. Les maîtres mêmes trouveront, dans la méthode que nous avons suivie, un avantage précieux, un puissant auxiliaire. N'ayant pas toujours le loisir de préparer une série d'interrogations sur le texte à étudier, ils trouveront ici un questionnaire détaillé, qu'il leur sera facile, toutefois, de développer davantage s'ils le jugent insuffisant.

On peut, d'ailleurs, se servir avec profit de cet ouvrage comme livre de lecture courante, dans les premières classes des écoles modèles et dans les académies: c'est dans cette vue, du moins, que nous n'avons point mêlé les questions aux réponses. Loin de souffrir de cet arrangement, l'enchaînement des faits s'en trouve fortifié davantage, — r'en ne venant ainsi briser la continuité du récit.

Dans notre pensée, enfin, ce *Cours* répond à un besoin véritable, et comble une lacune dont les instituteurs se plaignent depuis longtemps; malgré ses imperfections presque inévitables, nous espérons donc qu'il rendra quelques services à l'enseignement élémentaire de l'Histoire. Puisse-t-il, du moins, être accueilli comme un gage évident du vif intérêt que nous portons à l'instruction de la jeunesse de notre pays!

TABLE DES MATIÈRES,

HISTOIRE SAINTE.

NOTIONS GÉNÉRALES D'HISTOIRE.....	9
PREMIÈRE ÉPOQUE.—Depuis la création jusqu'au déluge.	11
DEUXIÈME “ —Depuis le déluge, jusqu'à la vocation d'Abraham.....	16
TROISIÈME “ —Depuis la vocation d'Abraham, jus- qu'au passage de la mer Rouge..	20
QUATRIÈME “ —Depuis la sortie de l'Égypte, jusqu'à l'établissement de la monarchie.	26
CINQUIÈME “ —Depuis l'établissement de la monar- chie, jusqu'à la mort de Salomon.	58
SIXIÈME “ —Depuis la mort de Salomon, jusqu'à la captivité de Babylone.....	75
ROYAUME D'ISRAËL.....	76
ROYAUME DE JUDA.....	88
SEPTIÈME ÉPOQUE.—Depuis la captivité, jusqu'à la persé- cution d'Antiochus.....	99
HUITIÈME “ —Depuis la persécution d'Antiochus, jusqu'à la naissance de J.-C.....	114
VIE DE N.-S. J.-C.....	128
ÉVÉNEMENTS SURVENUS EN JUDÉE APRÈS L'ASCENSION DE N.-S. J.-C.....	132
HISTOIRE DE L'ÉGLISE.....	135
PERSÉCUTIONS.....	139
TRIOMPHE DE L'ÉGLISE.....	142

HISTOIRE DU CANADA.

INTRODUCTION.—Premiers voyages, principales découvertes et conquêtes en Amérique.....	5
--	---

DOMINATION FRANÇAISE,

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE	I.—De l'arrivée de Jacques-Cartier au Canada, à la nomination de M. de Roberval, comme vice-roi (1534-1541)..	16
CHAPITRE	II.—De M. de Roberval, au marquis de la Roche, second vice-roi (1541-1578)..	23
CHAPITRE	III.—Du marquis de la Roche, à la fondation de Québec (1578-1608).....	28

DEUXIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE	I.—De la fondation de Québec, à la formation de la Compagnie de Montmorency (1608-1621.).....	32
CHAPITRE	II.—De la formation de la Compagnie de Montmorency, à la restitution à la France du Canada et de l'Acadie (1621-1632)	43
CHAPITRE	III.—De la restitution à la France, du Canada et de l'Acadie, à la formation de la Compagnie de Montréal (1632-1640)	50
CHAPITRE	IV.—De la formation de la Compagnie de Montréal, à l'administration de M. de Lauzon (1640-1650).....	55
CHAPITRE	V.—De l'administration de M. de Lauzon, à la formation du Conseil Supérieur (1650-1663) .	60

TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE	I.—De l'établissement du Conseil Supérieur, à la première administration de M. de Frontenac (1653-1672).....	68
CHAPITRE	II.—De la première administration de M. de Frontenac, à celle de M. de Denonville (1672-1685).....	75
CHAPITRE	III.—De l'administration de M. de Denonville, à la seconde administration de M. de Frontenac (1685-1689).....	78
CHAPITRE	IV.—De la seconde administration de M. de Frontenac, à la paix de Ryswick (1689-1697).....	81
CHAPITRE	V.—De la paix de Ryswick, à celle d'Utrecht (1697-1713).....	88
CHAPITRE	VI.—De la paix d'Utrecht, à celle d'Aix-la-Chapelle (1713-1748).....	93
CHAPITRE	VII.—De la paix d'Aix-la-Chapelle, à l'administration du marquis de Vaudreuil (1748-1755).....	99
CHAPITRE	VIII.—De l'administration du marquis de Vaudreuil, à la capitulation de Montréal (1755-1760).....	104

DOMINATION ANGLAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE	I.—De la capitulation de Montréal, à l'Acte de Québec (1760-1774).....	114
CHAPITRE	II.—De l'acte de Québec, à l'Acte constitutionnel (1774-1701).....	118

DEUXIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE	I.—De l'Acte constitutionnel, à l'administration de Sir George Prévost (1791-1811).....	125
----------	---	-----

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE	II.—De l'arrivée de Sir George Prévost, à son départ (1811-1815).....	130
CHAPITRE	III.—Du départ de Sir George Prévost, à l'arrivée du Commissaire royal (1815-1835)	137
CHAPITRE	IV.—De l'arrivée du Commissaire royal, à l'union des deux Canadas (1835-1841)	144

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE	I.—De l'union, à l'arrivée de lord Elgin (1841-1847).....	149
CHAPITRE	II.—De l'arrivée de lord Elgin, à la Confédération (1847-1867).....	152

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1710, jusqu'à nos jours.. 153

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-Écosse, en 1784, jusqu'à nos jours... 162

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1768, jusqu'à nos jours... 165

ILE DE TERRE-NEUVE.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1713, jusqu'à nos jours... 167

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1713, jusqu'à nos jours... 169

ILE VANCOUVER ET COLOMBIE BRITANNIQUE..... 171

NOTIONS GÉNÉRALES D'HISTOIRE.

1. L'*Histoire* est le récit des événements les plus remarquables qui ont eu lieu depuis la création du monde jusqu'à nos jours. Elle nous fait connaître l'origine des peuples, les établissements qu'ils ont formés, leur grandeur et leur décadence, leurs lois, leurs religions et la nature de leurs gouvernements.

2. L'histoire en général se divise en *Histoire sainte* et en *Histoire profane*. L'*Histoire sainte* comprend l'*Ancien Testament*, c'est-à-dire l'histoire de la religion depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, et le *Nouveau Testament*, c'est-à-dire la *Vie de Jésus-Christ*, les *Actes* et les *Écrits des Apôtres* : l'*Histoire ecclésiastique* peut en être regardée comme la continuation.

3. L'*Histoire profane* se divise en *Histoire ancienne*, *Histoire du moyen-âge* et *Histoire moderne*.

4. L'*Histoire ancienne* commence avec le monde et finit à la destruction de l'empire d'Occident, en 476 après Jésus-Christ. Elle se subdivise 1° en *temps primitifs*, comprenant le temps écoulé depuis la création jusqu'à la fondation des premiers empires; 2° en *temps mythologiques*, de l'établissement des premiers empires à la fondation de Rome, 754 avant Jésus-Christ; 3° en *temps historiques*, de la fondation de Rome au partage de l'empire.

5. Les peuples les plus connus de cette époque sont les Hébreux, les Égyptiens, les Phéniciens, les Indiens, les Assyriens, les Perses, les Mèdes, les Grecs, les Macédoniens, les Romains, les Carthaginois, les Gaulois, etc.

1. Qu'est-ce que l'histoire ? Que nous fait-elle connaître ?—2. Comment se divise l'histoire en général ? Que comprend l'histoire sainte ?—3. Comment se divise l'histoire profane ?—4. Quand commence et finit l'histoire ancienne ? Comment se subdivise-t-elle ?—5. Quels sont les peuples les plus connus de cette époque ?

6. L'*Histoire du moyen-âge* commence à la destruction de l'empire romain en Occident, en 476, et finit à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453; on peut la diviser en quatre époques: 1° de la chute de l'empire romain d'Occident, à l'avènement des Carlovingiens (752); 2° depuis l'avènement des Carlovingiens jusqu'à saint Grégoire VII (1073); 3° depuis saint Grégoire VII jusqu'à la mort de Boniface VIII (1303); et 4° depuis Boniface VIII jusqu'à la prise de Constantinople (1453).

7. Les peuples les plus connus de cette époque sont les Hérules, les Huns, les Goths (Visigoths et Ostrogoths), les Alains, les Suèves, les Vandales, les Bourguignons, les Allemands, les Francs, les Lombards, les Angles, les Saxons, les Suédois, les Normands, les Polonais, les Russes, les Danois, les Hongrois, les Bohémiens, les Suisses, les Espagnols, les Portugais, les Arabes ou Sarrasins et les Turcs d'Asie.

8. L'*Histoire moderne* commence à la prise de Constantinople (1453) et s'étend jusqu'à nos jours; on peut la diviser en quatre époques: 1° de la prise de Constantinople à la réforme (1517); 2° de l'établissement de la réforme au commencement des guerres de religion (1559); 3° depuis le commencement des guerres de religion jusqu'au traité de Westphalie (1648); 4° du traité de Westphalie à la révolution française (1789). 5° de la révolution française jusqu'à nos jours. Cette dernière période pourrait être désignée par le nom d'*histoire contemporaine*.

9. Les principaux peuples dont l'origine ou la déconverte se rapporte à cette époque sont les Turcs d'Europe, les Américains, divisés en plusieurs États, les Hollandais, les Prussiens, les Sardes, les Bavares, les Wurtembergeois, les Saxons et les nouveaux Grecs.

6. Quand commence et finit l'histoire du moyen-âge? Comment se divise-t-elle?—7. Quels sont les peuples les plus connus de cette époque?—8. Quand commence et finit l'histoire moderne? Comment peut-on la diviser? Qu'entend-on par histoire contemporaine?—9. Quels sont les principaux peuples dont l'origine se rapporte à cette époque?

HISTOIRE SAINTE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis la création (4004 avant J. C.), jusqu'au déluge universel (2348 avant J. C.).

1. Dieu est de toute éternité; mais ce que nous voyons n'a pas toujours existé, et n'a reçu l'être que par la volonté divine.

“ Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.

“ La terre était informe et toute nue, les ténèbres couvraient la face de l'abîme. Or Dieu dit: Que la lumière soit faite, et la lumière fut faite.” Puis “ il divisa la lumière des ténèbres, donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit.” Ce fut là le premier des six jours que Dieu voulut employer à créer le monde (1).

2. Le deuxième jour Dieu créa le firmament (2), qui reçut le nom de ciel.

3. Le troisième jour “ Dieu dit: Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que la terre paraisse. Cela se fit ainsi, et il donna à ce grand amas d'eaux le nom de mer.” A la voix de Dieu “ la terre se couvrit de plantes verdoyantes et d'arbres qui portaient des fruits, chacun selon son espèce. Ces plantes et ces arbres renfermaient leur semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre.”

4. Le quatrième jour Dieu fit le soleil, la lune et les

(1) Les six jours employés à créer l'univers sont généralement considérés comme des périodes indéfinies de temps.

(2) Le firmament, c'est cet espace incommensurable qui nous environne de toutes parts; on l'appelle communément le ciel.

1. Depuis quand le monde existe-t-il? Qu'est-ce que Dieu créa le premier jour?—2. Qu'est-ce que Dieu créa le deuxième jour?—3. Qu'est-ce que Dieu fit le troisième jour?—4. Qu'est-ce que Dieu créa le quatrième jour?

toiles : le premier de ces corps lumineux, pour éclairer la terre et pour servir à la distinction des jours, des mois et des années ; la lune, pour présider à la nuit.

Un seul acte de la volonté de Dieu suffit pour donner non-seulement l'être à ces astres si étonnants par leur nombre, leur grosseur, et par la distance qui les sépare les uns des autres ; mais encore pour leur imprimer le mouvement, la marche qu'ils suivent si régulièrement depuis tant de siècles. Quelle puissance !

5. Le cinquième jour " Dieu créa les poissons qui nagent dans les eaux et les oiseaux qui volent sous le ciel, et il les bénit, en disant : Croissez et multipliez."

6. Le sixième jour Dieu fit produire à la terre toutes les espèces d'animaux qui devaient la peupler ; ensuite il dit : " Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes et à toute la terre."

Pendant que Dieu déploie sa toute-puissance si généreuse, en faisant de l'homme le chef-d'œuvre de la création, le roi et le pontife de l'univers, il étale les ressources infinies de son pouvoir sans bornes, par le nombre et la variété des animaux de la création : depuis le lion, qui fait retentir la forêt de son effroyable rugissement, jusqu'au chien fidèle, qui implore la pitié du riche en faveur de son maître nécessiteux.

7. Le septième jour Dieu cessa de créer et se reposa après l'accomplissement de son œuvre ; il bénit et consacra ce jour. C'est pour rappeler et honorer le repos de Dieu que le sabbat fut institué dans l'ancienne loi, et le dimanche dans la loi nouvelle.

8. Dieu forma le corps de l'homme du limon de la terre, et lui communiqua *un souffle de vie*, et l'homme

5. Qu'est-ce que Dieu créa le cinquième jour ?—6. Qu'est-ce qu'il créa le sixième jour ?—7. Qu'est-ce qu'il fit le septième jour ?—8. Comment Dieu créa-t-il l'homme ? Comment Ève fut-elle créée ? Où Dieu plaça-t-il Adam et Ève ?

devint vivant et animé d'une âme raisonnable, c'est-à-dire capable de connaître et d'aimer Dieu. Après avoir créé le premier homme, qu'il nomma Adam, Dieu le plaça dans un jardin délicieux, appelé paradis terrestre, où il lui donna une compagne semblable à lui, formée d'une de ses côtes pendant son sommeil.

Ce sommeil d'Adam figurait la mort de Jésus-Christ par laquelle il fonderait son Église, pour être la mère de tous ceux qui voudraient servir Dieu en esprit et en vérité.

Dieu amena devant Adam la première femme qu'il venait de créer, et elle fut nommée Ève. Adam et Ève sont nos premiers parents; Dieu a voulu que nous descendissions tous d'eux pour nous apprendre à nous aimer comme des frères.

9. Adam et Ève, créés justes et immortels, vivaient dans le paradis terrestre innocents et heureux. Ils pouvaient manger les fruits de tous les arbres qui s'y trouvaient, à l'exception du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, dont Dieu leur avait interdit l'usage; en observant cette défense, ils étaient assurés d'un bonheur inaltérable.

10. Le démon, déchu de l'état heureux dans lequel il avait été créé avec tous les anges (1) et jaloux de la félicité de nos premiers parents, entreprit de les rendre infidèles afin de les rendre malheureux. Il prit la forme d'un serpent. et, s'approchant de la femme, lui persuada que, si elle mangeait du fruit défendu, elle serait semblable à Dieu, et qu'elle connaîtrait le bien et le mal. Ève se laissa tromper, mangea de ce fruit, et engagea son mari dans sa désobéissance : de là le péché originel que tout homme apporte en naissant.

On pourrait être étonné de ce qu'Ève n'est point

(1) Les anges sont en nombre incalculable. Ils avaient été créés dans la grâce et la sainteté; mais un grand nombre d'entre eux s'étant révoltés contre leur créateur, à l'instigation de Lucifer, leur chef, furent précipités dans les enfers.

9. Comment Adam et Ève vivaient-ils dans le Paradis Terrestre?—
10. Qui est-ce qui porta nos premiers parents à désobéir?

effrayée de voir le serpent lui adresser la parole ; mais il faut se rappeler qu'avant le péché, tous les animaux rampaient en quelque sorte devant l'homme pour lui rendre hommage. Comme Dieu et les anges conversaient alors avec l'homme en diverses formes, Ève ne dut point être surprise d'entendre parler un serpent.

11. Adam et Eve, devenus prévaricateurs, furent chassés du jardin de délices et condamnés au travail, aux misères de la vie et à la mort, avec toute leur postérité. C'est ainsi que l'homme apprit, par une funeste expérience, que, quoiqu'il fût le roi de la terre, il n'en était pas moins obligé de se soumettre aux ordres de Dieu, et de lui témoigner son amour et son obéissance.

12. Cependant, loin d'abandonner l'homme dans son malheur, Dieu le regarda d'un œil de miséricorde, et lui promit un Rédempteur qui devait naître de la femme. Quelle bonté ! quelle miséricorde ! Depuis cette époque le MESSIE fut l'espoir et le salut des adorateurs du vrai Dieu.

Dieu n'envoya pas le Rédempteur, aussitôt après la transgression de nos premiers parents, afin que, par leur propre expérience, les hommes sentissent mieux leur faiblesse absolue, et le grand besoin qu'ils avaient d'un Rédempteur.

13. Caïn, premier-né d'Adam, jaloux de ce que les sacrifices d'Abel, son frère, étaient plus agréables à Dieu que les siens, conçut contre lui une haine furieuse, et le tua. En punition de son crime, il fut condamné à errer sur la terre, portant sur lui le signe de la malédiction qu'il avait encourue.

Caïn figurait les méchants qui, par les persécutions qu'ils ne cessent de susciter aux bons, attirent sur eux les malédictions de Dieu. Abel représentait non-seulement Jésus-Christ, persécuté et mis à mort par les Juifs, ses frères, mais encore tous ceux qui auraient à souffrir sur la terre pour la gloire de Dieu et le sou-

11. Quel fut le résultat de la désobéissance d'Adam et d'Eve ?—12. Quelle promesse Dieu fit-il à Adam ?—13. —Quelle fut la conduite de Caïn à l'égard de son frère Abel ? Quel vice fut la cause du premier meurtre ?

tien de la foi ; cependant le sang de Jésus-Christ, au lieu de crier vengeance, comme celui d'Abel, crie sans cesse miséricorde pour les pécheurs.

14. Les descendants de ce premier meurtrier furent méchants comme lui, et cette race est désignée dans l'Écriture sous le nom d'*enfants des hommes*. Caïn bâtit la première ville, et la nomma Hénoch, du nom de son fils aîné. L'invention des instruments de musique est due aux enfants des hommes, qui connurent aussi l'art de travailler les métaux. (Adam mourut après avoir passé neuf cent trente ans dans les larmes de la pénitence (3074 avant J.-C.).

Le sort malheureux de nos premiers parents, après leur péché, est un exemple terrible de la rigueur avec laquelle Dieu punit les transgresseurs de ses commandements.

15. Après la mort d'Abel, Dieu avait donné à Adam un troisième fils du nom de Seth. Il fut le chef de la race sainte qui mérita le nom d'*enfants de Dieu* (3874). Seth mourut à l'âge de 942 ans. Énos, son fils, imitateur de ses vertus, établit quelques cérémonies dans le culte que les hommes rendaient à Dieu pour lui offrir leurs hommages, obtenir ses grâces et mériter le bonheur éternel.

16. Les descendants d'Énos furent Caïnan, Malakléel, Jared et Énoch. Ce dernier, après avoir donné l'exemple de toutes les vertus, fut enlevé du monde. Son fils Mathusalem vécut neuf cent soixante-neuf ans ; c'est le plus grand âge qu'aucun mortel ait atteint.

14. Comment les descendants de Caïn furent-ils appelés ? Quelle ville Caïn bâtit-il ? A quel âge Adam mourut-il ?—15. Quel autre enfant Dieu donna-t-il à Adam, après la mort d'Abel ? Quel nom la Sainte Écriture donne-t-elle aux descendants de Seth ? En quoi Énos se distingua-t-il ?—16. Que sait-on d'Énoch ? Quel est l'homme qui a le plus vécu ?

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Depuis le déluge (2348 avant J.-C.), jusqu'à la vocation d'Abraham (1921 avant J.-C.).

1. Les descendants de Seth conservèrent la crainte de Dieu tant qu'ils restèrent séparés des enfants de Caïn ; mais, s'étant alliés avec eux, ils quittèrent la voie de la vertu, et abandonnèrent le Seigneur. Les géants, qui naquirent de ces alliances, furent moins fameux par la grandeur de leur taille que par l'énormité des crimes dont ils se rendirent coupables.

Comme on le voit dans cet exemple, une mauvaise compagnie est un mal des plus pernicieux ; c'est comme un rocher, contre lequel des milliers d'âmes infortunées se sont perdues sans retour. Tous les remparts de l'innocence ne tardent pas à être détruits par les influences d'une mauvaise compagnie ; les âmes pieuses, simples et innocentes, s'éloignent peu à peu de la pratique de la vertu, étouffent le cri de leur conscience, et se plongent tête baissée dans le vice. Qu'ils sont désastreux et déplorables les effets des mauvaises compagnies !

2. Les péchés des hommes étant montés à leur comble, Dieu résolut de faire tout périr depuis l'homme jusqu'aux animaux par un déluge universel. Cependant Noé, fils de Lamech et petit-fils de Mathusalem, était juste et parfait au milieu de la corruption générale. Il trouva grâce devant Dieu, qui lui commanda de construire une arche, d'y entrer avec sa famille, et d'y renfermer un couple de chaque espèce de tous les animaux, afin d'en conserver la race (2348).

3. Depuis longtemps Dieu appelait les hommes à

-
1. Les enfants de Seth se conservèrent-ils purs ? Quelle fut la cause de leur égarement ? Quelle race vit-on naître par suite des alliances contractées entre les enfants de Seth et ceux de Caïn ?—2. Comment Dieu punit-il les crimes des hommes ? N'y eut-il personne de sauvé ? Pourquoi et comment Noé fut-il sauvé ? Que renfermait l'arche ?—3. Les hommes avaient-ils été menacés ?

la pénitence par la voix de Noé, qui, cent ans avant le déluge, avait commencé à construire l'arche; mais ils étaient tellement attachés à leurs passions, qu'ils méprisèrent ses avertissements et continuèrent à se livrer à leurs mauvaises habitudes.

L'insensibilité des hommes avant le déluge nous paraît étrange; c'est ainsi cependant que la plupart en usent encore aujourd'hui: Dieu menace le pécheur d'une mort éternelle s'il ne se convertit, s'il ne fait pénitence, s'il ne confesse ses péchés; et le pécheur, endurci dans ses transgressions, méprise les menaces du Tout-Puissant; il recherche avec passion les fades et éphémères plaisirs de la terre, et oublie les pures et éternelles joies du ciel. O étrange et déplorable vertige!

4. Lorsque Noé fut entré dans l'arche (1), toutes les eaux de la terre se débordèrent, et la pluie tomba pendant quarante jours et quarante nuits avec une telle violence que l'inondation dépassa de quinze coudées le sommet des plus hautes montagnes, et l'arche s'élevait avec les flots. Les eaux ayant commencé à baisser, l'arche s'arrêta sur le mont Ararat, en Arménie; et, enfin, au bout d'une année, lorsqu'elles eurent cessé de couvrir la surface de la terre, Noé sortit de l'arche avec toute sa famille et tous les animaux qui y étaient renfermés.

L'arche est une admirable figure de l'Église, laquelle est toujours élevée triomphalement au-dessus des furieuses tempêtes que lui ont suscitées les persécuteurs païens et les monarques impies. Toutes les nations de la terre ont trouvé un refuge assuré dans son sein, car nul ne peut être sauvé s'il ne lui appartient de cœur et d'esprit.

(1) L'arche avait 300 coudées de longueur, 50 de largeur et 30 de hauteur, c'est-à-dire environ 547 pieds de long, 92 pieds de large et 54 pieds de haut.

4. Combien Noé resta-t-il de temps dans l'arche?

5. Le premier soin du saint patriarche fut d'offrir un sacrifice au Seigneur pour le remercier de l'avoir préservé de la destruction générale. Ce sacrifice fut très-agréable à Dieu, qui promit à Noé de ne plus répandre sa malédiction sur toute la terre à cause des péchés des hommes. Il bénit ensuite Noé et ses enfants et leur dit : " Croissez et multipliez, et remplissez la terre ; nourrissez-vous de tout ce qui est vivant et animé ; mais, quiconque aura répandu le sang d'un homme en sera puni par l'effusion de son propre sang, car l'homme a été créé à l'image de Dieu." Il dit encore à Noé qu'il voulait faire alliance avec lui et ses descendants, et ajouta que l'arc-en-ciel serait le signe de cette alliance entre lui et la terre.

6. Noé s'appliqua ensuite à l'agriculture, et planta la vigne ; mais ne connaissant pas la force du vin, il en but, et tomba dans une ivresse involontaire. S'étant endormi dans sa tente, il se trouva dans une position contraire à la pudeur. Cham, son second fils, le voyant en cet état, se moqua de lui ; mais Sem et Japhet, s'approchant de leur père en marchant à reculons, le couvrirent d'un manteau, et méritèrent sa bénédiction, tandis que Cham par son action attira la malédiction sur sa postérité.

7. Les descendants de Noé, s'étant tellement multipliés qu'ils ne pouvaient plus habiter le même pays, résolurent de se séparer ; mais, afin d'éterniser leur mémoire, ils entreprirent de bâtir une tour dont le sommet devait atteindre le ciel. Pour renverser ce projet insensé, Dieu confondit leur langage, de sorte qu'ils ne s'entendirent plus les uns les autres. Ils furent obligés d'abandonner cet ouvrage, qui prit le

5. Que fit Noé au sortir de l'arche ? Comment Dieu reçut-il le sacrifice de Noé ? Quelles furent les promesses qu'il lui fit et quel est le signe qu'il lui donna pour rappeler ces promesses ?—6. Quels sont les enfants de Noé ? Comment Sem et Japhet se distinguèrent-ils de leur frère ? Que mérita Cham pour s'être moqué de son père ?—7. Les hommes firent-ils plus vertueux après le déluge ? Pourquoi les hommes se séparèrent-ils ? Qu'est-ce que les hommes entreprirent avant de se séparer ? Pourquoi n'achevèrent-ils pas l'édifice qu'ils avaient commencé ? A quel âge mourut Noé ?

nom de tour de Babel, c'est-à-dire de confusion, et ils se répandirent de proche en proche dans les différentes parties de la terre. Noé mourut à l'âge de neuf cent cinquante ans (2958 avant J. C.)

8. Bientôt après leur dispersion, les hommes, loin de pratiquer les devoirs que leur imposait la loi naturelle, s'abandonnèrent pour la plupart à toutes leurs passions. A mesure qu'ils s'éloignaient de leur origine, ils oubliaient le Dieu dont la miséricorde avait sauvé leurs parents; ils en vinrent à prostituer à de viles créatures les adorations et les hommages dus au seul Créateur. On voyait reparaître sur la terre les crimes et les impiétés qui avaient précédé le déluge. Cependant la tradition de cette terrible catastrophe ne se perdit pas; on l'a conservée dans les annales de tous les peuples, et de nos jours la science retrouve les preuves incontestables du déluge universel sur toute la surface de notre globe.

9. Les principaux descendants de Sem sont Héber, de qui vint le nom d'*Hebreux*, Phaleg, Réhu, Saruch, Nachor, Tharé et Abraham le plus célèbre de tous.

10. On remarque à cette époque le décroissement de la vie humaine, réduite d'abord à moins de deux cents ans, puis bientôt à la durée que nous lui voyons aujourd'hui, et la permission accordée aux hommes de faire usage de la chair des animaux pour leur nourriture, qui jusque-là avait consisté dans les fruits de la terre.

Les arts utiles à la vie se perfectionnaient; mais aussi les querelles et la guerre commençaient leurs ravages.

8. Le châtimement de la confusion des langues fit-il impression sur les hommes et conservèrent-ils la crainte de Dieu?—9. Quels sont les descendants de Sem?—10. Que remarque-t-on dans cette époque par rapport à la vie et à la nourriture des hommes, et aux arts qu'ils cultivaient?

TROISIÈME ÉPOQUE.

*Depuis la vocation d'Abraham (1921 avant J. C.),
jusqu'à la loi de Moïse (1491 avant J.-C.).*

1. Le Seigneur, voyant que la plupart des hommes abandonnaient son culte pour offrir leurs adorations au soleil, à la lune, aux étoiles, et même aux animaux et aux plantes, résolut de se former un peuple particulier chez qui se conserverait la vraie religion, et qui devait donner naissance au Sauveur promis. Abraham fut choisi pour être le chef de la tige de ce peuple privilégié. Cette homme juste, qui demeurerait à Ur, en Chaldée, n'avait jamais participé à l'idolâtrie de ses concitoyens. Dieu, voulant donc faire alliance avec Abraham, lui commanda de quitter son pays pour aller habiter la terre de Chanaan, lui promettant de la donner un jour à sa postérité et de bénir en lui et en sa race tous les peuples de la terre (1921).

2. Abraham, fidèle à la voix qui l'appelait, partit aussitôt avec Tharé, son père, Sara, son épouse, Loth, son neveu, et tous ses serviteurs, et vint s'établir à Sichem, en Chanaan.

3. A peine arrivé au terme de son voyage, la famine qui survint, l'obligea de passer en Égypte, où il courut de grands risques à cause de Sara (1914). Lorsqu'il fut revenu avec sa famille dans la terre de Chanaan, à Éthel, Loth se sépara de lui pour quelques différends survenus entre leurs bergers, et se retira à Sodome, où, peu après, il fut fait prisonnier par Codorlahomor, roi des Élamites [Perses] (1906).

4. Abraham, touché du malheur de son neveu, prit avec lui les plus braves de ses serviteurs, au nombre

1. A quelle fin Dieu choisit-il Abraham ? Quel pays habitait-il ? Imitait-il ses concitoyens ? Quelle terre Dieu lui promit-il ?—2. Avec qui Abraham partit-il de son pays ?—3. Où dut-il aller, à peine arrivé au terme de son voyage ? Pourquoi Loth se sépara-t-il d'avec lui ? A quel malheur Loth se trouva-t-il exposé dans Sodome ?—4. Que fit Abraham, à la nouvelle de la captivité de son neveu ? Qui est-ce qui vint au-devant d'Abraham à son retour ?

de trois cent dix-huit, et ayant surpris les ennemis, il les défit, ramena Loth, et rapporta un grand butin. C'est dans cette occasion que Melchisédech, prêtre du Très-Haut et roi de Salem, alla au-devant d'Abraham, le bénit, et offrit au Seigneur du pain et du vin en sacrifice d'actions de grâces. Le saint patriarche présenta au grand-prêtre la dime du butin fait sur l'ennemi, et refusa de garder le reste que lui abandonnait le roi de Sodome, qui avait pris part au combat.

Le sacrifice de Melchisédech était une figure du sacrifice eucharistique, qui fut institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour être offert dans son Église jusqu'à la fin des siècles.

5. Or, le Seigneur fit connaître à Abraham que Sodome allait être détruite, parce que les crimes de ses infâmes habitants étaient montés à leur comble. Alors ce saint homme, se prosternant devant le Seigneur, qui lui parlait, l'implora pour les coupables : il lui demanda si cinquante justes ne suffiraient pas pour sauver la ville ; mais, craignant que ce nombre ne s'y trouvât pas, il demanda si quarante n'arrêteraient pas la vengeance céleste ; il descendit même jusqu'à dix. Ils auraient suffi pour sauver cette ville abominable ; mais ils ne s'y trouvèrent pas.

Si dix justes eussent pu apaiser la colère du Tout-Puissant, et préserver Sodome et les autres villes de la destruction, que ne peuvent donc pas, dans une ville, dans une famille, des hommes vraiment justes, pieux, fervents, craignant Dieu !

6. Loth, qui habitait Sodome, était assis à la porte de la ville, lorsque deux anges, ministres de la colère de Dieu, se présentèrent à lui sous la figure de voyageurs ; il les pressa d'entrer chez lui pour y passer la nuit. Aussitôt les habitants de Sodome, entourant sa maison, lui demandèrent avec instance de leur livrer ces étrangers, qu'ils voulaient outrager ; Loth sortit pour les apaiser ; mais, bien loin de vouloir suivre les

5. Pourquoi la ville de Sodome et quatre autres villes furent-elles détruites ?—6. Loth périt-il avec les habitants de Sodome ?

avis de ce dernier, ces furieux étaient sur le point de lui faire violence. Alors les anges, le prenant par la main, le forcèrent de rentrer, et frappèrent d'aveuglement tous ceux qui étaient dehors, en sorte qu'il leur fut impossible de trouver la porte. Les envoyés célestes annoncèrent à Loth la prochaine destruction de la ville, et lui dirent de faire sortir promptement ses amis et tous ceux qui lui appartenaient. Loth se hâta de les prévenir ; mais ils se moquèrent de lui et de ses conseils.

7. Le matin étant venu, les anges emmenèrent Loth, sa femme et ses deux filles hors de Sodome, et leur enjoignirent de s'éloigner promptement sans regarder derrière eux. A peine furent-ils dehors, qu'une pluie de soufre et de feu consuma Sodome, Gomorrhe et trois autres villes dont les habitants avaient des mœurs aussi infâmes (1897 avant J.-C.). La femme de Loth, oubliant la défense faite par les anges, se retourna ; mais, dans le moment même, elle fut changée en une statue de sel. Loth se retira d'abord à Ségor, ensuite sur une montagne avec ses deux filles. Les descendants de Loth furent Moab et Ammon ; ils donnèrent leurs noms aux nations dont ils furent les tiges, et qui habitèrent à l'orient de la terre de Chanaan.

8. Nonobstant la promesse que Dieu avait faite à Abraham de le rendre père d'une nombreuse postérité, il fut longtemps sans enfants. Sara, se voyant hors d'âge d'en avoir, lui avait donné, suivant la coutume usitée en Orient, sa servante Agar pour femme ; celle-ci mit au monde Ismaël.

9. Treize ans après la naissance de cet enfant, Dieu apparut à Abraham, renouvela son alliance avec le saint patriarche, et lui prescrivit la pratique de la circoncision comme marque de cette alliance avec lui et sa postérité.

10. Dieu fit connaître à son serviteur Abraham, alors

7. Que devint la femme de Loth ? Quels sont les descendants de Loth ?—8. Quel fut le premier enfant d'Abraham ?—9. Quelle cérémonie Dieu prescrivit-il à Abraham ?—10. Pourquoi Ismaël persécuta-t-il Isaac ? Comment fut-il puni ? Quels sont les descendants d'Israël ?

âgé de cent ans, que Sara, sa femme, lui donnerait un fils. Une année s'étant écoulée, Sara, déjà parvenue à la vieillesse, donna naissance à Isaac, qui fut circoncis le huitième jour (1891). Ismaël, fils de l'esclave, ne devait pas hériter des promesses du Seigneur; il en conçut une grande haine contre Isaac, véritable héritier de tous les biens d'Abraham, et ne cessait de le persécuter; mais, en punition, il fut chassé de la maison paternelle et obligé de se retirer avec sa mère dans les déserts, où il fut élevé. Ses descendants prirent le nom d'Arabes, et devinrent fameux dans la suite.

11. Pour éprouver l'obéissance d'Abraham, Dieu lui ordonna d'immoler son fils Isaac. Alors, animé par la foi, il prit avec lui sans hésiter son fils chéri, et l'ayant chargé du bois nécessaire pour le sacrifice, il s'achemina vers le mont Moria (1), qui lui avait été désigné par la voix de Dieu. Abraham, y étant arrivé, dressa l'autel, lia sa victime, et déjà son bras était levé pour l'immoler lorsque le Seigneur, satisfait d'une telle soumission, l'arrêta, et lui renouvela la promesse formelle de faire naître de sa race CELUI en qui toutes les nations devaient être bénies (1866).

Isaac figurait admirablement Jésus-Christ portant sa croix sur ses épaules, et montant au Calvaire, afin d'y être immolé par son père pour nous racheter.

12. Quelques années s'étant écoulées, Éliézer, fidèle serviteur d'Abraham, fut envoyé en Mésopotamie pour amener à Isaac une épouse digne de sa piété. Arrivé près de la ville où demeurait Bathuel, neveu d'Abraham, il reconnut, par inspiration divine, que

(1) La montagne de Moria était divisée en trois collines. David éleva la citadelle de Sion sur la première, Salomon bâtit le Temple sur la deuxième, et Jésus-Christ fut crucifié sur la troisième.

Une tradition des Juifs dit qu'Adam, Abel et Noé ont aussi offert des sacrifices sur cette montagne.

11. Comment l'obéissance d'Abraham fut-elle éprouvée? Que fit Dieu pour le récompenser de sa grande foi?—12. Quelle fut l'épouse d'Isaac?

son choix devait tomber sur Rébecca, sœur de Laban. Les propositions acceptées, Éliézer emmena Rébecca, et le mariage fut contracté en présence d'Abraham.

13. Trente-cinq ans après le mariage de son fils Isaac (1816 avant Jésus-Christ), le saint patriarche, à l'âge de cent soixante-quinze ans, termina dans une heureuse vieillesse une carrière pleine de vertus sublimes. Sa foi, dans les desseins de Dieu sur lui, est le trait le plus admirable de son caractère, aussi elle lui mérita le titre de *Père des croyants*, et celui qui l'avait choisi pour être le chef du peuple dépositaire de la vérité, daigna porter le nom de Dieu d'Abraham. Il fut enterré par ses enfants dans le sépulcre qu'il avait acheté des enfants d'Éphron, auprès de Sara, morte trente-huit ans auparavant.

14. Abraham avait eu de Céthura, sa troisième femme, plusieurs enfants, entre autres Madian, père des Madianites; mais Isaac fut seul héritier des promesses faites à Abraham.

15. Isaac eut deux fils jumeaux (1836). Le premier était roux et couvert de poil; on le nomma Ésaü ou Édom; le second fut appelé Jacob. Lorsqu'ils furent grands, Isaac aimait Ésaü parce qu'il lui faisait manger de sa chasse, et Rébecca aimait Jacob, homme simple et paisible.

16. Ésaü, revenant un soir des champs épuisé de faim et de lassitude, avait vendu pour un plat de lentilles son droit d'aînesse à Jacob; mais ce dernier n'avait pas encore reçu la bénédiction paternelle qui devait lui assurer ce droit, et Ésaü espérait bien le retenir malgré ses serments.

17. Cependant Isaac, voulant bénir Ésaü et le déclarer son héritier, l'envoya à la chasse pour préparer le festin ordinaire dans ces circonstances. Rébecca, instruite de ce qui se passait, et sachant que Jacob devait être

13. Quel nom mérita Abraham à cause de sa grande foi? Où fut-il enterré?—14. Abraham eut-il d'autres enfants qu'Ismaël et Isaac?

—15. Combien Isaac eut-il d'enfants?—16. Comment Jacob priva-t-il Ésaü de son droit d'aînesse?—17. Comment Jacob obtint-il la bénédiction de son père? Que fit Ésaü à son retour?

l'héritier de la maison, fit promptement tuer un chevreau, le fit apprêter, et ordonna à Jacob de porter ce mets à son père et de lui demander sa bénédiction. Pour mieux réussir dans son dessein, elle couvrit les mains et le cou de Jacob de la peau du chevreau, afin que le bon vieillard, devenu aveugle, le prît plus facilement pour Ésaü, qui avait le corps tout velu. Le Seigneur bénit ce stratagème, et Jacob fut béni et déclaré l'héritier de son père, et il entra, comme lui, dans la généalogie de Jésus-Christ.

Ésaü ayant appris à son arrivée ce qui s'était passé, conjura son père de rétracter ce qu'il avait fait; mais ce saint homme reconnaissant que Rébecca avait agi par inspiration divine, s'y refusa constamment.

18. Pour sauver la vie à son cher Jacob, Rébecca employa tout son crédit pour obtenir qu'Isaac le laissât partir pour la Mésopotamie, sous le prétexte d'y contracter une honorable alliance. C'est durant ce voyage que Dieu fit voir à Jacob une échelle qui allait de la terre au ciel, et par laquelle les anges montaient et descendaient, pour apprendre à ce saint homme qu'il n'abandonne jamais ceux qui souffrent pour lui. Jacob, arrivé en Mésopotamie, se retira chez son oncle Laban, qui l'employa à la garde de ses troupeaux.

Ésaü était la figure des méchants, qui mettent toutes leurs espérances dans la possession des biens et des prétendus avantages de ce monde; et Jacob figurait les élus, qui désirent, par-dessus tout, la bénédiction de leur père qui est dans les cieux, et qui aspirent sans cesse vers les biens qui ne doivent jamais périr, c'est-à-dire vers le bonheur du ciel.

19. Peu après son arrivée en Mésopotamie, Jacob épousa Lia, et ensuite Rachel, filles de Laban. Il eut douze fils, savoir: *Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon, Dan, Nephtali, Gad, Aser, Joseph*

18. Comment Jacob fut-il préservé des effets de la colère de son frère? Que lui arriva-t-il pendant son voyage? Où Jacob se retira-t-il? De qui Ésaü était-il la figure?—19. Combien Jacob eut-il d'enfants?

et *Benjamin*, qui furent les chefs des douze tribus d'*Israël*; il eut aussi une fille nommée *Dina*.

20. Après un séjour de vingt ans en Mésopotamie, Jacob prit la résolution de retourner secrètement vers son père, qui vivait encore. Laban, informé du départ de son gendre et de ses filles, se mit à leur poursuite; mais Dieu, lui ayant apparu, lui défendit de faire aucun mal à Jacob. Laban se contenta de faire à ce dernier quelques reproches, et le laissa continuer son voyage.

Jacob quittant la Mésopotamie, pays idolâtre, nous apprend à nous séparer de ceux qui, dans le monde, seraient pour nous un sujet de péché et de scandale, pour nous joindre à ceux dont les paroles et les exemples nous portent à Dieu et à la pratique de la vertu.

21. Échappé à ce danger, Jacob songea aux moyens d'apaiser la colère de son frère, et lui envoya quelques-uns de ses gens pour le prévenir de son retour. Loin d'être touché d'une telle déférence, Ésaü sentit renaître toute sa haine contre Jacob, et se mit en chemin avec quatre cents hommes pour aller à sa rencontre et l'exterminer. A cette nouvelle, Jacob fut saisi de crainte, et eut recours au Seigneur, qui, pour l'assurer de sa protection, lui envoya un ange sous la forme humaine (1739). Jacob ne put être terrassé par l'ange dans la lutte mystérieuse qu'il soutint contre lui, et en reçut le nom d'*Israël*, qui signifie *fort contre Dieu*, et qui depuis est devenu si célèbre (1).

22. Jacob, quoique sûr de la protection divine, ne négligea pas les moyens que la prudence lui suggérerait. Ayant choisi une partie de ses troupeaux pour les offrir à son frère, il les divisa en plusieurs bandes qu'il envoya l'une après l'autre à sa rencontre, afin de l'a-

(1) Les descendants d'Abraham se nommèrent *Hébreux*, du nom d'Héber, l'un de ses ancêtres; ensuite *Israélites*, du nom donné à Jacob; enfin *Juifs*, du nom de Juda, dont la tribu eut la principale autorité dans la nation.

20. Où alla Jacob après son séjour en Mésopotamie?—21. Que fit-il à son arrivée près du pays habité par Ésaü?—22. Que fit Jacob en voyant son frère approcher?

païser par ces présents et par la soumission de ceux qui devaient les lui offrir. Il continua ensuite sa route, et, apercevant son frère, il se prosterna sept fois en s'avancant vers lui : toute sa famille l'aborda de la même manière.

23. Ésaü, touché de tant de soumission, versa des larmes d'attendrissement ; il assura Jacob de son amitié, et lui témoigna le désir qu'il avait de faire avec lui le reste du voyage. Jacob s'en excusa, lui représentant la nécessité où il était de s'accommoder au pas lent de ses troupeaux, et le pria d'aller devant lui, l'assurant qu'il irait le rejoindre et embrasser son père Isaac. La joie dut être bien grande dans la famille ; mais elle fut de courte durée.

Jacob, se prosternant devant son frère, nous apprend à avoir, même pour ceux qui nous persécutent, toute la déférence et toute la charité que la religion commande. C'est ainsi que Dieu, après avoir éprouvé ses élus par diverses tribulations, les console et les protège contre les ennemis de leur salut, représentés par Ésaü.

24. Ésaü était retourné en la terre de Séir, au pays d'Édom, c'est-à-dire dans l'Idumée. Jacob se retira dans les plaines de Soccoth, où ses troupeaux trouvaient d'abondants pâturages ; mais il fut obligé de les quitter à cause des horribles vengeances exercées par ses fils Siméon et Lévi sur les habitants de Sichem, pour punir un outrage fait à Dina, leur sœur, par le fils d'Hémor, roi de ce pays. Bethel, où il se retira, devint encore pour lui un lieu de douleur par la mort de Rachel, mère de Joseph et de Benjamin.

Dix ans après, Jacob perdit aussi son père Isaac âgé de cent quatre-vingts ans (1716 avant J.-C.)

25. De cruelles afflictions avaient été réservées à Jacob : Joseph, scandalisé d'un crime énorme qu'il vit commettre à ses frères, en prévint son père ; cette

23. Comment Esaü traita-t-il Jacob, son frère ?—24. Où se retira Jacob après son retour de Mésopotamie ? Pourquoi dut-il quitter les plaines de Soccoth ? Quand Isaac mourut-il ?—25. Pourquoi Joseph était-il l'objet de la jalousie de ses frères ?

révélation et l'affection particulière que Jacob lui témoignait à cause de sa vertu, mais surtout le récit qu'il fit de plusieurs songes mystérieux qu'il avait eus, et qui annonçaient sa grandeur future et son élévation au-dessus de ses frères, les avaient tellement irrités contre lui, qu'ils n'attendaient que l'occasion de le perdre : elle se présenta bientôt.

26. Jacob, désirant avoir des nouvelles de ses fils, qui gardaient les troupeaux dans le désert, y envoya Joseph. "Voici notre songeur, dirent-ils en le voyant ; tuons-le, et nous verrons à quoi ses songes lui auront servi." Ruben s'opposa à cet horrible dessein, et obtint que Joseph fut seulement descendu dans une citerne sans eau qui était près de là ; or, Ruben avait l'intention de l'en retirer secrètement et de le renvoyer à son père ; mais ses frères, sur l'avis de Juda, vendirent Joseph à des marchands ismaélites, qui le conduisirent en Égypte. Voulant ensuite cacher leur crime, ils convinrent de tremper dans le sang d'un chevreau la robe de leur frère, qu'ils avaient eu soin de garder, et ils l'envoyèrent à Jacob. "Ah ! s'écria ce vénérable vieillard en la voyant, c'est la robe de Joseph ; une bête féroce a dévoré mon fils !" Il se couvrit d'un cilice et versa des torrents de larmes (1727.)

27. Joseph, arrivé en Égypte, fut vendu de nouveau à Putiphar, ministre de Pharaon. Sa vertu lui mérita la confiance de son maître, qui l'établit sur tous ses serviteurs, et lui donna même l'intendance de tous ses biens. Mais la vertu de Joseph devait être mise à l'épreuve. La femme de Putiphar, ayant vainement essayé de le porter au mal, le ca'omnia d'une manière horrible. Son mari, trop crédule, fit enfermer l'innocent Joseph dans la prison royale ; mais le Sei-

26. Comment les fils de Jacob traitèrent-ils leur frère Joseph ? A qui le vendirent-ils ? Comment exposèrent-ils à leur père la perte de Joseph ? Comment Jacob reçut-il cette affligeante nouvelle ?—27. Qu'arriva-t-il à Joseph dans l'Égypte ? A quelle dignité fut-il élevé par Putiphar ? Que devint-il chez Putiphar ? Qu'arriva-t-il à Joseph pendant sa détention ? Quelle prédiction fit-il dans sa prison ?

gneur n'abandonna pas son serviteur, et, pour commencer à récompenser sa vertu, il lui donna le don de prophétie. Le grand pannetier et le grand échançon de Pharaon, qui étaient dans la même prison, eurent chacun un songe qui présageait leur sort futur. Joseph, d'après ces songes, prédit que le grand échançon serait, dans trois jours, délivré et rétabli dans sa charge, mais que le grand pannetier aurait la tête tranchée, et serait attaché à un gibet; ce qui arriva en effet.

La conduite de Joseph nous montre comment, même dans l'ancienne loi, les vrais serviteurs de Dieu savaient lui témoigner leur fidélité: pour eux, la prison, les mauvais traitements, la mort même n'étaient rien; la volonté de Dieu était tout. La mort plutôt que le péché a été, dans tous les temps, la devise de tous les élus.

28. Deux ans après (1720), Pharaon vit en songe sept épis de blé secs et sans grains en dévorer sept autres bien pleins et parfaitement beaux; il vit aussi sept vaches maigres et desséchées qui en dévorèrent sept autres fort grasses. L'envie de connaître ce que signifiaient ces visions le porta à consulter tous les sages de son royaume; mais leurs interprétations ne le satisfirent nullement. Alors l'échançon, qui, jusqu'à là, avait oublié la promesse qu'il avait faite à Joseph de se souvenir de lui quand il serait en honneur, parla du jeune prisonnier à Pharaon, et ce prince le fit venir.

29. Joseph, ayant entendu le récit du roi, déclara d'abord que ce serait Dieu et non lui qui rendrait au roi une réponse favorable; puis il ajouta que ses songes annonçaient qu'il y aurait sept années d'une abondance prodigieuse, mais qu'elles seraient suivies de sept autres d'une stérilité sans exemple. Il conseilla donc au prince, pour prévenir les maux qui seraient la suite de cette stérilité, d'établir sur toute l'Égypte un homme sage et habile qui eût soin, pendant les

28. Qu'est-ce qui porta l'échançon à se ressouvenir de Joseph?—29. Quel conseil Joseph donna-t-il au roi?

sept années d'abondance, de faire serrer une partie de la récolte dans les greniers publics.

30 Pharaon, étonné de la profonde sagesse de Joseph, s'écria : "Où pourrai-je trouver un homme aussi rempli de l'esprit de Dieu que celui-ci !" Et s'adressant à Joseph : "C'est vous-même, dit-il, que j'établis pour commander à toute l'Égypte ; je n'aurai que le trône et la qualité de roi au-dessus de vous." Il lui remit en même temps l'anneau royal, et commanda que tout le monde fléchît le genou devant son nouveau ministre, qu'il nomma *Sauveur du monde*. Joseph était alors âgé de vingt-trois ans (1720).

31. Ce que Joseph avait prédit se vérifia : après les sept années de fertilité, la famine se fit sentir cruellement ; le peuple demandait du blé à Pharaon, mais il les adressait à son ministre, et leur disait à tous : "Allez à Joseph." Le sage gouverneur de l'Égypte avait fait mettre en réserve une grande quantité du blé pendant le temps de la fertilité ; alors, figure vivante du divin Sauveur du monde, il épargna les horreurs de la famine aux Égyptiens et aux peuples qui venaient de toutes parts chercher de blé en Égypte.

Joseph vendu par ses frères, emmené en captivité, maltraité pour la justice, était la figure de Jésus-Christ, souffrant et mourant pour nous. Son élévation fut aussi la figure du triomphe de Jésus-Christ, dans sa résurrection, son ascension et son règne glorieux.

Joseph nous représente aussi le saint père nourricier de Jésus enfant. Pharaon disait à ses sujets : "Allez à Joseph ;" la sainte Église nous dit aussi : "Allez à Joseph."

32. Le pays de Chanaan était en proie à la disette qui désolait une partie de la terre ; Jacob, apprenant donc que l'on vendait du blé en Égypte, y envoya ses

30. Comment Pharaon récompensa-t-il Joseph ?—31. Que répondait Pharaon à ceux qui lui demandaient du blé ?—32. Que fit Jacob, lorsque la famine affligeait la terre de Chanaan ? Comment Joseph reconnut-il ses frères ? Comment les traita-t-il ? Que dirent les frères de Joseph ? Joseph accepta-t-il ce que lui disaient ses frères ? Qu'est-ce que les frères de Joseph se disaient l'un à l'autre, en entendant l'ordre qu'il venait de donner ?

Remme
 enfants. Joseph les reconnut; mais il feignit de les prendre pour des espions, afin de savoir quel avait été le sort de Benjamin, qu'il ne voyait pas avec eux, et qui était, comme lui, fils de Rachel. Joseph affectant de leur parler fort durement, ils lui dirent : "Seigneur, nous sommes venus ici seulement pour acheter du blé; nous sommes douze frères, tous enfants d'un même homme qui demeure dans le pays de Chanaan; le dernier de tous est avec notre père, et l'autre n'est plus au monde.—Eh bien, reprit Joseph, que l'un de vous aille chercher ce jeune frère, tandis que les autres resteront en prison." Alors, saisis d'effroi, ils se disaient les uns aux autres : "Nous méritons bien ce châtiment; c'est le sang de Joseph qui crie vengeance contre nous." Joseph, qui les comprenait sans le laisser voir, se sentit trop ému; il se retira, et donna ordre qu'on remplit leurs sacs de blé, et, qu'à leur insu, on y mit aussi l'argent qu'ils avaient donné pour prix du blé; mais, pour les forcer de revenir et d'amener Benjamin, il retint Siméon en otage.

Les remords de conscience qu'éprouvaient les enfants de Jacob, étaient le fruit de la bonne éducation qu'ils avaient reçue, et des exemples de piété que leur avait donnés leur vertueux père.

Les bons principes reçus dans l'enfance sont d'un grand secours pour revenir à la vertu, quand on a eu le malheur de l'abandonner.

33. La famine continuait en Chanaan, et les provisions apportées de l'Égypte s'épuisaient: Jacob fut donc obligé de laisser partir Benjamin, malgré le chagrin que cette séparation lui causait. Arrivés en Égypte, les enfants de Jacob demandèrent l'intendant de Joseph, pour lui remettre l'argent qu'ils avaient trouvé dans leurs sacs; mais celui-ci le refusa, les assurant qu'il avait reçu tout ce qui lui revenait : "C'est votre Dieu, ajouta-t-il, et celui de votre père, qui vous a fait trouver l'argent dont vous parlez." Joseph s'é-

33. Jacob consentit-il au départ de Benjamin? Que fit Joseph, voyant son frère Benjamin? Quel ordre Joseph donna-t-il en secret, touchant ses frères?

tant présenté, ils se prosternèrent à ses pieds, lui offrirent leurs présents. “Votre père, ce bon vieillard dont vous m’avez parlé, vit-il encore ? leur dit Joseph ; comment se porte-t-il ? Ils répondirent : “Notre père, votre serviteur, est encore en vie, et il se porte bien.” En même temps ils se prosternèrent de nouveau, et Joseph, ayant reconnu Benjamin, fut obligé de se retirer, ne pouvant plus retenir ses larmes. Après le festin qu’il donna à ses frères, il fit remplir leurs sacs de blé, et ordonna qu’on mît sa coupe dans le sac du plus jeune.

34. A peine les fils de Jacob étaient-ils hors de la ville que Joseph les fit poursuivre. On fouilla dans les sacs, et la coupe fut trouvée dans celui de Benjamin. Ils furent tous amenés à Joseph, qui leur fit de sanglants reproches, les menaçant de retenir Benjamin prisonnier. Tous s’offrirent à rester à sa place, assurant que leur père mourrait sur-le-champ s’il les voyait revenir sans cet enfant chéri, *fils de Rachel comme celui qu’il avait déjà perdu*. Joseph, s’étant assuré que ses frères aimaient leur père, ainsi que Benjamin, et se sentant tout ému de tendresse, s’écria : “Je suis Joseph ! mon père vit-il encore ?” Aucun d’eux ne put répondre, tant ils étaient saisis d’étonnement. “Oui, reprit-il avec bonté, je suis Joseph que vous avez vendu à des marchands qui m’ont amené ici ; je suis votre frère !” Et se jetant au cou de Benjamin, il l’embrassa tendrement ; il embrassa aussi tous ses frères, et les rassura avec bonté, leur faisant reconnaître la volonté de Dieu dans tout ce qui était arrivé. Il les renvoya aussitôt, et les chargea de lui amener promptement son père.

L’admirable charité de ce saint patriarche est une figure de l’incomparable bonté de Jésus-Christ, qui, non-seulement a pardonné aux Juifs, ses frères, mais

34. Qu’arriva-t-il après le départ des frères de Joseph ? Que firent les frères de Joseph quand ils virent qu’on avait retrouvé la coupe dans le sac de Benjamin ? Quel effet produisirent sur Joseph les instances de ses frères en faveur de Benjamin ? Que dit Joseph, revenu de sa première émotion ?

encore a rendu le sang même qu'il a versé sur la croix, le prix de leur rédemption et la rançon de leurs âmes.

35. Jacob, apprenant que son fils Joseph vivait encore et qu'il était tout-puissant en Égypte, ne put d'abord croire tout ce que ses fils lui racontaient; mais, voyant toutes les choses que Joseph lui envoyait, il s'écria: "Puisque Joseph vit encore, j'irai en Égypte, et je le verrai!" Il se mit effectivement en chemin aussitôt qu'il eut reconnu que c'était la volonté de Dieu (1706).

36. Joseph, sachant que son père approchait, se hâta d'aller au-devant de lui. L'ayant aperçu de loin, il descendit de son chariot, et courut l'embrasser: alors Jacob dit à Joseph: "Je mourrai content, puisque je vous ai vu et que je vous laisse après moi." Joseph présenta son père à Pharaon, et obtint de lui la terre de Gessen pour la demeure du vieillard et de sa famille, composée alors de soixante-dix personnes.

37. Jacob vécut encore dix-sept ans, et, avant de mourir, il fit venir ses enfants pour les bénir. Il annonça à chacun de ses fils ce qui devait arriver à sa postérité, et prédit à Juda que l'autorité ne sortirait pas de sa maison jusqu'à la venue du *Désiré des nations*. Joseph lui amena aussi ses deux fils, Éphraïm et Manassé, et Jacob les bénit comme ses autres enfants. Le saint patriarche, âgé d'environ cent cinquante ans, mourut au milieu de sa famille (1689).

La vie de Jacob est vraiment la figure des âmes éprouvées de Dieu: persécuté par son frère dès son bas âge, il est obligé de s'enfuir dans une terre étrangère, et contraint, pour vivre, de garder les troupeaux de son parent. La fidélité avec laquelle il exerce cet humiliant emploi, n'est payée que par des rebuts et des contrariétés; ses propres enfants l'abreuvent d'a-

35. Comment Jacob reçut-il l'agréable nouvelle que son fils Joseph vivait encore?—36. Que fit Joseph en apprenant que son père approchait? Dans quelle province du pays se retira Jacob, avec sa famille? De combien de personnes se composait la famille de Jacob, à son arrivée en Égypte?—37. A quel âge Jacob mourut-il? Quelles paroles remarquables Jacob dit-il à Juda en le bénissant?

mertume, et, enfin, il se voit forcé de finir ses jours dans un nouvel exil.

38. Joseph fit transporter le corps de son père dans le tombeau d'Abraham, et continua de gouverner l'Égypte avec une prudence admirable, faisant du bien à tout le monde et spécialement à ses frères, pour leur prouver la sincérité du pardon qu'il leur avait accordé. Ce saint homme, peu de temps avant sa mort, annonça à ses frères et à leurs familles que Dieu les visiterait, qu'il les ferait passer de la terre d'Égypte dans celle qu'il avait promise à Abraham, à Isaac et à Jacob. Ayant fait jurer à ses frères que ses os seraient transportés avec eux à leur sortie d'Égypte, il mourut à l'âge de cent dix ans (1635). Il avait commandé pendant quatre-vingts ans à toute l'Égypte.

Joseph est encore ici la figure de Jésus-Christ, pardonnant à ses bourreaux et priant pour eux; et, tel est aussi l'exemple que nous devons suivre quand la Providence permet qu'on nous afflige, qu'on nous persécute, qu'on nuise à nos intérêts.

39. Après la mort de Joseph, les Égyptiens, oubliant ce qu'ils devaient à sa mémoire, et conservant des craintes en voyant que les Israélites s'étaient multipliés au point de former un peuple nombreux, les réduisirent en servitude, les employant à bâtir leurs villes, et, selon Josèphe, des pyramides(1). Ils

(1) L'une de ces pyramides était d'une telle hauteur que son sommet ne paraissait que comme une aiguille, quoiqu'il eût plus de 289 pieds carrés. Elle fut mise au nombre des sept merveilles du monde. Les autres merveilles étaient *le fanal de Pharos, le tombeau de Mausole, roi de Carie, le temple de Diane à Éphèse, la statue de Jupiter olympien, le labyrinthe de Crète*, monument admirable comprenant douze palais, qui communiquaient ensemble par une infinité de détours, dans lesquels s'égarèrent nécessairement ceux qui avaient la témérité de les visiter sans guide; et le *Colosse de Rhodes*, statue de soixante-six coudées de haut; les vaisseaux passaient entre ses

38. Que devinrent les restes de Jacob? A quel âge Joseph mourut-il?—39. Comment les Égyptiens traitèrent-ils les enfants d'Israël, après la mort de Joseph?

entreprirent même de les détruire entièrement, en condamnant à la mort tous leurs enfants mâles, et en les faisant jeter dans les eaux du Nil aussitôt après leur naissance.

Cette conduite barbare des rois d'Egypte, doit nous apprendre à ne jamais travailler uniquement pour les hommes, qui sont souvent injustes et ingrats; mais pour Dieu, qui récompense toujours, soit dans ce monde, soit dans l'autre, ce qu'on a fait pour lui.

40. Une femme israélite de la tribu de Lévi, ayant mis au monde un fils d'une grande beauté (1571), entreprit de le sauver, et le cacha pendant trois mois; mais les recherches des envoyés de Pharaon étant extrêmement rigoureuses, elle vit l'inutilité de ses efforts. Abandonnant à Dieu le sort de son enfant, elle l'exposa sur le bord du Nil dans une corbeille de jonc. La fille de Pharaon venant à passer, aperçut cette corbeille, et, voulant savoir ce qu'elle contenait, se la fit apporter par une de ses servantes. Touchée de compassion à la vue de l'enfant, elle résolut de le sauver. La sœur du jeune enfant, qui observait tout, s'étant alors approchée, pria la princesse de consentir à ce qu'elle allât chercher une femme israélite pour le nourrir. Ayant obtenu ce qu'elle désirait, la jeune fille courut appeler sa propre mère, qui éleva son enfant sans être reconnue.

Cet enfant était le seul que Pharaon aurait dû craindre, et c'est le seul qui échappe; bien plus, il le nourrit sous ses yeux. C'est ainsi qu'il figurait Jésus-Christ: Hérode n'avait en vue que d'immoler Jésus-Christ, et c'est Jésus-Christ seul qui échappe au massacre des enfants de Bethléem.

jambes. Il avait été fait des débris d'une machine construite par Démétrius, fils d'Antigone, lorsqu'il assiégeait Rhodes. Il fut détruit par un tremblement de terre, et, lorsque les Arabes eurent pris Rhodes, ils en vendirent les débris à un Juifs, qui en chargea huit cents chameaux.

(Le fameux *obélisque* que *Constance* fit apporter à Rome, et que *Sixte-Quint* fit dresser sur la place Saint-Pierre, pèse 13000 quintaux, et a 140 pieds de haut sans y comprendre le piédestal.)

40. Qu'arriva-t-il à Moïse après sa naissance ?

41. Lorsqu'il fut devenu assez fort, sa mère le rendit à la fille de Pharaon, qui l'adopta pour son fils, et le nomma *Moïse*, c'est-à-dire sauvé des eaux. Moïse, élevé dans le palais de Pharaon, fut initié à toutes les sciences des Égyptiens. Instruit de son origine et étant parvenu à sa quarantième année, il méprisa les délices de la cour, et, pénétré de douleur à la vue du malheur de ses frères, il forma le projet de les délivrer ; mais il fut obligé de fuir la colère de Pharaon. Alors, dans l'attente du moment que Dieu avait choisi pour secourir son peuple, il se retira dans la terre de Madian, et s'attacha à Jéthro, qui descendait d'Abraham, comme lui, et qui était prêtre du vrai Dieu ; il épousa sa fille S'phora, et s'occupa de la garde de ses troupeaux.

Moïse, instruit de la manière dont il avait été sauvé, comprenait que Dieu avait des desseins sur lui, et il cherchait à les mettre à exécution ; mais, n'ayant pu convaincre les siens, il céda pour un temps, bien résolu de suivre la volonté de Dieu quand elle lui serait manifestée.

42. Quarante ans après, le Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, apparut à Moïse au milieu d'un buisson ardent, et lui commanda d'aller trouver Pharaon et de demander à ce roi la permission de conduire le peuple hébreu au désert, afin qu'il pût y offrir un sacrifice. Pharaon s'irrita plus que jamais contre les Israélites, et ne voulut rien accorder. Pour l'y contraindre, Moïse et Aaron son frère, que Dieu lui avait adjoint, firent les miracles connus sous le nom des *dix plaies d'Égypte* : ils changèrent les eaux en sang, couvrirent l'Égypte de grenouilles, ensuite de moucheron, puis de mouches ; une peste, qui enleva presque tous les animaux, suivit de près ces premiers fléaux. Les hommes furent affligés à leur tour de

41. Que devint Moïse, après son adoption par la fille de Pharaon ? Que fit Moïse à l'âge de quarante ans ? Chez qui se retira-t-il dans le pays de Madian ?—42. Qu'arriva-t-il à Moïse, quarante ans après sa retraite chez Jéthro ? Comment Dieu força-t-il Pharaon à laisser sortir les Hébreux de l'Égypte ?

douloureux ulcères ; la grêle dévasta les campagnes ; des sauterelles dévorèrent ce que la grêle avait épargné ; enfin des ténèbres épaisses couvrirent pendant trois jours les contrées habitées par les Égyptiens. Les Hébreux ne furent atteints par aucun de ces fléaux. A chaque plaie, Pharaon promettait tout pour en être délivré ; mais ensuite son cœur s'endurcissait, et il oubliait toutes ses promesses.

Les Égyptiens, frappés de cette multitude de plaies, sont la figure des âmes endurcies dans le péché ; Dieu semble les poursuivre par l'effusion de ses grâces, par les remords de la conscience, souvent même par des malheurs temporels ; mais ils résistent toujours, et, si quelquefois ils semblent se rendre, ce n'est que pour retomber plus lourdement.

43. Après la neuvième plaie, le Seigneur commanda à Moïse de faire manger dans chaque famille un agneau rôti : il devait être de l'année, sans tache et sans défaut, et l'on devait marquer de son sang les portes de toutes les maisons habitées par les Hébreux. Cette cérémonie s'appela la *Pâque*, c'est-à-dire passage du Seigneur. Tout étant fait selon l'ordre de Dieu, l'ange exterminateur entra, dit l'Écriture, dans les maisons des Égyptiens pendant la nuit, et fit mourir tous les premiers-nés. Pharaon, épouvanté, obligea les Israélites de sortir si promptement, qu'il ne leur donna pas le temps de faire cuire la pâte qu'ils avaient préparée ; ils l'emportèrent, et la firent cuire sous la cendre. Ils emportèrent aussi les vases d'or et d'argent et les habits précieux qu'ils avaient demandés aux Égyptiens, par l'ordre exprès de Dieu, qui avait *disposé* tellement *l'esprit des Égyptiens*, qu'ils s'étaient décidés sans peine à donner ce qui leur était demandé par les Israélites ; ceux-ci se dirigèrent en toute hâte vers le désert.

L'agneau pascal était la figure de Jésus-Christ, véritable agneau de Dieu, immolé pour nous, et dont le sang nous a préservés de la mort éternelle ; c'est lui

43. Qu'est-ce que Dieu ordonna aux Hébreux avant la dixième plaie ? Quel effet la dernière plaie produisit-elle sur Pharaon ?

qui est notre véritable pâque; c'est lui qui doit nous servir de nourriture spirituelle pendant notre vie, et de viatique pour le passage du temps à l'éternité: du temps, figuré par l'Égypte; à l'éternité, figurée par la terre promise.

Les Hébreux, sortant de l'Égypte, enrichis des dépouilles de leurs persécuteurs, sont la figure de ce qui se passe tous les jours à l'égard des élus; ils emportent en mourant tout ce qu'il y a de plus précieux sur la terre, les mérites de la vertu pratiquée en vue de Dieu.

44. Bientôt après, Pharaon, revenu de sa frayeur, poursuivit avec une armée de deux cent cinquante mille hommes (1) les enfants d'Israël, et les atteignit près de la mer Rouge; *mais ils étaient sortis sous la conduite d'une main toute-puissante*. La co'onne de nuée, qui devait leur servir de guide pendant le voyage dans le désert, s'interposa entre eux et les Égyptiens, auxquels elle déroba la vue du peuple de Dieu. La mer s'entr'ouvrit, les Israélites y marchèrent à pied sec, ayant l'eau à droite et à gauche; mais l'armée égyptienne, qui s'était mise à leur poursuite jusque dans la mer, périt tout entière.

45. Moïse et les Israélites célébrèrent le miracle de leur délivrance par un cantique d'actions de grâces, et bénirent le Seigneur d'avoir délivré son peuple des mains de ses ennemis, *en précipitant dans la mer le cheval et le cavalier*.

46. Les enfants de Jacob, et ceux qui lui appartenaient, étaient au nombre de soixante-dix à leur arrivée en Égypte; le peuple hébreu, en quittant ce pays, comptait six cent mille combattants (1491). Ils em-

(1) L'historien Josèphe dit que Pharaon fit marcher avec lui six cents chariots de guerre, deux cent mille hommes de pied, et cinquante mille chevaux. On prétend qu'il fit marcher avec lui un million d'hommes.

44. Que fit Pharaon revenu de sa frayeur?—45. Quelle fut la première action des Israélites, à la vue de leur délivrance?—46. Quel était leur nombre à la sortie de l'Égypte? Quel précieux dépôt emportèrent-ils avec eux?

portèrent avec eux les os de Joseph, selon qu'il l'avait fait promettre à leurs pères.

47. C'est durant le séjour des Hébreux en Égypte que quelques auteurs placent l'histoire de Job. Ce saint homme, habitant le pays de Hus, avait conservé une vertu sans tache au milieu des richesses; le démon, jaloux de son bonheur et de son innocence, obtint de Dieu, qui voulait présenter aux hommes un modèle de la plus haute vertu, la permission de l'affliger.

48. En peu de jours, Job perdit ses biens, ses enfants et sa santé. Il fut couvert d'ulcères et réduit à se coucher sur un fumier; sa femme seule lui restait, non pour le consoler, mais pour le porter au blasphème. Job resta inébranlable au milieu de ses maux, et ne cessa de répéter ces belles paroles: " Le Seigneur m'avait tout donné, il m'a tout ôté; que son saint nom soit béni! " Trois de ses amis, adorateurs comme lui du vrai Dieu, vinrent le visiter, et, à la vue de ses maux, ils le crurent coupable, ne comprenant pas à quel point Dieu peut affliger les justes pour les éprouver. Job leur démontra l'innocence de sa vie, et se consola dans la certitude de la résurrection: " Je sais, dit-il, que mon Rédempteur est vivant, et que je le verrai au dernier jour. " Dieu confondit lui-même ces amis injustes, les assurant qu'il ne leur pardonnerait l'iniquité de leur accusation qu'à la prière de son serviteur.

49. Après ces terribles épreuves, Job fut récompensé de sa vertu: le Seigneur lui donna d'autres enfants et des biens en plus grande abondance.

Ce saint homme est devenu pour tous les siècles un modèle de patience et de résignation qui n'a, pour ainsi dire, été dépassé que par Jésus-Christ, l'homme de douleurs et de patience par excellence.

47. Qu'était-ce que Job?—48. A quelles épreuves Job fut-il soumis?—49. Comment Dieu le récompensa-t-il?

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis la sortie de l'Égypte (1491 avant J.-C.), jusqu'à l'établissement de la royauté (1095 avant J.-C.).

1. Peu après le passage de la mer Rouge, les Israélites se trouvèrent dans le désert, manquant de nourriture; ils murmurèrent alors contre Moïse et Aaron, et menacèrent de les lapider et de s'en retourner en Égypte.

Les Israélites sont ici la figure de certains pécheurs qui, après s'être convertis, avoir participé aux sacrements, avoir reçu de Dieu les faveurs les plus signalées, se rebutent à la moindre épreuve, s'exposent à la tentation et retombent dans leur première vie.

2. Moïse se prosterna devant le Seigneur, qui, à sa prière, pardonna à ce peuple indocile, lui envoya des caillies en abondance, fit sortir de l'eau d'un rocher, et le nourrit de la *manne*. La manne tombait du ciel sous la forme de ces petits grains de gelée blanche qui se forme sur la terre pendant l'hiver; il fallait la ramasser dès le matin, car elle fondait aux premiers rayons du soleil. Elle ne tombait pas le jour du sabbat; mais la veille, on en faisait double provision, et, ce jour-là seulement, elle ne se corrompait pas.

La manne était la figure de l'Eucharistie; elle venait du ciel, et avait un goût exquis pour tous ceux qui la mangeaient dans l'esprit de Dieu; on devait en conserver une mesure dans le tabernacle, pour y être, comme aujourd'hui la sainte Eucharistie, un sacrifice continuellement offert à Dieu.

Au reste, tout était prodige et miracle autour de ce peuple privilégié; cette manne, qui se fondait au premier rayon du soleil, résistait au feu ardent qui la cuisait; ce qui en restait de chaque jour se cor-

1. Comment se comporta le peuple après le passage de la mer Rouge?—2. Quels miracles Dieu fit-il, pour nourrir son peuple? Qu'était-ce que la manne?

rompait, et cependant elle demeurait incorruptible les jours de sabbat; des ruisseaux d'eau semblaient les suivre pour les rafraîchir; une nuée, qui guidait leurs pas, était lumineuse pendant la nuit, et se changeait en ombre pendant le jour pour les garantir des ardeurs du soleil; leurs habits ni leurs chaussures ne s'usaient pas, etc. etc., et cependant, au milieu de tant de prodiges, ce peuple fut presque toujours rebelle et ingrat, triste figure de notre conduite envers Dieu.

3. Le roi d'Amalec, voyant les Hébreux s'avancer vers ses États, voulut s'opposer à leur marche; mais, à la prière de Moïse, le Seigneur donna une pleine victoire à son peuple, qui combattit sous les ordres de Josué.

4. Trois mois environ après la sortie de l'Égypte, Dieu, du haut de la montagne de Sinaï, appela le chef de son peuple, au milieu des tonnerres et des éclairs. Les Hébreux épouvantés prièrent Moïse d'aller au-devant du Seigneur, et lui promirent d'observer tous les ordres qu'il en recevrait; mais, au bout de quarante jours, oubliant leurs promesses et ne le voyant pas revenir, ils forcèrent Aaron de leur fabriquer un veau d'or, et, à l'exemple des Égyptiens, ils lui offrirent leurs adorations.

5. Moïse, descendant de la montagne, fut saisi d'une sainte colère à la vue de cette prévarication, et, persuadé que ce peuple ingrat était indigne de *l'alliance* que Dieu voulait faire avec lui, il brisa les tables sur lesquelles étaient écrits les *dix commandements* que Dieu lui avait donnés. Secondé par la tribu de Lévi, il extermina vingt-trois mille de ces prévaricateurs, et brûla le veau d'or. Il remonta ensuite sur la montagne et y reçut de nouveau la loi connue sous le nom de *Décalogue*.

1° Je suis le Seigneur qui vous ai tiré de la terre

3. Quel peuple marcha d'abord contre les Hébreux?—4. A quelle époque et comment Dieu donna-t-il sa loi? Que firent les Hébreux voyant que Moïse tardait tant à revenir?—5. Que fit Moïse, témoin de la prévarication de son peuple? Quel nom donne-t-on à la loi? Récitez le Décalogue.

d'Égypte, de la maison de servitude; vous n'aurez pas de dieux étrangers devant moi.

2° Vous ne prendrez pas en vain le nom du Seigneur votre Dieu.

3° Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat.

4° Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps dans la terre que le Seigneur votre Dieu vous donnera.

5° Vous ne tuerez point.

6° Vous ne commettrez point de fornication.

7° Vous ne déroberez point.

8° Vous ne porterez point de faux témoignages contre votre prochain.

9° Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.

10° Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui.

6. Le Seigneur lui donna aussi le plan de l'*arche de l'alliance* et du *tabernacle*, et des instructions pour l'établissement des *fêtes*, l'oblation des *sacrifices*, l'institution des *prêtres* et les cérémonies du culte divin.

7. L'arche était un coffre de bois précieux, tout revêtu d'or au dehors comme au dedans, où devaient être conservées les tables de l'alliance et une mesure de la manne. Le tabernacle était une tente d'étoffes précieuses et enrichies de broderies, recouverte d'une autre étoffe sur laquelle on étendait des peaux, afin que le tabernacle fût à l'abri des injures de l'air. Une voile ou rideau d'une riche étoffe relevée en broderie partageait le tabernacle en deux : la première partie s'appelait le *saint* ou le *lieu saint*, et le fond du tabernacle le *sanctuaire* ou *Saint des Saints*. L'arche était dans le sanctuaire : et, dans le saint, on voyait le chandelier d'or à sept branches, l'autel des parfums et une table pour mettre les pains de proposition. Au dehors et vis-à-vis de l'entrée du tabernacle, sur l'autel des

6. Moïse ne reçut-il que les tables de la loi sur la montagne?—7. Qu'était-ce que l'arche d'alliance? Qu'était-ce que le tabernacle? Où l'arche était-elle placée?

holocaustes, qui était d'airain, on faisait brûler la chair et la graisse des victimes. Entre cet autel et le tabernacle était un grand bassin d'airain plein d'eau, où les prêtres se lavaient avant de remplir les fonctions de leur ministère. L'espace qui se trouvait auprès du tabernacle s'appelait le *parvis*; il était fermé par une enceinte de rideaux soutenus par des colonnes d'airain.

8. Outre le sabbat ou septième jour, sanctifié en mémoire du repos mystérieux du Seigneur après la création, et dont la violation était punie de mort, les Israélites avaient quatre principales fêtes, que Dieu leur commandait d'observer fidèlement: 1^o celle de la *Pâque*, instituée en mémoire de la sortie d'Égypte: elle était fixée au quatorzième jour de la lune du premier mois (mars); 2^o celle de la *Pentecôte*, qui se célébrait cinquante jours après la Pâque, pour rappeler la promulgation de la loi; 3^o celle des *Tabernacles*, en mémoire du séjour dans le désert, où le peuple habitait sous des tentes; elle avait lieu pendant le septième mois (septembre); et 4^o la fête des *Expiations*, que l'on célébrait par un jeûne général cinq jours avant la fête des tabernacles, c'est-à-dire le dixième jour du septième mois. C'était la seule fois de l'année où le grand-prêtre entrait dans le sanctuaire pour faire l'expiation des péchés de tout le peuple. Au sortir du *Saint des Saints*, on lui amenait deux boucs, dont un était immolé au Seigneur, et l'autre, chargé avec imprécations de tous les péchés d'Israël et appelé *bouc émissaire*, était chassé dans le désert.

9. Les sacrifices étaient de trois sortes: 1^o les *holocaustes*, offerts pour honorer le Seigneur; 2^o les sacrifices *pacifiques*, pour le remercier de ses bienfaits ou pour obtenir des grâces; et 3^o les *propitiatoires*, pour demander pardon de ses péchés.

10. Toute la tribu de Lévi était destinée aux fonctions du sacerdoce, et Aaron en fut déclaré le chef en

8. Quelles étaient les fêtes de l'ancienne loi?—9. Quels étaient les sacrifices de l'ancienne loi?—10. Quelle tribu fut destinée aux fonctions du sacerdoce? Qu'étaient Nadab et Abiu, et quelle fut leur offense? Quels autres exemples de sévérité Dieu donna-t-il à son peuple?

qualité de grand-prêtre. Ses fils Nadab et Abiu devaient entretenir le feu qui brûlait continuellement sur l'autel des holocaustes, et ne mettre que de ce feu dans les encensoirs. Comme ils prirent pour cet usage un feu étranger et profane, Dieu, qui voulait imprimer le respect pour la loi, les frappa de mort en punition de leur désobéissance. Il y eut encore plusieurs exemples terribles de la sévérité de Dieu envers les violateurs de ses commandements. Un Israélite, qui avait blasphémé le saint nom de Dieu, fut lapidé par tout le peuple, et un autre eut le même sort pour avoir ramassé du bois le jour du sabbat. Marie, sœur de Moïse, qui avait parlé contre son frère, fut couverte d'une lèpre. Un grand nombre d'Israélites moururent pour avoir murmuré contre leur chef et regretté les oignons de l'Égypte et les viandes dont ils s'y nourrissaient.

Outre les institutions religieuses et les règlements qui concernaient le culte à rendre à Dieu, la loi de Moïse renfermait encore toutes les institutions politiques, militaires et civiles, nécessaires à un peuple. Cette législation morale, sanitaire et pénale, examinée surtout en vue du but qu'il fallait atteindre, atteste que l'auteur d'une œuvre semblable, à l'époque où elle a été conçue, fut divinement inspiré.

Moïse, inspiré de Dieu, donne aux hommes sur la divinité des pensées et des connaissances auxquelles la raison humaine ne se serait jamais élevée par ses seules forces; et il leur enseigne, par rapport à eux-mêmes, une doctrine d'humanité, de bienveillance et de justice à laquelle leurs passions ne leur auraient pas permis d'atteindre. Aussi, sous la main de Dieu, véritable législateur des Hébreux, on vit le peuple d'Israël se préserver, dans son ensemble, du contact et de la corruption d'esprit et de cœur des nations étrangères.

11. Moïse, d'après l'ordre de Dieu, choisit soixantedix hommes parmi les anciens d'Israël, dont il forma

11. Les Hébreux furent-ils touchés des preuves sensibles que Dieu leur donnait de sa protection ?

un conseil pour porter avec lui le poids du gouvernement ; car le peuple, suivant le dénombrement qui en fut fait, se composait déjà de plus de six cent mille hommes au-dessus de vingt ans. Les Hébreux avaient passé près d'une année au pied du mont Sinaï, lorsqu'ils se remirent en marche vers la terre promise. Ils ne tardèrent pas à renouveler leurs murmures contre le Seigneur, malgré les faveurs qu'il leur accordait sans cesse, et le soin qu'il prenait de les conduire par le moyen d'une colonne de feu qui les éclairait pendant la nuit, et d'une colonne de nuée qui les préservait durant le jour des ardeurs du soleil. Cette colonne leur servait de guide, s'avancant lorsqu'ils devaient décamper, et s'arrêtant au lieu où ils devaient stationner.

12. Pour reconnaître la terre de Chanaan, Moïse y avait envoyé douze Israélites. Les fruits qu'ils en rapportèrent devaient être pour le peuple une preuve de la fertilité de ce pays ; mais le faux rapport que dix d'entre eux firent sur la valeur et la force des peuples qui l'habitaient, causa un murmure général, et malgré les représentations de Caleb et de Josué, qui avaient été du nombre des envoyés, Moïse aurait été lapidé si Dieu n'eût pris visiblement sa défense, en exterminant les auteurs de cette sédition. A cette vue, les Hébreux, changeant de pensée, attaquèrent avec témérité Amalec, malgré la défense du Seigneur. Honteusement battus, et obligés de reprendre le chemin du désert, ils y errèrent pendant quarante ans, en punition de leurs révoltes sans cesse renouvelées. C'est alors qu'à l'exception de Caleb et de Josué, tous ceux qui avaient plus de vingt ans à la sortie d'Égypte, furent condamnés à mourir avant d'arriver à la terre promise.

Ces hommes indociles, quoique toujours comblés des bienfaits de Dieu, et vivant au milieu des miracles opérés en leur faveur, voulurent de nouveau lapider

12. Que fit Moïse se croyant sur le point d'entrer dans la terre promise ? Quel rapport les douze envoyés firent-ils à leur retour ? Comment Dieu punit-il cette révolte ?

Moïse, afin, disaient-ils, de pouvoir retourner en Égypte, figurant ainsi la rechute du pécheur, qui, après avoir été délivré de la tyrannie du démon, ne craint pas de s'éloigner de nouveau de Dieu, en se replongeant dans le vice.

13. Dans ce même temps, Coré, Dathan et Abiron, jaloux de la dignité sacerdotale dont Aaron était revêtu, voulurent l'usurper; Moïse fit écrire leurs noms et celui d'Aaron sur des baguettes qu'il mit dans le tabernacle. Le lendemain, celle d'Aaron se trouva fleurie, et tout le peuple fut convaincu que sa vocation était divine. Par un nouveau prodige de la puissance de Dieu, la terre s'entr'ouvrit sous les pieds des conjurés, et ils furent engloutis tout vivants dans ses entrailles.

14. Les quarante années de la pénitence d'Israël allaient expirer, lorsque le peuple vint au désert de *Sin*, où il manqua d'eau. Des murmures s'élevèrent de toutes parts contre Moïse et Aaron. Moïse, ayant reçu de Dieu l'ordre de frapper de sa verge le rocher pour que l'eau en jaillit, fit ce que le Seigneur lui avait commandé; mais, au lieu d'attendre que l'eau sortit, il le frappa deux fois, comme s'il eût douté de la parole du Seigneur. L'eau en jaillit avec abondance; toutefois Dieu dit à Moïse et à Aaron: " Puisque vous n'avez pas cru à mes paroles, vous ne ferez pas entrer ce peuple dans la terre que je lui ai promise. " Peu après Moïse eut ordre de conduire Aaron sur le haut de la montagne de Hor, où il le dépouilla de ses habits de grand-prêtre pour en revêtir Éléazar, son fils aîné. Après quoi Aaron mourut, et tout le peuple le pleura pendant trente jours.

15. Moïse continua de conduire les Israélites vers le but de leur voyage. Ils étaient sur la frontière du pays des Iduméens. Le plus court chemin était de traverser ce pays; mais le roi d'Édom refusa le passage. Les Hébreux furent obligés de prendre un

13. Le sacerdoce d'Aaron ne fut-il pas ambitionné par divers esprits brouillons?—14. Moïse et Aaron entrèrent-ils dans la terre promise?—15. Pourquoi Moïse ne traversa-t-il pas le pays des Iduméens?

grand détour, parce que Dieu leur avait défendu de faire la guerre aux Iduméens, descendant d'Abraham par Ésaü et Ismaël.

16. Peu après, le peuple, ennuyé d'un si long séjour dans le désert, se révolta de nouveau, et voulut lapider Moïse. Le Seigneur prit sa défense, et envoya des serpents brûlants dont la morsure était mortelle. Cette plaie fit rentrer le peuple en lui-même; il s'humilia, et demanda pardon. Dieu se laissa fléchir, et, voulant donner une image de Jésus-Christ, qui devait sauver le monde par la croix, il ordonna à Moïse d'élever un serpent d'airain, l'assurant que tous ceux qui, ayant été blessés, le regarderaient, seraient guéris.

17. Un détachement d'Israélites ayant été surpris par Arad, un des rois chananéens, le Seigneur livra ses villes aux Hébreux, qui les détruisirent. Deux autres princes puissants, Séhon, roi des Amorrhéens, et Og, roi de Basan, qui occupaient la rive orientale du fleuve du Jourdain, tentèrent de s'opposer au passage d'Israël; mais ils furent vaincus et dépossédés. Effrayé par ces exemples, Balac, roi de Moab et de Madian, eut recours à Balaam, et lui promit une grande récompense si, par ses enchantements, il lui obtenait la victoire sur les Hébreux. L'ambition et l'amour des richesses aveuglèrent le prophète, et, malgré la défense céleste et les reproches que, par la permission de Dieu, lui adressa l'ânesse même sur laquelle il était monté, il se rendit au camp de Balac pour maudire Israël. Arrivé à la vue du peuple de Dieu, au lieu de malédictions, il ne put prononcer que des bénédictions, et annonça même le règne futur du Messie, et l'étoile qui marquerait le lieu de sa naissance. Balac fut défait, et Balaam périt lui-même. Comme une partie des Hébreux, à l'instigation des femmes madianites et moabites, s'était rendue cou-

16. Qu'arriva-t-il aux Hébreux, après s'être révoltés de nouveau contre Moïse? Comment furent-ils délivrés des serpents brûlants que Dieu leur avait envoyés?—16. Quels furent les principaux peuples que les Hébreux eurent à combattre? Qu'était Balaam? Qu'annonça-t-il?

pable d'idolâtrie, le Seigneur en fit périr vingt-quatre mille.

18. Moïse fit faire aux Israélites la conquête de tout le pays des Amorrhéens et des possessions du roi de Basan, où s'établirent les tribus de Ruben et de Gad, et une moitié de celle de Manassé; puis, après avoir rassemblé le peuple, il en fit le dénombrement, et il ne s'y trouva pas un seul de tous ceux qui étaient sortis d'Égypte à l'âge de vingt ans et au-dessus, hormis Josué et Caleb. Il reconnut donc que l'entrée dans la terre promise était proche; il rappela à Israël la constante miséricorde du Seigneur, fixa d'avance les limites du pays dont Israël devait s'emparer au nom du Tout-Puissant, fit ses adieux, et prononça une suite de prophéties qui toutes ont reçu leur accomplissement; enfin, il bénit tout ce peuple que Dieu lui avait confié. Ce saint homme, âgé de cent vingt ans, mourut sur le mont Nébo (1451 avant J.-C.), à la vue de cette terre promise avec serment par le Seigneur à Abraham, à Isaac et à Jacob, mais où il ne devait pas entrer. Le peuple le pleura pendant trente jours. Jamais on n'a connu le lieu de sa sépulture.

Une multitude d'hommes méchants, ingrats, rebelles, entrent dans la terre promise; et Moïse, cet homme si saint, si fidèle, si humble, n'y entre pas en punition d'une faute si légère! C'est ainsi que s'accomplissait cette parole de Jésus-Christ: "On demandera beaucoup à celui qui aura beaucoup reçu."

Dieu voulait aussi nous faire comprendre que la porte du ciel ne pouvait être ouverte ni par Moïse, ni par la loi qu'il a donnée, mais par Jésus-Christ, auteur et consommateur de la loi de grâce.

19. Après la mort de Moïse, Josué, déjà associé à son gouvernement, prit la conduite du peuple. Le Seigneur le rendit célèbre par un grand nombre de

18. Moïse entra-t-il dans la terre promise? En quel endroit mourut-il?—19. Quel fut le chef du peuple, après la mort de Moïse? Comment les Hébreux traversèrent-ils le Jourdain? Quelle fut la première ville qu'ils prirent? Quel fut le premier peuple qui se soumit à Josué? Que firent les autres peuples de Chanaan?

prodiges; à sa voix les eaux du Jourdain ouvrirent un libre passage au peuple, et les murs de Jéricho tombèrent devant l'arche au son des trompettes. Les peuples de Chanaan, voulant arrêter les conquêtes des Hébreux, se liguèrent tous, excepté les Gabaonites, qui, se défiant de leurs forces, se soumirent à Josué. Leurs voisins, irrités de cette conduite, s'armèrent contre eux; mais Josué alla à leur secours, battit l'ennemi, et, par la volonté de Dieu, le soleil s'arrêta au milieu du ciel pour donner aux Hébreux le temps de compléter leur triomphe.

20. Après un grand nombre de victoires, Josué se trouva maître de la terre promise, et la partagea entre les douze tribus d'Israël. Celle de Lévi, consacrée au service du temple, n'eut pas de part au partage des terres; mais on lui assigna des villes pour sa demeure, et déjà le Seigneur lui avait attribué pour subsistance la dîme et les prémices de tout ce que la terre produisait. Les deux tribus de Manassé et d'Éphraïm, fils de Joseph, qui avaient été adoptés par Jacob, étaient entrées en partage égal avec les autres tribus. Josué, après avoir déterminé ce partage et assuré la paix dans Israël, mourut à l'âge de cent dix ans (1426).

21. Le peuple, fidèle observateur de la loi sous Josué, fut, après sa mort, gouverné pendant dix-huit ans par les anciens de chaque tribu. Il ne tarda pas à s'allier aux peuples étrangers et à se laisser entraîner par son penchant à l'idolâtrie; aussi, en punition de son impiété, il fut châtié par ses ennemis, que Dieu n'avait pas voulu détruire entièrement, pour qu'ils pussent être les instruments de sa vengeance. Lorsque, affligé par la persécution ou réduit en servitude, le peuple s'humiliait et demandait grâce, le Seigneur lui envoyait des libérateurs qu'on nommait *juges*.

20. Que fit Josué, après la conquête de la terre promise? A quel âge mourut-il?—21. Par qui le peuple fut-il gouverné après Josué?

22. Les principaux juges furent : Othoniel, qui défait Chusan, roi de Mésopotamie ; Aod, qui défait Églon, roi de Moab. Après lui, la sage Débora, aidée de Barac, défait l'armée de Jabin, roi de Chanaan, commandée par Sisara. Ce fier général, qui se confiait dans le nombre prodigieux de ses chariots armés de faux tranchantes, fut obligé de s'enfuir à pied, et son armée fut taillée en pièces. Épuisé de fatigue, il entra dans la tente de Jahel, lui demanda à boire et se coucha par terre. Alors cette femme courageuse, voyant l'ennemi du peuple de Dieu entre ses mains, lui enfonça un gros clou dans la tête, et le montra ensuite dans cet état à Barac, qui le cherchait. Par cette victoire, Dieu rendit la liberté aux enfants d'Israël, opprimés depuis vingt ans par le roi de Chanaan. Débora et Barac célébrèrent cette même journée par un cantique d'actions de grâces.

23. De nouvelles infidélités attirèrent de nouveaux châtiments : les Madianites vinrent pendant sept années consécutives dévaster les moissons d'Israël. Le peuple s'humilia, et le Seigneur, pour le délivrer, suscita Gédéon. Ce vrai serviteur de Dieu témoigna une grande humilité, et ne consentit à commander, qu'après avoir obtenu plusieurs miracles pour preuve de sa mission. Le sacrifice qu'il avait préparé de la part de l'ange qui lui avait annoncé la volonté de Dieu, fut dévoré par le feu du ciel, et la rosée trempa et laissa sèche tour à tour, selon sa demande, une toison exposée dans un champ.

Quoique Gédéon fût fils d'un prêtre des idoles, Dieu le jugea digne de gouverner son peuple, parce qu'il trouva en lui une grande fidélité à ses ordres et une profonde humilité.

22. Quel fut le premier juge d'Israël ? Qu'était-ce que Débora ? Comment Débora délivra-t-elle le peuple juif ?—23. Les Israélites demeurèrent-ils fidèles à Dieu après la mort de Débora ? Quel nouveau libérateur Dieu envoya-t-il à son peuple ? Quel signe Gédéon demanda-t-il à Dieu comme preuve du choix qu'il faisait de lui pour délivrer Israël ?

24. Plein de confiance en la protection céleste, Gédéon leva une armée de trente-deux mille hommes; mais le Seigneur lui dit: "Tu as avec toi un grand peuple; Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi, et n'attribue sa délivrance à ses propres forces. Fais donc publier ceci devant tous: Que celui qui est timide et qui manque de cœur s'en retourne." L'ordre de Dieu fut exécuté, et il ne demeura que dix mille hommes. Ce nombre parut encore trop grand au Seigneur, et il dit de ne garder que ceux qui, en passant près du torrent, ne prendraient de l'eau que dans le creux de la main et sans même fléchir le genou. Il n'y en eut que trois cents qui furent jugés dignes du combat. Ces trois cents hommes, ayant une trompette d'une main et de l'autre un vase de terre renfermant un flambeau, pénétrèrent dans le camp ennemi. Au signal donné, ils brisèrent les vases et sonnèrent de la trompette, en criant: "L'épée de Dieu et de Gédéon." Les ennemis, se croyant environnés d'une puissante armée, furent épouvantés, et, en fuyant, ils se tuèrent les uns les autres sans se reconnaître (1291).

25. Après cette victoire, tous les enfants d'Israël dirent à Gédéon: "Régnez sur nous, vous et vos descendants après vous, parce que vous nous avez délivrés des Madianites." Mais Gédéon leur répondit: "Je ne règnerai point sur vous, ni moi, ni mes enfants; ce sera le Seigneur qui sera votre roi." Gédéon gouverna depuis ce temps-là le peuple d'Israël, et tout le pays demeura en paix sous son gouvernement pendant quarante années.

26. Après sa mort, Abimélech, un de ses fils, se

24. Que fit Gédéon, une fois confirmé dans sa vocation? Le Seigneur lui permit-il d'attaquer l'ennemi avec l'armée qu'il venait de lever? Par quel signe Gédéon reconnut-il les hommes que Dieu destinait au combat? Comment arma-t-il les trois cents hommes seuls jugés dignes du combat?—25. Combien de temps Gédéon gouverna-t-il Israël?—26. Qu'était-ce qu'Abimélech? De quelle horrible atrocité se rendit-il coupable, après la mort de son père? Comment mourut-il?

saisit de l'autorité, massacra ses soixante-dix frères, à l'exception de Jonatam, qui se déroba à sa fureur, et plongea le peuple dans de nouveaux malheurs ; les habitants de Sichem, qui, les premiers, l'avaient reconnu pour leur roi, s'étant ensuite révoltés contre lui, il prit leur ville, la rasa, et sema du sel au lieu où elle avait été. Abimélech avait régné pendant trois ans, lorsqu'il fut tué en cherchant à soumettre la ville de Thébetz.

Pendant qu'il assiégeait cette ville, une femme jeta du haut d'une tour un éclat d'une meule sur sa tête et l'écrasa. Ne pouvant souffrir qu'on dît qu'il était mort de la main d'une femme, il commanda à son écuyer de le percer de son épée ; ce qui fut fait. Ainsi périt, par une mort tragique, le malheureux qui avait trempé ses mains dans le sang de ses frères.

27. Après Abimélech, Thola et Jaïr furent successivement juges dans Israël pendant quarante-cinq ans. Ensuite les Hébreux retournèrent à l'idolâtrie et méritèrent d'être opprimés une cinquième fois par les Philistins et les Ammonites.

Chose remarquable ! le peuple hébreu, si vaillant, si courageux lorsqu'il était fidèle à Dieu, devenait le plus indolent et le plus lâche de tous les autres peuples, dès qu'il abandonnait le service de Dieu pour se livrer à l'idolâtrie. Pendant sept ans, il avait souffert que les Madianites vinssent, sous ses yeux, moissonner ses blés, et, à cette époque, il souffrit pendant dix-huit ans les mêmes invasions de la part des Philistins et des Ammonites.

28. Jephté, qui précédemment avait été méconnu par ses frères et obligé de quitter la maison paternelle, fut rappelé par le peuple et chargé de commander les troupes. Ce nouveau chef, ayant vainement tenté la voix de la conciliation, marcha contre

27. Quels juges gouvernèrent Israël après Abimélech ? Les Israélites furent-ils fidèles à Dieu, après le gouvernement de Jaïr ? — 28. De qui Dieu se servit-il pour délivrer son peuple de la tyrannie des Ammonites ? Quel vœu Jephté fit-il à Dieu ?

les ennemis, et les défit complètement; mais sa victoire lui coûta des larmes amères; car il avait eu l'imprudence de faire vœu d'offrir au Seigneur, s'il obtenait la victoire, ce qui sortirait le premier de sa maison, et viendrait au-devant de lui lorsqu'il retournerait victorieux.

29. Il avait pris aux Ammonites vingt villes, et ruiné leur pays depuis Aroër jusqu'à Mennith (1187); mais, retournant dans sa maison, à Maspha, il aperçut sa fille unique qui venait au-devant de lui en dansant au son des tambours. Le malheureux père déchira ses vêtements; sa fille, instruite de ce qui était arrivé, demanda deux mois pour se disposer à ce qui serait ordonné, et vint ensuite se mettre entre les mains de son père.

30. Les Hébreux, par de nouvelles prévarications, attirèrent encore les Philistins sur les terres de la Judée. Cette sixième servitude, qui dura quarante ans (de 1156 à 1116), fit rentrer le peuple en lui-même; il demanda pardon, et le Seigneur l'écouta favorablement; mais il voulut, pour cette fois, le délivrer par un seul homme, et suscita Samson, dont la naissance fut accompagnée de circonstances miraculeuses. L'ange du Seigneur apparut à sa mère, qui jusque-là avait été stérile, et lui dit: "Tu concevras et enfanteras un fils sur la tête duquel le rasoir ne passera point; car il sera *nazaréen*, c'est-à-dire consacré à Dieu: c'est lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins."

La conduite des Juifs est vraiment étonnante. Ils connaissent la puissance de Dieu et ses bontés pour eux, et cependant, à peine sont-ils délivrés d'un fléau, qu'ils retombent dans de nouveaux excès. Hélas! tout en blâmant ces alternatives de conversions et de rechutes, reconnaissons avec douleur que nous n'imitons que trop souvent ce peuple inconstant. Nous

29. Qu'arriva-t-il après sa promesse?—30. La victoire de Jephthé rendit-elle les Israélites plus fidèles à Dieu?—Quel homme extraordinaire Dieu suscita-t-il pour les délivrer du joug des Philistins? Que se passa-t-il de remarquable à la naissance de Samson?

péchons, nous nous relevons, et nous péchons encore!

31. Samson fit le premier essai des forces dont il était doué, en mettant en pièces un jeune lion qui voulait le dévorer. Outragé par les Philistins, il résolut de s'en venger d'une manière extraordinaire : il prit trois cents renards, leur attacha à la queue des flambeaux ardents, et les lâcha dans les blés des Philistins, qui devinrent bientôt la proie des flammes. Ce peuple, irrité contre Samson, osa demander aux Israélites de le leur livrer. Ceux-ci eurent la faiblesse d'y consentir, et l'abandonnèrent à leur haine, après l'avoir lié avec de grosses cordes. Samson, se voyant au milieu de ses ennemis, brisa ses liens, et, sans autres armes qu'une mâchoire d'âne, il tua mille Philistins, et mit le reste en fuite. Cette action prodigieuse lui valut l'admiration de son peuple. Plus tard il fut juge des Israélites, et se rendit redoutable à leurs ennemis. Ayant été renfermé dans Gaza, il enleva les portes de cette ville, et les transporta sur une montagne voisine, passant au milieu de ses ennemis épouvantés.

32. Désespérant de le vaincre, les Philistins promirent une grosse somme d'argent à Dalila, chez qui Samson se rendait fort souvent, si elle découvrait la cause d'une force si prodigieuse et le moyen de la dompter. Samson eut la faiblesse de céder à ses caresses artificieuses, et lui déclara que sa force consistait dans sa chevelure. La perfide, profitant de son sommeil, lui fit couper les cheveux, et le livra aux Philistins, qui lui crevèrent les yeux et le condamnèrent à tourner la meule d'un moulin (supplice imposé aux esclaves). Ses cheveux croissant de nouveau, ses premières forces lui furent rendues. Un jour de fête, les Philistins le firent amener pour leur servir de jouet ; mais Samson, se regardant encore comme le défenseur de son peuple, se fit conduire entre deux colonnes qui soutenaient tout l'édifice, et, ayant

31. Quels furent les principaux exploits de Samson?—32. Désespérant de vaincre Samson, quel moyen les Philistins prirent-ils? Qu'arriva-t-il à Samson pendant sa captivité?

invoqué le Seigneur, il les ébranla avec force, en s'écriant : " Que je meure avec les Philistins ! " L'édifice fut renversé, et Samson périt avec trois mille Philistins, les plus notables de la nation (1117).

Samson fut, dans un grand nombre de circonstances de sa vie, la figure de Jésus-Christ.

Il avait été doué d'une force extraordinaire : Jésus-Christ est le Dieu fort et puissant.

Samson épouse une femme philistine : Jésus-Christ a appelé à lui toutes les nations de la terre, même les idolâtres.

Samson défait seul les Philistins et avec les moyens les plus simples : Jésus-Christ détruit l'empire du démon par la seule vertu de la croix.

Samson emporte sur ses épaules les portes de la ville dans laquelle les Philistins le tenaient prisonnier : Jésus-Christ sort du tombeau malgré les Juifs et ceux qui le gardaient.

Samson meurt volontairement pour sauver son peuple : Jésus-Christ n'est mort que parce qu'il l'a voulu, et lorsque son œuvre a été accomplie.

Samson détruisit plus de Philistins en mourant que pendant toute sa vie : Jésus-Christ, par sa mort, consume l'œuvre de la rédemption.

33. Héli, qui gouverna le peuple après Samson en qualité de juge et de grand-prêtre, se rendit recommandable par sa piété ; mais la mollesse et la négligence avec lesquelles il reprit ses fils Ophni et Phinéas, qui étaient devenus le scandale du peuple, attirèrent la vengeance céleste sur sa maison et même sur toute la nation. Les Philistins défirent Israël, tuèrent Ophni et Phinéas, prirent l'arche, que ces lévites audacieux avaient apportée de la ville de Silo au camp, comme pour obliger le Seigneur à leur donner la victoire. Héli, âgé alors de quatre-vingt-dix-huit ans, apprenant ce désastre, tomba à la renverse, et eut

33. Quel fut le successeur de Samson ?—Quelle fut la conduite d'Héli juge et grand-prêtre ?—Quels sont les malheurs qui arrivèrent à Héli et à la nation juive ?—Héli survécut-il au désastre qu'Israël venait de subir ?

la tête fracassée (1116). Sa judicature avait duré quarante ans.

34. Les malheurs arrivés à la famille d'Héli avaient été annoncés à ce pontife par le jeune Samuel. Cet enfant de bénédiction, offert dès son bas âge par ses parents pour être employé au service du temple, couchait non loin du sanctuaire ; une voix l'ayant appelé par son nom, il crut que c'était le grand-prêtre, et aussitôt il alla lui offrir ses services ; la même chose eut lieu jusqu'à trois fois. Héli, vers lequel Samuel courait chaque fois, lui dit : " Mon fils, si l'on vous appelle encore, dites : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur écoute. " La voix se fit entendre pour la quatrième fois, et Samuel ayant répondu comme Héli lui avait ordonné, le Seigneur lui révéla tous les maux qui allaient fondre sur Israël. Malgré les instances qu'Héli fit le lendemain pour savoir de Samuel ce que Dieu lui avait révélé, il n'arracha qu'avec peine de sa bouche ce que son respect pour la dignité pontificale voulait lui faire taire.

35. Cependant la colère divine éclata aussi sur les Philistins ; l'idole de Dagon, auprès de laquelle on avait mis l'arche, fut renversée, et toutes les contrées où il la menèrent furent affligées de divers fléaux qui les contraignirent de la renvoyer aux Hébreux. Les Philistins la placèrent donc sur un chariot attelé de deux vaches, qui prirent d'elles-mêmes le chemin de Bethsabé, première ville des Israélites de ce côté-là. Les Bethsamites, ayant osé regarder dans l'arche du Seigneur, attirèrent sa colère ; cinquante mille furent frappés de mort. On transporta l'arche sainte à Gabaa, dans la maison d'Abinadab où elle demeura fort longtemps.

36. Depuis plusieurs années, Samuel, choisi de Dieu pour manifester sa volonté, était révérend de tous ; sa

34. A qui Dieu révéla-t-il les malheurs qui allaient fondre sur Israël ? — 35. Les Philistins gardèrent-ils longtemps l'arche d'alliance ? — Où l'arche fut-elle transportée ? — 36. Qui est-ce qui gouverna le peuple après Héli ? — Pourquoi le peuple désira-t-il être gouverné par des rois plutôt que par des juges ?

vertu lui mérita l'honneur de gouverner les Israélites. Il exerça ses fonctions à Maspha, où il éleva un autel, renouvela l'alliance du Seigneur avec son peuple, et s'efforça de le rendre heureux en le délivrant de ses ennemis ; mais, pendant la vieillesse de ce saint homme, la prospérité d'Israël cessa. Ses enfants, Joël et Abia, étant devenus méchants, déplurent au peuple, qui, ne voulant point les avoir pour juges, demanda un roi. Samuel ne put s'empêcher d'en témoigner sa peine ; mais le Seigneur lui ayant ordonné de contenter le peuple, il se soumit, et ne pensa plus qu'aux moyens d'exécuter la volonté de Dieu.

37. Du temps des juges d'Israël, vers 1220, un homme de Bethléem nommé Élimélech et sa femme Noémi furent obligés, par une famine, de passer avec leurs deux fils dans le pays des Moabites. Quelque temps après leur arrivée en cette contrée, Élimélech mourut. Les deux fils épousèrent deux filles de Moab, dont l'une s'appelait Orpha et l'autre Ruth. Après avoir demeuré là dix ans, ils moururent, et Noémi resta seule, ayant perdu son mari et ses fils. Elle voulut alors retourner dans son pays ; elle fit part de cette résolution à ses deux belles-filles, et leur fit ses adieux, en leur disant : " Allez dans la maison de votre mère, et que le Seigneur en use envers vous comme vous en avez usé vous-mêmes envers ceux qui sont morts et envers moi. " Orpha, après quelque résistance, suivit ce conseil ; mais Ruth, voyant Noémi pauvre et accablée de vieillesse, ne voulut jamais la quitter. " En quelque lieu que vous alliez, lui dit-elle, je vous suivrai : votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu ; en quelque pays que vous mouriez, j'y mourrai aussi, et j'y serai ensevelie avec vous. " Elles partirent donc ensemble pour Bethléem. Comme elles y arrivèrent au temps de la moisson, Ruth, pour fournir à leur subsistance, alla ramasser les épis que laissaient les moissonneurs. Or

elle glanait un jour dans le champ d'un homme riche nommé Booz, proche parent d'Élimélech, à qui elle fut agréable. Ruth, d'après l'avis de Noémi et suivant l'usage des Hébreux, épousa Booz, qui était plein d'admiration pour sa vertu. Elle mit au monde Obed, qui fut, par Jessé, l'aïeul du saint roi David.

La conduite de Ruth est un exemple admirable de l'affection que les enfants doivent à leurs parents, et des sacrifices qu'ils sont obligés de faire pour les secourir dans leurs besoins et les soutenir jusqu'à la fin de leur vie.

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'établissement de la royauté (1095 avant J.-C.), jusqu'à la division du royaume (en 975).

1. RÈGNE DE SAÛL.—Il y avait dans la tribu de Benjamin un homme puissant et fort qui s'appelait Cis. Il avait un fils nommé Saül, qui était le plus grand et le mieux fait de tous les enfants d'Israël. Les ânesses de Cis s'étant égarées, il envoya son fils à leur recherche. Ce jeune homme, ne les trouvant pas, était près de s'en retourner, lorsque son serviteur lui conseilla d'aller consulter le *Voyant*, c'est-à-dire le prophète Samuel. Le saint homme, inspiré du ciel, reconnut en Saül le premier roi d'Israël, et lui donna l'onction royale. Peu après, toutes les tribus ayant été assemblées à Maspha pour que le roi fût désigné par le sort, l'élection faite par Samuel, au nom du Seigneur, se trouva confirmée par le choix du peuple (1095).

Ainsi fut élevé sur le trône, à l'âge de vint-deux ans, le premier roi dont les Israélites ingrats préférèrent le gouvernement à celui du Seigneur leur Dieu.

2. Les premières années du règne de Saül furent heureuses ; le roi fit éprouver une déroute complète

1. Quel fut le premier roi d'Israël ?—Comment Saül fut-il reconnu roi ?—Pourquoi le peuple fut-il convoqué à Maspha ?—2. Quelle guerre fit Saül ?

aux Ammonites, qui avaient mis le siège devant Jabès de Galaad, et son fils Jonathas chassa les Philistins de la ville de Machmas; mais une nouvelle irruption de Philistins contraignit Saül à rassembler des Israélites près de Galgala. C'était dans ce lieu que Samuel avait commandé au roi, de la part de Dieu, de l'attendre pendant sept jours.

3. Sur la fin du septième jour, le prophète arriva au moment où Saül, qui avait craint de se voir abandonné par ses soldats, achevait le sacrifice que le grand-prêtre seul avait le droit d'offrir au Seigneur. Samuel déclara à Saül qu'en punition de sa désobéissance Dieu lui ôterait son royaume, et qu'il s'était déjà choisi un homme selon son cœur. Les Philistins, ayant vu Saül se retirer, se proposaient de piller le pays. Jonathas pénétra par surprise dans leur camp, y répandit l'effroi, et commença la déroute que Saül, avec ceux de ses soldats qu'il put rallier, voulait achever complètement. Il défendit donc avec imprécation de prendre aucune nourriture avant l'entière dispersion des ennemis. Jonathas, ayant involontairement enfreint les ordres de son père, fut condamné à mort; toutefois le peuple s'étant écrié: "Quoi donc! Jonathas mourra, lui qui vient de délivrer Israël!" Saül se rendit à la volonté générale; mais il se retira sans poursuivre les Philistins.

4. Saül, dans la guerre contre les Amalécites, que Samuel lui avait ordonné, de la part de Dieu, d'exterminer, épargna Agag, leur roi, et conserva une grande partie des troupeaux qu'il avait pris, sous prétexte de les offrir en sacrifice. Samuel l'avertit de nouveau qu'il était rejeté, et que Dieu donnait son royaume à un autre.

5. Le prophète, qui avait reçu de Dieu la mission

3. Comment Saül encourut-il la disgrâce de Dieu?—Par quelle action extraordinaire Jonathas se fit-il remarquer?—Que fit Saül, voyant la confusion de l'ennemi?—4. Comment Saül encourut-il de nouveau la disgrâce du Tout-Puissant?—5. Que fit Samuel conformément à un ordre qu'il avait reçu de Dieu?—Qui était David?—Qu'arriva-t-il à Saül, une fois rejeté de Dieu?—Pourquoi David fut-il appelé à la cour?

de sacrer un nouveau roi, se rendit à Bethléem chez Isaï, nommé aussi Jessé, de la tribu de Juda, et le pria de faire venir successivement tous ses enfants. Le Seigneur lui fit connaître que David, le plus jeune d'entre eux, alors âgé de seize ans, beau de visage, et occupé jusqu'à ce moment à la garde des troupeaux, devait être le successeur de Saül. Samuel le sacra au milieu de ses frères (1070), et s'en retourna à Ramatha. Dès ce moment, l'esprit de Dieu demeura toujours avec David, et abandonna Saül. Cet infortuné prince devint sujet à des accès d'une folie furieuse, qui l'agitait horriblement. Ses officiers, pensant que le son de la harpe pourrait le calmer, lui conseillèrent d'appeler David, qui était fort habile à jouer de cet instrument. Ce jeune homme plut à Saül, qui le fit son écuyer. Rentré dans le sein de sa famille, pendant que le roi faisait la guerre aux Philistins, David fut chargé par son père de quelques provisions pour ses frères qui étaient à l'armée. C'est là que le Seigneur l'attendait pour l'élever en honneur aux yeux de tout Israël.

6. Depuis quarante jours que l'armée des Philistins et celle de Saül étaient en présence, un géant, nommé Goliath (1), défiait les braves d'Israël, et insultait à toute l'armée. Saül avait promis sa fille en mariage à celui qui vaincrait ce Philistin redoutable; mais nul n'osait se hasarder au combat: David seul se présenta devant Saül, et, quoiqu'il fût encore bien jeune, il demanda la permission de combattre le géant.

"Prince, dit-il, accoutumé à poursuivre et à mettre en pièces les ours et les lions qui venaient attaquer mes troupeaux, je laverai la honte d'Israël dans le sang de cet incirconcis." Saül donna ses armes à David; mais, peu accoutumé à en faire usage, le jeune pâtre leur préféra sa fronde et son bâton, puis s'avança dans l'arène. Goliath le voyant approcher :

(1) Suivant le calcul ordinaire, Goliath avait 9 pieds 9 pouces de hauteur; il était revêtu d'une cotte de mailles du poids d'environ 156 livres, et le bâton de sa lance était, d'après l'expression de la sainte Écriture, de la grosseur "d'une ensouple de tisserand"

6. Comment David s'illustra-t-il?—Comment fut-il traité par Saül?

“Suis-je un chien, lui cria-t-il, pour que tu viennes à moi avec un bâton. Approche, et je donnerai ta chair à manger aux bêtes et aux oiseaux.” David lui répondit : “Tu viens à moi avec l'épée, la lance et le bouclier ; mais moi je vais à toi au nom du Dieu des armées, qui va punir ton impiété et tes blasphèmes, et te livrer entre mes mains, afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu dans Israël.” En même temps il lança une pierre qui frappa le Philistin au front, et ce géant tomba la face contre terre. David courut à lui, et, saisissant la lourde épée de son ennemi, il lui coupa la tête et la porta en triomphe au camp d'Israël. Cette mort répandit la terreur parmi les Philistins, qui furent taillés en pièces, et tout l'honneur de la victoire revint à David. Alors la jalousie s'empara de Saül ; il conçut une haine implacable contre le jeune héros, et chercha les moyens de le faire mourir.

David, dans ces premières actions, était la figure visible de Jésus-Christ.

Il chasse le démon par ses chants et ses prières : Jésus-Christ le chasse des cœurs par ses mérites.

David tue Goliath avec sa fronde et une pierre : Jésus-Christ détruit le péché par sa croix et ses mérites.

David reçoit les applaudissements de tout le peuple : Jésus-Christ recevra à jamais les félicitations des anges et des saints.

David, tout en faisant du bien à Saül, en était sans cesse persécuté : Jésus-Christ fait du bien à tous, et il ne reçoit que des outrages de la plupart des hommes.

7. David se conduisant en toute rencontre avec beaucoup de prudence, Saül l'appréhenda de plus en plus, en voyant que le Seigneur était avec lui ; il lui refusa sa fille aînée, qu'il lui avait promise, et lui donna Michol, sa seconde fille, en mariage. Après quelque temps de calme apparent, David fut obligé de s'éloigner malgré l'affection de Jonathas, qui

7. Tous les membres de la famille royale étaient-ils animés des mêmes sentiments contre David ?

l'aimait comme lui-même, et l'avertissait des pièges que lui tendait le roi. Il quitta la cour accompagné de quatre cents hommes, qui lui furent toujours dévoués.

Jonathas est un parfait modèle de la plus magnanime générosité, comme aussi de la plus pure et de la plus inviolable amitié dont il soit fait mention dans toute l'histoire. Quoique héritier présomptif de la couronne, il lie amitié avec le fils d'un humble berger; la gloire de David éclipse la sienne, et, loin d'en concevoir de la jalousie, il unit ses félicitations à celles de tout Israël pour chanter les exploits de son ami du cœur. La fidélité reste la même dans l'adversité de son ami, comme dans sa prospérité; quand celui-ci est honoré à la cour de son père, aussi bien que quand il est obligé de fuir pour sauver sa vie.

8. Saül poursuit David, qui s'était d'abord retiré auprès de Samuel, à Ramatha, et, de là, à Nobé, chez le grand-prêtre Achimélech, et mit tout en usage pour l'atteindre et le tuer. Furieux de voir le jeune homme à l'abri de ses coups par la protection du Seigneur, ce mauvais prince s'en vengea sur Achimélech, qu'il fit égorger avec quatre-vingt-cinq prêtres du Très-Haut, à cause de l'hospitalité accordée à David. David, au contraire, usait d'une grande générosité: obligé de fuir dans le désert d'Engaddi, il s'était retiré dans une caverne; Saül y entra seul, ne sachant pas que David y fût caché. Celui-ci aurait pu tuer son ennemi; mais il se contenta de couper le bord de son manteau.

Une autre fois, David et Abisaï, son écuyer, pénétrèrent la nuit, sans être vus, jusqu'à la tente de Saül, qu'ils trouvèrent endormi: "Dieu me garde, dit David, de mettre la main sur mon maître, sur l'oint du Seigneur." Et, pour prouver au roi qu'il n'avait tenu qu'à lui de le perdre, il prit sa coupe et sa lance, mais

8. Que fit Saül, apprenant que David s'était réfugié chez le grand-prêtre Achimélech?—Comment Achimélech fut-il traité?—Quelles preuves de modération David donna-t-il à Saül?—Où David se retira-t-il?—Comment fut-il reçu par Achis, roi de Geth?

il les lui fit rapporter aussitôt, quoiqu'il fût convaincu que cet acte de générosité ne lui rendrait ni l'amitié du roi ni la tranquillité. Toutefois Saül, touché de l'admirable conduite du jeune guerrier qu'il persécutait, promit de ne plus le poursuivre. David n'osant se fier à sa parole, se retira chez Achis, roi de Geth : sa présence causa d'abord des inquiétudes à ce prince, parce qu'il le prenait pour un espion ; mais ayant été rassuré, il le traita favorablement, et lui donna la ville de Siceleg. Cependant Saül, qui touchait à sa fin, se voyant attaqué par les Philistins, eut recours à une magicienne pour connaître le sort du combat.

9. Le Seigneur permit que l'ombre de Samuel, mort deux ans auparavant (1055), apparût à Saül, et lui annonçât la défaite de ses troupes, sa mort et celle de ses enfants. Ayant été en effet vaincu et poursuivi par l'ennemi, il se donna la mort sur la montagne de Gelboé. Ainsi mourut Saül, à l'âge de soixante-deux ans, après un règne de quarante. David, bien éloigné de se réjouir de la mort de son ennemi, fit périr l'Amalécite qui, lui apprenant la défaite de l'armée, s'était vanté d'avoir lui-même tué Saül ; il pleura amèrement la mort de ce prince, et surtout celle de son fils Jonathas, avec lequel il avait été lié d'une amitié si tendre, qu'on pouvait dire que *l'âme de Jonathas était collée à l'âme de David*.

David donna quelque temps après un nouvel exemple de justice, en faisant mourir deux scélérats qui lui apportaient la tête d'Isboseth, dernier fils de Saül, qu'Abner, général des armées du roi, avait placé sur le trône, et il traita Miphiboseth, fils de Jonathas, comme son propre fils.

10. RÈGNE DE DAVID (1055).—Saül étant mort, la tribu de Judase soumit la première à David, qui s'était rendu à Hébron. Après la mort d'Isboseth les autres tribus le reconnurent pour roi de tout Israël (1048) ;

9. Comment Saül finit-il sa vie ?—Comment David se comporta-t-il à la mort de Saül et de ses enfants ?—10. Les douze tribus reconnurent-elles toutes David pour roi ?—Quand fut-il proclamé roi sur tout Israël ?

c'est à Hébron qu'il fut sacré, et il avait alors trente-sept ans.

11. Les Jébuséens, descendants de Cham, avaient toujours été maîtres de Jérusalem; David les en chassa, et établit sa demeure sur le mont Sion, où il se bâtit un palais; il y fit aussi préparer une tente magnifique pour placer l'arche d'alliance, qui était encore chez Aminadab. Comme on la conduisait à Jérusalem, Osa, chargé de veiller au transport, voyant l'arche penchée et sur le point de tomber, y porta la main pour la soutenir; il fut à l'instant même frappé de mort. Ce terrible châtiment épouvanta David, et il fit placer l'arche dans la maison d'Obédédon; mais quelque temps après, ayant appris qu'Obédédon, avec toute sa maison, avait été comblé des bénédictions du Seigneur par la présence de l'arche, il se détermina à la mettre dans le lieu qu'il lui avait préparé. Il accompagna la marche des lévites, au son des trompettes, avec une joie qui annonçait sa foi et le désir qu'il avait de plaire au Seigneur.

12. Bientôt il défit les Philistins et les Amalécites, et délivra ainsi son peuple de l'oppression de ses ennemis et du tribut qu'il avait payé pendant de longues années aux Philistins. Toute la terre promise était alors en son pouvoir, et il avait en outre soumis les peuples situés à l'orient de la Judée, une partie de la Syrie et l'Idumée jusqu'à la mer Rouge, sur laquelle étaient deux ports très-favorables au commerce qu'Israël faisait à cette époque avec les nations les plus reculées de l'Asie et de l'Afrique. En même temps, ce prince était occupé à rendre exactement la justice à tout son peuple.

13. Cependant, il allait bientôt donner un exemple effrayant de la faiblesse humaine. Le roi des Ammonites ayant outragé les ambassadeurs d'Israël, David envoya Joab, général de ses armées, pour en tirer vengeance. Il eût été avantageux à David de s'être

11. Quel endroit David choisit-il pour sa résidence royale?—Que fit-il quand la paix fut rétablie dans son royaume?—12. A quels peuples fit-il ensuite la guerre?—13. David fut-il toujours fidèle à son devoir?

mis à la tête de ses troupes, au lieu de demeurer tranquille dans son palais. La tentation le trouva plongé dans la mollesse et l'oisiveté; il succomba, et, pour cacher la honte de Bethsabée, qu'il avait soumise à ses désirs criminels, il commit un nouveau forfait. Urie, un des plus braves officiers de son armée et mari de Bethsabée, périt par l'ordre du roi, qui épousa sa femme aussitôt après le temps du deuil.

14. Comme David avait grandement irrité le Seigneur, le prophète Nathan vint le trouver, et lui parla ainsi: " Il y avait dans une ville deux hommes, l'un riche, l'autre pauvre: le riche avait un grand nombre de brebis et de bœufs; le pauvre ne possédait en tout qu'une petite brebis qu'il avait achetée et nourrie. Elle avait été élevée au milieu de ses enfants, mangeant de son pain, buvant dans sa coupe, dormant sur son sein, et il la chérissait comme sa fille. Un étranger étant venu manger chez le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour lui donner à souper; mais il prit la brebis du pauvre, et la donna à manger à son hôte.

" Vive Dieu! s'écria David, indigné contre le riche, celui qui a fait cela mérite la mort. Il en rendra quatre fois autant pour avoir agi de la sorte, et pour n'avoir pas épargné la brebis du pauvre. " Alors Nathan dit à David: " Cet homme-là, c'est vous. " Puis, lui ayant rappelé tous les bienfaits dont le Seigneur l'avait comblé, il annonça le châtement qui devait lui être infligé en punition de son crime.

La prédiction ne tarda pas à s'accomplir: le fils que Bethsabée lui avait donné fut atteint d'une violente maladie, dont il mourut au bout de sept jours, malgré les prières et le jeûne de David. Dieu usa cependant de miséricorde envers le roi; car, quelque temps après, Bethsabée eut un fils qui fut appelé Salomon, et que le prophète Nathan surnomma *aimé de Dieu*.

Bientôt le désordre fut à son comble dans la famille royale; Thamar, fille de David, fut déshonorée par

14. Quelle fut la mission du prophète Nathan auprès de David? — Quelles furent les suites du péché de David?

Amnon, son frère; Absalon, autre fils du roi, pour venger sa sœur, assassina Amnon au milieu d'un festin. Il se révolta ensuite contre son père, et voulut le détrôner. David, obligé de s'enfuir, adora la volonté de Dieu dans tous ces événements; il ne cessait de pleurer son péché; il ne voulut jamais permettre à ceux qui l'accompagnaient de punir Séméï, qui le maudissait et lui jetait des pierres en le suivant de loin.

15. Les gens qui étaient demeurés fidèles à David, désirant le rétablir sur le trône, livrèrent bataille à l'armée d'Absalon, et la défirent. Joab, ayant appris que ce fils dénaturé, fuyant sur sa mule, était resté suspendu à un arbre par les cheveux, se fit conduire au lieu où se trouvait ce prince, et le perça de trois dards, sans avoir égard à la prière que David avait faite à tous ses officiers d'épargner la vie de son fils.

Ainsi périt Absalon! Terrible exemple pour les enfants qui sont assez ingrats et dénaturés pour manquer au respect et à l'obéissance qu'ils doivent à leurs parents!

A la nouvelle de la mort d'Absalon, David versa un torrent de larmes; il ne cessait de crier: "Absalon, mon fils! mon fils Absalon!" Étant entré dans Jérusalem, il pardonna à ses ennemis, et ne voulut pas souffrir qu'on ternît la gloire de cette journée par la mort d'un seul homme.

David, fuyant devant son fils révolté, traversa le torrent de Cédron, figurant ainsi Jésus-Christ trahi par un des siens, et conduit à Jérusalem pour répandre, non-seulement des larmes, mais son propre sang.

16. L'ordre commençait à régner partout lorsque Séba se révolta contre David. Joab eut ordre de le poursuivre, et comme il assiégeait Maacha, où le rebelle s'était enfermé, une femme persuada aux habitants de mettre à mort ce factieux et de jeter sa tête par-dessus les murs; le calme fut aussitôt rétabli.

15. Quel fut le sort d'Absalon?—16. Quel fut aussi celui de Séba qui s'était révolté contre David?

17. David soutint encore contre les Philistins quelques guerres, dans l'une desquelles il aurait été tué si Abisaï, l'un de ses officiers, n'avait détourné la lance qui allait le percer.

18. Une pensée d'orgueil attira de nouveaux malheurs sur Israël. David, voulant savoir combien ses États renfermaient d'habitants, ordonna, contre l'avis de son conseil, que l'on fit un dénombrement, d'après lequel il trouva dans Israël treize cent mille hommes capables de porter les armes. Dieu, irrité de cette action, fit dire au roi qu'en punition, il lui donnait à choisir entre une famine de sept ans, une guerre de trois mois et une peste de trois jours. Le roi, se considérant comme le seul coupable, choisit la peste, comme pouvant l'atteindre aussi bien que le dernier de ses sujets; en trois jours, elle enleva soixante-dix mille hommes. David, humilié devant le Seigneur, s'écriait en pleurant: " Qu'ont fait ces brebis que vous châtiez ? C'est moi, Seigneur, qui ai péché. " Il fit dresser un autel sur le mont Moria, et y offrit un holocauste. La douleur l'avait presque conduit au tombeau lorsque Adonias, son fils, soutenu du vieux Joab et du grand-prêtre Abiathar, profita de l'occasion pour se faire proclamer roi; mais David, qui, par l'ordre du Seigneur, destinait la couronne à Salomon, le fit promptement sacrer, et le parti d'Adonias fut dispersé.

19. David, se sentant près de mourir, donna ses derniers avis et ses sages instructions à Salomon; il lui recommanda de bâtir le temple dont il avait dressé le plan, et de ne pas laisser impunis les crimes de Joab qui avait tué Abner et Amaza, ni les outrages de Séméï. Ce prince mourut à l'âge de soixante-onze ans, après un règne de quarante, dont sept à Hébron, sur la tribu de Juda, et trente-trois à Jérusalem, sur tout Israël; il fut enseveli dans Sion, qui s'appela la ville de David (1015).

17. Quel danger courut David dans une guerre contre les Philistins ? — 18. Comment David attira-t-il encore le malheur sur son peuple ? — Comment se conduisit-il dans cette occasion ? — Combien la peste enleva-t-elle de monde, pendant les trois jours qu'elle dura ? — Quel est celui que David désigna pour lui succéder sur le trône ? — 19. A quel âge David mourut-il ?

20. La vie du pieux monarque nous présente le modèle des vertus les plus sublimes. Sa générosité envers Saül, la ferveur de son amitié pour Jonathas, sa compassion touchante pour son peuple, son courage et sa résignation dans le malheur, nous révèlent l'âme grande et magnanime du roi. Dans son élévation sur le trône d'Israël et dans ses prodigieuses victoires, nous voyons l'élu du Seigneur ; mais, en lisant le grand nombre de *Psaumes* et de *Cantiques* qu'il a composés, nous admirons le repentir si touchant, l'humilité profonde et la foi inaltérable du saint prophète, qui voit dans l'avenir la venue du Messie promis à ses pères, et après lequel son âme ardente et pieuse soupire, *comme le cerf altéré soupire après l'eau des fontaines*.

Le livre des Psaumes est regardé comme le précis de toute l'Écriture sainte. Personne ne parle plus dignement que le Roi-Prophète, de Dieu, de sa puissance, de sa sagesse, de sa grandeur, de sa bonté, de sa miséricorde et de sa providence. L'Église en fait son exercice ordinaire ; elle s'en occupe le jour et la nuit, et toutes les assemblées retentissent de ces divins cantiques. " O mon Dieu, disait saint Augustin, combien versais-je de larmes par la vive impression que faisaient sur moi les hymnes et les cantiques que j'entendais chanter dans l'église à votre louange ! En même temps que ces chants si doux, ô mon Dieu ! frappaient mes oreilles, votre vérité coulait et s'insinuait dans mon cœur, et y excitait les sentiments d'une piété aussi vive que tendre et délicieuse ; je fondais en larmes, et ces larmes mêmes étaient ma consolation et mes délices. "

21. RÈGNE DE SALOMON (1015).—Salomon était bien jeune encore lorsqu'il prit possession du trône de son père. Pour mettre fin aux révoltes que fomentaient Adonias et ceux de son parti, Salomon eut recours à plusieurs actes de rigueur : Adonias fut mis à mort et avec lui Joab et Sémï, qui reçurent ainsi le châtiment

20. Quelles preuves de piété et de repentir David a-t-il laissées à la postérité ?—Quels sont les traits caractéristiques de ce saint roi ?—

21. Quel fut le successeur de David ?

dû à leur conduite à l'égard du roi David. Se voyant affermi sur son trône, le nouveau roi conduisit son peuple à Gabaad, où était le tabernacle du Seigneur, et y offrit mille victimes en holocauste.

22. Les premières années du règne de Salomon furent très-heureuses ; nous lisons dans la sainte Écriture que " chacun vivait à l'ombre de son figuier et de sa vigne, et que l'or était méprisé à cause de son abondance. " Le Seigneur, voulant récompenser sa piété, promit de lui accorder tout ce qu'il lui demanderait. Salomon, considérant surtout l'avantage de son peuple, demanda la sagesse pour bien gouverner. Le Seigneur le rendit le plus sage des rois, lui accorda des richesses immenses et une gloire telle qu'aucun roi, ni avant ni après lui, ne l'a jamais égalé.

23. Salomon eut bientôt occasion de donner des preuves de la sagesse qu'il avait reçue de Dieu. Deux femmes, qui demeuraient ensemble, avaient chacune un enfant nouveau-né ; l'un des deux ayant été trouvé mort, chaque mère réclamait l'enfant vivant comme étant le sien. " Qu'on le coupe en deux avec une épée, dit Salomon, et que chacune en ait la moitié. " La véritable mère, sentant ses entrailles émues, aimait mieux qu'on donnât son enfant à sa rivale que de le voir tuer. L'autre femme, au contraire, consentait à ce qu'il fût partagé en deux. Alors Salomon, reconnaissant la voix de la nature, déclara que l'enfant vivant appartenait à celle qui aimait mieux en être dépouillée injustement que de le voir mettre en pièces. Tout Israël sut la manière dont le roi avait jugé cette affaire, et l'on eut pour lui des sentiments de crainte et de respect, voyant que la sagesse de Dieu était en lui.

24. Salomon avait épousé la fille du roi d'Égypte ; il fit aussi alliance avec Hiram, roi de Tyr en Phénicie. Celui-ci lui permit de couper sur le Liban des cèdres

22. Quel fut le règne de Salomon ?—Comment l'Écriture fait-elle connaître le bonheur des premières années du règne de Salomon ?—Comment Dieu récompensa-t-il sa piété ?—23. Quelle preuve de sagesse Salomon donna-t-il ?—24. Quel édifice Salomon éleva-t-il à l'honneur du vrai Dieu ?—En combien de temps le temple fut-il bâti ?

et des sapins pour la construction du temple ; il reçut en échange du froment, de l'huile et du vin. Salomon employa sept années et près de deux cent mille hommes à la construction du temple sur le mont Moria, à l'orient de Jérusalem.—Sur cette même montagne Abraham avait offert à Dieu son fils Isaac, et, plus tard, le Sauveur du monde devait s'y offrir en sacrifice à Dieu son Père.—Ce fut la quatrième année de son règne, et 1012 ans avant J.-C. que Salomon fit commencer les travaux de ce superbe édifice, l'une des merveilles du monde.

25. Le temple, bâti sur le modèle du tabernacle que Moïse avait élevé dans le désert, fut divisé en trois parties principales ; 1^o le *Sanctuaire*, où l'arche devait être placée ; on le nommait aussi le *Saint des saints* ; 2^o le *Saint*, où était l'autel des parfums ; 3^o les divers parvis. Dans le *parvis intérieur*, ou *parvis des prêtres*, se trouvaient l'autel des holocaustes et la *mer d'airain*, grand bassin qui servait pour la purification. Le *parvis* d'Israël était l'enceinte où le peuple s'assemblait pour les prières publiques. Ce temple fut dès lors le seul lieu du monde où le Seigneur permit qu'on lui offrit des sacrifices.

L'or brillait de toutes parts dans ce temple magnifique, et les gonds même des portes étaient de ce précieux métal ; il était environné de galeries et de bâtiments magnifiques pour la résidence des lévites et des officiers du temple.

25. Aussitôt que le temple fut achevé (1004), on en fit la dédicace avec une grande solennité, et on y plaça l'arche d'alliance. La fête dura sept jours, pendant lesquels on immola vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis. Dieu manifesta publiquement qu'il agréait les hommages de son peuple, en remplissant le temple d'une nuée miraculeuse. A cette vue, Salomon se prosterna le visage contre terre, et s'écria : « Est-il donc croyable que Dieu veuille habiter sur la terre ! Si le ciel et la terre

25. En combien de parties le temple était-il divisé ?—Quelle en était la magnificence ?—26. Dites quelque chose de la dédicace du temple.

ne peuvent le contenir, comment le contiendra cette maison que j'ai bâtie ? Écoutez, Seigneur, ajouta-t-il, écoutez la voix de votre serviteur ; ouvrez sans cesse les yeux sur cette maison ; accomplissez vos promesses, et quand le ciel sera comme l'airain et la terre semblable au fer à cause de nos péchés, laissez-vous fléchir par les prières qui vous seront adressées dans ce lieu que vous avez choisi pour votre demeure. " Puis, il continua ainsi : " Béné soit le Seigneur qui a donné la paix à son peuple selon ses promesses ! Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne point et ne nous rejette point ; mais qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies. "

27. Quelque temps après, Dieu apparut pour la seconde fois à Salomon, et lui dit : " J'ai exaucé votre prière, et j'ai sanctifié cette demeure que vous avez bâtie en mon nom. Si vous marchez en ma présence comme votre père, dans la simplicité de votre cœur, j'établirai votre règne à jamais sur Israël. Si vous vous détournez de moi, vous et vos enfants, et que vous adoriez des dieux étrangers, j'exterminerai les Israélites de ce pays que je leur ai donné ; je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom. A quiconque dira dans son étonnement : D'où vient que le Seigneur a traité ainsi ce pays et ce temple ? on répondra : C'est parce que ces peuples ont abandonné le Seigneur, qui les avait tirés de l'Égypte : voilà ce qui leur a attiré tous ces maux. "

28. Salomon, ayant achevé le temple du Seigneur, bâtit un palais magnifique pour lui et un autre pour la reine. Il entourra de murs Jérusalem et quelques autres villes ; parmi celles qu'il fonda était Palmyre, dont on retrouve encore aujourd'hui les ruines dans le désert, à l'orient de la Palestine.

29. La réputation de Salomon se répandit au loin ; on lui envoyait des ambassadeurs de toutes les con-

27. Qu'est-ce que Dieu dit à Salomon, la seconde fois qu'il lui apparut ?—82. Quels autres édifices Salomon fit-il encore bâtir ?—29. Que dit l'Écriture de la réputation de Salomon ?

trées; la reine de Saba voulut connaître par elle-même toutes les merveilles que l'on publiait d'un règne aussi glorieux; elle fit de grands présents au roi, et en reçut en retour de bien plus considérables.

30. Jusque-là, tout avait été grand et admirable dans la conduite de Salomon; mais ses immenses richesses et sa puissance formidable corrompirent son cœur, et les alliances coupables qu'il contracta avec des femmes étrangères l'entraînèrent à l'idolâtrie; il adora Moloch, idole des Ammonites, et Chamos, dieu des Moabites; il leur offrit de l'encens et leur érigea des autels. Dieu lui apparut alors, et lui dit: "Puisque vous n'avez pas gardé mon alliance, je diviserai votre royaume, et je le donnerai à l'un de vos serviteurs. Ce ne sera pas néanmoins de votre vivant, en considération de David, mais sous le règne de votre fils. Je n'ôterai pas même à votre fils le royaume tout entier, à cause de David, mon serviteur, et de Jérusalem, que j'ai choisie." Celui que Dieu avait marqué pour régner sur les tribus qui devaient être détachées du royaume de Salomon était Jéroboam, homme de tête et de résolution, à qui Salomon avait donné une charge considérable dans ses États. Cet homme fut averti par un prophète nommé Ahias des desseins de Dieu sur lui, s'il voulait marcher devant le Seigneur. Salomon, qui eut connaissance de ces prédictions faites à Jéroboam, le poursuivit et le força de s'enfuir en Égypte.

Salomon mourut à l'âge de cinquante-six ans, après un règne de quarante. Il fut enseveli dans la ville de David (962).

31. Ce prince est l'auteur du livre des *Proverbes*, de celui de l'*Ecclésiaste* et du *Cantique des Cantiques*. Ses autres ouvrages ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais ils devaient être en grand nombre, puisque l'Écriture nous apprend qu'il a parlé des plantes, depuis

30. Salomon persévéra-t-il dans sa haute sagesse?—Quelle fut la cause de sa chute?—Quelle en fut la punition?—A quel âge mourut-il?

—31. Quels sont les principaux écrits de Salomon?

le cèdre du Liban, jusqu'à l'hysope, et des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles et des poissons.

La vie de Salomon, tant que ce prince garda dans son cœur l'amour et la crainte de Dieu, offre le plus éclatant exemple du haut degré de sagesse et de gloire où l'homme peut s'élever, et nous voyons dans sa chute la profondeur de l'abîme où peut entraîner un seul vice, une seule passion déréglée.

Plusieurs saints Pères croient que Salomon s'est repenti de ses coupables égarements, et que le livre de l'Ecclésiaste est l'expression de ses sentiments de douleur et de repentir.

32. MŒURS ET COUTUMES.—Les Israélites, qui, au temps des patriarches, habitaient sous des tentes et étaient voyageurs sur la terre, eurent, après la loi de Moïse, les mœurs d'une nation sédentaire. Il existait cependant parmi eux peu de professions diverses; tous étaient laboureurs et bergers, menant eux-mêmes leurs troupeaux.

Ils recueillaient quantité de blé et d'orge, et le pur froment est compté comme la principale marchandise qu'ils portaient à Tyr, ville fameuse par son commerce. Ils avaient le miel et l'huile en abondance; les montagnes de Juda et d'Éphraïm étaient de grands vignobles; aux environs de Jéricho, il y avait des palmiers d'un revenu considérable, et c'était le seul endroit du monde où se trouvait le vrai baume. Cette fertilité du pays et le soin qu'on mettait à le cultiver font comprendre comment, malgré son peu d'étendue, il pouvait nourrir un si grand nombre d'hommes. Chaque Israélite avait son champ à cultiver, et c'était le même qui avait été donné en partage à ses ancêtres, sous Josué. On ne se regardait que comme fermier, Dieu étant le véritable propriétaire; par conséquent, il était défendu d'aliéner les biens pour plus de cinquante ans. Ils n'étaient chargés d'aucune autre redevance que des dîmes et des prémices destinées à l'en-

32. Dites-nous ce que vous savez des mœurs et coutumes, des occupations, des richesses, du commerce, de l'habillement, de l'éducation, etc., des Israélites.

retien des prêtres et des lévites et aux sacrifices. Les Israélites nourrissaient les mêmes animaux que du temps des patriarches ; ils n'avaient pas de chevaux, parce qu'ils ne sont pas d'un grand usage dans les pays de montagnes. Les ânes étaient la monture ordinaire, même des riches.

Les Hébreux eurent généralement un commerce assez restreint ; leur terre suffisait pour les nourrir. Les Phéniciens, leurs voisins, resserrés dans un étroit espace sur le bord de la mer, vivaient d'industrie ; ils étaient comme les courtiers et les facteurs des autres nations. Les Hébreux s'appliquaient peu aux manufactures ; ils ne manquaient cependant point d'excellents ouvriers ; on peut en juger par la construction du temple et du tabernacle. Tout porte à croire qu'ils ne connurent que fort tard les espèces monnayées, frappées au coin et marquées d'une empreinte. Ils employaient dans les échanges les métaux, qu'ils divisaient en fragments dont on déterminait le poids et la valeur.

L'année des Hébreux était de douze mois de trente jours chacun : il fut ordonné à Moïse de la commencer au printemps, au mois de la Pâque.

Les étoffes employées par les Israélites, pour les vêtements, étaient la plupart de laine. La beauté des habits consistait dans la finesse des tissus et dans les couleurs, dont les plus estimées étaient le blanc et la pourpre rouge ou violette. Les prêtres n'étaient vêtus que de lin. Les vêtements du peuple juif étaient la tunique et le manteau. Les Israélites avaient la tête couverte d'une espèce de tiare comme celle des Perses et des Chaldéens ; c'était une marque de deuil d'avoir la tête nue ou de se la raser, car ils laissaient croître leurs cheveux et leur barbe. Ils portaient des sandales ; c'est pourquoi ils se lavaient souvent les pieds.

L'éducation des enfants était l'objet des plus grands soins, tant pour le corps que pour l'esprit. Les Hébreux méprisaient l'étude des langues étrangères ; mais ils savaient presque tous lire, puisqu'il était recommandé à tous d'apprendre la loi de Dieu et de la méditer jour

et nuit. Cette étude était leur unique occupation, le jour du sabbat. Ce seul livre suffisait pour les instruire parfaitement : histoire, morale, poésie, législation, tout se trouve dans les Écritures sacrées.

SIXIÈME ÉPOQUE.

Depuis la division du royaume (l'an 975 avant J.-C.), jusqu'à la captivité de Babylone (606 avant J.-C.).

1. Après la mort de Salomon, Roboam, son fils unique, alla à Sichem, où tout Israël s'était rassemblé pour l'établir roi. Jéroboam, à la tête des mécontents, vint le prier de soulager le peuple en diminuant les impôts. Le roi, méprisant l'avis des vieillards, qui lui conseillaient de traiter le peuple avec douceur, préféra celui des jeunes gens qui, nourris avec lui dans les délices, étaient toujours à sa suite, et il répondit au peuple : " J'appesantirai le joug que mon père vous a imposé ; il vous a châtiés avec des verges, je vous frapperai avec des verges de fer. "

2. Une réponse aussi brutale révolta le peuple : dix tribus secouèrent le joug, et élurent Jéroboam pour leur roi. Roboam, voulant faire rentrer Israël dans l'obéissance, leva une armée de cent quatre-vingt mille hommes ; mais un prophète, nommé Séméias, de la part de Dieu défendit à ses soldats de combattre contre leurs frères, et leur ordonna de retourner chacun dans sa maison. Ainsi le royaume d'Israël fut partagé en deux : les tribus de Juda et de Benjamin, qui demeurèrent fidèles à Roboam, formèrent le royaume de Juda, dont la capitale fut toujours Jérusalem : les lévites demeurèrent aussi fidèles à la famille de David ; les dix autres tribus formèrent le royaume d'Israël, et le roi Jéroboam établit sa résidence d'abord à Sichem, puis à Thesar.

1. Quelles furent les circonstances qui amenèrent la division du royaume ?—2. Combien de tribus se soulevèrent contre Roboam ?—Que fit-il en cette circonstance ?—Quels noms reçurent les deux royaumes ?—Quelles en furent les capitales ?

ROYAUME D'ISRAËL.

1. JÉROBOAM, maître de dix tribus, craignit que le cœur de son peuple ne se rapprochât de la maison de David et ne rentrât sous l'obéissance de Roboam, s'il continuait d'aller à Jérusalem pour offrir des sacrifices dans le temple du Seigneur. Il fit donc faire deux veaux d'or : l'un fut placé à Béthel, ville située au midi de son royaume ; l'autre à Dan, ville située au nord. On défendit au peuple d'adorer d'autres dieux, et Jéroboam lui dit : "Voici les dieux qui nous ont tirés de l'Égypte." Puis, après avoir établi à Béthel des fêtes solennelles, à l'imitation de celles qui étaient observées à Jérusalem pour le culte du vrai Dieu, il monta lui-même à l'autel, et éleva au sacerdoce non-seulement des hommes qui n'étaient point enfants de Lévi, mais des derniers du peuple.

2. Les successeurs de Jéroboam imitèrent son exemple, et entretenirent le peuple dans l'idolâtrie. Ils finirent leur vie, presque tous, par une mort violente.

3. NADAB, fils et successeur de Jéroboam, fut tué par BAAZA, général de l'armée, lequel régna en sa place, et extermina tous les descendants de Jéroboam (954 avant J.-C.).

4. ÉLA, fils et successeur de Baaza, fut assassiné au milieu d'un festin par Zambri, général de ses troupes (928 avant J.-C.).

5. ZAMBRI usurpa la couronne et fut assiégé dans Therza, sa capitale, par Amri, qui pressa le siège avec une telle vigueur, qu'au bout de sept jours, l'usurpateur, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi, fit mettre le feu à son palais et s'y brûla avec toute sa famille (928 avant J.-C.).

1. Quels moyens prit Jéroboam pour empêcher le peuple d'aller à Jérusalem ?—2. Comment Jéroboam fut-il puni pour son impiété ?—Quelle fut la conduite de ses successeurs ?—3. Quelle fut la fin de Nadab ?—4. d'Éla ?—5. De Zambri ?

6. AMRI fit alors, pendant quatre ans, une guerre acharnée à Thebni, qui aspirait au trône. Thebni étant mort, Amri régna seul, bâtit la ville de Samarie, dont il fit sa capitale, et fit une misérable mort après un malheureux règne de dix ans (918 avant J.-C.).

7. ACHAB, fils et successeur d'Amri, qui monta sur le trône d'Israël trois ans seulement avant que le pieux Josaphat succédât à son père, troisième roi de Juda, surpassa tous ses prédécesseurs en impiété. Jézabel, son épouse, fille d'Ithobal, roi des Sidoniens, le seconda dans tous ses desseins. Le culte de Baal fut en honneur; on lui bâtit un temple à Samarie, et les adorateurs du vrai Dieu furent persécutés.

8. Élie, prophète du Seigneur, édifiait alors le royaume par ses vertus, et l'étonnait par ses miracles; il se présenta une première fois devant le roi Achab, et lui annonça, au nom du Seigneur Dieu d'Israël, qu'en punition de ses péchés, il ne tomberait ni rosée ni pluie pendant trois années. Durant ce temps, Élie ayant été obligé de fuir dans le désert, Dieu le nourrit miraculeusement par le moyen d'un corbeau qui lui apportait à manger sur les bords du torrent de Carith, vis-à-vis du Jourdain; puis, sur l'ordre du Seigneur, ce saint prophète se rendit à Sarepta, ville des Sidoniens. A la porte de la ville, il rencontra une femme veuve, et lui demanda un peu d'eau; comme elle allait lui en chercher, il la pria de lui apporter aussi du pain; mais elle lui répondit qu'elle n'avait qu'un peu de farine et un reste d'huile, qu'elle était venue chercher du bois pour faire cuire ce reste de farine pour elle et pour son fils: " Nous le mangerons, ajouta-t-elle, et puis nous mourrons.—Allez, lui dit le prophète, faites ce pain, et apportez-m'en une partie; en récompense de ce bon office, ni votre farine ni votre huile ne diminueront tant que la famine durera." Ce qui arriva en

6. Quelle ville Amri bâtit-il?—7. Qu'était-ce qu'Achab?—Qu'est-ce qui l'encourageait dans ses mauvais desseins?—8-10. Quel prophète illustre le Seigneur suscita-t-il sous le règne d'Achab?—Rapportez les principales circonstances de la vie d'Élie.

effet; et, de plus, le fils unique de cette veuve étant venu à mourir, Élie le ressuscita en se couchant sur le cadavre de l'enfant.

9. Pendant cette cruelle famine le roi Achab faisait chercher partout Élie, et Jézabel, dans sa fureur, mettait à mort tous les prophètes du Seigneur qu'elle pouvait trouver. Le zèle qui dévorait le saint prophète pour la gloire de Dieu, l'ayant ramené dans le royaume, il se présenta de nouveau au roi, qui lui dit, en le voyant: "Jusqu'à quand troublez-vous le royaume d'Israël?—Ce n'est pas moi, lui dit le prophète, qui trouble le royaume, mais c'est vous et la maison de votre père, qui avez causé les malheurs publics, puisque vous avez abandonné le culte du Seigneur." Et voulant convaincre tout Israël de l'impiété du culte de Baal, il dit, en présence du peuple assemblé sur le mont Carmel, aux prêtres de l'idole: "Prenez une victime, placez-la sur un autel; j'en ferai autant de mon côté, et chacun de nous invoquera son Dieu. Celui qui exaucera les vœux de ses adorateurs, en faisant descendre le feu du ciel, sera reconnu pour le seul véritable Dieu." Baal fut sourd aux prières de ses prophètes. Élie se raillant d'eux, leur disait: "Criez, criez, plus haut; peut-être que votre Dieu dort ou qu'il est à table." Mais tout fut inutile. Alors le saint homme se mit en prière, et dit: "Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses." Et aussitôt le feu du ciel dévora son sacrifice. A ce prodige, le peuple reconnut l'imposture des prophètes de Baal: quatre cent cinquante d'entre eux furent mis à mort au bord du torrent de Cison, et le prophète de Dieu promit la cessation de la famine, assurant au roi que la pluie tomberait avant qu'il fût rentré dans son

9. Quelle réponse Élie fit-il à Achab qui l'accusait de troubler le royaume? Que dit Élie au peuple, voulant le convaincre de l'impiété du culte de Baal?

palais, quoiqu'en ce moment le ciel fût serein ; et il en fut ainsi.

10. Achab et Jézabel, peu touchés de ces prodiges, continuèrent de marcher dans la voie de l'impiété. Jézabel surtout, apprenant que ses prophètes avaient été tués, entra en fureur, et jura la perte d'Élie, qui se retira dans le désert, où il erra pendant quarante jours et quarante nuits, et parvint au mont Horeb, toujours nourri par les soins du Seigneur. Il reçut ensuite de Dieu l'ordre de revenir vers Achab, qui avait comblé la mesure de ses iniquités par un crime odieux.

11. Un homme de Jezraël, nommé Naboth, avait une vigne près du palais d'Achab : la vigne de Naboth plut à Achab ; il la demanda ; mais ne pouvant l'obtenir, le chagrin s'empara de son âme. Jézabel, habile dans le crime, trouva dans la perversité de son cœur un moyen de contenter Achab. Deux témoins furent subornés, et Naboth, accusé d'avoir mal parlé du roi, fut aussitôt lapidé. Ce crime ne resta pas impuni. "Vous avez répandu le sang du juste, dit Élie à Achab ; bientôt les chiens lècheront le vôtre et dévoreront Jézabel."

L'attachement de Naboth pour l'héritage de ses pères est une figure de l'amour que nous devons avoir pour la foi qui nous a été transmise par Jésus-Christ et ses Apôtres, et qui nous est prêchée par l'Église.

12. Cependant Achab, étant en guerre contre les Syriens, fit consulter quatre cents prophètes de Baal, qui lui promirent tous la victoire ; mais Michée, prophète du Seigneur, consulté par Josaphat, allié d'Achab, annonça que le roi d'Israël serait tué ; ce qui arriva en effet. Comme on le rapportait tout ensanglanté, on remarqua que les chiens léchaient son sang, ainsi qu'Élie l'avait prédit (897).

10. Que fit Jézabel, en apprenant la mort de ses prophètes ?—11. Quelle fut la conduite d'Achab et de Jézabel touchant Naboth ? Quelle prédiction Élie fit-il à Achab ?—12. Quelles sont les circonstances par lesquelles accompagna la mort d'Achab ?

C'est ainsi qu'après avoir patienté pendant un temps, Dieu finit par frapper ceux qui, durant leur vie, se sont moqués de sa sainte loi.

13. OCHOSIAS, qui succéda à Achab, son père, imita sa conduite; ce prince étant tombé d'une fenêtre de son palais, consulta Béelsébul, le dieu d'Accaron, pour connaître les suites de cet accident. Élie lui fit demander s'il n'y avait pas un Dieu en Israël que l'on pût consulter sans recourir aux idoles. Ochosias irrité envoya un de ses officiers à la tête de cinquante soldats pour arrêter l'homme de Dieu. Cet officier, lui ayant parlé avec arrogance, fut dévoré par le feu du ciel avec toute sa troupe; un second éprouva le même châtiment, aussi bien que ses soldats; mais le troisième se présenta en saluant humblement le prophète, et le pria de venir trouver le roi. Élie accéda à ses désirs, et ne craignit pas d'annoncer au roi que sa chute était mortelle. Bientôt après, ce saint prophète fut enlevé au ciel en présence d'Élisée, celui de ses disciples que le Très-Haut avait désigné pour être prophète en sa place. Aussi Élie, à la demande de son disciple, avait fait descendre sur lui l'esprit du Seigneur (896).

14. Ochosias étant mort, le sceptre passa aux mains de son frère JORAM, neuvième roi d'Israël, qu'il ne faut pas confondre avec Joram, cinquième roi de Juda.

Sous ce prince, le saint prophète Élisée devint célèbre par ses vertus et ses miracles. Au moment où Élie était monté au ciel, il avait laissé tomber son manteau; Élisée s'en étant saisi, puis étant venu sur le bord du Jourdain, il en frappa les eaux, qui se partagèrent, et il traversa le fleuve, comme il l'avait fait en accompagnant Élie; il corrigea l'amertume

13. Quel est l'accident qui arriva à Ochosias, vers le commencement de son règne? Que fit le troisième officier qui fut envoyé à Élie? Que devint ensuite Élie? Sur qui son esprit prophétique descendit-il?—14. Quel fut le successeur d'Ochosias? Quel prophète était célèbre sous son règne? Rapportez les principales circonstances de la vie d'Élisée. Qu'arriva-t-il à quarante-deux enfants qui osèrent se moquer du prophète Élisée? Qu'arriva-t-il à une femme de Sunam, fort riche, pour avoir bien reçu le prophète?

des eaux de la fontaine de Jéricho, et promit à Josaphat, allié de Joram, une victoire complète sur les Moabites.

Comme Élisée retournait à Béthel, à l'entrée de la ville, de jeunes garçons osèrent se moquer de lui, parce qu'il était chauve; mais le Seigneur prit soin de venger cet outrage fait à la vieillesse, et des ours sortis d'une forêt voisine dévorèrent quarante-deux de ces enfants. Peu après Élisée secourut la veuve d'un prophète mort pauvre. N'ayant pour toute richesse qu'un peu d'huile, elle était menacée de perdre ses enfants, que son créancier voulait enlever pour en faire des esclaves. "Empruntez des vases, lui dit le prophète, et remplissez-les de votre huile; elle coulera tant qu'il y en aura de vides; vous en vendrez pour payer vos dettes et vous garderez le reste pour vivre."

Une femme fort riche de la ville de Sunam, pleine de respect et d'affection pour Élisée en qui elle reconnaissait un homme de Dieu, avait coutume de le recevoir dans sa maison; elle fut bientôt récompensée de sa généreuse hospitalité par la naissance d'un fils ardemment désiré; et, quelque temps après, cet enfant tendrement aimé étant mort, le saint prophète le ressuscita par ses prières.—Avant Élie et Élisée l'Écriture sainte ne nous offre aucun exemple de morts rappelés à la vie.

15. Naaman, général syrien, était atteint de la lèpre; instruit des miracles d'Élisée par une esclave juive, il alla le trouver, et fut parfaitement guéri après s'être lavé sept fois par son ordre dans le fleuve du Jourdain. C'est à cette occasion que Giézi, serviteur d'Élisée, fut frappé de la lèpre pour avoir reçu de Naaman les présents que son maître avait refusés.

16. Le roi de Syrie, étant en guerre contre Israël, et attribuant le mauvais succès de ses armes aux avis qu'Élisée donnait à Joram, envoya des soldats pour

15. Quel fut le personnage célèbre qui voulut profiter du pouvoir miraculeux d'Élisée? Comment Naaman obtint-il sa guérison?—16. Que fit le roi de Syrie, voyant que c'était Élisée qui traversait tous ses desseins?

le prendre à Dathan, où il était alors; mais Dieu les frappa d'aveuglement, et Élisée étant allé au-devant d'eux les conduisit sans être connu jusque dans Samarie, feignant de vouloir les remettre en leur chemin. Alors il pria le Seigneur de leur ouvrir les yeux, afin qu'ils vissent à quels dangers ils se trouvaient exposés. Joram voulait les mettre à mort; mais Élisée, au contraire, leur fit donner à boire et à manger, et les renvoya dans leur pays.

17. Quelque temps après, la guerre se ralluma entre les Syriens et les Israélites. Samarie fut assiégée et réduite à une telle extrémité que l'on vit des mères manger leurs enfants; tout semblait désespéré, et Joram, par une ingratitude que l'on a peine à concevoir, accusant Élisée d'abandonner le peuple, quoiqu'il pût le délivrer, envoya un homme pour le tuer; mais bientôt, touché de repentir, il donna des ordres contraires; alors Élisée annonça au roi que le lendemain les vivres abonderaient dans Samarie. Un officier soutint que cela était impossible. " Vous le verrez de vos yeux, dit le prophète, mais vous n'en profiterez pas. "

18. La nuit suivante les Syriens crurent entendre des troupes venir au secours de Samarie, et, saisis d'épouvante, ils s'enfuirent dans leur pays si précipitamment qu'ils laissèrent toutes leurs provisions dans leur camp ou le long des chemins. Quatre lépreux, s'en étant aperçus, en donnèrent avis à la ville, et le peuple se porta en foule au camp ennemi pour le piller. Le roi, voulant faire observer quelque ordre, commanda à l'officier incrédule de se tenir à la porte de la ville; c'est là qu'il fut écrasé par la foule. Ainsi se vérifia la parole d'Élisée.

19. Joram marcha ensuite de concert avec son neveu Ochosias, sixième roi de Juda, pour enlever la ville de Ramoth de Galaad au roi de Syrie. Joram étant blessé ne put continuer le siège en personne; il en

17. Quelle fut la conduite de Joram envers Élisée pendant le siège de Samarie?—18. Comment la ville fut-elle délivrée?—19. Qu'est-ce que Joram entreprit ensuite? Quel fut le sort de Jézabel?

laissa la direction à JÉHU, son général. Celui-ci, suivant les desseins de Dieu, qui avaient été révélés à Élie et à Élisée, fut sacré roi à Ramoth par un disciple d'Élisée, et, marchant sur la ville de Jesraël, où Joram s'était retiré, il le tua et fit jeter son cadavre dans la vigne de Naboth ; tous les descendants d'Achab périrent aussi par son ordre. Comme il faisait son entrée dans Jesraël, la reine Jézabel, veuve d'Achab, croit pouvoir l'attendrir, et se met à la fenêtre du palais, parée de tous ses ornements ; mais Jéhu la fait précipiter en bas, et son corps brisé est bientôt foulé aux pieds des chevaux. Jéhu, voulant ensuite lui faire donner la sépulture, ne trouva que les extrémités des pieds et des mains : les chiens avaient dévoré le reste, suivant la prédiction d'Élie.

20. Jéhu fit encore périr les sacrificateurs de Baal ; mais il ne persévéra pas dans le zèle qu'il avait témoigné pour le culte du vrai Dieu ; il en vint même jusqu'à fléchir le genou devant les veaux d'or, à Dan et à Béthel. Après un règne de vingt-huit ans, il laissa le trône d'Israël à son fils JOACHAS, qui, à son exemple, pendant dix-sept ans qu'il régna, ne cessa d'allier le culte des veaux d'or à celui du vrai Dieu. Athalie et Joas régnaient dans Juda, tandis que Jéhu et Joachas gouvernaient Israël.

21. Les successeurs de Joachas furent presque tous méchants, et ne parvinrent au trône, pour la plupart, que par le meurtre et la trahison. Les peuples imitaient les souverains, et ne respectaient aucune loi, malgré les avertissements des prophètes que le Seigneur leur envoyait ; car, outre les prophètes que nous avons nommés, Dieu en suscita encore un grand nombre au temps des rois de Juda et d'Israël, et particulièrement dans ce dernier royaume ; mais presque tous furent persécutés, plusieurs même mis à mort par les rois impies de cette époque.

20. Jéhu persévéra-t-il dans le zèle qu'il avait témoigné pour le culte du vrai Dieu ? Quel fut son successeur ?—21. Quelle fut la conduite des successeurs de Joachas ?

22. JOAS, deuxième roi d'Israël, monta sur le trône peu avant la mort de Joas, huitième roi de Juda. Pendant les seize années de son règne, il vainquit trois fois le roi de Syrie, et reprit les villes dont les Syriens s'étaient emparés; il défit et emmena prisonnier Amasias, neuvième roi de Juda.

23. Sous *Jéroboam II*, fils et successeur de Joas d'Israël, les rois de Syrie eurent à subir de nouvelles défaites; le royaume d'Israël s'agrandit à leurs dépens, mais l'impiété du prince et des sujets attira sur eux les malheurs prédits par les prophètes Jonas, Osée, Amos et Abdias.

24. En 676, à Jéroboam II, succéda son fils ZACHARIE, dernier descendant de Jéhu, qui, six mois après, fut assassiné par *Sellum*, dont le règne dura un mois seulement; car, *Manahem*, fils de Gadi, lui livra bataille et le tua dans Samarie, sa capitale, et s'y fit proclamer roi.

25. Ce nouvel usurpateur, pour affermir son pouvoir, auquel les Israélites se soumettaient difficilement, eut recours à Phul, roi des Assyriens, dont il acheta l'alliance mille talents d'argent.

26. *Phacéia*, son fils, dix-septième roi d'Israël, qui lui succéda, en 754, et sacrifia comme lui aux idoles, n'occupa le trône que dix-huit mois; il fut tué par Phacée, un de ses généraux.

27. *Phacée*, se fit proclamer roi à Samarie, et régna pendant vingt-huit ans. Il imita l'idolâtrie de ses prédécesseurs, et en fut puni par le Seigneur; il vit le commencement de la destruction du royaume d'Israël.

28. Enfin, sous le règne d'*Osée*, dix-neuvième et dernier roi d'Israël, qui avait assassiné son prédécesseur, Salmanazar, roi d'Assyrie, investit Samarie, et l'emporta d'assaut après trois ans de siège (718); le

22. Quels sont les principaux faits du règne de Joas?—23. Quelle fut la conduite de Jéroboam II?—24. Quelle fut la fin du roi Zacharie?—25. Que fit l'usurpateur Manahem, pour affermir son pouvoir?—26. Comment Phacéia finit-il?—27. Quelle fut la conduite de Phacée?—28. Sous quel roi et de quelle manière le royaume d'Israël fut-il détruit?

roi fut chargé de chaînes et mené en captivité avec l'élite de son peuple. Ainsi finit le royaume d'Israël, qui avait duré deux cent quarante-quatre ans, de 962 à 718 avant Jésus-Christ.

29. Les Babyloniens, que les vainqueurs avaient envoyés pour peupler le pays d'Israël, furent affligés par les ravages d'une foule d'animaux féroces, qui, parcourant les campagnes, dévoraient tout ce qu'ils rencontraient. Attribuant ce fléau à la colère du Dieu des Israélites et à l'ignorance où ils étaient de son culte, ces étrangers demandèrent un prêtre pour les instruire, et Salmanazar le leur envoya de Babylone. Ce prêtre, qui avait été choisi par les Israélites captifs, se fixa à Béthel. Ainsi le culte de l'Éternel ne fut pas entièrement détruit dans l'ancien royaume des dix tribus; mais il y fut mêlé avec les superstitions païennes. Ce peuple, qui adora le Dieu d'Israël et en même temps les idoles des Babyloniens, a toujours été désigné depuis sous le nom de *Samaritains*.

30. C'est à l'époque de la destruction du royaume d'Israël que vivait Tobie, dont l'histoire touchante nous montre, comme celle de Job, la pieuse résignation d'un juste affligé qui puise dans son malheur même l'espérance de la vie future. Ce saint homme, de la tribu de Nephtali, ne participa jamais à l'idolâtrie, et, tandis que ses compatriotes offraient de l'encens aux idoles de Dan et de Béthel, il allait adorer le Seigneur dans son saint temple de Jérusalem. Amené à Ninive avec les autres captifs, il trouva grâce devant Salmanazar, quoiqu'il refusât de suivre tout usage contraire à la loi de Moïse, et il ne se servit de son crédit que pour faire du bien à ses frères: il soulageait les pauvres, prêtait sans intérêt à ceux qui étaient dans le besoin, et avait un grand soin d'ensevelir les morts. Il continua de rendre les mêmes services à ses frères sous Sennachérib, fils et successeur de Salmanazar; mais ce prince, qui haïs-

29. Quelle demande les Babyloniens envoyés pour peupler le pays d'Israël, firent-ils à Salmanazar?—30. Racontez la vie de Tobie et celle de son fils. Quels préceptes Tobie donna-t-il à son fils?

sait les Juifs, le disgrâcia et lui ôta tous ses biens. Les Israélites étaient impunément persécutés et mis à mort; il avait même été défendu de leur donner la sépulture. Tobie, craignant plus Dieu que le roi, n'en fut pas moins attentif à soulager ses frères et à leur rendre pieusement les derniers devoirs. Le roi, qui en fut informé, donna ordre de le faire mourir; mais Tobie se cacha avec sa femme et son fils, et échappa ainsi à la fureur du roi, qui périt peu de temps après assassiné par ses fils.

Tobie, rentré dans sa maison et ayant recouvré son bien, voulut célébrer un jour de fête solennelle; il fit préparer un grand festin, et envoya son fils inviter quelques hommes de leur tribu, demeurés fidèles au Seigneur, à venir prendre part au repas. Le jeune homme, à son retour, dit à son père qu'un Israélite était étendu mort sur le chemin. Tobie sortit aussitôt pour enlever secrètement le corps, qu'il garda dans sa maison jusqu'à la nuit; il lui donna alors la sépulture, malgré les réprimandes de ses amis, qui craignaient pour lui la persécution qui durait encore.

Il arriva qu'un jour Tobie, s'étant extrêmement fatigué à remplir ce pieux devoir, s'endormit au pied d'une muraille; pendant son sommeil, il lui tomba d'un nid d'hirondelle, de la fiente chaude sur les yeux, et il devint aveugle. La pauvreté vint aussi affliger cet homme juste, qui supporta ses maux sans murmurer; et, comme ses amis, ses parents et même sa femme le raillaient en disant: "Où est votre espérance, pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes et ensevelissiez les morts?" Il leur répondait: "*Nous sommes les enfants des saints, et nous attendons cette vie meilleure que Dieu donne à ceux qui lui sont fidèles.*"

Tobie, croyant que sa fin était proche, appela son fils, à qui dès l'enfance il avait inspiré la crainte de Dieu et l'éloignement du péché, et dit: "Mon fils, écoutez mes paroles, et gravez-les dans le fond de votre cœur: quand Dieu aura reçu mon âme, donnez la sépulture à mon corps.—Honorez votre mère tous les jours de votre vie, car vous ne devez jamais oublier

tout ce qu'elle a souffert lorsqu'elle vous portait dans son sein. Quand elle aura elle-même atteint le terme de ses jours, ensevelissez-la près de moi.—Que tous les jours de votre vie Dieu soit dans votre pensée, et gardez-vous du péché.—Faites l'aumône suivant votre pouvoir : si vous avez beaucoup, donnez beaucoup ; si vous avez peu, donnez peu, mais de bon cœur. Ne détournez jamais votre regard d'aucun pauvre, pour que le Seigneur ne détourne pas son visage de vous. L'aumône est un trésor devant Dieu ; elle préserve du péché et de la mort éternelle.—Ne souffrez pas que l'orgueil entre jamais dans votre cœur, ni qu'il paraisse en vos paroles ; car l'orgueil a été la source de tous les maux.—Ne retenez jamais le salaire de l'ouvrier.—Ne faites jamais à un autre ce que vous ne voudriez pas qu'un autre vous fit.—Mangez votre pain avec les pauvres, et couvrez de vos vêtements ceux qui sont nus.—Demandez toujours conseil à un homme sage, et fuyez la société des méchants.—Priez le Seigneur de vous diriger dans toutes vos voies, et rapportez-lui toutes vos actions.”

Le jeune Tobie fut ensuite envoyé par son père vers Gabelus, Israélite qui demeurait à Ragès, en Médie, pour lui redemander une somme de cent talents (\$11000), dont il avait une reconnaissance écrite. Dieu envoya un ange pour accompagner le jeune Tobie dans ce voyage ; le céleste guide conduisit avec grand soin, et sans se faire connaître, le fils de Tobie, à qui il fit épouser Sara, fille de Raguel, son parent et tendre ami de son père. Raguel demeurait à Ecbatane : le jeune Tobie y attendit l'ange, qui alla à Ragès, et rapporta l'argent prêté à Gabelus.

Lorsqu'ils furent de retour, le jeune Tobie, ayant adoré Dieu et salué son père, lui rendit la vue en lui frottant les yeux avec le fiel d'un énorme poisson qui avait été sur le point de le dévorer, durant son voyage, un jour qu'il se lavait dans le Tigre, et qu'il avait tué par l'ordre de l'ange.

Le père et le fils, voulant récompenser les services que le pieux inconnu leur avait rendus, lui offrirent

la moitié de leurs biens; ce fut alors que cet envoyé du ciel leur dit: " Je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui se tiennent constamment devant le Seigneur. " A ces paroles, Tobie et son fils furent troublés, et dans leur frayeur ils tombèrent le visage contre terre. " Ne craignez rien, reprit l'ange, c'est moi qui offrais à Dieu vos prières lorsque vous ensevelissiez les morts; le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir; rendez-lui les actions de grâce que vous lui devez, et publiez ses bienfaits. " A ces mots, il disparut et laissa Tobie et sa famille prosternés et adorant la bonté divine.

Le pieux vieillard, en célébrant les merveilles dont il avait été l'objet, prédit la gloire future de Jérusalem, mais, avant ces temps, la destruction de Ninive. Aussi, lorsqu'il eut atteint sa cent deuxième année, il réunit, avant de mourir, ses enfants et ses petits-enfants, leur renouvela ses sages avis, et recommanda à son fils de quitter Ninive pour aller s'établir avec toute sa famille près de Raguel, son beau-père, lorsque sa mère aurait cessé de vivre.

Le fils de Tobie suivit en tout les recommandations de son père; il vit jusqu'à sa cinquième génération, et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, laissant à ses descendants l'exemple de toutes les vertus.

ROYAUME DE JUDA.

1. ROBOAM. Le royaume de Juda, quoiqu'il ne se composât que de deux tribus, a toujours été plus puissant que celui d'Israël, qui en comprenait dix; son territoire était le plus fertile et le plus peuplé; il avait conservé les traditions divines, et, *de la tribu de Juda, devait sortir celui en qui toutes les nations de la terre seraient bénies.*

1. Quel était le plus puissant des deux royaumes de Juda et d'Israël?

2. Roboam, fidèle à la loi du Seigneur pendant quelques années, imita ensuite l'idolâtrie de son père. Pour l'en punir, Dieu suscita Sésac, roi d'Égypte, et l'envoya contre Jérusalem. Le temple et la ville furent pillés (971). Quant aux habitants, comme ils s'étaient humiliés, le Seigneur détourna sa colère de dessus eux, et il ne les fit point périr, parce qu'il se trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda.

Roboam, âgé seulement de trente-deux ans, après en avoir régné dix-sept, laissa, par sa mort, le royaume de Juda à son fils Abia, qui ne régna que trois ans.

3. ABIA. Ce roi, à la tête de quatre-vingt mille hommes, remporta, par le secours de Dieu, une grande victoire sur Jéroboam, qui en avait huit cent mille. Cette bataille affaiblit beaucoup le royaume d'Israël, et Juda reprit le dessus, parce qu'il avait mis sa confiance dans le Dieu de ses pères. Cependant le cœur d'Abia ne fut point parfait devant le Seigneur; il marcha dans la voie criminelle de Roboam.

4. ASA. Abia eut pour successeur son fils Asa, dont le règne fut très-long. Ce prince fit ce qui était juste et agréable aux yeux de Dieu. Parvenu à la majorité, il brisa les idoles dont le culte avait été favorisé par Maacha, son aïeule, qui avait gouverné pour lui pendant son enfance. Les hommes débauchés furent chassés des États du roi Asa, qui portait ses sujets à observer la loi de Dieu, dont il avait partout rétabli le culte. C'est pourquoi le Seigneur lui donna la paix avec tous ses voisins pendant plusieurs années; et, lorsque le roi d'Éthiopie vint avec un million d'hommes pour envahir le royaume de Juda, il fut battu et mis en fuite par l'armée d'Asa, qui revint avec un très-riche butin. Mais Asa ne persévéra pas jusqu'à la fin dans sa confiance en Dieu. Il mourut

2. Roboam demeura-t-il toujours fidèle à Dieu? Comment fut-il puni pour ses crimes? Combien de temps régna-t-il? Quel fut son successeur?—3. Quelle victoire remporta Abia? Fut-il fidèle au Seigneur?—4. Quel fut le successeur d'Abia? Par qui le pays fut-il attaqué peu de temps après l'avènement d'Asa?

à l'âge de quarante-six ans, après un règne de plus de quarante (en 914.)

5. JOSAPHAT. Josaphat, fils d'Asa, donna l'exemple de toutes les vertus, et marcha sur les traces de David. Loin de mettre sa confiance dans les idoles, il choisit des prêtres et des lévites, et, faisant avec eux la visite du royaume, depuis Bersabée jusqu'à Éphraïm, il s'appliqua sans relâche à faire fleurir la religion et la justice dans ses États. Dieu rendit son règne heureux et florissant, lui donna la victoire sur les Moabites et les Ammonites, et le combla de gloire et de richesses, de sorte que nul peuple n'osait prendre les armes contre Josaphat. Cependant, comme il fit alliance avec l'impie Achab, roi d'Israël, en faisant épouser à son fils Joram, Athalie, fille de ce roi, il en fut puni, et perdit une flotte qu'il avait équipée de concert avec Achab pour aller commercer au loin. Ce prince, un des plus célèbres d'entre les rois de Juda par sa piété éminente, après un règne de vingt-cinq ans, s'endormit avec ses pères.

6. JORAM. Joram, fils du saint roi Josaphat, ne se fit remarquer que par ses impiétés et son alliance avec Athalie, digne fille de l'impie Achab et de Jézabel : il avait massacré ses six frères et les amis de son père, rétabli les idoles sur les *hauts lieux* (1). Il fut vaincu par les Philistins et les Arabes, qui pillèrent Jérusalem. Joram succomba à une horrible maladie.

7. OCHOSIAS. Ce roi, fils de Joram, l'imita dans son impiété. Après sa mort, ses enfants furent immolés par ATHALIE, sa mère, qui s'empara de l'au-

(1) Dieu avait défendu qu'on lui offrit des sacrifices ailleurs que dans le temple de Jérusalem ; mais le peuple, depuis la division du royaume, transgressa souvent cette loi, en choisissant pour immoler des victimes au Seigneur, les montagnes auxquelles on donna le nom de *hauts lieux*. C'est là aussi que le culte des idoles fut mêlé à celui du vrai Dieu.

5. Qui est-ce qui succéda à Asa ? Parlez-nous du règne de Josaphat.—6. Quel fut le successeur de Josaphat ? Par quoi Joram, fils de Josaphat, se fit-il remarquer ?—7. Qui est-ce qui succéda à Joram ? Qui est-ce qui s'empara du pouvoir, après la mort de ce prince ? Que le fut la fin d'Athalie ?

torité et régna pendant sept années (1); après ce temps, Joas, qui avait échappé au massacre par les soins de Josabeth, sa tante, et du grand-prêtre Joïada, fut reconnu pour roi. Lorsqu'il recevait l'onction royale, Athalie accourut au temple pour le faire périr; mais elle y trouva le châtimement de ses crimes, et sa mort assura le trône au légitime héritier (878).

8. JOAS. Joas se conduisit sagement pendant la vie du grand-prêtre Joïada, son oncle et son bienfaiteur; mais ensuite il se laissa aller à l'orgueil et à l'impiété; il poussa l'ingratitude jusqu'à faire lapider Zacharie, fils de Joïada, qui lui rappelait son devoir tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard du peuple. Zacharie s'écria en mourant: "Dieu le voit, et il me fera justice." L'année suivante les Syriens pillèrent Jérusalem et outragèrent cruellement Joas, qui peu après, fut assassiné par ses officiers et privé de l'honneur de la sépulture des rois de Juda (839).

Jamais on ne vit l'ingratitude et l'oubli du devoir poussés plus loin. Joïada expose mille fois sa vie pour le soustraire à la fureur de sa grand-mère; il l'élève avec une affection et des attentions plus que paternelles; il lui donne les plus sages leçons de piété et de zèle pour la gloire de Dieu ainsi que d'une excellente administration, et ce malheureux abuse de tout et porte la méchanceté jusqu'à faire massacrer Zacharie, le tendre ami de son enfance, le fils de son incomparable bienfaiteur, nonobstant la sublime dignité dont il était alors revêtu.

9. AMASIAS. Amasias, fils de Joas, fut comme lui, d'abord fidèle au Seigneur, et il remporta une grande victoire sur les Iduméens; mais, s'étant livré à l'idolâtrie et ayant attaqué Joas, roi d'Israël, il vit son armée défaite, le temple et la ville pillés, et eut une fin aussi déplorable que celle de son père.

(1) C'est le septième règne dans l'histoire du royaume de Juda.

8. Parlez du règne de Joas.—9. Quelles guerres Amasias entreprit-il? Comment mourut-il?

10. C'est sous les règnes d'Amasias et de Jéroboam II, treizième roi d'Israël, que le prophète Jonas eut ordre d'aller prêcher à Ninive; mais, au lieu d'obéir à la voix divine, il s'embarqua au port de Joppé pour la ville de Tharse. Une tempête furieuse ayant assailli le vaisseau qui le portait, les matelots jugèrent que quelque coupable attirait sur eux la colère du ciel; en effet, le sort désigna Jonas. Aussitôt il avoua sa désobéissance et consentit à être jeté dans la mer. Les matelots l'y précipitèrent, quoiqu'à regret, et aussitôt la tempête cessa. Un poisson d'une énorme grosseur, qui reçut le prophète dans son sein, le rejeta sur le sable trois jours après.

11. Jonas, instruit par son malheur, ne se refusa plus à la mission dont il était chargé. Arrivé à Ninive, il annonça que dans quarante jours, cette ville serait détruite. Le roi, effrayé, ordonna des prières et des jeûnes, et lui-même donna l'exemple d'une pénitence sincère. Le Seigneur en fut touché, et pardonna aux coupables. Cependant Jonas, retiré à l'écart, attendait l'accomplissement de sa prédiction, et paraissait impatient de la voir s'accomplir. Dieu voulut lui faire sentir combien son désir était injuste. La chaleur du soleil l'incommodait beaucoup; il lui procura de l'ombrage par le moyen d'une plante qui devint en une seule nuit un arbrisseau; mais cet arbrisseau se sécha dès le lendemain. Jonas s'en plaignit amèrement; alors le Seigneur lui dit: "La perte d'une plante qui ne vous a coûté aucun mal vous afflige; comment donc aurai-je pu me résoudre à punir les habitants d'une ville où il se trouve plus de cent vingt mille personnes qui ne savent pas encore discerner le bien d'avec le mal?"

12. OSIAS (810). Osias ou Azarias, fils d'Amasias, étant monté sur le trône, se conduisit d'abord d'une manière exemplaire. Aussi il remporta les plus glo-

10. Quel prophète parut sous le règne d'Amasias?—11. Pourquoi le prophète Jonas fut-il envoyé à Ninive? Quel fut le résultat de sa mission?—12. Comment Osias fut-il puni pour avoir voulu usurper les fonctions sacerdotales?

rieuses victoires à la tête d'une armée de trois cent mille hommes. Il rebâtit les murs de Jérusalem, détruits sous son prédécesseur, fortifia cette ville, et répandit au loin la gloire de son nom, le Seigneur étant son secours et sa force ; mais il s'enfla d'orgueil, et voulut, usurpant le sacerdoce, offrir l'encens au Seigneur malgré les représentations des lévites. La main de Dieu le frappa, et il fut en un moment couvert d'une lèpre horrible, ce qui l'obligea à renoncer à la royauté. Son fils Joathan lui succéda.

13. JOATHAN.—Le châtiment du père fut une leçon pour le fils ; il demeura fidèle à la loi du Seigneur, si ce n'est qu'il ne détruisit point, non plus qu'Osias son père, les *hauts lieux* où le peuple, à l'exemple des nations idolâtres, continuait d'offrir des victimes et de l'encens. Il travailla constamment au bonheur de son peuple, et devint puissant, parce qu'il avait réglé ses voies sous les yeux du Dieu de ses pères.

14. ACHAZ (742).—Après un règne de seize ans, Joathan laissa le trône à son fils Achaz, qui n'héritait pas de ses vertus. Il tomba dans toutes sortes de dérèglements, suivit l'exemple des rois d'Israël, et poussa l'impiété jusqu'à consacrer ses enfants à Moloch, en les faisant passer par le feu, suivant une coutume superstitieuse des idolâtres. Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, entrèrent en Judée, et mirent le siège devant Jérusalem. Dans ce temps, le prophète Isaïe, fils d'Amon, frère du roi Amasias, vint trouver Achaz, qui n'écouta pas la parole de l'envoyé de Dieu. C'est à cette occasion qu'Isaïe annonça la naissance miraculeuse du Messie, disant qu'*Il naîtrait d'une vierge et donnerait une durée éternelle au règne de la maison de David*.

Le prophète Michée confirmait par ses paroles celles d'Isaïe ; mais de faux prophètes s'élevaient contre eux, et séduisaient le peuple et le roi. Les malheurs dont Achaz fut frappé ne firent que l'irriter

13. Quelle fut la conduite de Joathan ?—Comment Achaz fut-il puni de son impiété ? Que fit-il pour s'opposer aux incursions de ses ennemis ?

davantage, et achevèrent d'endurcir son cœur. Il se montra plus impie que tous les rois qui l'avaient précédé ; aussi, à sa mort, en 728, fut-il enseveli dans Jérusalem et non dans le tombeau des rois.

15. ÉZÉCHIAS (726), son fils et son successeur, fut, comme David, un prince selon le cœur de Dieu.

Ce fut durant le règne d'Ézéchias, treizième roi de Juda, que finit le royaume d'Israël, fondé par Jéroboam, deux cent quarante-quatre ans auparavant.

Pendant que les dix tribus gémissaient dans une dure captivité, le royaume de Juda jouissait d'une paix profonde, sous le pieux Ézéchias. Non-seulement les portes du temple de Jérusalem, fermées par son père, furent ouvertes dès le commencement de son règne, mais il convoqua tout le peuple d'Israël à une pâque solennelle, brisa les idoles, ruina les *hauts lieux*, fit mettre en pièces le serpent d'airain de Moïse, qui était devenu un objet d'idolâtrie pour les enfants d'Israël, et reprit sur les Philistins les places fortes qu'ils avaient envahies sous les règnes précédents.

16. Pour soulager son peuple, Ézéchias refusa le tribut que le roi d'Assyrie avait imposé à son prédécesseur. Sennachérib, irrité de ce refus, vint sur la terre d'Israël, et exigea une telle somme d'argent qu'Ézéchias fut obligé de dépouiller le temple du Seigneur de ses principaux ornements pour les livrer au roi d'Assyrie (712). Dieu voulut éprouver le saint roi Ézéchias, car pendant cette guerre, il tomba dangereusement malade. Se sentant pénétré de frayeur à la vue d'une mort prochaine, il pria instamment le Seigneur de prolonger ses jours. — Le prophète Isaïe, qui le visita, lui annonça encore quinze années de vie, et, pour l'assurer de sa promesse, il fit rétrograder l'ombre du soleil de dix degrés sur le cadran d'Achaz, son père.

17. Sennachérib revint assiéger Jérusalem (707).

15. Quelle fut la conduite d'Ézéchias ? — 16. Ézéchias payait-il, comme son père, le tribut imposé par le roi d'Assyrie ? Quel fut le résultat de son refus ? — Quel secours Dieu envoya-t-il à Ézéchias pendant que Sennachérib assiégeait Jérusalem ?

Ézéchias mit la ville en état de défense, et, en même temps, s'étant humilié devant Dieu, il invoqua pour son royaume le secours du Seigneur tout-puissant, lui représentant les blasphèmes de Rabsacès, général de Sennachérib, qui, adressant la parole au peuple de Jérusalem, insultait à la puissance du Seigneur, et le défiait de sauver Jérusalem de ses mains. La prière d'Ézéchias fut exaucée, et, comme le prophète Isaïe l'avait annoncé au roi Ézéchias de la part du Seigneur, un ange extermina, durant la nuit, cent quatre-vingt-cinq mille soldats de Sennachérib. Ce roi, épouvanté d'un tel châtiment, s'enfuit à Ninive, où, peu de temps après, il fut égorgé par ses propres enfants.

Cet événement rendit célèbre parmi toutes les nations le nom du saint roi Ézéchias, qui s'endormit avec ses pères, après avoir régné vingt-neuf ans.

18. MANASSÈS.—Fils d'Ézéchias, Manassès fut bien loin d'imiter la piété de son père. Il fit fermer le temple du Seigneur, rétablit l'idolâtrie et fit mourir Isaïe, qui lui reprochait ses excès. Dieu le punit en le livrant à Asar-Haddon, roi d'Assyrie, qui le mit dans les fers (673). Alors Manassès rentra en lui-même, demanda pardon à Dieu, et, étant remonté sur le trône, il répara autant qu'il put les scandales qu'il avait donnés.

19. Cependant Nabuchodonosor I, fils et successeur d'Asar-Haddon, ayant entrepris la conquête de tous les pays qui environnaient son empire, chargea Holopherne d'une expédition, dans laquelle il devait soumettre toute la Judée. Ce fier général passait comme un torrent dans les provinces qu'il voulait assujettir, et y exerçait les plus grands ravages. Avant d'entrer en Judée, comme il voyait les enfants d'Israël se préparer à la défense, il demanda aux princes des Moabites et des Ammonites quel était ce peuple qui refusait de suivre l'exemple des autres qui s'étaient

18. Quel fut le successeur d'Ézéchias ? Quelle fut la plus éminente victime de la cruauté de Manassès ? Comment Dieu punit-il ce prince ? Que fit Manassès, après être remonté sur le trône ?—19. Quel général fut alors envoyé par Nabuchodonosor contre la Judée ?

soumis. On lui répondit que le peuple d'Israël était depuis longtemps sous la protection du Dieu du ciel, qui avait fait en sa faveur les plus grands miracles; qu'il avait toujours été heureux et invincible tant qu'il était demeuré fidèle à son Dieu. Ne s'arrêtant point à cette réponse, Holopherne vint mettre le siège devant la ville de Béthulie (659). Les habitants, réduits par la famine à la dernière extrémité, étaient sur le point de se rendre; mais le Seigneur eut pitié d'eux, et il exauça leurs prières, parce qu'ils s'étaient humiliés devant lui.

20. Il y avait alors en cette ville une veuve fort riche et parfaitement belle, nommée Judith, qui, depuis la mort de son mari, s'était entièrement consacrée au service de Dieu. Après avoir jeûné et prié avec tout le peuple pendant cinq jours, elle quitta ses habits de veuve et se para de tous ses ornements, puis se rendit au camp des Assyriens. Judith fut conduite à Holopherne, qui, gagné par les paroles pleines de sagesse qu'elle lui adressa, donna l'ordre qu'on la laissât agir en toute liberté; de sorte qu'elle put, sans être inquiétée, sortir du camp pour aller adorer le Seigneur son Dieu. Trois jours après, le général donna un grand souper, et voulut que Judith y assistât. Le repas fini, Holopherne, qui s'était enivré, fut porté sur son lit par ses serviteurs, qui se retirèrent ensuite laissant Judith seule avec sa servante auprès de lui. La courageuse Israélite invoque le Seigneur, et, saisissant avec fermeté le sabre d'Holopherne, elle lui tranche la tête, la met dans un sac que portait sa servante, et traverse le camp avant le lever du soleil, comme elle avait coutume de le faire chaque jour pour aller adorer le Dieu d'Israël.

Judith, arrivée à Béthulie, montra la tête d'Holopherne aux habitants, et les exhorta à fondre sur les ennemis. Les Hébreux en tuèrent un très-grand nombre. Délivrés d'une manière si extraordinaire,

les Juifs en rendirent de solennelles actions de grâces à Dieu.

21. AMON.—Manassès étant mort (640), son fils Amon lui succéda. Ce prince tomba dans toutes sortes de dérèglements ; il imita les égarements de son père, mais non sa pénitence. Il régna à peine depuis deux ans lorsqu'il fut assassiné par ses officiers.

22. JOSIAS, fils d'Amon, fut un prince excellent. Il porta même sa sollicitude jusque sur les restes des dix tribus d'Israël, et y envoya des lévites pour faire entrer ces peuples dans la voie de la pénitence : il détruisit les *hauts lieux* et tous les monuments de l'idolâtrie. Le culte du vrai Dieu fleurit dans les terres d'Israël, et l'on célébra à Jérusalem une pâque solennelle (622).

23. Cependant les malheurs tant de fois prédits par les prophètes allaient fondre sur le peuple de Juda ; le signal de ces malheurs fut la mort de Josias dans la trentième année de son règne (609). Ce roi si vertueux mourut d'une blessure qu'il avait reçue en combattant contre Néchao, roi d'Égypte, qu'il voulait empêcher de passer sur les terres de Juda, lors de son expédition contre l'Assyrie.

24. JOACHAS, lui succéda, mais Néchao le déposa en revenant d'Assyrie, et mit Joakim sur le trône (608).

25. JOAKIM tomba dans toutes sortes de crimes, malgré les exhortations d'un grand nombre de prophètes qui vivaient de son temps. La troisième année du règne de ce prince, Nabuchodonosor assiégea Jérusalem, et emmena le roi à Babylone, en l'année 606 avant Jésus-Christ. C'est à partir de cet événement que l'on doit compter les soixante-dix années de captivité prédites par Jérémie.

26. Peu de temps après, Joakim obtint sa liberté

21. Quel fut le successeur de Manassès ?—22. Quel fut le successeur d'Amon ? Quel fut le principal objet des soins de Josias ?—23. Par qui le pays fut-il attaqué sous le règne de Josias ?—24. Quel fut le successeur de Josias ?—25. Quel événement remarquable arriva pendant le règne de Joakim ?—26. Quel effet les prophéties de Jérémie opérèrent-elles sur le roi ? Quel fut la fin de Joakim ?

de Nabuchodonosor, et reprit sa couronne, à la condition qu'il serait tributaire du roi d'Assyrie. Le peuple fut chargé d'impôts, et ce fut alors que le prophète Jérémie fit écrire, par son disciple Baruch, ces terribles prophéties qui annonçaient la destruction de Jérusalem. Baruch les ayant lues dans le temple, le roi se fit apporter le livre qui les renfermait, le brûla, et persécuta les deux prophètes. En 601, il se révolta contre Nabuchodonosor, qui fit dévaster son royaume, et arriva en personne dans Jérusalem. Joakim fut mis à mort et jeté par les fenêtres suivant la prédiction de Jérémie.

27. JÉCHONIAS, fils de Joakim, lui succéda, et fut également détrôné par Nabuchodonosor, qui prit la ville de Jérusalem et en même temps tous les vases du temple. Ce fut pendant ce troisième siège de Jérusalem, fait par Nabuchodonosor, que la famine devint telle, qu'un père mangea son fils et une mère sa fille.

28. SÉDÉCIAS, fut établi sur le trône par le vainqueur. Il porta l'impiété jusqu'à son comble, et le peuple imita son exemple. Ces nouveaux crimes attirèrent de nouveaux châtiments; le roi assyrien reparut pour la quatrième fois (589) avec une armée formidable, et, après un siège de deux ans, il s'empara de Jérusalem, livra la ville au pillage, et la ruina entièrement. Sédécias prit la fuite; mais il fut arrêté, et, après avoir vu égorger ses enfants, il eut les yeux crevés, et fut conduit chargé de chaînes à Babylone.

29. Jérémie avait dit que le roi *serait mené à Babylone, et qu'il ne verrait pas cette ville*. On ne laissa dans la Judée, sous l'autorité d'un gouverneur nommé Godolias, que ce qu'il fallait d'hommes pour cultiver les vignes; tout le reste fut conduit en captivité. Le saint prophète Jérémie, à qui on avait laissé le choix d'aller à Babylone pour y être traité avec honneur ou de rester dans son pays, préféra demeurer avec

27. Quel fut son successeur?—28. Quel fut l'issue du siège de Jérusalem? Quel fut le sort de Sédécias?—29. Que devint le prophète Jérémie après la prise de Jérusalem?

les siens. C'est alors qu'il déplorait, dans ses sublimes lamentations, les malheurs de Jérusalem, qu'il nomme *la vierge de Sion, la fille de Juda*.

30. Ainsi finit le royaume de Juda, qui, depuis l'avènement de Roboam, avait duré trois cent soixante-quinze ans, c'est-à-dire de 962 à 587 avant J.-C.

Néanmoins, jusqu'aux temps de la venue du Messie, les Juifs, quoique condamnés à subir une domination étrangère, restèrent, à travers des tribulations de tous genres, soumis à leurs propres lois. On verra, par l'histoire de Susanne, que même en captivité, ils avaient leurs propres juges, avec droit de vie et de mort. Après le retour de la captivité, l'administration de leur pays fut laissée aux princes des Prêtres. Plus tard les Machabées les gouvernèrent indépendants. Le sceptre, c'est-à-dire l'autorité, n'est donc pas sorti de Juda avant l'avènement d'Hérode, étranger qui leur fut imposé par les Romains, et sous le règne duquel le Sauveur vint au monde.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Depuis la captivité (538 avant J.-C.), jusqu'à la persécution d'Antiochus (187 avant J.-C.).

1. C'est plus particulièrement depuis l'époque de la chute de Jérusalem que le peuple israélite fut désigné sous le nom de peuple juif; et l'on appela dès lors Judée leur ancien pays, à cause de la tribu de Juda, dont Jérusalem était la capitale. Parmi les Hébreux qui étaient restés en Judée, se trouvait Ismaël, de la race royale de David, qui, au milieu d'un festin, assassina le gouverneur Godolias. Alors tout le peuple, craignant la vengeance du roi d'Assyrie, s'enfuit

30. Combien de temps a duré le royaume de Juda? 1. D'où viennent les noms de Judée et de Juifs? Quel était le gouverneur de la Judée, et comment périt-il? Que fit le peuple, craignant la vengeance de Nabuchodonosor? Comment la prédiction de Jérémie fut-elle accomplie?

en Égypte, malgré les conseils de Jérémie, qui lui prédit les plus grandes calamités. Là, ils s'abandonnèrent à l'idolâtrie ; mais Nabuchodonosor envahit l'Égypte et extermina presque tous les Juifs qui avaient cherché un asile dans cette contrée.

2. Les Hébreux que l'on avait emmenés en captivité, étant arrivés au terme de leur exil, avaient été dispersés dans les provinces de Babylone, de Ninive et même dans la Perse. Ils ne furent pas plus fidèles à la loi du Seigneur dans cette terre étrangère qu'ils ne l'avaient été dans leur propre pays ; cependant Dieu leur donna de nombreuses marques d'une protection toute spéciale. La plupart de leurs prophètes, après les plus sinistres menaces, avaient publié, par ordre du Très-Haut, des promesses miséricordieuses. Isaïe, qui, dans des prophéties admirables et souvent répétées, annonce de la manière la plus précise le Messie, sauveur du monde, avait désigné par son nom le conquérant que Dieu destinait à mettre fin à la captivité.

3. Ézéchiél, emmené tout jeune en Assyrie, soutenait puissamment le courage de ses concitoyens par le récit des révélations dont il était favorisé. Ce prophète annonça ainsi la chute de Nabuchodonosor et la délivrance des Juifs.

4. Quoique la plupart des captifs fussent esclaves, ou vécussent dans une condition misérable, quelques-uns des enfants d'Israël, choisis par ordre de Nabuchodonosor parmi les plus distingués, furent logés dans son palais et nourris à sa table. Quatre d'entre eux, de la tribu de Juda : Daniel, Ananias, Misaël et Azarias, étaient d'une intelligence rare, d'un grand savoir et surtout d'une éminente piété. Fidèles à la loi de Dieu, ils s'abstenaient de manger des viandes offertes aux idoles. Daniel en particulier avait reçu du Seigneur l'intelligence des visions et des songes

2. Comment furent traités les Juifs qui furent menés en captivité ? — 3. Que faisait le prophète Ezéchiél ? — 4. Comment Daniel et ses trois compagnons furent-ils traités ?

et une sagesse remarquable dont il donna souvent des preuves.

5. Vers ce temps-là, vivait une vertueuse Israélite, nommée Susanne, qui avait toujours été un modèle de piété et de fidélité à la loi du Seigneur. Deux vieillards, honorés du titre de juges, conçurent pour elle une passion criminelle ; ils osèrent même la lui déclarer dans un moment où elle se trouvait seule, la menaçant d'une mort ignominieuse si elle refusait de se rendre à leurs désirs. "Il vaut mieux pour moi tomber entre vos mains étant innocente, leur répondit Susanne, que de commettre le mal devant le Seigneur." La jeune Israélite, amenée en présence du peuple pour être jugée, déclara qu'elle était innocente ; elle fut néanmoins condamnée et conduite au supplice. Alors le jeune Daniel protesta contre ce jugement, et s'offrit à confondre les infâmes vieillards ; il fut écouté, et fit reconnaître l'innocence de Susanne. Les vieillards furent convaincus de faux témoignage, et punis, suivant la loi, du supplice qu'ils avaient voulu faire subir à la chaste Susanne. Daniel se rendait de plus en plus célèbre dans son lieu d'exil, et, Dieu, voulant récompenser sa vertu et l'établir le protecteur de son peuple, permit qu'il fût élevé en honneur dans la cour du roi de Babylone.

6. Cependant Nabuchodonosor, enorgueilli par toutes les victoires qu'il avait remportées, voulut faire adorer sa statue en or de soixante coudées (1) élevée à cette intention sur la place publique (586). Les grands et les courtisans, saisissant cette occasion pour perdre Ananias, Misaël et Azarias, les firent jeter dans une fournaise ardente, parce qu'ils refusèrent d'adorer la statue du roi ; mais l'ange du Seigneur, étant descendu avec eux, écarta les flammes, et forma au milieu de cette fournaise comme un vent frais et une douce rosée, de sorte que le feu ne brûla

(1) La coudée équivalait à vingt pouces environ.

5. Rapportez l'histoire de Susanne.—6. A quelle épreuve fut mise la fidélité de Daniel et de ses compagnons ? Que résulta-t-il de cet acte de jalousie de ses ennemis ?

que leurs liens, sans toucher même à leurs habits. Tous trois marchaient au milieu des flammes, louant et bénissant Dieu, et invitant toutes les créatures à le bénir avec eux. Lorsque Nabuchodonosor, informé de ce qui arrivait, les eut fait appeler, ils sortirent sains et saufs. Le roi, étonné de ce prodige, traita avec honneur les trois jeunes Hébreux ; il rendit même un édit par lequel il publiait les merveilles que le Dieu très-haut avait opérées dans son royaume, et ordonnait à ses peuples de l'adorer.

7. Dans l'année 603, Nabuchodonosor avait vu pendant son sommeil une statue d'une hauteur énorme et d'un regard effrayant, dont la tête était d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses d'airain, les jambes de fer et les pieds en partie de fer et en partie d'argile ; pendant qu'il était attentif à cette vision, une pierre s'était détachée d'une montagne, et, frappant la statue par les pieds, elle l'avait brisée et réduite en poudre, et la pierre était devenue une grande montagne qui avait rempli toute la terre. Le roi avait oublié ce songe ; mais son esprit en était demeuré épouvanté. Il condamna à mort tous les sages et les devins de son empire qu'il avait vainement consultés pour savoir ce qu'il avait vu en songe. Daniel, ayant été appelé, demanda un délai pour invoquer le Seigneur, puis il rappela au roi le songe qu'il avait eu, et lui dit que la statue colossale, formée de différentes matières, figurait la succession des principaux empires qui gouverneraient le monde ; " Quant à la pierre que vous avez vue, ô prince, se détacher de la montagne sans qu'aucun homme y eût touché, et venir briser et réduire en poudre la statue, elle représente le royaume éternel que le Dieu du ciel suscitera, et qui devra renverser et anéantir tous les autres royaumes (1)." Nabuchodonosor, transporté

(1) On s'accorde généralement à reconnaître dans les quatre empires figurés par ce songe, ceux d'Assyrie, de Perse, d'Alexandre et des Romains. Le dernier royaume, qui est représenté par la

7. Comment Daniel se rendit-il célèbre à la cour ? Dites la grande prophétie de Daniel.

d'admiration, s'écria : " Votre Dieu est vraiment le Dieu des dieux et le Seigneur des rois. " Il combla d'honneurs et de présents Daniel et ses jeunes compagnons.

8. Longtemps après, Nabuchodonosor vit encore en songe un grand arbre qui s'élevait jusqu'au ciel, et il entendit en même temps une voix qui disait : " Coupez cet arbre, mais gardez-en la racine, " et cette voix proférait encore d'autres paroles menaçantes. Tous les sages de Babylone ayant été consultés en vain sur l'interprétation de ce songe, Daniel lui annonça que cette vision marquait qu'en punition de son orgueil il serait changé en bête, et que, pendant sept ans, il paîtrait l'herbe comme un bœuf : il l'exhorta en même temps à racheter ses péchés par des aumônes. Ce que Daniel avait prédit se vérifia : le roi, ayant perdu la raison, laissa croître d'une manière démesurée ses cheveux et ses ongles, fut chassé de la société des hommes, et s'enfuit dans les déserts ; mais, au bout de sept ans, l'esprit et le sens lui revinrent ; il leva les yeux aux ciel, bénit le Très-Haut, et remonta sur son trône (562). L'année suivante Nabuchodonosor mourut, laissant pour successeur son fils Évilmérôdach, qui avait déjà été chargé de gouverner l'empire pendant les sept années de la folie de son père.

9. Cependant le crédit dont Daniel jouissait à la cour ayant excité la jalousie des grands de Babylone, ils le firent jeter dans une fosse où on gardait sept lions affamés ; mais Dieu le préserva, comme il avait protégé Ananias, Misaël et Azarias. Daniel y resta pendant sept jours, en sortit sain et sauf, et triompha de ses ennemis. Une nouvelle épreuve était encore réservée à son zèle. Les sacrificateurs de Bel, idole des Babyloniens, obtenaient pour leur dieu de grandes

Pierre qui se détache de la montagne, est le royaume spirituel de Jésus-Christ, qui doit subsister éternellement.

8. Quel a été le second songe de Nabuchodonosor, et quel fut son interprétation ?—9. A quelle épreuve Daniel se vit-il soumis ?

largesses des peuples en viande et en vin : ils les déposaient sur l'autel, et venaient ensuite les prendre pendant la nuit, faisant croire que Bel les avait consommés. Daniel, à leur insu, fit semer de la cendre dans le temple, en présence d'Évilmérodach. Le lendemain la supercherie des sacrificateurs fut reconnue ; mais ils se vengèrent de cet affront en obtenant un édit qui défendait d'adorer d'autres dieux que le roi. Daniel refusa de s'y soumettre, et fut de nouveau jeté dans la fosse aux lions ; mais, comme la première fois, il ne lui arriva aucun mal. Le roi, à la vue de ce nouveau prodige, y fit jeter les ennemis du prophète, qui furent dévorés en un moment.

10. Ce serviteur du vrai Dieu eut un grand nombre de révélations ; les siècles à venir furent dévoilés devant ses yeux : l'ange du Seigneur lui en manifesta les événements les plus remarquables, lui désigna les principaux dominateurs du monde, et lui annonça le règne futur du Messie, fixé à la soixante-dixième semaine d'années, c'est-à-dire quatre cent quatre-vingt-dix ans après l'ordre qui devait être donné plus tard par le roi de Perse pour la reconstruction des murs de Jérusalem.

11. L'empire d'Assyrie touchait à sa fin : Balthazar, l'un des successeurs de Nabuchodonosor, était assiégé dans Babylone par Cyrus, fils du roi des Perses, qui commandait l'armée de son oncle Darius ou Cyaxare II, roi des Mèdes. Le monarque assyrien comptait sur la hauteur et la force des murailles de sa capitale, qu'il regardait comme imprenable ; il passait les jours et les nuits en réjouissances et en fêtes. Au milieu d'un festin et dans une orgie, où il s'était plu à profaner les vases sacrés du temple de Jérusalem que Nabuchodonosor avait apportés de Judée, une main céleste traça sa condamnation sur la muraille de la salle en caractères intelligibles pour tous les assis-

10. Rapportez quelques-unes des principales révélations de ce saint prophète.—11. Comment finit le royaume d'Assyrie ? Que vit Balthazar au milieu d'un festin où il avait profané les vases sacrés du temple de Jérusalem, emportés par Nabuchodonosor ?

tants comme pour les mages et les devins. Daniel, consulté sur ce signe effrayant, en donna l'explication au roi, et cette nuit-là même Cyrus, ayant détourné le cours du fleuve de l'Euphrate, qui traversait la ville, entra dans Babylone, tua Balthazar, et s'empara de l'autorité (558). Il appela ensuite Darius, son oncle, qui devait jouir des conquêtes du jeune prince. Darius, étant maître de Babylone, voulut que Daniel, dont il connaissait les talents, la sagesse et les vertus, fût son ministre, et il nomma ses trois compagnons satrapes ou gouverneurs de provinces.

12. Les soixante-dix années de la captivité prédite par le prophète Jérémie étant accomplies, Cyrus, successeur de Darius sur le trône des Perses et des Mèdes, ayant reconnu, comme Daniel le lui faisait lire dans les prophéties d'Isaïe, écrites deux cents ans avant sa naissance, qu'il avait été choisi de Dieu et désigné par son nom comme le ministre des volontés célestes, Cyrus permit aux Juifs, par un édit mémorable, en 536, de retourner dans leur pays, et il leur donna tous les vases que Nabuchodonosor avait emportés. Les Juifs, qui profitèrent de la permission que leur avait accordée Cyrus, arrivés à Jérusalem sous la conduite de Zorobabel, prince de la famille de David, et du grand-prêtre Jésus ou Josué, étaient au nombre de quarante-deux mille personnes environ ; ils jetèrent les fondements du nouveau temple. Les anciens, à la vue de cet édifice, ne pouvaient retenir leurs larmes en pensant à la magnificence du premier temple ; mais les prophètes Aggéo et Malachie les consolèrent en déclarant que le Messie, le désiré de toutes les nations, rendrait ce nouveau temple bien plus célèbre que l'ancien, puisqu'il l'honorerait de sa présence. Les travaux durèrent vingt années, à

12. Combien de temps dura la captivité de Babylone ? Par qui les Juifs furent-ils reconduits en Palestine ? Quels furent leurs premiers soins en arrivant à Jérusalem ? Quels sentiments les vieillards manifestèrent-ils en voyant le nouveau temple ? Qu'est-ce qu'Aggée et Malachie annoncèrent à l'égard du temple ? Par qui les Juifs furent-ils entravés dans l'érection du temple et des murs de la ville ?

cause des persécutions que les Samaritains suscitèrent aux Juifs. La dédicace de ce temple eut lieu, et le culte y fut rétabli dans une fête solennelle en 516.

13. Artaxercès (Assuérus dans l'Écriture), un des successeurs de Cyrus, honora Néhémie de sa bienveillance, et le fit son échanson. Ce vertueux Israélite, apprenant que les Samaritains persécutaient ses frères à Jérusalem, obtint la permission de s'y transporter pour relever les murs de la ville sainte. Assuérus publia même un édit à cet effet. C'est de cet édit célèbre que datent les soixante-dix semaines d'années, ou les quatre cent quatre-vingt-dix ans qui devaient s'écouler jusqu'à la venue du Messie, suivant la prophétie de Daniel.

14. Néhémie, qui, à l'exemple de Moïse, aima mieux partager les souffrances de son peuple que de jouir des délices de la cour à Suse, résidence habituelle des rois de Perse, arriva sans obstacle à Jérusalem. La Judée était alors sous l'autorité civile du satrape qui administrait pour le roi de Perse les provinces de Syrie et de Palestine; mais elle était gouvernée, pour la religion, par le grand-prêtre des Juifs, et pour la police et les affaires ordinaires, par les chefs de Juda. La voix de Néhémie et l'exemple du grand-prêtre Éliasis encourageaient le peuple, et les murs de Jérusalem se relèvent malgré les efforts jaloux des peuples voisins (454).

15. Esdras, de la race d'Aaron, sacrificateur et docteur de la loi, eut la gloire de régler l'état civil et religieux du peuple de Dieu. Il fut choisi par Néhémie pour faire aux Juifs assemblés devant le temple la lecture des livres de Moïse, qui dura sept jours. Esdras mit ensuite en ordre les livres saints, composa les deux livres des *Paralipomènes* ou chroniques, auxquels il

13. Quelle était la fonction de Néhémie à la cour d'Assuérus? Que fit Néhémie, apprenant que les Samaritains s'opposaient à la construction des murs de Jérusalem? A quelle époque commencent les soixante-dix semaines d'années qui devaient s'écouler jusqu'à la venue du Messie?—14. Qui fut associé à son gouvernement?—15. Quelle fut la gloire d'Esdras? Comment ranima-t-il le zèle du peuple pour la loi de Dieu? Quelle est l'origine des Synagogues?

ajouta l'histoire de son temps, qui fut achevée par Néhémie. La lecture publique de la loi avait fait une impression salubre; pour la répéter fréquemment dans toutes les villes de la Judée, on fixa des lieux de réunion publique sous le nom de *synagogues*, où on lisait et interprétait la loi divine.

16. Malachie, dernier prophète de l'ancien Testament, vivait vers cette époque. Il censure avec énergie ceux qui offraient à Jérusalem, dans le temple nouvellement rétabli, des hosties défectueuses : il voit par révélation dans ce temple, comme Aggée et Zacharie, la pure victime qui devait s'offrir pour tous; il voit l'envoyé de Dieu précédé d'un autre qui prépare les voies, c'est-à-dire notre Seigneur Jésus-Christ et Jean-Baptiste, son précurseur. Pendant les quatre cents ans qui s'écoulèrent encore jusqu'à la venue du Messie, Dieu fit taire les prophètes pour tenir son peuple dans l'attente de celui qui devait être l'accomplissement de tous les oracles.

17. Le premier séjour de Néhémie en Judée dura environ douze ans, après lesquels il fut appelé auprès d'Artaxercès. Lorsqu'il revint vers ses frères, probablement sous le règne de Darius Nothus (415), durant le pontificat de Joïada, fils d'Éliasib, il trouva que les Juifs, ayant oublié ses sages recommandations et celles d'Esdras, étaient retombés dans les mêmes violations de la loi. Néhémie, indigné de voir des alliances contractées avec des femmes étrangères et le temple habité par des Samaritains, voulut faire cesser ce désordre. Ceux qui refusèrent de se soumettre à sa voix furent exilés. De ce nombre était Manassé, fils du grand-prêtre et gendre du gouverneur de la province de Samarie. Manassé, s'étant retiré auprès de son beau-père avec tous les Juifs rebelles, obtint la permission de bâtir sur le mont Garizim un temple rival de celui de Jérusalem. En élevant ainsi temple contre temple, autel contre autel, les Samaritains formèrent

16. Que fit le prophète Malachie?—17. Quelles importantes réformes fit Néhémie à son second séjour en Judée? Quelle est l'origine du schisme de Samarie?

un schisme qui les rendit un objet d'horreur pour les vrais fidèles.

18. Les Juifs furent assez paisibles en ce temps sous la domination du roi de Perse, qui protégeait non-seulement ceux qui habitaient la Judée, mais aussi ceux qui avaient préféré rester en Assyrie. Néanmoins ces derniers faillirent être victimes de la haine d'un homme puissant à la cour de Perse.

Un Amalécite nommé Aman, ministre d'Assuérus, abusant de son crédit immense auprès du roi, exigeait que tout le monde fléchît le genou quand il passait : il entreprit même de se faire adorer ; le juif Mardochée seul ne voulut point lui rendre un honneur qu'il ne croyait devoir qu'à Dieu. Aman irrité jura de s'en venger, et en effet, à son instigation le roi prononça l'arrêt de mort contre Mardochée et contre tous les Juifs qui habitaient la Perse. Ils devaient être massacrés le même jour dans toute l'étendue du royaume, et leurs biens auraient été livrés au pillage.

19. Le Seigneur avait préparé le remède à un si grand mal, en permettant qu'Assuérus épousât Esther, nièce de Mardochée, sans savoir qu'elle fût Juive. Mardochée fit connaître à sa nièce dans quelle consternation étaient plongés les Juifs, et lui déclara qu'il fallait qu'elle allât trouver le roi et qu'elle intercédât pour son peuple. L'entreprise était difficile, car une loi, qui n'exceptait personne, défendait, sous peine de mort, d'entrer chez le roi sans y être appelé. Esther fit dire à Mardochée : " Allez, assemblez tous les Juifs qui sont dans Suse ; jeûnez tous pendant trois jours et trois nuits, et priez pour moi. Je jeûnerai de mon côté avec mes filles, ensuite j'irai trouver le roi, malgré la loi qui le défend. S'il faut périr, j'y suis résolue. " Mardochée adressa sa prière au Seigneur : " Dieu d'Abraham, s'écria-t-il, sauvez le peuple que vous vous êtes acquis en le rachetant de l'Égypte ;

18. Qu'arriva-t-il aux Juifs qui étaient restés en Perse ? — 19. Rapportez l'histoire d'Esther.

ne fermez pas la bouche au seul peuple du monde qui vous loue." Tout Israël poussa des cris vers le Seigneur et le pria dans un même esprit, car chacun se voyait à la veille d'une mort certaine.

Esther de son côté, effrayée du péril où était sa nation, quitta ses ornements, prit un habit de deuil et se couvrit la tête de poussière et de cendre. Le temps des prières et du jeûne étant accompli, Esther se para de ses riches vêtements, et, après avoir invoqué une dernière fois Dieu, *qui est le maître et le sauveur de tous*, elle marcha vers l'appartement du roi, appuyée sur une de ses filles et suivie d'une autre qui portait sa robe traînante. Assuérus était alors sur son trône tout brillant d'or et de pierreries, et son visage inspirait la terreur. Lorsqu'il aperçut Esther qui venait à lui sans avoir été appelée, il entra en colère : la reine, effrayée par les regards sévères du roi, tomba évanouie. Assuérus attendri courut à elle, la releva, et lui promit de lui accorder tout ce qu'elle demanderait. Esther le pria seulement de venir le lendemain dîner chez elle, et d'y amener Aman, son favori.

Ce qui venait d'arriver fit impression sur l'esprit du roi, et, ne pouvant s'endormir pendant la nuit suivante, il se fit lire les annales de son royaume. Arrivé à l'endroit où se trouvait consignée la révélation que Mardochée avait faite d'une conspiration tramée par deux serviteurs du roi, qui avaient formé le projet de l'assassiner : "Quelle récompense cet homme a-t-il reçue ? demanda Assuérus.—Seigneur, lui répondit l'officier, on lui a beaucoup promis, mais il n'a rien reçu." Dans ce même instant Aman venait solliciter du roi les ordres nécessaires pour faire périr Mardochée. Le roi, l'ayant fait entrer, lui demanda ce qu'on pourrait faire à un homme qu'il voulait honorer. Le favori, persuadé que c'était lui-même que cela regardait, répondit au roi : "Il faut que cet homme soit revêtu des ornements royaux ; qu'il soit monté sur le cheval du roi ; que le premier seigneur de l'empire, tenant les rênes de son cheval et mar-

chant devant lui à travers la capitale, dise : Ainsi sera honoré celui qu'il plaira au roi d'honorer.—Faites exactement, lui dit le roi, à l'égard de Mardochée tout ce que vous venez de dire." Ce fut pour Aman un coup de foudre ; mais il fallut obéir.

Le soir étant venu, le roi, suivant sa promesse, alla dîner chez la reine, et lui demanda ce qu'elle désirait de lui. " Seigneur, lui dit Esther, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, accordez-moi la vie, accordez la vie à mon peuple, pour qui j'implore votre clémence." Et ayant fait connaître son origine au roi, elle lui découvrit aussi toutes les intrigues et la perfidie d'Aman. Le roi indigné prononça la sentence de mort contre cet homme pervers ; et apprenant qu'il avait fait préparer une potence haute de cinquante coudées pour y pendre Mardochée, il commanda qu'Aman lui-même y fût attaché, et donna ensuite sa place et ses biens au fidèle Israélite.

20. A partir de l'époque où Néhémie administra la Judée, ce pays n'eut plus de gouverneur particulier ; les satrapes de Syrie en laissèrent l'administration entre les mains des grands-prêtres ou souverains sacrificateurs. La rivalité des ambitieux qui aspirèrent à cette haute dignité troubla souvent la Judée. A la mort du grand-prêtre Joïada (397) le temple fut souillé par un crime dont on n'avait jamais vu d'exemple : Jonathan, qui venait de succéder à son père Joïada, se prit de querelle, dans le temple même, avec son frère, qui était jaloux de son élévation, et il le tua dans le lieu saint.

21. Plus tard (351) le roi de Perse, Artaxercès Ochus, irrité contre les Juifs, qui avaient pris part à la révolte des Phéniciens, vint en Judée, prit la ville de Jéricho, et transporta un grand nombre de Juifs dans les contrées étrangères. C'est ainsi que par la suite cette nation se trouva répandue dans toutes les parties du monde connu.

20. Comment fut gouvernée la Judée, à partir de l'administration de Néhémie jusqu'à la domination d'Alexandre ?—21. Qu'entreprit Artaxercès Ochus contre les Juifs ?

22. Vers ce même temps, Alexandre le Grand succéda à Philippe, son père, roi de Macédoine. Ayant soumis la Grèce, il prit le chemin de l'Asie, s'empara de l'Asie-Mineure, et s'avança vers Jérusalem dans le dessein de l'asservir, et de punir les Juifs de leur attachement aux rois de Perse. A son approche, le grand-prêtre Jaddus, qui avait succédé à son père Jonathan (350), ordonna des prières publiques; puis les rues de la ville ayant été jonchées de fleurs, les portes furent ouvertes, et le grand-prêtre sortit au-devant du conquérant avec les prêtres et les lévites revêtus de leurs habits sacerdotaux, et suivis d'une multitude qui chantait des hymnes sacrés. A la vue du pontife, qui portait le nom de *Jéhova* gravé en lettres d'or sur sa poitrine, Alexandre se sentit pénétré de respect, et le salua avec une vénération religieuse. Il entra ensuite à Jérusalem, visita le temple, et fit des offrandes pour les sacrifices.—S'étant emparé de l'Égypte, il repassa en Asie, et conquît presque tous les pays jusqu'aux Indes. L'empire assyrien fut compris dans ses conquêtes, et les Juifs se trouvèrent sous la domination de ce nouveau maître, *devant qui, dit l'Écriture, la terre se taisait* (332).

23. Après la mort d'Alexandre, ses généraux massacrèrent tous les membres de sa famille, et se partagèrent ses États. Antigone eut l'Asie, Ptolémée Lagus ou Soter l'Égypte, Lysimaque la Thrace, et Cassandre la Macédoine. Plusieurs de ces princes, mécontents de leur part, excitèrent de nouveaux troubles, et, après la bataille d'Ipsus (301), la Syrie devint le partage de Séleucus. La Judée ou Palestine, placée entre les deux puissants empires de Syrie et d'Égypte, qui la convoitaient également, à cause de sa situation et de son importance, passa plus d'une

22. Par qui la Syrie fut-elle subjuguée?—Qu'était Alexandre? Par qui fut-il apaisé lorsqu'il allait à Jérusalem pour la détruire? Quelle conquête fit ensuite Alexandre?—Quel fut le sort de la Judée durant les conquêtes d'Alexandre?—23. Quel fut le sort de la Judée après la mort d'Alexandre?

fois de la domination égyptienne à celle des rois de Syrie.

24. Les Juifs furent d'abord sous la domination des rois grecs égyptiens, qui continuèrent de les protéger. Ptolémée Philadelphie, fils de Ptolémée Lagus fit traduire les Livres saints de l'hébreu en grec : cette traduction de l'ancien Testament, fort célèbre sous le nom de *Version des Septante*, fut faite par soixante-douze savants juifs choisis parmi les anciens de la nation, et placée dans la magnifique bibliothèque d'Alexandrie, capitale des rois d'Égypte (277).

25. Séleucus Nicator, roi de Syrie, avait permis aux Juifs, pendant le temps qu'ils furent sous son pouvoir, de vivre suivant leurs lois et sous le gouvernement des souverains pontifes, qu'ils conservèrent jusqu'au rétablissement de la royauté. Antiochus le Grand, roi de Syrie, qui disputa la Judée à Ptolémée Philadelphie, s'en empara, et traita les Juifs avec douceur. Ptolémée Philopator, vainqueur d'Antiochus (217), étant dans le temple de Jérusalem, voulut entrer dans le Saint des saints ; mais une main invisible le renversa, et on l'emporta du temple à demi mort. Revenu à lui, il conçut une haine violente contre les Juifs, et, de retour en Égypte, il persécuta ceux qui étaient à Alexandrie ; et les fit exposer aux éléphants ; mais ces animaux, méconnaissant leurs conducteurs, se jetèrent sur eux, et ne firent aucun mal aux Hébreux. Alors le prince rentra en lui-même, et rendit la liberté aux Juifs. Peu après il perdit la Palestine, qui passa aux Syriens.

26. Sous le règne de Séleucus Philopator, Simon, indigne ministre du temple et ennemi du grand-prêtre Onias, persuada au roi de Syrie (176) que le temple renfermait des trésors immenses qui n'étaient point destinés aux sacrifices. Séleucus reçut cet avis avec

24. Comment la Judée fut-elle traitée par ses dominateurs ?—25. Quelle fut la conduite de Ptolémée Philopator envers les Juifs ?—26. A quelle occasion Séleucus voulut-il faire piller le temple ?—Quel fut le châtimement d'Héliodore ?

d'autant plus de plaisir qu'ayant été vaincu par les Romains, il s'était obligé à leur payer un tribut considérable, pour la sûreté duquel il leur avait laissé son fils Démétrius en otage. Il envoya donc Héliodore, son premier ministre, à Jérusalem, avec ordre d'enlever tous les trésors du temple; mais ce sacrilège, accompagné de ses gardes, étant entré dans le saint lieu malgré les prières du pontife et la désolation du peuple, sa troupe est aussitôt renversée; il est lui-même terrassé par un cavalier revêtu d'armes terribles; deux jeunes hommes d'une beauté éclatante étaient à ses côtés, et le frappaient à coups redoublés. Héliodore épouvanté demeure sans mouvement; on le traîne hors de ce lieu redoutable; il est presque sans vie. Le grand-prêtre, touché de compassion, offre pour sa guérison une victime expiatoire. "Rends grâces à Onias, dit une voix céleste, car c'est à sa prière que tu dois la vie." Héliodore ne céla point la vérité au roi, et lui dit que s'il avait un ennemi il pouvait l'envoyer piller le temple, l'assurant qu'il serait au moins brisé de coups, s'il n'y perdait la vie.

27. Antiochus Épiphane, successeur de Séleucus, voyant les troubles qui régnaient parmi les Juifs, et irrité de ce qu'ils avaient osé se révolter contre lui, livra de nouvelles attaques à la religion du vrai Dieu. Excité par Ménélaüs et Jason, indignes frères du saint prêtre Onias, qui, pour plaire au roi, avaient pris des noms grecs, et avaient obtenu, à prix d'argent, l'un après l'autre, la dignité de grand-prêtre, il alla à Jérusalem, y mit tout à feu et à sang, et passa ensuite en Égypte. Pendant son absence, Onias fut massacré par ses ennemis, qui usurpèrent le sacerdoce, introduisirent parmi le peuple les mœurs corrompues des Grecs, et livrèrent la Judée aux horreurs de la guerre civile. Le ciel annonça le châtimement de ces attentats: pendant quarante jours on vit dans les airs des cavaliers revêtus d'habits brillants, armés de lances et formant des escadrons, leurs épées étincelaient

et on entendait le choc de leurs boucliers; les dards lancés s'entre-croisaient, et les guerriers paraissaient se mêler comme dans les combats. Les événements que ces terribles présages faisaient craindre, ne tardèrent pas à se réaliser.

HUITIÈME ÉPOQUE.

Depuis la persécution d'Antiochus (168 avant J.-C.), jusqu'à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

1. Antiochus, à son retour d'Égypte, parut en Judée; il fit partout un horrible carnage, et mit tout Israël en deuil. Ayant fait élever des autels dans toutes les villes, il ordonna aux Juifs d'y offrir de l'encens aux idoles. Arrivé à Jérusalem, il alla au temple, et prit tous les vases et les trésors, fit brûler les livres de la loi, et plaça la statue de Jupiter sur l'autel du vrai Dieu!.....établit en autorité à Jérusalem des hommes encore plus cruels et plus impies que lui. Ce n'était partout que meurtres et pillages; les murs de Jérusalem furent abattus, on vit le sanctuaire souillé; la plupart des habitants prirent la fuite; le temple fut désolé et devint une solitude. Toute la gloire de Jérusalem était anéantie; le service divin était interrompu dans la ville sainte. Enfin Antiochus, résolu de ruiner la religion des Juifs, déclara qu'il voulait qu'il n'y eût désormais dans tous ses États qu'une seule religion; il défendit d'adorer un autre Dieu que le sien.

Le Seigneur, qui avait envoyé ses anges pour frapper Héliodore, pouvait punir de même Antiochus et ses ministres; mais Israël avait mérité d'être châtié; ses crimes avaient irrité le Très-Haut, et dans sa miséricorde, le Dieu d'Abraham, au lieu d'abandonner son peuple et de le laisser vivre selon ses désirs, voulut, par un prompt châtement, le faire rentrer dans

1. Comment les Juifs furent-ils traités par Antiochus Épiphanes?

le devoir. "Tout cela, dit Bossuet, était écrit dans les livres inspirés."

2. Si la violence des persécutions fit tomber bien des Juifs dans l'idolâtrie et l'oubli de la loi divine, il y eut un grand nombre de fidèles Israélites qui demeurèrent fermes, et aimèrent mieux mourir que de désobéir à Dieu en se souillant par des viandes impures.

Un des plus illustres fut le saint vieillard *Éléazar*. Ce docteur de la loi consentit à marcher au supplice plutôt que de manger des viandes défendues que l'on essayait en vain de lui mettre de force dans la bouche. Ses amis, *touchés d'une fausse compassion*, étaient parvenus à substituer des viandes permises aux viandes défendues, et l'engageaient à en manger, afin de paraître ainsi avoir obéi au roi; mais le courageux vieillard répondit: "Une telle feinte ne convient pas à mon âge; je ne donnerai pas aux hommes plus jeunes que moi un exemple funeste qu'ils pourraient être tentés d'imiter s'ils venaient à croire qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, *Éléazar* a changé de vie. Pour quelques jours qui me restent à vivre, je ne couvrirai pas d'opprobre ma vieillesse, et, pour échapper aux supplices des hommes, je ne m'exposerai pas à tomber sous la main du Tout-Puissant, auquel je n'échapperais ni pendant ma vie ni après ma mort." Ayant achevé ces mots, il subit la mort avec courage.

3. Un exemple plus sublime encore vint montrer à la nation juive et à tous les siècles la force surhumaine que les vrais Israélites trouvaient dans leur sainte foi.

Sept frères, connus sous le nom de *Machabées*, comparurent devant le tyran, qui employa vainement les promesses et les menaces pour leur faire abandonner le Seigneur et son culte. Irrité de leur fermeté, il ordonna qu'ils fussent tourmentés les uns après les autres, en commençant par l'aîné. On lui coupa la

2. Quelles furent les plus illustres victimes de la cruauté d'Antiochus?—Racontez avec détail la mort courageuse d'*Éléazar*.—3. Racontez l'histoire des sept frères *Machabées* et de leur mère.

langue, les pieds et les mains, et on le fit ensuite rôtir dans une chaudière d'airain. Ses frères et sa mère, présents à ce terrible spectacle, s'encourageaient mutuellement à subir à leur tour cette mort cruelle. Le second endura le même supplice, et, au moment d'expirer, il dit au roi : " Vous nous arrachez la vie ; mais Dieu, pour qui nous la sacrifions, nous la rendra après que nous l'aurons perdue." Les cinq autres subirent de semblables supplices en présence de leur mère, qui les exhortait à la patience dans l'espérance des récompenses éternelles. Le septième, à peine dans l'adolescence, fut remis entre ses bras, afin qu'elle l'engageât à obéir au roi ; mais cette femme incomparable, s'élevant au-dessus des sentiments de la nature, dit à son fils : " Regardez le ciel, mon fils, et rendez-vous digne des récompenses de vos frères ; ne craignez pas la mort, soyez fidèle au Seigneur notre Dieu." L'enfant, l'interrompant s'écria : " Non, je n'obéirai point aux ordres d'un prince impie, qui me commande d'abandonner mon Dieu." Antiochus en fureur ordonna qu'on lui fit subir le même sort qu'à ses frères ; le même jour la mère fut aussi immolée à la cruauté du tyran.

4. Tout Israël était dans la désolation, et chacun se voyait à la veille de perdre la vie s'il ne voulait abandonner la loi du Seigneur. A la vue d'aussi atroces persécutions, et, pour n'être pas témoin de l'apostasie de quelques Juifs, qui n'avaient pas le courage d'imiter les illustres martyrs d'Israël, un prêtre, nommé *Mathathias*, se sentit animé de l'esprit de Dieu, et sortit de la ville en criant de toutes ses forces : " Israélites qui vous sentez le courage de demeurer dans l'alliance du Seigneur, venez et suivez-moi." Entouré de ses cinq fils Jean, Simon, Judas appelé Machabée, Éléazar et Jonathas et d'un grand nombre de Juifs, il se retira dans les déserts et sur les montagnes, fortement résolu de s'y défendre. Sommé de se rendre par un des officiers d'Antiochus, Matha-

4. Qui est-ce qui prit la défense de la loi et de la nation ?

thias lui répondit : "Quand tout l'univers obéirait aux ordres du roi, mes fils et moi nous resterons fidèles à Dieu jusqu'au dernier soupir." Mathathias et les siens parcouraient la Judée, mettant à mort les partisans d'Antiochus et les apostats, renversant les autels des idoles, et commençaient ainsi l'affranchissement de la Judée.

5. Un renfort de mille combattants, qui se disposait à se joindre à eux, fut attaqué, un jour de sabbat, par les officiers d'Antiochus. Interprétant la loi trop à la lettre, ces fidèles Israélites se laissèrent immoler, ne croyant pas que pendant le jour consacré au Seigneur il leur fût permis de se défendre. Mathathias, à cette triste nouvelle, expliqua le vrai sens de la loi, et il fut résolu qu'on repousserait la force par la force, quel que fût le jour où l'ennemi surviendrait.

6. Mathathias, se sentant près de mourir, exhorta le peuple à une vigoureuse résistance, lui promettant le secours du Ciel s'il était fidèle. Il exalta la bravoure de *Judas Machabée*, son troisième fils, et l'établit chef de l'armée sainte. Tout Israël pleura ce grand homme, et porta son deuil (166). Judas ne tarda pas à se montrer digne du choix de son père. Son premier soin fut de parcourir les villes et d'en chasser les étrangers. Il composa son armée de six mille hommes craignant Dieu et résolus de mourir pour la religion et la délivrance de leur patrie.

Antiochus, obligé de passer en Perse, chargea Apollonius des affaires de la Judée. Judas ne craignit pas de lui présenter la bataille ; il le défît, le tua de sa propre main, et prit son épée, dont il se servit depuis dans tous les combats. Peu après, Séron vint à sa rencontre ; mais il eut le même sort. Antiochus ordonna à Lysias, régent du royaume, d'envoyer Ptolémée, Nicanor et Gorgias contre la Judée. Ces trois généraux, y étant arrivés, se proposèrent de cerner

5. Quelle conduite tinrent ces milliers de Juifs attaqués le jour du sabbat?—6. Quelle fut la conduite de Judas Machabée? Quelles furent ses victoires? Comment se préparait-il à chaque bataille, et pourquoi?

Judas; il ne leur en laissa ni le temps ni l'occasion; il les combattit successivement, et les mit complètement en déroute. Les Juifs firent un butin immense, et prirent même l'argent des marchands qui suivaient l'ennemi, dans l'espérance de les acheter comme esclaves après leur défaite, qu'ils croyaient assurée. Lysias, voyant ses projets et les ordres d'Antiochus si mal exécutés, passa lui-même en Judée; mais il ne fut pas plus heureux.

Le chef d'Israël, persuadé que les Juifs étaient invincibles lorsqu'ils s'appuyaient sur le secours du Tout-Puissant, se préparait à chaque bataille par le jeûne et la prière. Il conduisit ses dix mille braves contre les soixante mille hommes de Lysias, et, avec le secours du Dieu de David, il repoussa victorieusement l'armée ennemie, et entra triomphant dans la ville de Jérusalem (165).

7. Alors Judas et ses frères dirent: "Voilà nos ennemis défaits; allons maintenant purifier et renouveler le saint temple." Aussitôt toute l'armée s'assembla, l'on se rendit à la montagne de Sion. Ils trouvèrent le sanctuaire désolé, l'autel profané, les portes brûlées, le parvis rempli de ronces comme un lieu désert. En présence de ces tristes objets, ces braves et pieux Israélites s'humilièrent devant le Seigneur, et le supplièrent de ne plus permettre que de si grands maux vinssent affliger son peuple. On chassa les Syriens qui s'étaient établis sur la montagne sacrée, et le temple ayant été purifié, on célébra la nouvelle dédicace par des fêtes qui durèrent huit jours. La nation juive devait en renouveler tous les ans la mémoire.

8. Judas profita d'un peu de relâche que lui laissèrent les ennemis pour fortifier Jérusalem et réparer le temple, où il fit offrir des sacrifices d'expiation pour les péchés de ceux qui étaient morts, montrant par là que *c'est une sainte et salutaire pensée de prier*

7. Dans quel état Judas trouva-t-il le temple?—8. Comment employa-t-il le peu de relâche que lui laissèrent ses ennemis?

pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

9. Déjà les Juifs en paix avaient repris la culture de leurs terres ; mais, à la nouvelle du rétablissement du culte à Jérusalem, les peuples voisins de la Judée, jaloux de ses succès, osèrent l'attaquer ; ils furent défaits, et les Juifs s'enrichirent de leurs dépouilles. Simon, frère de Judas, mis à la tête d'une partie de l'armée, reprima aussi l'audace des habitants de Tyr et de Sidon, qui avaient envahi la Galilée. En même temps, Judas soumet le pays de Galaad, emporte plusieurs villes d'assaut, triomphe de Nicanor, lieutenant d'Antiochus, poursuit une armée commandée par Timothée, jusqu'à Curnaïm, brûle cette ville et son temple ; pour inspirer la terreur aux ennemis d'Israël, il détruit de fond en comble Éphrom, qui lui fermait ses portes, et revient victorieux dans la cité sainte, où il est reçu aux acclamations du peuple qu'il a délivré.

10. Antiochus, apprenant la défaite de ses généraux, prit lui-même le chemin de la Judée, plein de colère contre les Juifs, et résolu, comme il le disait, à faire de Jérusalem le tombeau de tous les Juifs. Il s'avancait avec rapidité ; mais le Dieu d'Israël, *qui voit toutes choses, le frappa d'une plaie incurable.* Il fut renversé de son char, et son corps meurtri tomba en pourriture ; les vers en sortaient de toutes parts, et il exhalait une odeur insupportable, non-seulement à ses serviteurs, mais encore à lui-même ; c'est ainsi que son orgueil fut confondu. Ce prince, ne trouvant aucun remède à ses maux, sembla se repentir de ses excès et des persécutions qu'il avait fait éprouver aux enfants d'Israël ; il eut recours aux prières des Juifs, cria lui-même vers le Seigneur ; mais ses supplications tardives ne furent pas écoutées, parce qu'elles ne partaient pas d'un cœur sincère ; *le juste jugement*

9. Quelle conduite tinrent les peuples voisins de la Judée à la nouvelle du rétablissement du culte à Jérusalem ? Nicanor et Timothée, généraux d'Antiochus, eurent-ils quelque succès ?—13. Que fit Antiochus, en apprenant la défaite de ses généraux ? Quelle fut la fin d'Antiochus.

de Dieu était enfin tombé sur lui ; il mourut dans les plus affreuses souffrances (164).

11. Son jeune fils, Antiochus Eupator, lui ayant succédé sous la régence de Lysias, partit pour la Judée avec une armée formidable. Cette armée était composée de cent mille hommes de pieds, vingt mille chevaux, trois cents chariots armés de faux, qu'on lançait au milieu des ennemis, et trente-deux éléphants dressés pour la guerre, portant sur leur dos chacun une tour en bois dans laquelle se trouvaient trente-deux hommes qui, étant à l'abri dans cette espèce de fort, lançaient sans cesse des traits sur les ennemis. Eupator venait avec Lysias au secours de l'importante citadelle de Jérusalem, construite par son père, et nommée *Acra*.

12. Judas Machabée, qui n'avait pu encore s'en emparer, allait en faire le siège ; mais à la nouvelle de l'arrivée du roi de Syrie, après avoir imploré l'assistance du Seigneur Dieu des armées par le jeûne et la prière, il ne craignit pas de livrer bataille dans les plaines de Bethsura à l'ennemi si redoutable d'Israël. Dans ce combat, un Juif, nommé *Éléazar*, se rendit célèbre par son courage héroïque. Cet homme intrépide, apercevant un des éléphants plus grand et plus magnifiquement orné que les autres, croit que c'est celui qui porte le roi Antiochus : espérant délivrer sa nation par la mort de ce tyran, il renverse tout sur son passage, arrive jusque sous le ventre de l'éléphant, le tue, et meurt lui-même écrasé par sa chute.

13. Malgré ce trait admirable de bravoure, Judas, voyant que sa petite troupe allait être enveloppée par l'armée du roi de Syrie, se retira à Jérusalem pour s'y défendre. Antiochus l'y vint assiéger ; mais, voyant que cette guerre traînerait en longueur, et apprenant en même temps que le neveu d'Antiochus

11. Quelle était la force de l'armée avec laquelle Antiochus Eupator marcha contre la Judée ?—12. Quelle preuve de courage le Juif Éléazar donna-t-il ?—13. Quel fut le résultat de la paix qu'Antiochus Eupator fut obligé de conclure avec Judas ?

Épiphane, Démétrius, fils de Séleucus IV, s'était enfui de Rome, où il était en otage, et s'avancait dans l'intention de monter sur le trône, il fut obligé de conclure une paix avantageuse à Judas Machabée, qu'il reconnut pour chef et prince de la nation juive (162).

14. Démétrius, ayant vaincu Eupator, envoya Nicanor en Judée; Judas le défît à Bethoron, et, s'étant saisi de sa personne, il lui fit subir la peine due au blasphème que cet impie avait prononcé contre la puissance du Dieu d'Israël. Démétrius, irrité de la défaite de Nicanor et de l'alliance que Judas venait de faire avec les Romains, envoya Bacchide et Alcime avec une armée encore plus forte que la première. Judas est surpris n'ayant avec lui que huit cents hommes; il combat néanmoins pendant tout un jour, enfonce l'aile droite des ennemis; mais enfin, enveloppé par l'aile gauche, il succombe et périt dans la mêlée. Toute la nation pleura ce héros en disant: "Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvait le peuple d'Israël?"

15. Après la mort de Judas Machabée, les méchants parurent de tous côtés dans Israël; le désordre était surtout dans le sanctuaire. Dieu s'irrita à la vue de ces crimes; il survint une grande famine, et tout le pays se rendit à Bacchide, qui l'accabla de sa tyrannie. Pour faire sortir Israël de l'abîme d'affliction où il était plongé, les amis de Judas Machabée élurent son frère *Jonathas* pour être leur prince et leur chef, et les conduire à la guerre. Jonathas prit donc le commandement à la place de Judas, son frère; il battit en plusieurs rencontres Bacchide, le força à faire la paix et à quitter la Judée; puis, fixant sa demeure à Machmas, il gouverna la Judée à la manière des anciens juges d'Israël. Peu de temps auparavant. Alcime, ayant commandé qu'on abattit les murailles de la partie intérieure du temple, avait été

14. Quel fut le sort de Nicanor? Bacchide fut-il plus heureux? Comment périt Judas?—15. Qui est-ce qui succéda à Judas? Quel fut son pouvoir? Qu'était Alcime?

tout à coup frappé par la main de Dieu: Une paralysie le rendit muet; il ne put achever son entreprise sacrilège, et mourut dans de grandes douleurs.

16. Les troubles qui agitaient le royaume de Syrie avaient donné quelque repos aux Juifs. Jonathas pensa aux moyens d'affermir la paix; il envoya à Rome des ambassadeurs, qui renouvelèrent le traité d'alliance que Judas Machabée avait fait avec les Romains peu de temps avant sa mort; il députa encore vers d'autres peuples, et en particulier vers les Lacédémoniens, rappelant l'ancienne amitié qui était entre les deux nations depuis le pontificat d'Onias: il faisait entendre à tous ces peuples que c'était plutôt par affection sincère que par vue d'intérêt qu'il demandait leur alliance: "Nous n'avons, disait-il, aucun besoin de tous ces appuis, puisque dans nos malheurs les saints livres qui sont entre nos mains font notre consolation."

17. Démétrius, recherchant l'amitié de Jonathas, lui rendit toutes les places fortes qu'il tenait encore dans la Judée, et lui laissa relever les murs de Jérusalem (153); il lui demanda même des secours contre Alexandre Bala, jeune Rhodien qui, se faisant passer pour fils d'Antiochus Épiphanes, prétendait à la couronne; mais Jonathas, se souvenant de ses anciennes perfidies, préféra l'alliance d'Alexandre; celui-ci le combla d'honneurs, et lui déféra la dignité de grand-prêtre, qui lui fut confirmée par les suffrages de la nation.

18. Jonathas combattit plusieurs fois avec gloire les ennemis des princes syriens qui protégeaient les Juifs; mais sous le règne de l'un de ces rois, Antiochus Théos, fils d'Alexandre Bala, Triphon, général des armées de Syrie, voulant s'emparer du sceptre de la Judée pour son propre compte, attira Jonathas dans

16. Les Juifs eurent-ils quelque repos? Que fit Jonathas pour la continuation de la paix?—17. Que demanda Démétrius à Jonathas? Comment se conduisit Jonathas à cette occasion? Quelle relation eut-il avec Bala? Avec qui Jonathas fit-il alliance?—18. Comment Jonathas finit-il sa vie.

son camp sous le prétexte d'une conférence utile aux deux nations, et le fit lâchement assassiner avec ses deux enfants.

19. *Simon*, dernier fils de *Mathathias*, ayant recueilli les restes de son frère, les déposa religieusement à *Modin*, qui était la ville de ses pères, et où avaient été déjà ensevelis *Mathathias* et *Judas Machabée*. Il y eut un grand deuil dans tout Israël. *Simon*, reconnu comme successeur de son frère *Jonathas*, se signala par plusieurs actions glorieuses. Il rasa la citadelle d'*Acra*, qui dominait Jérusalem, après en avoir chassé la garnison syrienne qui l'avait toujours occupée; il obtint de *Démétrius*, alors roi de Syrie, l'exemption de tous les tributs imposés à la Judée; il prit possession de *Joppé*, afin que ce port servît de communication entre la Judée, la Grèce et les îles; il étendit les limites de sa nation, et établit la paix dans son pays.

"Sous lui, dit l'Écriture, chacun cultivait sa terre en sûreté, les champs étaient couverts de blé, et les arbres produisaient leurs fruits. Les vieillards étaient assis dans les places publiques, et s'entretenaient de l'abondance des biens de la terre. Les jeunes hommes se paraient de vêtements magnifiques et d'habits de guerre. Il distribuait des vivres dans les villes et il en fit des places d'armes. Enfin son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités du monde." Il renouvela les alliances contractées par ses frères avec les peuples étrangers et surtout avec Rome, dont la protection lui promettait un appui plus assuré que la bienveillance douteuse des princes qui se succédaient sans cesse sur le trône de Syrie.

20. Les Juifs, sensibles aux bienfaits de *Simon*, firent graver sur l'airain, et déposer dans les galeries du temple, un décret qui rendait les dignités de souverain sacrificateur et de prince du peuple héréditaires dans sa famille.

19. Où *Jonathas* fut-il enseveli? Quel fut son successeur? Quel fut le règne de *Simon*? Donnez-nous-en les détails.—20. Quel décret fut porté par le conseil de la nation juive en faveur de la famille des Machabées?

21. Quelques années après, lorsque la Judée jouissait de cette heureuse tranquillité, Simon périt comme son frère par trahison (135). Parcourant les villes de la Judée pour y régler toutes choses, il était venu loger chez son gendre Ptolémée, qu'il avait établi gouverneur de Jéricho. Il fut, avec deux de ses fils, massacré par ce traître, qui voulait s'emparer de l'autorité pontificale.

22. *Jean Hyrcan*, autre fils de Simon, élu pour succéder à son père, dont il avait commandé les armées, fut obligé, au moment où il voulait punir l'infâme Ptolémée, de se préparer à soutenir l'attaque des Syriens, qu'il avait déjà contraints à la fuite sous le gouvernement de Simon.

Le roi de Syrie vint assiéger Jérusalem avec une puissante armée. Malgré la bravoure et le zèle d'Hyrcan, la Judée retomba pour un temps sous le règne d'Antiochus Sidètes. A la mort de ce prince, Hyrcan délivra de nouveau son pays, qu'il gouverna jusqu'en l'année 107. Il augmenta considérablement la puissance et les richesses de la nation, dont la tranquillité ne fut troublée que par les querelles religieuses qui s'élevèrent entre les Sadducéens et les Pharisiens.

23. Le successeur de Jean Hyrcan fut son fils *Aristobule* 1er, qui prit le diadème et le titre de roi, que nul d'entre les Juifs n'avait porté depuis la captivité de Babylone. Ce prince renouvela en partie l'ancienne pompe royale de Salomon, et régna au milieu du luxe de l'Orient. La multitude des courtisans fléchit le genou devant la race nouvelle, distinguée sous le nom de famille des *Asmonéens* (d'Asmonée, un de leurs ancêtres). Après une année de règne, il mourut avec le regret d'avoir, sur de fausses accusations, fait périr son frère Antigone (106).

24. Un de ses frères qu'il retenait captif, *Alexandre Jannée*, lui succéda, et, comme son prédécesseur, il

21. Comment Simon perdit-il la vie ? Quel fut le sort de ses enfants ?—22. Qu'était Jean Hyrcan ? Qui vint assiéger Jérusalem sous le règne d'Hyrcan ?—23. Quel fut le successeur de Jean Hyrcan ?—24. Que sait-on d'Alexandre Jannée ?

commença son règne par le meurtre d'un de ses frères qui lui disputait la couronne. Pendant près de trente ans que dura son règne, il eut constamment les armes à la main, soit contre les ennemis extérieurs, qu'il combattit souvent avec bonheur, souvent avec désavantage, soit contre la secte des Pharisiens (1), que le roi de Syrie soutenait dans leur révolte contre son autorité.

Il soumit enfin ces rebelles, et termina la lutte acharnée qu'il avait eue avec eux par des actes d'une atroce barbarie.

25. *Alexandra*, sa veuve, qui lui succéda, favorisant les Pharisiens, obtint du peuple que, malgré la haine qu'il avait portée à Alexandre Jannée, ses dépouilles mortelles reçussent les honneurs de la sépulture.

Les Sadducéens eurent à leur tour à subir les cruautés des Pharisiens, qui ensanglantèrent Jérusalem.

26. Alexandre avait fait reconnaître pour grand-prêtre son fils Hyrcan, homme d'un caractère faible et inerte, qui, sous le nom de *Hyrcan II*, fut à la mort de sa mère élu roi par les Pharisiens 78, puis, un an après, dépossédé du trône et du sacerdoce par son frère *Aristobule II*. Cependant il remonta sur son trône par le secours et l'appui du général romain

(1) Les Pharisiens se distinguaient par une grande rigidité dans les pratiques de la loi et dans les observations de toutes les traditions. Ils avaient substitué une multitude d'observances de leur invention aux pratiques de la religion. Les prêtres, les docteurs et lettrés ou scribes et la plus grande partie du bas peuple étaient Pharisiens, tandis que les riches étaient presque tous de la secte des Sadducéens. Ceux-ci rejetaient les traditions, une partie des livres inspirés, niaient l'immortalité de l'âme, l'existence des anges et la résurrection des morts. Les vrais Israélites n'appartenaient ni à l'une ni à l'autre de ces deux sectes.—Les Esséniens étaient ceux d'entre les Juifs qui avaient le plus de réputation pour leur vertu ; ils étaient les plus scrupuleux à observer les cérémonies légales : leur vie fort retirée était austère comme leur morale.

23. Qu'était *Alexandra* ? Que sait-on des Sadducéens ?—26. Que sait-on d'*Hyrcan II* ? d'*Aristobule II* ?

Pompée, qui, pour prix de sa protection, le dépouilla d'une partie de ses États.

27. Après un règne d'environ trente ans, il fut de nouveau renversé par *Antigone*, un de ses neveux, fils d'Aristobule (40) ; mais, la même année, le sénat de Rome proclama roi de la Judée *Hérode d'Ascalon*, gouverneur de l'Idumée, dont la barbare politique fit périr les derniers rejetons de la famille des Asmonéens, qui avaient gouverné les Juifs pendant cent vingt-neuf ans, depuis leur affranchissement par Mathathias.

28. Ce prince, fils d'Antipater, aussi gouverneur de l'Idumée sous Hyrcan II, étranger à la nation juive, se mit par la force des armes en possession des États qui lui étaient donnés. L'an 37 il avait emporté Jérusalem d'assaut, et, outre la famille asmonéenne, il avait fait massacrer le *Sanhédrin*, ou grand conseil de la nation, qui s'était opposé à ses projets.

Hérode, qui devait sa couronne au zèle qu'il avait toujours montré pour les Romains, introduisit en Judée les usages et les jeux publics des Romains. Cependant pour détourner la haine qu'il avait inspirée aux Juifs, en consacrant un temple magnifique à l'empereur romain, il releva avec magnificence le temple de Jérusalem, qui avait été à peu près détruit.

Il faut lire l'histoire des diverses nations dans le dernier siècle avant Jésus-Christ pour comprendre à quel excès d'abrutissement et de fureur s'abandonnent les peuples et les rois lorsqu'ils ont oublié toutes les vérités religieuses et en même temps tous leurs devoirs.

Les annales sanglantes de presque toutes les nations n'offrent pendant les deux derniers siècles, hormis quelques louables efforts en faveur des lettres et des sciences, que pillages, massacres, désolations, orgies monstrueuses, supplices inouïs. La seule famille des Machabées avait fourni une courte et brillante carrière ; mais ces hommes héroïques, dont le zèle

27. Qu'était Antigone ?—28. Que sait-on d'Hérode, fils d'Antipater ?

pour la religion, uni à l'amour de la patrie, avait essayé en vain de régénérer les Juifs, avaient été remplacés dans la ville sainte par un étranger assis sur le trône de David.

A la vue de l'humiliation des Juifs et de leurs déplorables fureurs, il eût été impossible de les regarder comme les seuls héritiers des promesses faites à Abraham, si tous ces désordres, toute cette désolation et les maux qui en étaient la suite n'avaient été annoncés et publiés d'avance par les prophètes du Seigneur.

Au moment où, selon l'ordre naturel des choses, les destinées du peuple élu semblaient finies, les soixante-dix semaines d'années étaient près de leur terme. La grande prophétie de Daniel, à la suite du songe de Nabuchodonosor, s'accomplissait; le quatrième grand empire qui devait dominer sur la terre, l'empire romain occupait tout le monde connu alors; mais cette nation même ne possédait plus les vertus qui, dans les desseins de Dieu, lui avaient préparé et mérité la conquête du monde; les premiers citoyens donnaient l'exemple des vices les plus honteux.

Rome païenne, déchirée par la guerre civile, remet le pouvoir entre les mains de César, "qui demeure, sous le nom d'Auguste, et sous le titre d'empereur, seul maître de tout l'empire. Il est victorieux par mer et par terre; tout l'univers vit en paix sous sa puissance, et JÉSUS-CHRIST VIENT AU MONDE."

NAISSANCE, VIE ET MORT

DE

NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST⁽¹⁾.

1. Lorsque Adam, par suite de son péché, fut chassé du Paradis terrestre et déchu de sa grandeur primitive, Dieu promit pour lui et sa postérité, entraînée dans sa chute, la venue d'un rédempteur. Plus tard, lorsqu'il plut à sa miséricorde de se choisir un peuple particulier qui conservât sa parole et l'espoir en ses promesses, il ne cessa, par ses prophètes, d'annoncer l'avènement du Messie. Plus les temps approchaient, plus les prédictions étaient précises. "Une vierge, avait dit Isaïe, concevra et enfantera un fils qui sera appelé *Emmanuel*, c'est-à-dire Dieu avec nous." Or sous le règne d'Hérode l'ange Gabriel fut envoyé à une vierge nommée Marie, qui demeurait à Nazareth, ville de Galilée, avec son chaste époux, qui était, comme elle, de la race royale de David, et l'ange dit : "Je vous salue, Marie, pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes ; vous donnerez naissance à un fils qui portera le nom de *Jésus* ; il sera grand et on l'appellera Fils du Très-Haut ; Dieu lui donnera le trône de David son père, et son règne n'aura point de fin." Marie, ayant appris de quelle manière s'opèrerait ce prodige, donna son consentement, et, à ce moment, le Fils de Dieu s'incarna dans son sein : Alors, selon l'expression de l'apôtre saint Jean, *le Verbe s'est fait chair*.

(1) Nous ne pouvons donner ici que fort peu de détails sur la naissance, la vie et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; c'est dans les saints Évangiles et dans des histoires particulières de la vie de Notre Seigneur, écrites d'après les Évangiles, que l'on doit chercher à s'instruire pleinement sur ce point, et surtout à former son cœur et à régler sa vie sur ce divin modèle.

1. Rapportez quelques-unes des prophéties qui annonçaient la naissance de Jésus-Christ et les différentes circonstances qui ont accompagné la venue du Sauveur. Donnez-nous quelques détails sur la visite de l'ange à Marie ?

2. Quelque temps avant la naissance de ce Dieu sauveur, César Auguste, empereur romain, dont Hérode était tributaire, ordonna un dénombrement général de tous les sujets de l'empire, et voulut que chacun se rendit à sa ville natale. Joseph et Marie allèrent donc à la ville de David, qui s'appelait Bethléem, pour s'y faire enregistrer; mais, n'ayant pu trouver de place dans les hôtelleries, ils se retirèrent dans une étable abandonnée. C'est là qu'au milieu de la nuit du 25 décembre, Marie met au monde, enveloppe de langes et couche dans une crèche, le Fils de Dieu, Sauveur des hommes. Le divin Enfant est bientôt entouré des adorations des bergers, qui avaient été avertis par la voix d'un ange de la naissance du Rédempteur, et huit jours après, il est circoncis suivant la loi et nommé *Jésus*.

3. Bientôt des mages, guidés par une étoile miraculeuse, arrivent de l'Orient à Jérusalem, et demandent où est le roi des Juifs qui est nouvellement né et qu'ils viennent adorer. Hérode, apprenant le motif de leur voyage, en est troublé; il interroge les chefs des prêtres, les scribes et les docteurs du peuple pour connaître le lieu où devait naître le Christ; ils lui nomment Bethléem, selon cette prédiction du prophète Michée: "Et toi, Bethléem, tu es petite entre les villes de Juda, mais c'est de toi que sortira celui qui doit régner dans Israël, dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité." Hérode, craignant que ce nouveau roi ne vînt lui ravir son trône, ordonne de massacrer tous les enfants, de l'âge de deux ans et au-dessous, qui se trouvaient dans Bethléem et aux environs; mais un ange avait apparu à Joseph pendant qu'il dormait; Joseph ainsi prévenu se leva, prit l'enfant et sa mère durant la nuit, et se retira en Égypte, où ils demeurèrent jusqu'à la mort d'Hérode.

4. L'empereur Auguste partagea le royaume de

2. Donnez quelques détails sur l'adoration des bergers.—3. Sur l'adoration des mages, la fuite en Égypte.—4. Comment l'empereur Auguste partagea-t-il le royaume de Judée?

Judée entre les trois fils d'Hérode. L'aîné, Archélaüs, ayant le titre d'ethnarque, gouverna la Judée proprement dite, où se trouvaient Jérusalem et Bethléem, et de plus, le pays de Samarie et de l'Idumée; mais il fut bientôt dépossédé, et ses États, réunis à la province romaine de Syrie, furent administrés par des procurateurs romains, dont le cinquième fut Ponce Pilate. Les deux autres fils d'Hérode l'ancien, nommés Hérode Antipas et Philippe, reçurent chacun une portion du nord de la Palestine avec le titre de tétrarques.

5. Dans les États d'Hérode Antipas se trouvait la Galilée, où était située Nazareth. C'est là qu'à leur retour d'Égypte demeurèrent la vierge Marie et Joseph, qui y exerçait la profession de charpentier. Soumis à Joseph, son fidèle gardien, et à Marie, sa mère, Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Lorsqu'il fut âgé de douze ans, il alla avec Joseph et sa mère pour célébrer, suivant la coutume, les fêtes de Pâques, à Jérusalem. Il était souvent dans le temple assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant. La grâce de Dieu était en lui; tous ceux qui l'entendaient étaient ravis d'admiration.

6. A l'âge d'environ trente ans, il fut baptisé dans les eaux du Jourdain par saint Jean, son précurseur. "Le Père éternel reconnaît son Fils bien-aimé par une voix qui vient d'en haut. Le Saint-Esprit descend sur le Sauveur sous la figure pacifique d'une colombe: toute la Trinité se manifeste." C'est alors que Jésus commença à accomplir la mission pour laquelle il avait daigné venir sur la terre; de pauvres pêcheurs le reconnaissent pour le Messie, et deviennent ses disciples; il parcourt avec eux la Judée. Par le grand nombre de ses miracles et par la sublimité

5. Quels sont les principaux événements de la vie de Jésus-Christ jusqu'à son Baptême?—6. Depuis son baptême jusqu'à sa passion? Rapportez-nous les détails de la Passion du Sauveur des hommes. Pourquoi les Juifs ne l'ont-ils pas reconnu pour le Messie? Quels étaient ses principaux ennemis?

de sa doctrine, il prouve qu'il est réellement le Sauveur qui doit racheter le genre humain; mais, en le voyant pauvre, humble et n'ayant pas où reposer sa tête, les Pharisiens orgueilleux, les docteurs de la loi et le commun du peuple, qui mettaient leur espoir dans un Messie puissant et riche qui devait rétablir Israël dans son ancienne gloire, ne consentent point à le reconnaître pour le Messie promis à leurs pères. Sa voix n'est point écoutée lorsqu'il leur déclare formellement que son royaume n'est pas de ce monde. Leur reproche-t-il leur aveuglement, ils refusent de se laisser éclairer. Il multiplie ses miracles et prodigue ses instructions; il confond leur malice par sa sagesse et sa douceur.

Pendant trois années, il a passé en faisant du bien, et pour prix de ses bienfaits, les princes des prêtres par jalousie, les hypocrites Pharisiens par orgueil, et le peuple par un aveuglement obstiné, s'entendent pour conspirer sa mort. Suivant la prédiction de David, un de ses disciples, *Judas Iscariote*, qui avait mangé le pain de la Pâque avec son maître, le trahit et le livra à ses ennemis, qui le conduisirent chez Anne, beau-père de Caïphe, grand-prêtre cette année-là. Comme le conseil de la nation était assemblé chez Caïphe, Jésus fut traduit devant lui et déclara en présence de tous qu'il était le Christ, Fils de Dieu. "Il a blasphémé," s'écrie le grand-prêtre.—"Il mérite la mort," répondent les assistants. Après cette sentence, il eut à subir les plus cruels outrages, qu'il endura, comme l'avait annoncé le prophète, *avec la douceur de l'agneau qui est muet sous la main de celui qui le tond.*

La loi voulait que la sentence de mort fût ratifiée par le procureur romain, Ponce Pilate. Celui-ci ne trouve rien de criminel en Jésus; mais, apprenant qu'il est Galiléen, il l'envoie devant Hérode Antipas, gouverneur de la Galilée, et qui se trouvait alors à Jérusalem; Jésus, refusant de répondre aux questions qu'Hérode lui adressait par curiosité, fut insulté et renvoyé à Pilate, qui chercha d'abord à le sauver de la rage

de ses ennemis, mais céda enfin à la crainte d'être dénoncé à César. En effet les Juifs criaient avec fureur : "Cet homme s'est dit le roi des Juifs; si vous le délivrez, vous n'êtes point l'ami de César; car quiconque se fait roi se déclare contre César." Alors Pilate, se lavant les mains à la vue du peuple, leur dit : "Je suis innocent du sang de ce juste; c'est vous qui en répondrez.—Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants," s'écrie cette multitude furieuse.

7. Abandonné à ses bourreaux pour être crucifié et conduit à la montagne de Golgotha ou du Calvaire, près de Jérusalem, Jésus est attaché à la croix entre deux voleurs. Lorsque les prophéties, qui avaient annoncé les moindres circonstances du supplice de Jésus, sont accomplies, le divin Rédempteur des hommes déclare du haut de la croix *que tout est consommé*, et il expire en pardonnant à ses bourreaux.

8. A la mort de Jésus-Christ, plusieurs miracles avaient attesté sa divinité, et le troisième jour, il sortit du tombeau, comme il l'avait annoncé. Il apparut à ses disciples pendant quarante jours; puis, il les conduisit à Béthanie, et, de là, sur la montagne des Oliviers, où il monta au ciel en les bénissant.

Derniers événements survenus en Judée jusqu'à la ruine de Jérusalem, l'an 136 après J.-C.

1. Les Juifs qui avaient osé dire : "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants," ne tardent pas à voir s'accomplir l'anathème prononcé contre eux-mêmes par leur propre bouche. Ils changent sans cesse de maîtres, qui sont autant de tyrans imposés par les Romains. Ponce Pilate, s'étant rendu coupable du crime de concussion, fut relégué à Vienne

7. Quelles sont les dernières paroles de Jésus sur la croix?—8. Qu'arriva-t-il à la mort de Jésus-Christ? Trois jours après? De quel lieu monta-t-il au ciel?

1. Que devinrent les Juifs, après la mort de Jésus-Christ? Comment avaient-ils attiré sur eux les terribles châtimens qu'ils eurent à subir.

dans les Gaules, et il eut pour successeur Pétronius comme procurateur. A la mort de Caligula, qui avait succédé à Tibère, Hérode Agrippa obtint du nouvel empereur Claude, avec qui il s'était lié d'amitié pendant son long séjour à Rome, presque tous les Etats de son aïeul, Hérode I, et de plus, le titre de roi de la nation juive. Hérode mourut presque subitement à Césarée, laissant un fils trop jeune pour gouverner un pays agité par des troubles continuels, que suscitaient la haine de la domination romaine et les divisions intestines.

2. La Judée fut de nouveau réduite en province romaine, et réunie au gouvernement de Syrie. D'avidés procurateurs n'épargnèrent aucune douleur, aucun outrage à ce peuple dégénéré, toujours divisé en sectes ennemies, et partagé en factions. En même temps le pays était désolé par des bandes de brigands ; enfin, sous l'empereur Vitellius, les maux des Juifs devinrent intolérables. Félix, gouverneur de la Judée, et, après lui, Jessius Florus, livrèrent leur culte et leurs fêtes à la dérision des soldats, et ordonnèrent, au gré de leurs caprices, d'affreuses violences. Poussés à la révolte par un odieux massacre, les Juifs prennent les armes (66 après J.-C.). Florus ne peut les soumettre ; mais Vespasien, son successeur, s'empare de plusieurs villes de la Judée, qu'il réduit en cendres ; puis il laisse les Juifs s'affaiblir par leurs discordes sanglantes, et vient enfin mettre le siège devant Jérusalem (68). Lorsqu'il quitte l'armée pour retourner à Rome, où il avait été proclamé empereur, il charge son fils Titus de continuer la guerre, et lui enjoint de ne faire aucune grâce aux Juifs.

Malgré leurs divisions continuelles, et quoique partagés en différentes factions, les Juifs défendirent la ville de Jérusalem avec un incroyable acharnement. Titus était campé à une lieue de la ville, et en avait fermé toutes les issues. Comme c'était la fête de Pâque (70), une grande multitude de Juifs se trouva

2. Comment fut traitée la Judée par Félix, Florus, Vespasien et Titus ? Rapportez les détails de la ruine de Jérusalem.

renfermée dans la ville, et la famine fit bientôt sentir toutes ses rigueurs. Le sacrifice perpétuel, qui n'avait pas été interrompu depuis son rétablissement par Judas Machabée, cessa faute de ministres. Les séditeux n'étaient point touchés de ces maux ; ils n'en étaient que plus animés de fureur et plus obstinés à continuer la guerre. Cependant Titus, ayant pris la forteresse qu'on nommait *Antonia*, avança ses travaux, vint jusqu'au temple, et se rendit maître des deux galeries extérieures. Ce fut alors que la famine devint horrible : on vit une mère dévorer son enfant. Titus fit attaquer la seconde enceinte du temple et mettre le feu aux portes, en ordonnant néanmoins de conserver le corps de l'édifice ; mais un soldat romain, poussé, dit l'historien Josèphe, par inspiration divine, prit un tison ardent, et le lança dans un des appartements qui tenaient au temple. Le feu se communiqua rapidement à toutes les parties de l'édifice, qui devint entièrement la proie des flammes, malgré les efforts de Titus. Tout ce qui put être emporté servit au triomphe du général ou fut pillé par les soldats. Après cette première catastrophe, les Juifs se défendirent encore pendant un mois ; enfin (le 8 septembre 70) la ville entière tomba au pouvoir des Romains. Tout fut passé au fil de l'épée : treize cent mille Juifs périrent dans cette guerre. Ainsi fut accomplie la destruction du temple de Jérusalem, suivant la prédiction de Jésus-Christ. Titus lui-même épouvanté de ce châtiment terrible que Dieu infligeait à la nation juive, répétait : "Ce n'est pas moi qui ai vaincu, j'ai été seulement l'instrument de la vengeance divine."

3. Malgré cet épouvantable désastre, les Juifs, toujours aveuglés, attendaient encore un Messie qui devait les délivrer de la servitude des Romains. Ils ne cessèrent de se révolter et d'attirer sur eux de nouveaux malheurs. L'empereur Adrien voulut faire élever un temple à Jupiter dans une ville que les Juifs

3. Quel dernier châtiment fut infligé au peuple juif sous l'empereur Adrien ?

avaient bâtie près des ruines de Jérusalem, et dont ils avaient fait leur nouvelle capitale. Cet ordre de l'empereur souleva les restes de la nation juive : sous la conduite d'un aventurier, nommé Barcochébas, qui se donnait pour le Messie, elle soutint une nouvelle guerre de trois ans contre les Romains. Près de six cent mille Juifs périrent et avec eux Barcochébas, dans la forteresse de Bitter, peu éloignée de Jérusalem. Ainsi se consumma la ruine du peuple juif, dont les faibles restes furent vendus comme esclaves et dispersés par toute la terre. L'empereur Adrien donna un autre nom à Jérusalem, occupée par une colonie romaine ; et, pour prévenir toute révolte, il ne permit aux Juifs d'y entrer qu'une seule fois l'année, au jour anniversaire de sa destruction.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LES APÔTRES.

1. Quand Jésus-Christ fut monté au ciel, les apôtres et les disciples se retirèrent à Jérusalem, et ils y vécurent dans la prière pour se préparer à recevoir le Saint-Esprit, qui leur avait été promis. La trahison de Judas avait réduit à onze le nombre des apôtres : Mathias, désigné par le sort, leur fut associé pour compléter le nombre de douze. Le matin du jour de la Pentecôte, on entendit tout à coup un grand bruit comme d'un vent impétueux qui venait du ciel, et qui remplit toute la maison où les disciples étaient assemblés ; en même temps, ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et s'arrêtèrent sur chacun d'eux. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues.

1. Par quel apôtre Judas fut-il remplacé ? Comment les apôtres reçurent-ils le Saint-Esprit ? Quel fut le succès de leurs premières prédications ?

Les apôtres travaillèrent dès lors avec ardeur à répandre l'Évangile. Saint-Pierre, dans une première prédication, convertit trois mille Juifs, et cinq mille dans la seconde. Les autres apôtres convertirent aussi un grand nombre de personnes.

2. Ces premiers convertis menaient une vie exemplaire et plus qu'humaine : tout ce qu'ils possédaient était commun entre eux. Ils vendaient leurs terres et leurs biens, et les distribuaient à tous selon le besoin que chacun en avait. Ils persévéraient aussi tous les jours dans la prière, unis de cœur et d'esprit entre eux ; et, rompant le pain dans les maisons, ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu et étant aimés de tout le peuple. Le Seigneur augmentait tous les jours le nombre de ceux qui devaient être sauvés. Mais la plus grande partie du peuple juif demeura dans son obstination et dans son incrédulité. Les disciples furent persécutés : saint Etienne fut le premier martyr ; les Juifs le lapidèrent. Saint Jacques le Majeur, frère de saint Jean, fut mis à mort par l'ordre d'Hérode Agrippa ; ce prince voulait aussi faire mourir saint Pierre ; mais un ange le délivra de ses chaînes et le fit sortir de la prison où il était retenu.

Les apôtres avaient d'abord adressé leurs instructions aux Juifs ; ils portèrent ensuite la parole de Dieu aux Samaritains et enfin aux Gentils.

3. Saint Paul, que l'on appelait alors Saul, était un des plus ardents persécuteurs des fidèles ; mais Dieu le convertit par un miracle, lorsqu'il se rendait à Damas pour y arrêter et pour amener prisonniers à Jérusalem ceux qui avaient embrassé la religion de Jésus-Christ. Dès lors, il s'appliqua à répandre la foi, et il fut celui de tous les apôtres qui contribua le plus à la conversion des Gentils. Il prêcha d'abord l'Évangile dans les synagogues de

2. Quelle était la conduite des premiers convertis ? Quels furent les premiers martyrs ? A qui les apôtres adressèrent-ils leurs instructions ?—3. Comment St. Paul devint-il chrétien ? Où prêcha-t-il l'Évangile ?

Damas, et en Arabie. Quelques années après, saint Barnabé le conduisit à Antioche, où ils prêchèrent ensemble ; ils y instruisirent un grand nombre de personnes : de sorte que ce fut à Antioche que les disciples commencèrent à être nommés *chrétiens*.

Paul et Barnabé portèrent l'Évangile dans l'île de Chypre et dans une partie de l'Asie Mineure : ils y convertirent beaucoup de Juifs et de Gentils ; puis ils allèrent à Jérusalem pour assister au premier concile, où les apôtres et les prêtres décidèrent que les Gentils convertis ne seraient pas astreints à observer les cérémonies de la loi de Moïse.

4. Saint Paul porta ensuite la parole de Dieu dans l'Asie Mineure, dans la Macédoine et en Grèce, où il fit deux voyages. Il fonda un grand nombre d'églises ; il enseigna particulièrement à Athènes, à Corinthe et à Éphèse. De retour à Jérusalem, il y fut accusé par les Juifs, et conduit à Césarée au gouverneur Félix, qui le retint prisonnier pendant deux ans. Festus, successeur de Félix, l'envoya par mer à Rome, où il fut absous. Il y demeura deux ans, annonçant le royaume de Dieu. Saint Paul alla encore prêcher dans l'Orient, puis il revint à Rome, où il souffrit le martyre en même temps que saint Pierre, l'an 67 de Jésus-Christ. Nous avons de ce grand apôtre quatorze épîtres, savoir : une adressée aux Romains, deux aux Corinthiens, une aux Galates, une aux Éphésiens, une aux Philippiens, une aux Colossiens, deux aux Thessaloniens, deux à Timothée, une à Tite, une à Philémon et une aux Hébreux. Nous avons aussi deux épîtres de saint Pierre, une de saint Jacques, trois de saint Jean, et une de saint Jude.

5. L'Écriture sainte donne peu de détails sur les églises fondées par les autres apôtres ; on peut cependant citer les suivantes :

4. Où saint Paul enseigna-t-il particulièrement ? Où mourut-il ? Combien avons-nous conservé d'épîtres de saint Paul ? de saint Pierre ? de saint Jacques ? de saint Jean ? de saint Jude ? — 5. Quelles églises furent fondées ou administrées par saint Pierre ? par saint Jacques le Mineur ? Par qui l'Église de Rome fut-elle gouvernée après saint Pierre ?

Saint Pierre, le prince des apôtres, tint le siège d'Antioche pendant sept ans; il alla fonder ensuite celui de Rome, qu'il occupa vingt-quatre ans et demi. Il souffrit le martyre dans cette ville en même temps que saint Paul. Après lui, l'Église de Rome fut gouvernée par saint Lin, ensuite par saint Clet, puis par saint Clément. Saint Jacques le Mineur resta à Jérusalem où il souffrit le martyre, en 62.

6. La très-sainte Vierge demeura auprès de saint Jean, après que le Sauveur l'eut confiée à ce disciple bien-aimé; on ignore l'époque précise de sa mort. C'est une tradition universellement reçue dans l'église, qu'elle fut enlevée au ciel en corps et en âme. Saint Jean quitta Jérusalem après l'Assomption de la très-sainte Vierge; il répandit l'Évangile dans l'Asie Mineure; on croit qu'il pénétra jusque chez les Parthes. Il prit soin de l'Église d'Éphèse, après le martyre de saint Timothée, qui en avait été le premier évêque. Saint Jean fonda six églises célèbres, savoir: Smyrne, Sardes, Pergame, Thyatire, Philadelphie et Laodicée, qui sont, avec Éphèse, les sept églises d'Asie auxquelles cet apôtre s'adresse dans les premiers chapitres de l'Apocalypse. Il écrivit ce livre dans l'île de Pathmos, où il avait été exilé pendant dix-huit mois, par l'empereur Domitien, il retourna ensuite à Éphèse, où il écrivit son Évangile, vers l'an 97 de Jésus-Christ. Il mourut dans cette ville en 99, d'autres disent en 101.

7. Saint Philippe convertit et baptisa, près de Gaza, l'eunuque de la reine Candace. On croit que cet officier porta la religion chrétienne en Éthiopie, où elle fit de rapides progrès. On sait aussi par la tradition que Saint Thomas prêcha l'Évangile dans les Indes, saint André chez les Scythes, saint Philippe dans la

6. Que devint la très-sainte Vierge, après la mort du Sauveur? Quelles églises furent fondées ou administrées par saint Jean? Où saint Jean écrivit-il l'Apocalypse? Où écrivit-il son Évangile? Où et quand mourut-il?—7. Quelles églises furent fondées ou administrées par saint Philippe? par saint Thomas? par saint André? par saint Barthélemy? par saint Mathieu? par saint Simon? par saint Jude? par saint Mathias?

haute Asie, saint Barthélemy dans la grande Arménie, saint Matthieu dans la Perse, saint Simon en Mésopotamie, saint Jude dans l'Arabie, et saint Mathias en Éthiopie.

8. Les quatre Évangiles furent écrits, 1^o par saint Matthieu, un des douze apôtres; 2^o par saint Marc, qui avait suivi saint Pierre à Rome, et qui prêcha en Égypte; il fonda l'Église d'Alexandrie, dont il fut le premier évêque; 3^o par saint Luc, qui fut le plus fidèle compagnon de saint Paul, et qui écrivit aussi les Actes des Apôtres; 4^o par saint Jean, le disciple bien-aimé de Jésus-Christ.

PERSECUTIONS.

1. La religion chrétienne fut portée dès le 1^{er} siècle dans toutes les parties du monde connu des anciens; mais elle ne s'établit nulle part sans contradiction. Partout elle fut traversée et persécutée dans son établissement, partout elle eut à triompher des puissances humaines qui lui étaient opposées. Les supplices les plus affreux que la cruauté et la barbarie peuvent inventer, furent employés contre les martyrs, sans qu'on pût vaincre leur persévérance. Les persécutions se faisaient tantôt par les ordres des empereurs et par la haine particulière des magistrats, tantôt par le soulèvement des peuples, et tantôt par des décrets prononcés authentiquement dans le sénat.

2. On compte dix persécutions principales contre les chrétiens dans les trois premiers siècles.

1^o. Néron fut le premier empereur qui persécuta les chrétiens; il les accusa d'avoir incendié la ville de Rome, crime dont on le soupçonne lui-même. Il fit mourir à Rome saint Pierre et saint Paul. Saint Marc l'évangéliste souffrit le martyre à Alexandrie;

8. Par qui furent écrits les quatre Évangiles? Qui a écrit les Actes des Apôtres?

1. Quels obstacles la religion chrétienne eut-elle à surmonter dans son établissement?—2. Combien compte-t-on de persécutions principales? A quelle époque et par qui fut commandée la première persécution?

saint Gervais et saint Protas à Milan. Cette persécution dura depuis l'an 64 jusqu'à l'an 68.

2°. La seconde persécution commença sous Domitien, vers l'an 91, et finit en 96. Saint Jean l'évangéliste fut jeté dans une chaudière d'huile bouillante, d'où il sortit sain et sauf, et fut ensuite relégué dans l'île de Pathmos.

3°. Trajan suscita la troisième vers l'an 100 de Jésus-Christ. Il ne fit pas d'édit particulier contre le christianisme; mais il avait défendu toutes sortes d'assemblées; les gouverneurs de province en prirent occasion de faire mourir les chrétiens qui se réunissaient pour prier. C'est sous cet empereur que saint Ignace, évêque d'Antioche, fut condamné à être dévoré par les bêtes à Rome. Enfin, l'empereur ayant appris qu'il n'y avait pas assez de bourreaux pour les fideles qui couraient à la mort, fit cesser la persécution, l'an 116.

4°. La quatrième fut suscitée par Marc-Aurèle, l'an 162. Les martyrs les plus célèbres sous cet empereur furent à Rome, Saint Justin qui avait adressé à l'empereur Antonin deux apologies de la religion chrétienne; à Smyrne, saint Polycarpe; à Lyon, saint Pothin, premier évêque de cette ville; à Chalon-sur-Saône, saint Marcel; à Dijon, saint Bénigne; à Autun, saint Symphorien; en Sicile, sainte Cécile.

5°. L'empereur Sévère commanda la cinquième persécution par un édit solennel contre les Chrétiens et les Juifs, en l'an 202. Saint Irénée, évêque de Lyon, fut alors martyrisé.

6°. La sixième persécution fut excitée l'an 235, par l'empereur Maximin, qui n'ordonna la peine de mort que contre les évêques; mais la plupart des magistrats infligèrent la même peine à tous les prêtres dont ils purent se saisir, et même à plusieurs laïques.

7°. Décius commanda la septième, l'an 249; elle fut très-violente.

A quelle époque et par qui fut commandée la deuxième persécution ? la troisième ? la quatrième ? la cinquième ? la sixième ? la septième ?

8°. Vers l'an 257, Valérien fut l'auteur de la huitième persécution, dans laquelle périrent à Rome, les papes saint Étienne et saint Xiste; à Toulouse, saint Saturnin, évêque de cette ville; à Carthage, saint Cyprien.

9°. La neuvième commença sous Aurélien, vers l'an 273, et finit en 275, par la mort de ce prince. Ce fut alors que périrent saint Savinien, premier évêque de Sens.

10°. La dixième fut la plus longue et la plus violente de toutes. Galérius en fut l'auteur. Deux ans avant qu'il eût obligé Dioclétien à quitter l'empire, il le contraignit à faire un édit qui ordonnait de persécuter les chrétiens plus violemment que jamais. On inventa de nouveaux supplices; on rechercha les livres saints avec des soins extraordinaires, pour en abolir la mémoire; mais les Chrétiens lassèrent leurs ennemis par leur patience: les peuples, touchés de leurs vertus, se convertissaient en foule. Pendant trois siècles de persécutions, la religion avait augmenté sans cesse le nombre de ses prosélytes, lorsque Constantin le Grand embrassa le Christianisme, et en fit ainsi la religion de l'empire romain, l'an 312. La conversion de cet empereur fut décidée par un miracle: il marchait contre le tyran Maxence, maître de l'Italie et de l'Afrique, lorsqu'il aperçut dans les airs une croix entourée de ces mots en lettres lumineuses: *Tu vaincras par ce signe*. Toute l'armée vit également cette croix. Frappé de cet avertissement, Constantin fit faire sur le modèle de sa vision un étendard, nommé *Labarum*, et défit complètement son rival.

L'Église eut encore à souffrir, dans l'empire romain, sous Julien l'Apostat, neveu de Constantin, en 361; mais ce prince mourut en 363.

A quelle époque et par qui fut commandée la huitième persécution? la neuvième? la dixième? Quels furent les martyrs les plus célèbres dans la première persécution? dans la deuxième? dans la troisième? dans la quatrième? dans la cinquième? dans la sixième? dans la septième? dans la huitième? dans la neuvième? dans la dixième? Comment l'empereur Constantin fut-il converti à la religion chrétienne? Sous quel prince l'Église eut-elle encore à souffrir?

TRIOMPHE DE L'ÉGLISE.

Après l'ère des martyrs, l'Église triomphe avec Constantin et proclame, à Nicée, son symbole éternel. Admirablement féconde en talents et en vertus, elle oppose au paganisme, à l'arianisme, à Julien, à toutes les erreurs, une foule de docteurs éloquents et intrépides. En Orient, c'est saint Athanase, le patriarche d'Alexandrie, l'exilé de Trèves, qui fut, pendant cinquante ans, la lumière des conciles et l'athlète de la foi; puis saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, élevés tous les deux, avec Julien, aux écoles d'Athènes; enfin le patriarche de Constantinople, saint Jean Chrysostome, mort dans l'exil, et beaucoup d'autres. En Occident, c'est le grand évêque de Poitiers, saint Hilaire, adversaire de l'arianisme; Lactance, le Cicéron chrétien; saint Ambroise, l'illustre archevêque de Milan. Saint Martin, l'apôtre de la Gaule, fonde à Marmoutiers, près de Tours, la vie monastique, que saint Basile avait établie en Orient par une règle justement célèbre et populaire. Saint Augustin et saint Jérôme appartiennent à la fin de ce siècle et au commencement du suivant. On a donc eu raison de dire que cette époque est l'âge d'or de la littérature chrétienne. La langue grecque et la langue latine revivent par tant de beaux génies, avec une hauteur et une solidité de raison inconnues à l'antiquité païenne.

Mais l'Église eut encore, et dès sa naissance, une autre gloire qui lui appartient en propre, celle de la charité. Dispensateurs des aumônes, les évêques, assistés des prêtres et des diacres, nourrissent les pauvres, donnent aux malades des secours et des soins, recueillent les enfants et les vieillards abandonnés, rachètent les captifs, émancipent un grand nombre d'esclaves, soulagent enfin, suivant leurs moyens, toutes les infirmités et toutes les misères. "Ne devons-nous pas rougir, disait Julien au païens, que les Chrétiens, après avoir nourri leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres laissés dans un dénûment absolu?" Les papes envoient des secours aux églises

des provinces, dans leur détresse. Toutes les communautés chrétiennes étaient des refuges avant la création des hospices, dont il y a déjà des exemples au quatrième siècle. "A Rome, dit Voltaire, il y a autant d'hôpitaux que d'arcs de triomphe."

La nature humaine est rétablie dans sa dignité par la sublime fraternité de l'Évangile. L'esclave est, devant Dieu, l'égal de son maître. La femme se relève aussi de son long abaissement. Naguère les dames et les vierges chrétiennes ont bravé le martyre; dans des états divers, elles donnent au monde étonné l'exemple d'héroïques vertus. Sainte Monique, la mère de saint Augustin, est le type des mères de la loi nouvelle. Plusieurs, sous la direction de saint Jérôme et d'autres savants docteurs, cultivent les saintes lettres. Bientôt l'histoire nous montrera de pieuses princesses, imitatrices de sainte Hélène, contribuant glorieusement à étendre le règne de Dieu.

CONCILES.

Si, après la conversion de l'empereur Constantin à la foi chrétienne, l'Église ne fut plus persécutée par les païens, elle le fut par ses propres enfants. Des hommes orgueilleux refusèrent de se soumettre aux vérités contenues dans les saintes Écritures et enseignées par l'Église: ils furent condamnés par les conciles, c'est-à-dire par les évêques réunis sous l'autorité du pape et la conduite du Saint-Esprit.

Le premier des conciles est celui de Jérusalem tenu par les apôtres, qui y proclamèrent l'infailibilité de l'Église, selon la parole de Jésus-Christ, et dressèrent le symbole de la foi. Les principaux conciles sont, 1^o celui de Nicée contre Arius, qui niait la divinité de Jésus-Christ (325); 2^o celui de Constantinople contre les disciples d'Arius (381); 3^o celui d'Éphèse contre Nestorius, qui niait la maternité divine de Marie (431); 4^o celui de Chalcedoine contre Eutychès et Dioscore, qui ne reconnaissaient qu'une nature en Jésus-Christ (451); 5^o le second de Nicée

contre les Iconoclastes ou briseurs d'images (587) ; 6° celui de Latran, qui se tint pour juger la cause des Albigeois et pourvoir à la délivrance de la Terre-Sainte (1215) ; 7° celui de Lyon, pour la réunion des Grecs schismatiques (1274) ; 8° celui de Constance contre Wiclef et Jean Huss ; 9° le concile de Trente contre Luther et Calvin ; 10° enfin, le concile du Vatican, convoqué à Rome par N. S. P. le Pape Pie IX, et dont l'ouverture se fit le 8 décembre 1869. Il fut interrompu au mois d'août 1870, et depuis n'a pu reprendre ses travaux à cause des troubles survenus en Italie.

L'Église a surmonté tous les obstacles qu'elle a rencontrés : dès le commencement elle établit sa doctrine divine, malgré les préjugés de l'esprit et les passions du cœur qui dominaient tous les hommes, et malgré la puissance des tyrans armés contre elle ; de tout temps elle a rejeté ceux de ses membres qui voulaient l'entraîner dans l'erreur, et, à travers les siècles, elle s'avance ferme et inébranlable au milieu des révolutions et des bouleversements de l'univers. Malgré l'orage et les tempêtes, cette arche sainte conduira au port du salut ceux qui seront entrés dans son sein avec un esprit de confiance, de soumission et d'amour.

INTRODUCTION

A

L'ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA.

*Premiers voyages, principales découvertes et conquêtes
en Amérique (1492-1534).*

SOMMAIRE.

1. Christophe Colomb.—2. But de son entreprise.—3. Ses premiers efforts.—4-13. Ses découvertes.—14. Découvertes de Jean et de Sébastien Cabot.—15. Améric Vespuce.—16. Découvertes de Vincent Pinzon et de Gaspard Cortéreal.—18-20. Fernand Cortez et le Mexique.—21. Magellan.—22. Jean Verrazzani.—23-28. François Pizarre et le Pérou.—29-31. Indiens de l'Amérique du Nord et leur origine.

1. L'Amérique fut découverte par Christophe Colomb, génois. Conjecturant qu'il devait y avoir des terres à l'ouest de l'Europe, ou que du moins on pourrait arriver aux Indes par cette route, cet habile navigateur, afin de mieux s'éclairer sur la véritable portée de cette idée qui fermentait dans son esprit, eut recours au plus habile géomètre d'alors, Paul Toscanelli de Florence. Celui-ci lui répondit, conformément à ses désirs, que le trajet aux Indes était facile par l'occident ; qu'il n'y avait pas plus de quatre mille milles à parcourir en ligne droite pour aller de Lisbonne à la province de Mangi, près de Cathay (*Chine*), si magnifiquement décrite par Marco Polo ; que l'on devait trouver sur la route les îles Antilia et Zipangu, (*Japon*) éloignées l'une de l'autre de deux cent vingt-cinq lieues.

2. Il n'en fallait pas davantage pour changer en conviction les hypothèses de Colomb, et lui inspirer le double enthousiasme de la science et de la foi. En

1. Par qui l'Amérique fut-elle découverte ? A qui Colomb s'adressa-t-il pour s'éclairer dans sa conjecture ?—2. Quel but s'était surtout proposé Colomb, dans l'entreprise qu'il méditait ?

effet, Colomb était très-pieux, et s'entretenait souvent avec des religieux, dont il prenait même quelquefois l'habit. Dans l'entreprise qu'il méditait, il était mû surtout par le désir de sauver une multitude d'âmes en leur portant la vérité, et d'acquérir de grandes richesses pour délivrer Jérusalem et détruire l'Islamisme.

3. Colomb proposa d'abord à Gênes, sa patrie, de lui fournir les moyens d'aller à la découverte d'un continent à l'occident; mais il n'en reçut qu'un dur refus et fut même traité de visionnaire. Il ne fut pas plus heureux auprès du Portugal, de l'Angleterre et de la France. Il s'adressa alors à l'Espagne, où régnaient Ferdinand et Isabelle, et en obtint enfin, après huit ans de sollicitations, trois petits vaisseaux avec les titres de grand amiral de l'Océan, de vice-roi et de gouverneur-général de toutes les mers, des îles et de tous les continents qu'il découvrirait dans l'étendue de son amirauté.

4. Le 3 août 1492, Colomb s'embarquait à Palos, petite ville et port d'Espagne, et le 12 octobre suivant, il abordait dans une des îles Lucayes (*guanahani*), qu'il nomma Saint-Sauveur. En débarquant dans cette île, Colomb pleura de joie, se jeta à genoux et rendit grâces à Dieu des succès de son voyage. Il y planta une croix, et, en présence des habitants, il prit possession de cette terre au nom de leurs majestés catholiques, Ferdinand et Isabelle.

5. A leur arrivée dans l'île Saint-Sauveur, les Espagnols y trouvèrent la rive bordée de sauvages qui manifestaient le plus profond étonnement. Simples et tranquilles, ces sauvages s'approchaient pour regarder, pour toucher, et devenaient eux-mêmes, pour les navigateurs, l'objet d'un étonnement non moins grand. " Afin qu'ils nous traitassent avec amitié, dit Colomb, " et parce que je reconnus qu'ils se mettraient à notre

3. A qui Colomb s'adressa-t-il pour obtenir les moyens de faire ses recherches de découverte? Fut-il exaucé?—4. Quand et où s'embarqua-t-il?—Quelle fut la première terre qu'il découvrit?—5. Que trouvèrent les Espagnols, à leur descente dans l'île Saint-Sauveur? Comment parurent ces sauvages?

“ merci et se convertiraient à notre sainte foi plutôt
“ par la douceur et la persuasion que par la violence
“ et la terreur, je donnai à quelques-uns des bonnets
“ de couleurs et des perles de verre qu'ils ajustaient
“ à leur cou, et autres objets de peu de valeur qui
“ leur causèrent une grande joie, et nous concilièrent
“ leur amitié d'une manière étonnante. Ces sau-
“ ges ne portaient point d'armes et ne les connaissaient
“ pas ; quand je leur montrai des sabres, ils les prirent
“ du côté du fil, et se coupèrent par ignorance. ”

6. Colomb découvrit ensuite les îles de Cuba et de Saint-Domingue ou Haïti, nommées p'us tard Indes Occidentales. Les habitants de ces îles furent appelés Indiens, nom qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours. Après avoir pris possession de Saint-Domingue, et y avoir construit un fort, il mit à la voile pour le retour ; et, le 15 mars 1493, il rentra à Palos, d'où il était parti.

7. Dans cette traversée, Colomb essuya une tempête terrible, qui menaça, pendant quinze jours entiers, d'engloutir l'équipage. Afin qu'il restât, du moins, quelque souvenir de sa grande découverte, il en mit les détails par écrit et les enferma dans des barriques qu'il jeta à la mer, dans l'espoir que les flots, qui menaçaient de lui être funestes, pourraient les pousser sur quelque rivage civilisé.

8. La petite ville de Palos ~~reçut~~ ^{accueillit} Colomb avec des transports de joie. Les cloches sonnèrent à toute volée, les boutiques furent fermées ; c'était à qui vénérerait, dans celui qui venait de découvrir un Nouveau-Monde, l'homme que, sept mois auparavant, on tournait en risée comme un songe-creux.

9. Le roi et la reine d'Espagne, qui étaient alors à Barcelone, l'y reçurent avec la plus grande distinction dans une audience publique. Transportés d'admira-

6. Quelle principale découverte fit ensuite Colomb ? Quel nom reçurent les habitants de ces îles ? Que fit-il, après avoir pris possession de Saint-Domingue ?—7. Quel danger courut-il dans cette traversée ?—8. Comment fut-il reçu à Palos ?—9. Comment le reçurent le roi et la reine d'Espagne ?

tion, ils le firent asseoir en leur présence, et le comblèrent d'honneur. Ils voulurent entendre de sa bouche les détails de cette expédition merveilleuse, et il sembla, dit Las Casas, qu'ils goûtassent en cet instant les délices du paradis. Ils anoblirent sa famille, lui confirmèrent le titre d'Amiral des Indes, et l'autorisèrent à faire graver sur ses armes cette devise : "Colomb a donné un nouveau monde aux royaumes de Léon et de Castille."

10. Colomb fit ensuite trois autres voyages au Nouveau-Monde, durant lesquels il visita un grand nombre d'îles des Indes Occidentales, nommées aujourd'hui les Antilles. Dans son second voyage, en 1493, il découvrit la Dominique, la Guadeloupe, les îles Sous-le-vent, Porto-Rico et la Jamaïque. Dans son troisième voyage, en 1498, il découvrit l'Amérique méridionale et en explora la côte, depuis l'embouchure de l'Orénoque jusqu'à Caracas ; et, dans son quatrième et dernier voyage, en 1502, il pousa jusqu'au golfe de Darien.

11. Il eut plusieurs fois à réprimer des révoltes parmi ses compagnons, et eut aussi cruellement à souffrir de l'envie. Accusé, après son premier voyage, par ceux qu'il avait châtiés, il les confondit aisément ; mais, pendant sa troisième expédition, il devint la victime de la calomnie, fut dépouillé de son commandement et remplacé par Bovadilla, qui le renvoya en Espagne, chargé de fers. Et ce grand homme dut traverser, enchaîné, cette mer Atlantique qu'il avait le premier ouverte à l'ingrate Europe. Le capitaine du vaisseau, par respect pour son illustre captif, lui offrit de le mettre en liberté ; mais le vénérable Colomb lui répondit : "Non, je porte ces chaînes par ordre de leurs Majestés, les souverains d'Espagne. Elles me trouveront aussi obéissant dans cette cir-

10. Combien de voyages fit-il encore au Nouveau-Monde ? Quelle fut sa principale découverte dans son troisième voyage ? Jusqu'où alla-t-il dans son quatrième et dernier voyage ? 11. Qu'eut-il à endurer dans sa troisième expédition ? Comment reçut-il les mauvais traitements de ses envieux ?

“constance que dans toute autre injonction. Par leur ordre, j’ai été jeté dans ce cachot, leur ordre seul me rendra à la liberté.”

12. A l’arrivée de Colomb, en Espagne, l’indignation publique fut telle, à la vue d’un si indigne traitement et surtout des honteuses chaînes dont on l’avait chargé, que Ferdinand et Isabelle, non-seulement lui firent rendre aussitôt la liberté, mais ils l’accueillirent comme il le méritait, et rappelèrent même Bovadilla. Colomb, néanmoins, ne put recouvrer son crédit. Il n’oublia jamais cet injuste traitement; durant le reste de sa vie, il conserva les fers qu’il avait si injustement portés; ils demeurèrent suspendus dans son cabinet, et voulut qu’ils fussent ensevelis avec lui. Après son quatrième voyage, il se vit négligé par le roi Ferdinand.

13. Colomb mourut à Valladolid, en 1506, dans la 66^{ème} année de son âge, accablé d’infirmités et de chagrins. Ses derniers moments furent consacrés à la prière et à la réception des derniers rites de la religion qu’il avait chérie et pratiquée toute sa vie; ses dernières paroles furent celles du Roi-*Prophète*: “Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.” Il fut enterré à Séville; puis, en 1546, ses restes furent transportés à Hispaniola, dans l’île de Saint-Domingue, d’où ils furent transférés à la Havane, capitale de l’île de Cuba, le 15 janvier 1796.

14. Les premiers navigateurs qui marchèrent immédiatement sur les traces de Colomb, furent le vénitien, Jean Cabot, et son fils Sébastien. Ayant persuadé à Henri VII, roi d’Angleterre, qu’il était possible d’aller aux Indes Orientales par le Nord-Ouest, ils furent chargés d’une expédition dans ce but, en 1496; mais ils furent bientôt arrêtés par les glaces. En 1497,

12. Que manifesta le peuple espagnol, en voyant Colomb arriver en Espagne chargé de chaînes? Comment fut-il reçu de Ferdinand et d’Isabelle? Que fit-il des fers qu’il avait portés?—13. Où mourut Colomb?—14. Quels célèbres navigateurs marchèrent immédiatement sur les traces de Colomb?—Quelles découvertes firent les Cabot?

ils découvrirent Terre-Neuve et le Labrador, un an avant que Colomb touchât l'Amérique méridionale.

15. Bien que Colomb eût découvert le Nouveau-Monde, il fut privé de l'honneur de lui associer son nom. En 1499, le florentin, Améric Vespuce, habile pilote et savant cosmographe, s'embarqua, sur un vaisseau d'une flottille espagnole, commandée par un des anciens compagnons de Colomb, Alonzo d'Ojéda ; il eut une grande part au succès de cette expédition, dans laquelle furent explorées les côtes septentrionales de l'Amérique du Sud. Améric Vespuce, dit le savant abbé Ferland, adressa au duc de Lorraine une relation un peu exagérée de ses voyages, laquelle étant tombée entre les mains de Martin Hylacomylus, imprimeur à St. Dié, y fut publiée en 1507. Hylacomylus, par une erreur de chiffres, plaça le premier voyage de Vespuce en 1497 ; et, concluant qu'il avait précédé celui dans lequel Colomb avait découvert la terre ferme, il proposa de donner le nom d'Amérique au nouveau continent. Cette publication, faite dans un pays fort éloigné de l'Espagne, demeura inconnue à Vespuce lui-même. Le nom proposé par Hylacomylus fut adopté par les cosmographes contemporains, et, bientôt après, admis généralement pour désigner le nouveau continent. Il serait injuste de vouloir attacher du blâme à la mémoire d'Améric Vespuce, pour une erreur à laquelle il n'a pris aucune part.

16. En l'année 1500, Vincent Pinzon, de Palos, découvrit le Brésil et le fleuve des Amazones, et explora quatre cents milles de côtes non encore aperçues. Le nom de fleuve des Amazones vient de ce que les premiers navigateurs crurent voir sur ses bords des peuplades de femmes armées. Cette même année, 1500, Gaspard Cortéreal, navigateur portugais, pénétra dans l'intérieur du golfe St. Laurent.

17. Il paraît certain que les premiers navigateurs qui vinrent sur les bancs de Terre-Neuve, furent des

15. Qui est-ce qui donna son nom au Nouveau-Monde ?—16. Quelles découvertes furent faites en l'année 1500 ?—17. Quels furent les premiers navigateurs qui vinrent sur les bancs de Terre-Neuve ?

Basques et des Bretons. On en trouvait déjà en 1504. Ils y étaient attirés, surtout, par les immenses profits que leur assurait la pêche de la baleine.

X-18. Le premier Européen qui ait tenté de fonder un établissement dans la partie septentrionale de l'Amérique est le baron de Léry et de St. Just. Il partit de France en 1518, et fit voile vers le nord de l'Amérique. Il arriva à l'île de Sable après une longue traversée, pendant laquelle il avait épuisé sa provision d'eau douce. Trouvant le sol de cette île impropre à la culture, il abandonna son projet et s'en retourna en France, après avoir débarqué, sur l'île, des vaches et des pourceaux.

19. En 1519, Fernand Cortez, capitaine espagnol, à la tête d'une flotte de 10 vaisseaux, portant 600 Espagnols, 18 chevaux et quelques pièces de campagne, aborda au Mexique, et en fit la conquête. Ce pays était situé au sud-ouest de l'Amérique du Nord et formait alors un vaste empire dont le souverain se nommait Montézuma.

X-20. Quand Cortez parut sur les côtes du Mexique, une multitude de canots indiens tentèrent de s'opposer à sa descente; mais l'aspect des vaisseaux des Espagnols et les explosions de leur artillerie firent un tel effet sur ces peuples, qu'ils se jetèrent à la nage pour échapper à une destruction certaine.

21. Le Mexique était une des plus délicieuses contrées de l'Amérique du Nord. Les fruits et les fleurs odorantes y abondaient spontanément; on y voyait d'immenses plantations de citronniers et d'orangers; et toute la surface de la nature était couverte de la plus brillante végétation. Les forêts étaient remplies d'oiseaux à plumage varié, et l'air même était imprégné d'un parfum odoriférant qui s'élevait des bocages

18. Quel est le premier Européen qui ait tenté de fonder un établissement dans la partie septentrionale de l'Amérique?—19. Que fit Fernand Cortez, en 1519? Qu'était alors le Mexique?—20. Quel effet produisit l'aspect des vaisseaux espagnols et les explosions de leur artillerie sur les Mexicains?—21. Quel aspect présentait le Mexique?

et des prairies. En outre, le pays abondait en mines d'or et d'argent.

22. En l'année 1520, Magellan, célèbre navigateur portugais, alors au service de l'Espagne, découvrit le détroit qui porte son nom, entre l'Amérique méridionale et la Terre-de-Feu, et entra dans l'Océan Pacifique.

23. Vers 1523, furent entrepris les premiers voyages de découvertes, au nom du roi de France. Jean Vêrazzani, navigateur florentin, qui était au service de François I, visita, en 1524, les côtes orientales de l'Amérique septentrionale, depuis le 30^e degré lat. N. jusqu'à Terre-Neuve, dont il prit possession.

24. Peu après la conquête du Mexique, une expédition semblable fut entreprise contre le riche et puissant empire du Pérou, dans l'Amérique méridionale. Cette expédition était commandée par François Pizarre. Celui-ci s'embarqua à Panama, en 1525, et commença à explorer les côtes de l'Océan Pacifique. Ayant trouvé le pays qu'il cherchait, il retourna en Espagne.

25. Pizarre obtint de Charles-Quint le titre de vice-roi des contrées qu'il avait découvertes, et quelques troupes pour lui aider à en faire la conquête. Il continua ses aventures, et pénétra jusqu'au centre du Pérou, empire alors très-vaste, et gouverné par des souverains appelés *Incas*. Mais le pays se trouvait divisé en deux partis hostiles, conduits par les deux fils du monarque défunt, dont l'aîné, Huescar, et le cadet, Atahualpa, se disputaient la succession au trône. Atahualpa défît son frère dans une bataille et le fit prisonnier.

26. Pizarre envoya une ambassade à l'inca Atahualpa, et résolut de suivre l'exemple de Cortez, c'est-à-dire de sacrifier au succès la bonne foi et la loyauté. Profitant de l'audience donnée à son ambassade par l'inca Atahualpa, Pizarre, à la tête d'une poignée de ses gens les plus résolus, se jeta sur lui, renversa tout

22. Que fit le célèbre navigateur Magellan en 1520?—23. Quels furent les premiers voyages de découvertes au nom de la France?—24. Peu après la conquête du Mexique, quelle autre expédition fut entreprise?—25. Qu'obtint Pizarre de Charles-Quint?—26. Quelle fut la conduite de Pizarre?

ce qui résistait, et le fit prisonnier, en 1532. C'est ainsi que la perfidie et l'audace, secondées par la supériorité des armes, livrèrent un puissant empire au pouvoir d'un aventurier, dont toute la force consistait en cent soixante hommes et trois canons. Au milieu du massacre de quatre-vingt mille indigènes, Pizarre ne perdit pas un soldat.

27. Informé de l'offre que Huescar, son frère, venait de faire aux envoyés de Pizarre, Atahualpa l'envoya égorger; puis, comprenant que l'unique passion des Espagnols était la soif de l'or, il leur promit, s'ils lui rendaient la liberté, d'en remplir la salle où il se trouvait, aussi haut que sa main pouvait atteindre, et cette salle avait vingt-deux pieds sur seize (1). L'infortuné monarque péruvien aurait rempli son engagement, si on lui eût accordé sa délivrance; mais, ayant été accusé de trahison et du meurtre de son frère, il fut mis à mort. La monarchie péruvienne, ainsi renversée, fut réduite en province espagnole (1533).

28. Presque aussitôt après la conquête du Pérou, la dissension se mit parmi les conquérants, et de violentes contentions s'ensuivirent. Almagro, le rival de Pizarre, fut condamné et exécuté; et, peu de temps après, Pizarre lui-même fut assassiné.

29. A l'époque de leur invasion par les Espagnols, les empires du Mexique et du Pérou avaient fait des progrès considérables dans la civilisation. Leurs pyramides, leurs palais et leurs temples magnifiques prouvent qu'ils avaient déjà porté l'architecture jusqu'à un haut degré de perfection. Ils entendaient la sculpture, l'art d'exploiter les mines et de travailler les métaux précieux; l'agriculture y était fort avancée; ils avaient un système régulier de gouvernement et un code de lois civiles et religieuses. Ils adoraient

(1) C'est là un conte. Il a été calculé que tout l'or recueilli, jusqu'en 1857, formerait un volume d'environ 195 verges cubes, c'est-à-dire à peine la moitié d'une salle ordinaire.

27. Quelle fut la fin d'Atahualpa?—28. Qu'arriva-t-il presque aussitôt après la conquête du Pérou?—29. Où en étaient les empires du Mexique et du Pérou, à l'époque de leur invasion par les Espagnols?

le soleil comme divinité suprême ; mais la religion des Péruviens possédait peu des traits sanguinaires qui caractérisaient celle des Mexicains, lesquels offraient des victimes humaines en sacrifice.

30. Les Indiens de l'Amérique du Nord étaient d'une haute stature, droits, et bien proportionnés. Ils avaient le teint cuivré, les yeux bruns, les cheveux noirs, longs et gros. Ils étaient d'une ardente conception et non dépourvus de génie ; mais, étaient-ils provoqués, qu'ils devenaient aussitôt sombres et réservés ; et, une fois déterminés à se venger, aucun danger ne pouvait les arrêter, ni l'absence apaiser leur ressentiment. A l'époque où ils furent visités, ils n'avaient pas de littérature écrite, mais seulement quelques grossiers hiéroglyphes.

31. L'éducation, parmi les Indiens, était bornée aux arts de la guerre, de la chasse et de la pêche. Leur langage était rude, mais sonore, métaphorique et énergique. On ne voit pas qu'ils aient eu de gouvernement particulier ; ils n'obéissaient qu'à des chefs librement reconnus, qui n'avaient d'autorité qu'autant que leur en donnait l'éloquence ou la persuasion. La religion consistait en des traditions mêlées de beaucoup de superstitions. Comme les Hindous, et quelques-unes des anciennes nations, ils croyaient à l'existence de deux dieux ; l'un bon, qui était supérieur, et qu'ils appelaient Grand-Esprit ; et l'autre, mauvais, qu'ils croyaient inférieur en puissance. Il les adoraient l'un et l'autre, et en faisaient des images de pierre, auxquelles ils rendaient un hommage religieux. Ils avaient des idées confuses des peines et des récompenses futures. Leur principal culte consistait à chanter et à danser autour d'un grand feu, auquel ils ajoutaient des prières, et quelquefois, ils offraient en sacrifice du sang, du tabac et une sorte de poudre odorante.

30. Faites connaître quelques-uns des traits caractéristiques qui distinguaient les Indiens de l'Amérique du Nord ?—31. A quoi se bornait l'éducation parmi les Indiens ? Quelle était la forme de leur gouvernement ? En quoi consistait leur religion ?

32. L'origine des Indiens qui habitaient le pays, à l'arrivée des Européens, a été longtemps un sujet d'investigations; et, néanmoins, la question reste indécise. L'opinion la plus vraisemblable est, qu'à une période inconnue, ils émigrèrent de la partie nord-est de l'Asie à la côte nord de l'Amérique septentrionale. Ce sentiment paraît assez probable, si l'on considère que le détroit de Behring, qui sépare les deux continents, n'a environ que quarante milles de largeur, distance beaucoup plus courte que celle que les Indiens peuvent parcourir dans leurs canots; or, comme ce détroit est fréquemment gelé dans toute son étendue, ils ont pu le traverser sur la glace. De plus, des naufrages ou des voyages de découvertes ont peut-être jeté sur les rivages de l'Amérique, et mêlé aux tribus venues de la Tartarie par le détroit de Behring, des Gaulois, des Scandinaves et d'autres peuples du nord de l'Europe. Ce qui porterait à le croire, c'est la différence considérable qu'on a remarquée, sous le rapport de la civilisation, entre les habitants du Mexique et du Pérou, et le reste des sauvages de l'Amérique.

32. Quelle a été l'origine des Indiens ?

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU CANADA.

PREMIERE PARTIE.

DOMINATION FRANÇAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DE L'ARRIVÉE DE JACQUES-CARTIER AU CANADA,
A LA FONDATION DE QUÉBEC (1534-1608).

CHAPITRE PREMIER.

*De l'arrivée de Jacques-Cartier au Canada, à la
nomination de M. de Roberval, comme
vice-roi (1534-1541).*

SOMMAIRE.

I. Le Canada.—2-6. Jacques Cartier choisi pour une expédition de découverte en Amérique.—6. Cartier dans le golfe du Saint-Laurent.—6. Baie des Chaleurs.—7. Croix plantée à Gaspé.—8. Retour en France.—10. Second voyage de Cartier.—13. Origine du nom de Saint-Laurent.—14-17. Cartier et Donnacona.—18. Stadaconé.—19-21. Cartier à Hochelaga.—22-25. Le Mont-Royal.—26-27. Retour en France.

1. Le Canada forme une vaste région située au nord-est de l'Amérique septentrionale. Quand il fut découvert par les Européens, il était habité, sur plusieurs points, par diverses tribus de sauvages, connues depuis sous le nom d'Indiens.

2. Jacques-Cartier, habile navigateur de Saint-Malo, est le premier qui pénétra dans l'intérieur de cette vaste contrée déjà un peu connue des Français; car nous avons vu que Terre-Neuve, l'île du Prince-Édouard, le Labrador et le golfe Saint-Laurent avaient été successivement découverts par les Cabot, les Cortéreal et les Verrazzani; que, depuis longtemps déjà, les côtes de

1. Qu'est-ce que le Canada? Par qui était-il habité, à l'époque où il fut découvert?—2. Qui pénétra le premier dans l'intérieur du Canada? Le Canada était-il déjà connu?

Terre-Neuve étaient connues des Basques et des Bretons.

3. La guerre que la France avait eu à soutenir contre l'Espagne, ne lui avait pas permis de poursuivre ses découvertes commencées par Vêrazzani. En apprenant le succès des Espagnols et des Portugais dans le Nouveau-Monde, François I, roi de France, résolut d'établir aussi des colonies en Amérique. Ce prince disait en plaisantant : "Quoi, ils se partagent tranquillement entre eux le Nouveau-Monde ! je voudrais bien voir l'article du testament d'Adam qui leur lègue l'Amérique !"

4. François I revêtit d'une commission le célèbre navigateur Jacques-Cartier, l'autorisant à prendre possession de tous les pays qu'il pourrait découvrir, afin d'y porter les lumières de l'Évangile et de la civilisation chrétienne.

5. Cartier s'embarqua pour l'Amérique au port de Saint-Malo, sur les côtes de la Bretagne, le 20 avril 1534. Son expédition ne comptait que deux vaisseaux de soixante tonneaux chacun, montés par soixante-huit hommes d'équipage.

6. Le 9 juin, Cartier pénétra dans le golfe du fleuve appelé ensuite Saint-Laurent, et le parcourut, tant du côté du sud que du côté du nord. Il fit ensuite voile vers le sud, et entra, le 3 juillet, dans une baie fort profonde, où il souffrit beaucoup du chaud ; c'est pour cela qu'il la nomma *Baie des Chaleurs*. De là, il poursuivit son expédition ; mais la violence des vents le força à chercher un refuge dans la baie de Gaspé.

7. A peine les vaisseaux furent-ils dans cette baie, que le rivage fut couvert de naturels. Voyant l'em-

8. Pourquoi la France n'avait-elle pas poursuivi ses découvertes commencées par Vêrazzani ? Quelle résolution François I prit-il, en apprenant le succès des Espagnols et des Portugais dans le Nouveau-Monde ?—4. Quel navigateur François I envoya-t-il en Amérique ?—5. Où Cartier s'embarqua-t-il pour son premier voyage en Amérique ?—6. Quand Cartier pénétra-t-il dans le golfe du fleuve appelé ensuite Saint-Laurent ?—7. Que fit-il, voyant l'empressement des indigènes à venir auprès des Français ?

pressement des indigènes à venir auprès des Français. Cartier fit planter une croix, haute de trente pieds, sous le croisillon de laquelle était un écusson en bosse à trois fleurs de lis, avec cette inscription: VIVE LE ROI DE FRANCE! Tout l'équipage s'agenouilla devant cette croix, la saluant respectueusement et montrant le ciel à ces pauvres sauvages, pour leur faire entendre que de ce signe vient le salut.

8. Craignant que les vents, qui commençaient à s'élever, ne l'obligeassent à passer l'hiver en Canada, Cartier résolut de partir. Il mit à la voile le jour de l'Assomption, après avoir assisté à la sainte messe avec tous les siens; et, le 5 septembre, ils arrivèrent au port de Saint-Malo, d'où ils étaient partis. Cartier emmena en France deux des fils d'un chef de sauvages qu'il avait obtenus à Gaspé, Taignoagny et Domagaya.

9. Le roi de France fut si satisfait du rapport que lui fit Cartier, que l'année suivante, 1535, il lui donna une commission plus ample que la première, et lui fournit un armement plus considérable.

10. La nouvelle expédition se composait de trois vaisseaux: l'un, d'environ cent vingt tonneaux, appelé la *Grande Hermine*; un autre, de soixante, appelé la *Petite Hermine*; et le troisième, nommé l'*Émérillon*, de quarante tonneaux.

11. Cartier nous apprend que, avant de partir de Saint-Malo, lui et tous ceux qui devaient l'accompagner dans cette expédition, dont un assez grand nombre de gentilshommes, s'étant confessés, participèrent à la sainte Eucharistie dans l'église cathédrale de Saint-Malo, le 16 mai, fête de la Pentecôte, anniversaire du jour où les Apôtres avaient commencé d'annoncer l'Évangile aux nations; et que, pour attirer la bénédiction de Dieu sur la sainte expédition qu'ils allaient entreprendre, il voulut qu'ils reçussent celle

8. Que fit Cartier craignant que les vents ne l'obligeassent à passer l'hiver en Canada? Quel jour mit-il à la voile?—9. Quel effet produisit le rapport de Cartier sur le roi de France?—10. De combien de vaisseaux se composait la nouvelle expédition?—11. Que nous apprend Cartier de cette expédition?

de l'évêque du lieu. Comme dans la précédente navigation, ce pieux capitaine s'était pourvu de prêtres; il portait aussi avec lui divers objets de piété pour les distribuer aux sauvages, ainsi qu'une statue de la très-sainte Vierge pour son usage et celui des siens.

12. La petite expédition mit à la voile le 19 mai 1535. Après avoir été séparés par d'effroyables tempêtes, les trois navires ne se réunirent que le 26 juillet suivant au havre de Blanc-Sablon, lieu désigné pour le rendez-vous. C'était le golfe du fleuve, appelé *grande rivière du Canada*, que Cartier avait dessein de remonter, ce qu'il n'avait pu faire l'année précédente.

13. Le 1er août, une tempête l'obligea de s'abriter dans un port situé à l'entrée du fleuve, du côté du nord. Il nomma ce port le *havre Saint-Nicolas*, et y planta une croix. Le 10 du même mois, fête de Saint-Laurent, il entra dans une petite baie, aujourd'hui baie Ste. Généviève, qu'il nomma du nom de ce saint martyr. Ce nom s'étendit insensiblement à tout le fleuve. Le 15 août, il se trouvait devant l'île d'Anticosti, qu'il nomma île de l'Assomption, à cause de la solennité de ce jour.

14. Cartier remonta ensuite le fleuve, mouilla auprès d'une île, qu'il nomma *île aux Coudres*, parce qu'il y trouva beaucoup de coudriers. Plus loin, il rencontra une île beaucoup plus grande qu'il appela *île de Bacchus*, parce qu'il y trouva des vignes sauvages. Cette île porte aujourd'hui le nom d'*île d'Orléans*. Il constata que ce n'était qu'à cet endroit que le pays commençait à être appelé Canada (1). En remontant.

(1) L'opinion de ceux qui font dériver cette dénomination du mot iroquois : *Kanata*, qui signifie un amas de cabanes ou village, paraît très-bien fondée; et, avec d'autant plus de vraisemblance, que les Hurons, qu'on dit avoir autrefois habité ce pays, emploient souvent le D, là où les Iroquois mettent le T, en sorte

12. Quand la petite expédition mit-elle à la voile?—13. Qu'arriva-t-il à Cartier le 1er août? Pourquoi le nom de Saint-Laurent qu'il donna au golfe?—14. D'où viennent les noms de *île aux Coudres* et de *île de Bacchus*? En remontant le fleuve, que se proposait Cartier?

ainsi le fleuve, Cartier se proposait de reconnaître le pays, et surtout d'aller à la bourgade d'Hochelaga, dont lui avaient beaucoup parlé Taiguragny et Domagaya qui, ayant appris un peu de français, pouvaient lui servir d'interprètes auprès des habitants de ce lieu.

15. Ayant trouvé, à son arrivée au bout de l'île d'Orléans, une petite rivière qui lui parut propre à servir de port à ses bâtiments, Cartier s'y arrêta et la nomma *rivière Sainte-Croix*, (appelée depuis *rivière Saint-Charles*). Il lui donna ce nom, parce qu'il y arriva le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix.

16. Le lendemain, Cartier reçut en cet endroit la visite de Donnacona, chef des sauvages d'une bourgade voisine, appelée Stadaconé. Ce chef, qualifié du titre d'Agouhanna, nom qui, en langue huronne, signifie grand ou chef, était accompagné de plus de 500 sauvages. Stadaconé était située sur l'éminence où est maintenant bâtie la haute-ville de Québec.

17. Donnacona visita plusieurs fois Jacques-Cartier, et put même s'entretenir avec lui, par le moyen des deux sauvages qui avait été emmenés en France, et dont nous avons déjà parlé. Comme l'intention de Cartier, en arrivant à Sainte-Croix, était de partir sans délai pour Hochelaga, il avait mis dans cette rivière ses deux plus gros vaisseaux, et laissé l'*Émérillon* dans la rade.

18. Cartier partit de Stadaconé le 19 septembre, sur l'*Émérillon*, avec tous les gentilshommes qui l'accompagnaient, cinquante mariniers, et deux barques ou chaloupes. Arrivé au lac appelé aujourd'hui lac Saint Pierre, il dut y laisser l'*Émérillon*, qui ne put avancer plus loin, ayant pris apparemment le chenal du nord

que le mot *Kanata* des Iroquois, reviendrait à celui de Canada dans le langage des Hurons, pour signifier un village ou une bourgade.

15. Que fit Cartier au bout de l'île d'Orléans?—16. Quelle visite reçut-il à Sainte-Croix?—17. Comment le chef des sauvages put-il s'entretenir avec Cartier?—18. Quand Cartier partit-il de Stadaconé? Que dut-il faire, arrivé au lac Saint-Pierre?

au lieu de celui du sud. Il arma alors ses deux barques, les chargea de vivres, et poursuivit ses découvertes. Dans leur voyage, les Français apercevaient sur les rives du fleuve un grand nombre de cabanes, habitées par des sauvages adonnés à la pêche; ceux-ci leur apportaient du poisson et recevaient en échange divers objets.

19. La petite expédition arriva à Hochelaga le 2 octobre. Les habitants de cette bourgade, au nombre de mille personnes, accoururent au-devant des Français, leur firent un très-bon accueil, et leur apportèrent du poisson et du maïs, qu'ils jetaient à l'envi dans leurs barques. Touché de la bonne volonté de ce peuple, Cartier descendit à terre, et, ayant fait ranger toutes les femmes d'un côté et les hommes de l'autre, il leur distribua des présents. +

20. Le jour suivant, qui était un dimanche, ayant laissé huit matelots pour garder les barques, il partit avec ses gentilshommes et les autres matelots, pour visiter Hochelaga; il était conduit par trois sauvages de cette bourgade. Après avoir traversé une magnifique petite forêt de chênes, ils se trouvèrent dans une grande et belle campagne, très-fertile, plantée de maïs, au milieu de laquelle s'élevait Hochelaga.

21. Cette bourgade, dit Cartier, était entourée de trois palissades circulaires bien liées entre elles, de la hauteur d'environ deux lances. On n'y entrait que par une seule porte, que l'on fermait avec des barres. Elle renfermait une cinquantaine de cabanes, longues d'environ cinquante pas, sur douze à quinze de largeur, toutes construites en bois et couvertes de grandes écorces, artistement cousues les unes avec les autres. Chaque cabane se divisait en plusieurs pièces, et dans le haut était un grenier pour y serrer le maïs destiné à faire le pain.

22. Cartier et sa suite furent reçus à Hochelaga, dans la place publique, au milieu des démonstrations

19. Quand Cartier arriva-t-il à Hochelaga?—20. Que fit-il le jour suivant?—21. Faites la description de la bourgade d'Hochelaga.—22. Quelle réception fut faite à Cartier à Hochelaga?

de la joie la plus cordiale. Accompagnés de plusieurs des habitants, ils se rendirent ensuite sur la montagne voisine, d'où ils purent prendre connaissance du pays. Cartier appela cette montagne Mont-Royal, d'où est venu plus tard le nom de Montréal donné à la ville et à l'île toute entière.

23. Craignant pour l'*Émérillon*, Cartier et sa suite redescendirent le fleuve le jour même. Le lendemain, 4 octobre, ils arrivèrent à leur navire, qu'ils trouvèrent sain et sauf, au lac Saint-Pierre. De là, ils descendirent au lieu appelé dans la suite *Trois-Rivières*. Ayant mis pied à terre sur celle des îles qui est la plus avancée dans le fleuve, Cartier y fit planter une croix, et continua sa route.

24. Le 11 octobre, l'expédition était de retour au havre de Sainte-Croix. Durant l'absence de Cartier, ceux de ses gens restés pour garder les deux navires qu'il y avait laissés, construisirent une espèce de retranchement garni de quelques pièces d'artillerie, afin de se défendre, en cas d'attaque de la part des naturels du pays.

25. Pendant l'hiver, les Français eurent beaucoup à souffrir, non-seulement du froid, auquel ils n'étaient pas accoutumés, mais encore du scorbut, dont ils furent presque tous atteints. Vingt-cinq en moururent, et les autres furent réduits à un tel état de faiblesse, qu'ils avaient presque perdu l'espérance de revoir la France, lorsqu'un sauvage leur procura un remède qui les ramena en peu de jours à la santé.

26. Au printemps suivant (1536), Cartier se rembarqua pour la France, avec deux de ses vaisseaux, abandonnant le troisième faute de bras pour le manœuvrer. Il arriva dans le port de Saint-Malo vers la mi-juillet. Peu avant son départ, le jour même de l'Invention de la Sainte-Croix, il avait fait planter dans son fort une belle croix, haute d'environ vingt-

23. Que firent Cartier et sa suite après leur visite à Hockelaga ?
—24. Quand rentrèrent-ils dans le havre de Sainte-Croix ?—25. A quelle épreuve Cartier et ses gens furent-ils soumis pendant l'hiver ?
—26. Que fit Cartier au printemps ?

cinq pieds ; sur le croisillon de laquelle paraissait un écusson aux armes de la France, avec cette inscription : FRANÇOIS I, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DES FRANÇAIS, RÈGNE.

Informé des dispositions hostiles des sauvages de Stadaconé, Cartier s'empara de leur chef, Donnacona, et de plusieurs autres des principaux, et les emmena en France.

27. A son retour, Cartier trouva la France en guerre avec l'Espagne. Par suite, il s'écoula plus de quatre ans avant que François I put envoyer au Canada une troisième expédition.



CHAPITRE II.

*De M. de Roberval, au marquis de la Roche,
second vice-roi (1541-1578).*

1. Le calme ayant été rendu à la France, François I ordonna une nouvelle expédition au Canada, et nomma Jean François de la Roque, sieur de Roberval, son lieutenant-général dans le pays de Canada.

2. Le commandement de la nouvelle expédition fut confié à Jacques-Cartier, avec le titre de Capitaine général et de Maître-pilote des vaisseaux. Cette expédition se composait de cinq navires, qui avaient été équipés à Saint-Malo. On n'attendait plus que Mr. de Roberval pour lever l'ancre ; mais, n'ayant pas encore reçu l'artillerie, les poudres et les munitions indispensables, il se détermina à rester en France, afin de hâter l'embarquement de ces objets. Après avoir fait la revue de tous les équipages, il dit à Cartier de prendre le devant. La flotte avait des vivres pour deux ans.

3. Cartier mit à la voile le 23 mai 1541, et arriva à Sainte-Croix le 23 août suivant. Les sauvages des

27. Dans quel état Cartier trouva-t-il la France à son retour?—

1. Le calme ayant été rendu à la France, que fit François I?—2. A qui fut confié le commandement de la nouvelle expédition?—3. Quand Cartier mit-il à la voile?—Quand arriva-t-il à Sainte-Croix?

environs s'empressèrent de le visiter, spécialement celui qui avait succédé à Donnacona, en qualité de chef. En apprenant que celui-ci n'était plus de ce monde, il n'en parut pas fort affligé.

4. Voulant mettre ses navires en plus de sûreté qu'au havre Sainte-Croix, Cartier remonta le fleuve jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, qu'il trouva être un lieu plus sûr pour les vaisseaux, et plus convenable pour y commencer un établissement. Il plaça trois de ses navires dans la petite rivière, où ils étaient protégés par l'artillerie de deux forts qu'il avait fait construire. Il nomma la place *Charlesbourg-Royal*. Le 2 septembre, il renvoya en France les deux autres vaisseaux, pour faire connaître au roi ce qui avait été commencé et pour l'informer que Roberval n'était pas encore arrivé.

5. Après le départ des deux navires, Cartier fit apprêter deux barques et remonta une seconde fois à Hochelaga pour examiner les sauts, afin d'être mieux en état d'aller plus avant au printemps suivant. Il laissa la garde des forts et le commandement au vicomte de Beaupré.

6. A son retour à Charlesbourg-Royal, sur quelques signes d'hostilité de la part des sauvages, il se détermina à mettre les forts en bon ordre et à se tenir sur ses gardes.

7. Les molestations des sauvages et les retards de Mr. de Roberval, qui ne paraissait pas encore, découragèrent les colons; ce qui détermina Cartier, à l'ouverture de la navigation (1542), à se rembarquer pour la France avec tout son monde.

8. Arrivé à l'île de Terre-Neuve, Cartier y fit la rencontre de Mr. de Roberval, qui amenait trois gros navires, avec 200 personnes, tant hommes que femmes, parmi lesquels se trouvaient quelques gentilshommes.

4. Que fit Cartier, voulant mettre ses navires en plus de sûreté qu'au havre Sainte-Croix?—5. Que fit-il, après le départ des navires?—6. Quelle attitude prit-il à son retour à Charlesbourg-Royal?—7. Quelle détermination prit-il, à l'ouverture de la navigation?—8. Quelle rencontre fit-il à l'île de Terre-Neuve?

Il rapporta à M. de Roberval qu'il n'avait pu, avec sa petite bande, résister aux sauvages qui l'incommodaient continuellement. Et, malgré les vives instances de M. de Roberval, il ne put se décider à retourner en Canada. Afin de prévenir tout désagrément avec le lieutenant-général, Cartier leva l'ancre secrètement la nuit suivante, et regagna la Bretagne.

9. Le sieur de Roberval arriva devant Charlesbourg-Royal au mois de juillet. Il commença aussitôt à faire construire les bâtiments nécessaires pour défendre et loger ses colons. Il bâtit un fort renfermant une tour, deux corps de logis, avec chambres, cuisines, offices, un four, des moulins et un puits. Le 14 septembre, il renvoya en France deux de ses navires, pour informer le roi de l'issue de son voyage, et pour en rapporter des vivres et des fournitures.

10. La petite colonie que venait d'amener M. de Roberval, fut bientôt soumise à une première épreuve. Soit par défaut d'aliments gras, soit par la sévérité du climat, le scorbut se déclara, et fit même de si grands ravages, que cinquante personnes en moururent. Ces colons, dont un grand nombre avaient été tirés des prisons de France, étaient peu propres à former une société modèle, digne du nom français. Aussi, M. de Roberval faisait-il peu de fond sur l'avenir de cette colonie.

11. Au commencement de juin 1543, le sieur de Roberval partit avec huit barques et soixante-dix hommes, pour visiter le Saguenay, laissant trente hommes à la garde du fort, sous la conduite du sieur de Royèze.

12. François I, ne pouvant envoyer les secours demandés par M. de Roberval, chargea Cartier, paraît-il, d'entreprendre un quatrième voyage au Canada, pour le ramener en France avec les tristes débris de

9. Quand le sieur de Roberval arriva-t-il devant Charlesbourg-Royal?—10. A quelle épreuve fut bientôt soumise la petite colonie que venait d'amener M. de Roberval?—11. Que fit le sieur de Roberval au commencement de juin 1543?—12. Quel ordre reçut Cartier peu après son retour en France?

sa colonie. D'ailleurs, le roi le jugeait plus utile à son service en France, étant alors en guerre avec Charles-Quint. Pour l'honneur de la France et du Canada, cette tentative de colonisation au moyen de ces malheureux, échoua complètement. Après le départ du sieur de Roberval, le Canada, pendant bien des années, ne fut plus visité que par des vaisseaux employés à la pêche ou au commerce des pelleteries.

13. Les découvertes de Jacques-Cartier, et les qualités personnelles qui l'ont distingué, doivent le placer à juste titre parmi les plus grands hommes de son siècle. Aux yeux de la Religion Catholique surtout, de laquelle il a si bien mérité, Jacques-Cartier, dit le savant abbé Faillon, est l'un des hommes qui l'ont servi le plus utilement, en frayant le premier aux hommes apostoliques, le chemin de ces terres auparavant inconnues. Le zèle de François I pour la conversion de ces pays barbares était digne d'être secondé par un homme aussi intrépide, aussi constant, aussi prudent, et surtout aussi religieux que le fut Jacques-Cartier. S'il pénétra le premier dans ces régions lointaines, s'il affronta avec tant de résolution la fureur des flots, s'il brava la cruauté et la perfidie de tant de peuplades, au milieu desquelles il passa deux hivers, s'il souffrit tant de privations, et endura avec tant de constance les rigueurs d'un froid si persévérant et si cruel, c'est qu'il trouva, dans sa foi vive et ardente, cette magnanimité de courage, cette force d'âme, cette sainte audace qui font les héros chrétiens.

14. Lorsque les Français firent la découverte du Canada, ils trouvèrent ce pays partout couvert d'épaisses forêts. Le climat était très-rigoureux en hiver, surtout dans la partie septentrionale; la transition du chaud au froid, et réciproquement, y était souvent très-subite; mais on y respirait un air salubre. Le poisson abondait dans les lacs et les rivières, et le gibier dans les forêts.

13. Quel portrait l'abbé Faillon fait-il de Cartier?—14. Comment les Français trouvèrent-ils le Canada lorsqu'ils en firent la découverte?

15. Les peuplades qui habitaient cette vaste contrée, différaient peu entre elles par le caractère, les mœurs et les usages. Elles appartenaient à trois races principales : Esquimaux, Algonquins et Hurons.

Les premiers, peuple faible et ressemblant à certains égards aux Lapons, déjà connus des Européens, occupaient principalement le Labrador, Terre-Neuve et la baie d'Hudson. Les seconds, plus nombreux que les deux autres, se divisaient à peu près comme suit : 1^o les Micmacs ou Souriquois, en Acadie ; 2^o les Abénakis, les Cannibas et les Malécites, dans le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine actuel ; 3^o les Betsiamites, au nord du fleuve St. Laurent et un peu à l'est de l'embouchure de la rivière Saguenay ; 4^o les Montagnais, qui habitaient la vallée du Saguenay et celle du lac St. Jean ; 5^o les Algonquins proprement dits, qu'on trouvait depuis le voisinage oriental de Stadaconé (Québec) jusqu'à l'ouest d'Hochelaga (Montréal) ; 6^o les Attikamègues et les Têtes-de-Boules, sur les bords et aux sources du St. Maurice ; 7^o les Outaouais, qui habitaient les bords de la rivière qui porte leur nom ; 8^o les Nipissings, dans les environs du lac du même nom ; 9^o les Mistassins, qui habitaient les bords du grand lac Mistassini.

Les Hurons, qui habitaient la presque île située entre le lac Simcoe et la baie de Nataouasagué, sur le lac Huron, se divisaient, au nord du fleuve, en trois grandes tribus : 1^o celle de l'Ours ; 2^o celle de la Roche ; 3^o celle de la Tortue.

Au sud du fleuve et des lacs Ontario et Érié, on trouvait les Iroquois, qu'on nomme aussi Hurons-Iroquois, parce qu'ils paraissent descendre des Hurons ; ils comprenaient cinq tribus formant ensemble une vaste et puissante confédération ; voici leurs noms : 1^o Agnier, 2^o Onnontagué, 3^o Goyogouin, 4^o Onneyouth, et 5^o Tsonnonthouan.

15. Quelles peuplades habitaient alors le Canada ?

CHAPITRE III.

Du marquis de la Roche, à la fondation de Québec (1578-1608).

SOMMAIRE.

1-3. Le marquis de la Roche.—4. Chauvin.—5. Le commandant de Chates.—6-9. De Pontgravé et Samuel de Champlain.—10. M. de Monts.—11. Premiers établissements en Acadie.—12-15. Privilège de M. de Monts révoqué.

1. Le second lieutenant-général et vice-roi du Canada fut le marquis de la Roche, seigneur breton, qui reçut ses titres de Henri III, en 1578, lesquels furent confirmés par Henri IV, en 1598. Ce gentilhomme, très-zélé catholique, "poussé," dit Champlain, "d'une sainte envie d'arborer l'étendard de Jésus-Christ dans ces terres," voulut, avant d'armer une flotte, aller lui-même reconnaître le pays avec un seul navire, sur lequel il s'embarqua au printemps de 1598. Indépendamment de son équipage, il avait sur son navire une cinquantaine de repris de justice, n'ayant trouvé personne qui voulût le suivre, tant l'idée qui était restée du Canada aux Français était défavorable par tout le royaume.

2. Arrivé à l'île de Sable, M. de la Roche y débarqua ses cinquante colons, leur laissa des vivres et des marchandises, et leur promit de venir les reprendre aussitôt qu'il aurait trouvé sur la terre ferme un lieu favorable pour y former un établissement. Dans ce dessein, il se rendit du côté de l'Acadie; mais au retour il fut surpris par un vent si violent, qu'en moins de douze jours il abordait en France. Les troubles qui agitaient alors le royaume le forcèrent d'abandonner ses projets du côté de l'Amérique.

3. Au bout de cinq ans, ayant ouï parler de l'aventure de ces malheureux, laissés dans l'île de Sable, et

-
1. Quel fut le second lieutenant-général et vice-roi du Canada?—
2. Que fit M. de la Roche, arrivé à l'île de Sable?—3. Quelle mission reçut du roi le pilote Chédotel, quelques années après?

touché de compassion, le roi ordonna au pilote Chédotel, qui se rendait à Terre-Neuve, de les recueillir en passant. Ce dernier ne trouva que douze de ces infortunés ; ils portaient une longue barbe, de longs cheveux, et étaient couverts de peaux de loups marins.

4. La commission de M. de la Roche sur le Canada passa à Pierre Chauvin, capitaine de vaisseau, qui obtint en même temps le privilège exclusif de la traite des pelleteries. Le roi n'avait accordé ce privilège à Chauvin qu'à la condition qu'il fonderait une colonie en Canada et y établirait la religion catholique. Marchand et protestant, Chauvin s'occupa peu de ces deux dernières clauses. Après avoir fait deux voyages en Canada, le premier en 1599 et le second en 1600, il mourut en 1601, alors qu'il en projetait un troisième.

5. Le successeur de M. Chauvin fut le commandeur de Chates, gouverneur de Dieppe, homme de beaucoup de mérite. Quoiqu'il fût déjà avancé en âge, il voulait consacrer ses dernières années au service de Dieu et de son pays. Il forma une compagnie composée de gentilshommes et de marchands, et confia la conduite des vaisseaux au sieur de Pontgravé, navigateur de St. Malo, chargé par le roi de continuer l'exploration du grand fleuve du Canada.

6. Le commandeur de Chates associa au sieur de Pontgravé Samuel de Champlain, gentilhomme de haute capacité et de grand mérite, né à Brouage, en Saintonge. Champlain avait servi deux ans et quelques mois comme officier de marine aux Indes occidentales, et ensuite dans le midi de la France, contre les Espagnols.

7. L'expédition partit de Honfleur le 15 mars 1603. Le voyage fut heureux. Laissant leur flotte à Tadousac, où devait se faire la traite, Pontgravé et Cham-

4. A qui passa la commission de M. de la Roche sur le Canada ?—
5. Qui succéda à M. Chauvin ? Quels moyens prit le commandeur de Chates pour fonder une colonie au Canada ? A qui confia-t-il la conduite des vaisseaux ?—6. Quel personnage le commandeur de Chates associa-t-il au sieur de Pontgravé ?—7. Quel havre attira surtout l'attention de Pontgravé et de Champlain, à leur arrivée en Canada ?

plain remontèrent le fleuve en chaloupe jusqu'au saut Saint-Louis, qu'ils ne purent franchir, et reprirent le chemin de Tadoussac, examinant soigneusement le pays, et recevant des indigènes tous les renseignements possibles sur le cours des principales rivières et sur l'intérieur du pays. Ils remarquèrent surtout le beau hâvre au milieu duquel s'avance le promontoire, dès lors connu sous le nom de Kébec.

8. Dans la relation de ce voyage, Champlain rapporte qu'ayant questionné les sauvages, il reconnut, comme l'avait déjà fait Jacques-Cartier, qu'ils avaient de Dieu les idées les plus tristes et les plus ridicules ; et, à l'exemple de ce navigateur, il prit de là occasion de leur exposer, en abrégé, la foi catholique, sans omettre le culte des saints, l'un des points que combattait alors les Huguenots.

9. A leur retour à Honfleur, en 1603, les sieurs de Pontgravé et de Champlain apprirent la mort du commandeur de Chates, qui n'avait pu accompagner l'expédition. La mort de cet homme si puissant, et en même temps si bien intentionné, fut une perte sérieuse pour le Canada, et un fâcheux contretemps pour de Pontgravé et de Champlain.

10. M. de Chates eut pour successeur Pierre du Gas, sieur de Monts, et gentilhomme calviniste. Henri IV lui confia, avec le titre de lieutenant général, celui de vice-amiral. Il lui permit aussi l'exercice de sa religion en Amérique, pour lui et pour les siens, pourvu toutefois qu'il y implantât la foi catholique, apostolique et romaine, et qu'il y établît une colonie.

11. M. de Monts conserva la compagnie formée par son prédécesseur, et l'augmenta même de plusieurs négociants. Il frêta quatre navires, et partit du Hâvre, le 7 mars 1604, accompagné de MM. de Champlain et de Poutrincourt. L'expédition portait plusieurs

8. Que remarque Champlain des sauvages qu'il questionna dans ce voyage ?—9. Quelle nouvelle Pontgravé et Champlain apprirent-ils, à leur retour à Honfleur ?—10. Quel fut le successeur de M. de Chates ? 11. Comment l'expédition de M. de Monts était-elle composée ? Où fut établie la colonie qu'elle portait ?

gentilshommes, des prêtres, des ministres protestants et cent vingt artisans et soldats, tant catholiques que protestants. Ils arrivèrent le 6 mai en vue de la Hève, en Acadie, et allèrent se fixer dans une petite île située à l'embouchure de la rivière des Etchemins (Sainte-Croix); mais le scorbut, causé par le manque d'eau douce, leur ayant enlevé trente-six personnes durant l'hiver, ils se rendirent à Port-Royal (aujourd'hui Annapolis) au printemps de 1605, sous la conduite de M. de Monts. C'est le premier établissement durable formé par les Français dans le nord de l'Amérique, et, après Saint-Augustin, en Floride, le plus ancien dans cette partie du Nouveau-Monde.

12. Vers l'automne de 1605, M. de Monts laissa le commandement à M. de Pontgravé, et passa en France. Sur les plaintes que les pêcheurs bretons, basques et normands, portèrent au roi, le privilège exclusif des pelleteries qui avait été accordé à M. de Monts, fut révoqué. Ce dernier ne perdit cependant pas courage. Il fit un traité avec M. de Poutrincourt, qui se chargea d'une expédition pour le printemps de 1606.

13. Ne voyant pas arriver de secours, la nouvelle colonie de Port-Royal se crut abandonnée; elle fit tant d'instances auprès de M. de Pontgravé, qu'il se décida à partir pour la France, ne laissant que deux hommes à la garde du fort. Il était à peine sorti de la baie, qu'il rencontra une chaloupe qui lui annonça l'arrivée de M. de Poutrincourt. M. de Pontgravé reprit donc le chemin de Port-Royal, où l'abondance avait été ramenée par les secours venus de France.

14. Cependant, de Poutrincourt ayant appris les nombreuses difficultés qu'avait à rencontrer M. de Monts, et se voyant, par là, privé de tout espoir de secours, se décida à retourner en France, 1607, et à abandonner provisoirement l'établissement de Port-Royal. Champlain était du nombre des passagers.

12. Que fit M. de Monts, vers l'automne de 1605?—13. Que fit la nouvelle colonie, ne voyant pas arriver de secours?—14. Quelle décision prit M. de Poutrincourt, en apprenant les difficultés qu'avait à rencontrer M. de Monts?

Les habitations des colons furent laissées à la garde des sauvages.

15. Pressé par le roi, M. de Poutrincourt prit de nouveau la mer, le 25 février 1610, conduisant avec lui un petit nombre d'honnêtes artisans; après un long voyage, il arriva à Port-Royal, où les sauvages le reçurent avec joie. Près de trois ans s'étaient écoulés depuis que Port-Royal avait été abandonné, et néanmoins de Poutrincourt trouva les habitations bien conservées.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DE LA FONDATION DE QUÉBEC, A L'ÉTABLISSEMENT
DU CONSEIL SUPÉRIEUR (1608-1663).

CHAPITRE PREMIER.

*De la fondation de Québec, à la formation de la
Compagnie de Montmorency (1608-1621).*

SOMMAIRE.

1. M. de Monts entreprend de former un établissement au Canada; départ de Champlain pour le Canada.—2-4. Fondation de Québec.—5-6. Champlain suit à la guerre les Hurons et les Algonquins.—7-8. Champlain retourne en France.—9-10. Retour de Champlain au Canada.—11. Arrivée des Jésuites en Acadie.—12. Champlain repasse en France.—13. Son retour à Québec.—14. Saut Saint-Louis.—15. Retour en France.—16-20. Le prince de Condé, vice-roi.—21-23. Retour au Canada; arrivée des PP. Récollets.—24-25. Expédition contre les Iroquois.—26-34. Plusieurs voyages successifs de Champlain en France.—35. Le duc de Montmorency, vice-roi.—36. Champlain amène sa femme à Québec.

1. D'après l'avis de Champlain, M. de Monts obtint de Henri IV le privilège exclusif de la traite des pel-

15. Combien y avait-il de temps que les Français avaient quitté Port-Royal quand ils y revinrent?

1. Qu'est-ce que M. de Monts obtint de Henri IV, à la suggestion de Champlain? Qui est-ce qui commandait les deux navires que M. de Monts envoya au Canada?

leteries pendant un an, à commencer de Janvier 1608. Il voulut encore faire une tentative de colonisation. Aidé de ses associés, il fréta deux navires, qui partirent de Honfleur le 13 avril 1608, et arrivèrent à Tadoussac le 3 juin suivant. L'un des navires était commandé par de Pontgravé, et l'autre, par de Champlain. De Pontgravé s'arrêta à Tadoussac pour surveiller la traite des pelleteries, et de Champlain, destiné pour Québec, y arriva le 3 juillet.

2. Après avoir tout examiné attentivement, M. de Champlain ne trouva pas de lieu plus commode ni mieux situé pour l'établissement de M. de Monts, que la pointe appelée Kébec par les sauvages. Il ne pouvait choisir un site qui convînt mieux à son dessein de créer et d'organiser une France nouvelle en Amérique. En effet, un vaste bassin, où plusieurs flottes peuvent mouiller en sûreté; des rivages bordés de rochers à pic ou parsemés de forêts; deux promontoires pittoresques (Lévis et le Cap-Diamant); la cascade de la rivière de Montmorency, une des plus belles du monde, justifient ce choix, et concourent à donner à Québec un aspect des plus imposants et des plus magnifiques.

3. M. de Champlain mit aussitôt ses hommes à l'ouvrage; les uns défrichaient; les autres sciaient des planches, creusaient des fossés et enlevaient les terres. En homme sage, il commença par construire un fort de pieux, où il fit élever un magasin pour mettre à couvert les marchandises et les provisions, et joignit au magasin trois corps de logis à deux étages; le tout défendu par un fossé de six pieds de profondeur et de quinze pieds de longueur, pour la plus grande sûreté de sa petite colonie.

4. Avant de s'attacher fermement au sol, cette petite colonie française qui venait de s'asseoir sur les bords du Saint-Laurent, devait essuyer bien des tem-

2. Quel lieu choisit Champlain pour l'établissement de M. de Monts?—3. Que fit d'abord construire Champlain pour mettre sa petite colonie en sûreté?—4. Par quelles épreuves dut passer cette petite colonie?

pêtes : elle devait être décimée par les maladies, se voir tourmentée par les sauvages, et attaquée par ses voisins de la Nouvelle-Angleterre. Pendant longtemps, elle parut sur le point de périr ; mais, avec l'aide de Dieu, elle prit vigueur et finit par se naturaliser sous le ciel rigoureux du Canada.

5. Au printemps de 1609, désirant connaître le pays, M. de Champlain suivit un parti d'Algonquins et de Hurons qui s'en allaient porter la guerre chez les Iroquois. La petite expédition était composée de soixante hommes, y compris M. de Champlain et deux français qui avaient voulu le suivre. La rencontre se fit le 29 juillet, vers les dix heures du soir, sur les eaux du lac auquel Champlain donna son nom. Les Iroquois se jetèrent au rivage et les alliés prirent le large. Le jour venu, les alliés descendirent à terre, ayant soin de bien cacher les français au milieu de leurs rangs pour ménager une surprise. Les Iroquois étaient environ deux cents, ayant à leur tête trois chefs. Les deux partis étant en face, à peu de distance l'un de l'autre, les alliés ouvrirent leurs rangs, et laissèrent le milieu libre à Champlain. Celui-ci, portant à l'épaule son arquebuse chargée de quatre balles, fit feu sur un des chefs, qui tomba mort avec un de ses compagnons, tandis qu'un troisième iroquois était mortellement blessé. Les alliés poussèrent de grands cris de joie, et firent une décharge générale de leurs flèches, sans beaucoup d'effet. Un des deux français qui s'étaient jetés derrière des arbres, abattit à son tour quelques ennemis. Les Iroquois voyant que leurs boucliers ne pouvaient les garantir des balles, furent saisis d'épouvante et ne songèrent plus qu'à fuir. Outre les guerriers tués, les Iroquois perdirent dix ou douze hommes, qui furent faits prisonniers, et qu'on réserva pour les plus horribles tourments.

Cette attaque des Français contre une des trois grandes nations qui se partageaient alors le pays, fut le commencement, et probablement la cause des

5. Que fit Champlain, au printemps de 1609, désirant connaître le pays ?

hostilités que, pendant un siècle, ces dernières firent sans interruption contre les habitants du Canada.

6. Pendant que Champlain fondait la colonie de Québec, M. de Monts, resté à Paris, était en butte à la jalousie des marchands bretons, basques, normands, etc., qui firent tant, que, pour la seconde fois, sa commission fut révoquée.

7. En apprenant la révocation de la commission de M. de Monts, M. de Champlain repassa en France, en compagnie de M. de Pontgravé, pour savoir à qui appartenait l'habitation de Québec, construite aux frais communs de M. de Monts et de ses associés. Il laissa le commandement de la colonie au capitaine Pierre Chauvin.

8. Le roi Henri IV reçut très-favorablement M. de Champlain. Il écouta avec plaisir le récit de ses expéditions, et les détails sur la situation de la Nouvelle-France. M. de Champlain présenta au monarque une ceinture travaillée en poil de porc-épic.

9. Ne voulant pas abandonner l'établissement de Québec, la compagnie de M. de Monts fit armer deux navires dont elle remit le commandement à MM. de Pontgravé et de Champlain, qui mouillèrent à Tadoussac, le 26 mai 1610. De Pontgravé était chargé de la traite des pelleteries; et de Champlain, du gouvernement de la colonie et de la découverte du pays.

10. M. de Champlain retrouva sa petite colonie de Québec pleine de santé. Comme à Tadoussac, il y était attendu par nombre de sauvages qui lui firent le plus chaleureux accueil, et l'engagèrent à aller combattre de nouveau les Iroquois. Il partit en effet de Québec le 14 de juin. A son passage aux Trois-Rivières, il y trouva les Montagnais, qui le suivirent, et avec lesquels il arriva, le 19, à une île peu dis-

6. Pendant que Champlain fondait la colonie de Québec, que faisait M. de Monts, resté à Paris.—7. En apprenant la révocation de la commission de M. de Monts, que fit Champlain?—8. Comment Champlain fut-il reçu du roi Henri IV?—9. Que fit la compagnie de M. de Monts, ne voulant pas abandonner l'établissement de Québec?—10. Dans quel état Champlain retrouva-t-il sa petite colonie de Québec?

tante de l'embouchure de la rivière des Iroquois. Quatre cents Hurons et Algonquins devaient l'attendre à l'entrée de cette rivière.

Les Algonquins et les Montagnais s'étaient portés en avant avec précipitation. Sans attendre les Français, ils avaient attaqué les retranchements des Iroquois. Ayant été chaudement reçus, ils étaient sur le point de battre en retraite. L'apparition de Champlain et des quatre français qui l'avaient suivi, leur rendit le courage; ils recommencèrent le combat, qui bientôt fut des plus opiniâtres. Champlain lui-même fut blessé d'une flèche. Bientôt, la poudre manquant, on donna l'assaut aux retranchements des ennemis. L'arrivée du brave Des Prairies et de quelques autres français, avec des munitions, acheva la déroute des Iroquois. Ils furent presque tous tués ou faits prisonniers.

11. En 1611, le 12 juin, les Pères Masse et Biart, Jésuites, arrivèrent à Port-Royal, pour apprendre la langue des naturels du pays, et leur prêcher l'Évangile.

12. Ayant appris la mort tragique de Henri IV, arrivée en 1610, Champlain repassa immédiatement en France, laissant le commandement au sieur Duparc.

13. Au printemps de 1611, M. de Monts et ses associés, voulant faire un dernier effort pour maintenir leur privilège, armèrent quelques vaisseaux; et Champlain, ainsi que Pontgravé, repartit pour le Canada.

14. A son retour à Québec, M. de Champlain conçut le projet de bâtir un fort au-dessous du saut Saint-Louis, pour assurer ses découvertes et protéger le commerce. Le 20 mai, il partait de Québec afin de donner suite à ce projet, et trouvait un endroit propre à ses desseins, au lieu même où, trente ans plus tard, on bâtit les premières maisons de Montréal; il nomma ce lieu Place-Royale.

11. En quelle année les Jésuites arrivèrent-ils en Acadie?—12. Que fit Champlain, ayant appris la mort tragique de Henri IV?—13. Que firent M. de Monts et ses associés au printemps de 1611?—14. Quel projet conçut M. de Champlain, à son retour à Québec?

15. Champlain rejoignit ensuite de Pontgravé, qui était descendu à Tadoussac, et s'embarqua pour la France, le 11 août, sur un navire de La Rochelle, où il arriva le 10 septembre 1611. Il s'occupa aussitôt à chercher un protecteur capable de soutenir à la cour les intérêts de sa colonie.

16. Depuis la mort de Henri IV, M. de Monts avait perdu le crédit qu'il y possédait auparavant, et s'était retiré à Pons, dont il était gouverneur. Champlain s'adressa alors à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui, par zèle pour la Religion, accepta l'offre qu'on lui faisait. Ce prince obtint de la reine régente, Marie de Médicis, des lettres qui lui conféraient l'autorité nécessaire pour maintenir l'établissement de Québec, et nomma Champlain son lieutenant, par commission du 15 octobre 1612.

17. Charles de Bourbon étant mort quelques semaines après sa nomination, son neveu, le prince Henri de Condé, voulut bien accepter sa place. Il fut nommé vice-roi de la Nouvelle-France, et en continua la lieutenance à Champlain. Celui-ci n'ayant pu former une association, et ne voulant pas perdre les pelleteries de l'année courante, repartit pour le Canada avec un simple passe-port du prince pour quatre vaisseaux, à la condition qu'on lui fournirait les hommes qui lui seraient nécessaires, pour l'aider soit à la poursuite de ses découvertes, soit à l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite aux sauvages, en 1611, de les secourir contre leurs ennemis.

18. Champlain arriva à Québec le 7 mai 1613, après une absence de près de deux ans. Il trouva tous les hommes de l'établissement en bonne santé. Peu après, il se rendit au saut St. Louis, où il espérait rencontrer les sauvages de l'Ouest.

19. Désirant explorer les pays de l'Ouest, Champlain

15. Où alla ensuite Champlain? Quelle fut l'occupation de Champlain à son retour en France?—16. A qui Champlain s'adressa-t-il alors?—17. Qui succéda à Charles de Bourbon, mort quelques semaines après sa nomination?—18. Quand Champlain arriva-t-il à Québec?—19. Que fit-il, désirant explorer les pays de l'ouest? De retour au saut Saint-Louis, que fit-il?

résolût de remonter l'Outaouais, ou grande rivière des Algonquins, et pénétra jusque vers ses sources. De retour au saut St. Louis, il fut bientôt convaincu qu'il n'aurait rien à faire dans le pays pendant l'hiver. Il résolut donc d'aller en France, où sa présence pouvait être utile aux intérêts de sa colonie; et, le 26 août, il s'embarqua à Tadoussac pour Saint-Malo.

20. A son retour en France, Champlain se rendit à Fontainebleau, où étaient alors le roi et le prince de Condé. Il leur rendit compte de son voyage, et leur fit agréer le projet de former une bonne et puissante compagnie dont les ressources permettraient de poursuivre et d'améliorer les entreprises déjà commencées. Après de nombreuses difficultés, la compagnie dite de Rouen ayant été constituée pour onze années, fut approuvée et autorisée par le roi et par le prince de Condé.

21. Après la formation de la compagnie dont nous venons de parler, Champlain songea à mettre à exécution le projet qu'il avait formé depuis longtemps, de conduire avec lui des missionnaires, pour raviver et soutenir la foi des Français, ainsi que pour prêcher les vérités de l'Évangile aux nations infidèles de l'Amérique.

22. M. de Champlain repartit de Honfleur, pour la Nouvelle-France le 24 avril 1615, emmenant quatre Pères Récollets. Il mouilla, le 25 mai, devant Tadoussac, et, peu après, il arriva à Québec. Ces religieux Récollets étaient les Pères Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique du Plessis. La compagnie s'engagea à leur fournir tout ce qui était nécessaire.

23. Le Père Jean Dolbeau s'arrêta à Québec. Il se concerta avec Champlain pour l'érection d'une petite chapelle et d'une maison pour y recevoir les religieux. L'emplacement choisi était près du lieu où est, à la

20. Que fit Champlain à son retour en France?—21. Que fit-il après la formation de la Compagnie dont nous venons de parler?—22. Quand repartit-il pour la Nouvelle-France?—23. Quel Père s'arrêta à Québec? Où allèrent les autres Pères?

basse-ville, l'église Notre-Dame-des-Victoires. La chapelle étant terminée, le 26 juin 1615, le Père Dolbeau y célébra, au son de l'artillerie, la première messe qui eût été dite, en cet endroit, depuis les voyages de Cartier. Impatients d'exercer leur zèle pour le salut des sauvages, les Pères Jamay et Le Caron se rendirent au saut Saint-Louis.

24. Peu de temps après son arrivée à Québec, 1615, Champlain partit pour le saut Saint-Louis, où il trouva des Hurons qui l'engagèrent dans une nouvelle expédition contre les Iroquois. Ayant été grièvement blessé, il fut obligé d'hiverner au milieu des Hurons et loin de sa colonie. Il profita de sa mésaventure pour mieux connaître les Hurons et pour apprendre leur langage. Il découvrit les lacs Ontario, Huron et Nipissing.

25. A l'ouverture de la navigation, Champlain partit pour Québec, où il arriva le 11 juillet 1616. Il était accompagné du Père Le Caron et de quelques sauvages. Toute la colonie, qui l'avait cru mort, se réjouit de le voir revenir plein de vie et d'ardeur.

26. Champlain partit de Québec, le 20 juillet, accompagné des Pères Jamay et Le Caron, pour aller prendre le vaisseau de Pontgravé, à Tadoussac, qui mit à la voile le 3 août, et arriva à Honfleur, le 10 septembre 1616. A son arrivée en France, il trouva les intérêts de la colonie fort compromis : le prince de Cordé, viceroy du Canada, venait d'être arrêté et enfermé à la Bastille pour avoir pris les armes contre le souverain.

27. Les deux Pères Récollets qui avaient consenti à accompagner Champlain, à dessein de soutenir ses mesures et de l'aider à plaider la cause de la colonie, durent lui écrire, quelque temps après, en Normandie, pour lui faire connaître l'inutilité de leur peine, et leur extrême chagrin de se voir si mal accueillis.

24. Que fit Champlain peu de temps après son arrivée à Québec ? — Quel fut le résultat de cette expédition ? — 25. Que fit Champlain à l'ouverture de la navigation ? — 26. Demeura-t-il longtemps à Québec ? — 27. Que durent faire les deux Pères Récollets qui l'avaient accompagné en France ?

Néanmoins, dans l'espérance de profiter des occasions qui pourraient s'offrir pour servir le Canada à la cour et ailleurs, le Père Jamay resta en France, et fut remplacé dans sa charge par le Père Le Caron, qui retourna à Québec, et conduisit avec lui le Père Paul Huet.

28. Au printemps de 1617, pendant que les associés étaient en querelle, Champlain repartit pour le Canada. Son embarquement était plus considérable que les précédents; et il faisait surtout une précieuse acquisition dans la personne de Louis Hébert, qui emmenait avec lui toute sa famille, pour s'occuper de la culture du sol. La traversée fut très-longue et très-dangereuse, et l'on n'arriva au port qu'après avoir épuisé presque toutes les provisions. Pour surcroît d'embaras, la disette était à Québec.

29. D'année en année, dit l'abbé Ferland, les mêmes difficultés poursuivaient le fondateur de Québec. En France, tracasseries, lésineries, délais, du côté des associés; jalousies, procès, empiètement, de la part des marchands étrangers à la compagnie; indifférence de la cour, qui ne pouvait, ni ne voulait s'occuper de ces possessions lointaines; sur mer, des voyages longs, pénibles, et souvent dangereux; en Amérique, la disette et les maladies parmi les Français, la légèreté et la malveillance des nations indigènes: voilà les épreuves sans cesse renaissantes, que Champlain était condamné à subir dans l'accomplissement de sa noble mission. Et cependant, sa foi au succès de son œuvre était si ferme, son désir de fonder un empire français en Amérique, et d'appeler les nations sauvages à la religion chrétienne et à la civilisation, était si ardent et si persévérant, que rien ne pouvait ébranler son dévouement, ni diminuer sa confiance dans la protection de Dieu.

30. Dès l'automne de cette même année, 1617 Champlain retourna en France, accompagné du Père Jean Dolbeau, pour tâcher d'éclairer les principaux

28. Quand Champlain repartit-il pour le Canada?—29. Que dit l'abbé Ferland des épreuves qu'eut à subir le fondateur de Québec?—30. Que fit Champlain dès l'automne de la même année?

associés de la compagnie sur leurs véritables intérêts.

31. Durant cet hiver, la petite colonie fut menacée d'une destruction complète. Les sauvages alliés des Français prétendirent avoir reçu d'eux quelque sujet de mécontentement, et résolurent de s'en débarrasser. Ils commencèrent par décharger leur fureur sur deux de ces derniers, qu'ils tuèrent à coups de hache. Le meurtre ayant été découvert, les sauvages recommencèrent à craindre la vengeance des Français. Pour en prévenir les effets, ils montèrent aux Trois-Rivières, et tinrent, au nombre de 800, un grand conseil, dont le résultat fut qu'ils prendraient les colons de Québec, et leur couperaient à tous la gorge. Mais l'un d'eux, nommé Laforière, qui témoignait de la sympathie aux religieux Récollets, donna avis du complot au Frère Pacifique Du Plessis, qui fit aussitôt avertir les Français retranchés dans le petit fort de Québec, qui était de bois assez mal en ordre. Les sauvages se voyant découverts, crurent qu'il valait mieux recourir aux voies de conciliation. Ils députèrent à Québec pour constater que le meurtre était le fait de quelque particulier sans aveu. A cause de sa faiblesse, la colonie ne put en tirer vengeance; pourtant elle exigea des otages.

32. Pendant ce temps, Champlain employait en France tout son crédit et celui de ses amis, pour arracher à la compagnie des secours plus abondants. Depuis des années, il ne faisait qu'aller et venir de Québec en France, pour en tirer des secours, qu'on ne lui fournissait presque jamais tels, à beaucoup près, qu'il les demandait.

33. Trouvant en Champlain un censeur incommode, la compagnie essaya de lui enlever le commandement de la colonie. D'un caractère franc, loyal et honnête, il ne ménageait, en effet, aucun reproche à la compagnie, au sujet de sa conduite. Elle eût voulu quel qu'un plus souple et plus traitable.

31. Quel danger courut la petite colonie durant l'hiver?—32. Que faisait Champlain en France?—33. Que tenta la compagnie à l'égard de Champlain?

34. Au printemps de 1620, les Récollets de Québec jetèrent les fondements de leur couvent de Notre-Dame-des-Anges.

35. La même année, le prince de Condé céda sa vice-royauté au duc de Montmorency, amiral de France, lequel nomma Champlain son lieutenant-général dans la Nouvelle-France. Le nouveau vice-roi engagea celui-ci à se rendre à Québec, pour y fortifier l'habitation et la mettre à l'abri d'une attaque.

36. Champlain repassa en Canada au printemps de 1620; il arriva à Québec vers le commencement de juillet. Persuadé que cette fois, la colonie allait prendre une nouvelle face, il emmena sa femme et plusieurs personnes qu'il avait engagées à le suivre; puis il fit réparer les logements et construire le fort et le château Saint-Louis: précaution sage, car la population résidente n'eût pu résister à une attaque un peu sérieuse, puisque, pendant l'hiver de 1620-21, il n'y avait à Québec que soixante personnes, en comptant hommes, femmes, enfants et religieux.

31. Que firent les Récollets de Québec, au printemps de 1620 ?—
35. Que fit le prince de Condé en 1620, touchant sa vice-royauté de la nouvelle-France ?—36. Quand Champlain repassa-t-il en Canada ?

CHAPITRE II.

*De la formation de la Compagnie de Montmorency,
à la restitution à la France du Canada
et de l'Acadie (1621-1632).*

SOMMAIRE.

1-2. Compagnie de Montmorency; discussions entre l'ancienne et la nouvelle compagnie.—3-5. Leur union.—6-8. Un parti d'Iroquois attaque le couvent des Récollets.—9. Champlain reconduit sa famille en France.—10. Le duc de Ventadour, vice-roi.—11. Arrivée des PP. Jésuites en Canada.—12-13. Champlain retourne à Québec, et fait reprendre les travaux négligés.—14. Compagnie des Cent-Associés.—15-16. Ses privilèges et ses obligations.—17. Entreprise des Anglais contre Québec.—18-19. David Kertk s'empare de Tadoussac.—20-22. Prise de Québec par les Kertk.

1. Sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen, le duc de Montmorency en établit une autre en 1621, pour faire opposition à la première, et dans l'espérance que cette nouvelle compagnie serait plus fidèle aux engagements qu'elle prit à son tour. Les chefs de la nouvelle association étaient les sieurs Guillaume de Caen, et son neveu, Emery de Caen.

2. En accordant à la compagnie de Rouen un privilège pour la traite des pelleteries, le roi avait obligé les associés : 1° à entretenir le fort et l'habitation de Québec ; 2° à bâtir de nouveaux forts quand il serait nécessaire ; 3° à soutenir un corps de missionnaires dans la Nouvelle-France ; 4° à y envoyer des cultivateurs, des ouvriers, des artisans ; 5° enfin, à maintenir des officiers et des soldats en nombre suffisant pour la protection des Français et des Sauvages alliés. Mais ces engagements furent négligés.

3. Les deux compagnies ne furent pas longtemps

1. En 1621, que fit le duc de Montmorency sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen ?—2. A quoi le roi avait-il obligé les associés de la compagnie de Rouen ?—3. Les deux compagnies furent-elles longtemps en désaccord ?

en désaccord ; car, peu de temps après, il arriva de France un arrêt du Conseil qui réglait les différends survenus entre elles. Cet accord des deux compagnies ne procura cependant en rien l'avancement de la colonie. Il fut aisé à Champlain de reconnaître qu'il rencontrait les mêmes obstacles qu'auparavant, tant pour attirer des colons dans le pays, que pour y construire un fort de défense.

4. Ayant à se plaindre des deux compagnies, Champlain résolut de s'adresser au roi lui-même. Comme sa présence était nécessaire à Québec, il choisit pour cette fin le Père Georges Le Baillif, récollet, venu en 1620. C'était un homme distingué par sa naissance, remarquable par son mérite personnel, et possédant l'estime de Louis XIII. Ce Père obtint, entre autres choses, un arrêt du Conseil d'État, qui réunissait les deux compagnies en une seule, et qui accordait à la compagnie de Montmorency le privilège de la traite. Au printemps de 1622, les discussions étaient terminées, et la paix était faite entre les deux compagnies rivales.

5. Dans l'automne de 1621, Champlain renvoya en France deux familles qui n'avaient encore rien fait sur leurs terres, bien qu'elles fussent dans le pays depuis plus de deux ans. Dans le temps où il éloignait tous ceux qui, par leurs désordres ou par leur paresse, étaient devenus une charge pour le pays, il assurait la sécurité des autres par de sages règlements ; à cet effet, le 12 septembre 1621, il publia quelques ordonnances propres à maintenir dans le respect ceux qui auraient pu être tentés de troubler l'ordre.

6. Pendant l'hiver de 1621-22, Champlain conclut de nouvelles alliances avec quelques tribus sauvages. A cette nouvelle, les Iroquois se mirent en campagne en plusieurs partis ; l'un d'eux attaqua les Français au saut Saint-Louis ; l'autre se rendit à Québec ; il y attaqua l'établissement des Récollets sur les bords de

4. Quelle résolution prit Champlain ayant à se plaindre des deux compagnies ?—5. Quelle mesure prit-il dans l'automne de 1621 ?—6. Que fit-il pendant l'hiver de 1621-22 ? Que firent les Iroquois à cette nouvelle ?

la rivière Saint-Charles, où il y avait un petit fort. Ils furent repoussés avec une perte de sept ou huit des leurs, par quelques Français et par des sauvages alliés.

7. En 1623, arrivèrent à Québec, le Père Nicolas Viel et le Frère Gabriel Sagard, premier historien des missions huronnes. Ils furent envoyés tous deux au pays des Hurons, sous la conduite du Père Le Caron.

8. L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse célébrée en exécution d'un vœu fait en l'honneur de St. Joseph, qui, dans cette occasion, fut choisi pour premier patron de la Nouvelle-France.

9. Voyant que la compagnie, non contente de laisser le pays sans défense, négligeait encore de pourvoir Québec des vivres nécessaires, Champlain se détermina à reconduire sa femme en France. Il partit de Québec le 15 août 1624, après avoir instamment recommandé, non-seulement les travaux de l'habitation, mais encore ceux du fort Saint-Louis. Il laissa le commandement, en son absence, au sieur Émery de Caen, qui était en même temps le principal commis de la colonie.

10. Fatigué des querelles qui s'élevaient continuellement entre les deux parties de la compagnie du Canada, le duc de Montmorency céda sa vice-royauté au duc de Ventadour. Henri de Lévis, duc de Ventadour, neveu du duc de Montmorency, était retiré de la cour, et avait même reçu les ordres sacrés. Il ne se chargeait des affaires de la Nouvelle-France que pour favoriser la conversion des sauvages. Aussi, accueillit-il favorablement le projet d'envoyer des Jésuites au secours des Pères Récollets, qui en avaient fait eux-mêmes la demande.

7. Quels nouveaux ouvriers apostoliques arrivèrent à Québec en 1623 ?—8. Par quel événement fut marquée, à Québec, l'année 1624 ?—9. Quel détermination prit Champlain, voyant que la compagnie négligeait la petite colonie ? A qui laissa-t-il le commandement en son absence ?—10. Que fit le duc de Montmorency fatigué des querelles continuelles entre les deux parties de la compagnie du Canada ?

11. Les premiers Jésuites qui vinrent au Canada, furent les Pères Charles Lalemant, Jean de Brebeuf, Edmond Masse, et deux frères coadjuteurs. Ces Pères, accompagnés du Père Joseph de la Roche-Daillon, récollet, arrivèrent à Québec en 1625. Mais ils s'aperçurent bientôt qu'on avait travaillé à exciter des préjugés contre eux. De Caen les engageait à retourner en France, lorsque les Récollets vinrent leur offrir généreusement l'hospitalité, jusqu'à ce qu'ils se fussent construit un logement.

12. A la nouvelle que de Caen inquiétait les catholiques de Québec jusqu'à vouloir les obliger d'assister aux prières des Huguenots, M. de Champlain, retenu en France pour les affaires du Canada et les siennes propres, porta des plaintes au roi. Le sieur de la Ralde fut alors nommé pour remplacer le sieur de Caen.

13. A son retour à Québec, en 1626, Champlain trouva l'habitation et le fort Saint-Louis dans l'état où il les avait laissés deux ans auparavant. Il fit achever le magasin, et, considérant que le fort commencé était bien petit pour servir de retraite aux habitants de Québec, en cas d'attaque, il résolut, nonobstant la mauvaise volonté de la compagnie, de le démolir et de construire à sa place un fort plus spacieux.

14. Le roi Louis XIII et son ministre, le cardinal de Richelieu, ayant appris que la compagnie ne remplissait pas ses engagements, résolurent de la supprimer et d'en former une nouvelle qui donnât enfin naissance à une colonie française catholique, selon le dessein de François I. En conséquence, une nouvelle compagnie connue sous le nom de Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, fut formée le 29 avril 1627. Elle était composée du Cardinal de

11. Quels furent les premiers Jésuites qui vinrent au Canada?—12. Que fit Champlain à la nouvelle de la conduite de de Caen envers les catholiques de Québec?—13. Dans quel état Champlain trouva-t-il la colonie à son retour à Québec, en 1626? Que fit-il alors?—14. Que firent le roi Louis XIII et son ministre, le cardinal de Richelieu, ayant appris que la compagnie ne remplissait pas ses engagements? Quand fut formée la compagnie des Cent-Associés?

Richelieu, du maréchal d'Effiat, du sieur de Roquemont, du commandeur de Rasilly, de M. de Champlain et de plusieurs autres personnes distinguées par leur naissance ou par leurs richesses.

15. La nouvelle compagnie s'obligea à faire passer deux ou trois cents hommes dans la Nouvelle-France, dès l'année 1628, et à continuer d'en envoyer annuellement, afin qu'au bout de quinze ans la colonie renfermât au moins 4000 Français catholiques. La compagnie devait : 1^o loger, nourrir et entretenir les nouveaux colons pendant trois ans; 2^o leur distribuer des terres défrichées et des grains pour les premières semences; 3^o enfin, pourvoir pendant quinze ans à la subsistance des ministres de la religion et à l'entretien du culte.

16. En retour des dépenses que la compagnie aurait à encourir, le roi lui accordait la concession à perpétuité du Canada et de la Floride, avec leurs dépendances, sous la réserve de foi et hommage, avec une couronne d'or du poids de huit mares, à chaque mutation de roi, et la confirmation des principaux officiers de justice. Le roi accordait aussi à la même compagnie le pouvoir de fabriquer des armes, de fortifier les places nécessaires à la conservation du pays, de distribuer les terres aux conditions qu'elle jugerait à propos, ainsi que la jouissance exclusive, non-seulement de la traite des pelleteries, mais encore, et pendant quinze ans, celle de tout autre commerce par terre et par mer, à la réserve, cependant, de la pêche de la morue et de celle de la baleine, qui devaient être libres à tous les Français.

17. Presque aussitôt après cette puissante organisation, qui donnait de si belles espérances pour l'avenir de la colonie, la guerre se déclara entre la France et l'Angleterre. Celle-ci envoya aussitôt une

15. A quoi s'obligea la nouvelle compagnie?—16. Quels avantages le roi accordait-il à la compagnie, en retour des dépenses qu'elle avait à encourir?—17. Qu'arriva-t-il presque aussitôt après cette organisation qui donnait de si belles espérances pour l'avenir de la colonie? Quelle fut le résultat de la guerre?

flotte de dix-huit vaisseaux, commandée par David Kertk, calviniste français, pour s'emparer de la Nouvelle-France.

Il est incontestable que David Kertk avec ses deux frères Louis et Thomas, et les autres chefs de cette expédition, étaient des calvinistes français et d'autres mécontents qui, s'étant réfugiés en Angleterre, se donnèrent à cette nation pour faire la guerre à la France, leur patrie.

18. David Kertk s'empara d'abord de Port-Royal et de Tadoussac. Il envoya ensuite une chaloupe à Québec, où elle arriva le 10 juillet 1628, portant à Champlain une lettre dans laquelle il était invité à rendre ce fort et l'habitation de cette place. Celui-ci répondit avec honnêteté et dignité, mais en même temps avec assurance: "Ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde; et, sachant très-bien que rendre un fort et habitation en l'état où nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre roi, . . . je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans d'abord voir l'essai de vos canons, approches. . . . Nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir et empêcher, si nous pouvons, les prétentions que vous avez eues sur ces lieux." Le refus ferme de Champlain engagea les ennemis à renoncer au dessein de déloger les Français. Toutefois, s'ils eussent attaqué Québec, ils l'auraient pris assez facilement, car il ne s'y trouvait plus que cinquante livres de poudre à canon, et les provisions de toute espèce manquaient.

19. Sur le refus de Champlain, Kertk prit le parti de surprendre la flottille chargée de vivres, que la nouvelle compagnie envoyait au secours de Québec. Cette

18. De quelles places Kertk s'empara-t-il d'abord? Que fit-il ensuite?—19. Sur le refus de Champlain, quel parti prit alors Kertk?

flottille, commandée par de Roquemont, dut, après six heures de combat, se rendre à l'amiral Kertk. Sa destruction entraînait nécessairement les suites les plus fâcheuses pour la colonie.

20. En 1629, une escadre anglaise, commandée par les frères Kertk, se présenta devant Québec, et M. de Champlain, n'ayant encore reçu aucun secours de France, fut obligé de se rendre. En apprenant l'arrivée de cette escadre, Champlain avait convoqué une assemblée des principaux de la colonie pour délibérer de concert sur le parti à prendre ; il y fut arrêté que, dans l'impuissance où l'on était de se défendre, on chercherait à obtenir la meilleure composition que l'on pourrait. Champlain obtint, en effet, une composition honnête et raisonnable. Il fut permis aux Français de sortir avec leurs armes, leurs habits et les pelleteries qui leur appartenaient en propre ; aux soldats, d'emporter chacun leurs habits et une robe de castor, et aux religieux, leurs robes et leurs livres, en leur promettant à tous de les conduire en Angleterre, et de là en France.

21. Le lendemain de la capitulation, 20 juillet, le capitaine Louis Kertk prit possession de la place et traita Champlain avec beaucoup d'égards. Il offrit sa protection et pleine liberté à deux ou trois familles françaises établies à Québec, si elles voulaient rester dans le pays. C'est que Louis Kertk était français de naissance, homme affable et très-poli. Champlain et les Jésuites partirent avec Thomas Kertk pour Tadoussac, où ils préféreraient attendre le départ de la flotte pour l'Europe. David Kertk reçut Champlain avec politesse.

22. A son arrivée en Angleterre, le 20 octobre 1629, Champlain apprit que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec. Il se rendit chez l'ambassadeur

20. Qu'arriva-t-il en l'année 1629?—21. Qu'eut lieu le lendemain de la capitulation?—22. Qu'apprit Champlain à son arrivée en Angleterre? Où se rendit-il?

français, auquel il présenta un mémoire de ce qui s'était passé, et l'original de la capitulation de Québec. Mais il s'écoula plus de deux ans avant que la difficulté fût réglée.

CHAPITRE III.

De la restitution à la France, du Canada et de l'Acadie, à la formation de la compagnie de Montréal (1632-1640).

SOMMAIRE.

1-3. Le Canada est restitué à la France.—4. Champlain gouverneur.—4. Établissement des Trois-Rivières.—5-7. Collège des Jésuites.—8-9. Mort de M. de Champlain ; son éloge.—10-11. M. de Montmagny lui succède.—12-13. Fondation de Sillery.—14-15. Fondation de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines.—16. Les Iroquois attaquent les Hurons et les Algonquins.

1. Peu après l'arrivée de Champlain à Paris, en 1629, le gouvernement français envoya en Angleterre demander la restitution du Canada et de l'Acadie. Le 29 mars 1632, un traité entre les deux couronnes fut conclu à St. Germain en Laye, en vertu duquel le roi d'Angleterre promettait de restituer à sa majesté très-chrétienne tous les lieux occupés par les Anglais dans la Nouvelle-France.

2. La compagnie des Cent-Associés rentrait alors dans tous ses droits. On songea d'abord à envoyer Champlain pour reprendre possession du Canada ; mais la compagnie n'avait ni vaisseaux pour faire le voyage, ni fonds pour en obtenir. Ainsi, l'on crut qu'il valait mieux charger de cette affaire Guillaume de Caen, qui, à de grandes richesses, joignait la modération. D'ailleurs, comme la prise de Québec par les Anglais lui avait causé de grands dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer

1. Que fit le gouvernement français, peu après l'arrivée de Champlain à Paris ? Quel en fut le résultat ?—2. Qui fut d'abord chargé de reprendre possession de Québec ?

ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Émery de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant, non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie.

3. Québec fut remis aux Français le 13 juillet 1632. Il y avait déjà près de trois ans que les Anglais s'en étaient emparés. Les Français restés dans le pays avaient trouvé ce temps bien long; aussi, furent-ils remplis de joie, lorsqu'à la place du pavillon anglais, ils virent flotter le drapeau blanc. Depuis le départ de Champlain, ils avaient été privés de secours religieux et même maltraités par leurs compatriotes protestants, qui étaient passés au service de l'ennemi.

4. Connaissant le zèle et l'expérience de Champlain, la compagnie lui confia de nouveau le gouvernement de la Nouvelle-France, avec des pouvoirs plus amples qu'auparavant. Il fit voile de Dieppe, le 23 mars 1633; sa flottille portait environ 200 personnes, tant matelots que colons, avec des marchandises, des armes et des munitions en abondance; parmi les passagers étaient les RR. Pères Masse et de Brebœuf. La petite flotte mouilla devant Québec le 23 mai. Grande fut la joie des habitants du pays, quand ils virent arriver le fondateur de la colonie; car tous connaissaient et admiraient son dévouement et son noble caractère.

5. Pour ôter aux sauvages de l'ouest la pensée de descendre au-dessous de Québec, afin d'y trafiquer avec les Anglais, Champlain établit un poste de traite sur un îlot, auquel on donna le nom de Richelieu. Cet îlot est situé en haut du rapide qui porte ce nom, à mi-distance entre Montréal et les Trois-Rivières. L'année suivante, 1634, il envoya le sieur de la Vio-

3. Quand la ville de Québec fut-elle remise aux Français?—4. Rentrée dans tous ses droits, que fit la compagnie en 1633? Quand la petite flotte mouilla-t-elle devant Québec?—5. Quel moyen prit Champlain pour ôter aux sauvages de l'ouest la pensée de descendre au-dessous de Québec pour y trafiquer avec les Anglais? Que fit-il encore l'année suivante?

lette en établir un autre aux Trois-Rivières, à l'embouchure de la rivière du même nom.

6. Vers la fin de 1635, un collège fut érigé à Québec, sous la direction des Révérends Pères Jésuites. Le Père Charlevoix remarque qu'en moins de trois ans après la restitution du Canada, il y eut quinze Jésuites dans le pays. Tous ces missionnaires se distinguèrent par une piété, un zèle, une résignation et un dévouement extraordinaires. Le premier fruit de leur zèle fut la fondation du collège dont on vient de parler.

7. La nouvelle d'une institution collégiale à Québec eut l'effet d'engager plusieurs familles honorables de France à passer au Canada, où elles pourraient désormais procurer à leurs enfants une éducation chrétienne et une instruction convenable à leur état. Les sauvages mêmes, dans l'espoir d'y faire instruire les leurs, se rendirent de toutes parts aux environs de Québec.

8. Mais un événement vint tout-à-coup jeter le deuil dans la colonie : la mort de M. de Champlain. Cet homme, qui avait exposé son corps à tant de périls, enduré tant de rudes privations, soutenu tant de fatigues et d'épreuves, succomba, enfin, aux atteintes d'une paralysie, qui le conduisit au tombeau après deux mois et demi de souffrances, le jour de Noël, 1635, après avoir reçu les secours de la religion avec de grands sentiments de piété.

9. Champlain fut universellement regretté, et, à juste titre, car c'était un homme de bien et de mérite. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'était son activité, sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur tendre et compatissant, et un grand fonds d'honneur et de charité. Mais ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est qu'il parut toujours un homme vérita-

6. Quelle faveur fut conférée à la colonie, vers la fin de 1635 ?—7. Quel effet produisit sur la population l'érection d'un collège ?—8. Quel événement vint jeter le deuil dans la colonie ?—9. Quelle mémoire a laissé M. de Champlain ?

blement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion.

10. Le successeur de M. de Champlain fut M. de Montmagny, chevalier de Malte, qui, à une sincère piété, joignait un zèle et une fermeté rares. Il arriva à Québec le 11 juin 1636. A son débarquement, il fut reçu par la population toute entière, et se rendit à l'église où le *Te Deum* fut chanté en signe de joie et de reconnaissance. M. de Châteaufort avait remplacé M. de Champlain par *intérim*.

11. Au commencement de l'année 1636, les Iroquois avaient paru en armes au milieu du pays des Hurons; mais ceux-ci les repoussèrent avec l'aide de quelques Français qui se trouvaient parmi eux.

12. Pour mettre les sauvages chrétiens, et ceux qui se préparaient à le devenir, à l'abri des insultes des Iroquois et des rigueurs de l'hiver, on fonda, en 1637, la bourgade de Sillery, près de Québec. Le promoteur de cette œuvre nationale et religieuse fut l'illustre commandeur de Malte, Noël Brulart de Sillery, ancien Ministre d'état, qui, venant d'embrasser l'état ecclésiastique, ne s'occupait plus qu'à l'exercice des œuvres de charité.

13. Douze familles chrétiennes fort nombreuses, avaient d'abord pris possession des logements qu'on leur avait préparés à Sillery; elles furent bientôt suivies de plusieurs autres. Ces sauvages prirent peu à peu un esprit et des mœurs convenables à des chrétiens. Le voisinage de Québec, loin de leur nuire, leur fut favorable; car les habitants de cette ville naissante menant généralement une vie régulière, ne pouvaient qu'inspirer de l'estime pour la religion aux néophytes de Sillery.

14. Le second fruit du zèle des Révérends Pères

10. Quel fut le successeur de M. de Champlain dans le gouvernement de la colonie? Quand M. de Montmagny arriva-t-il à Québec?

—11. Qu'avaient fait les Iroquois au commencement de l'année 1636?—12. Quel établissement fut fondé pour mettre les sauvages chrétiens à l'abri des insultes des Iroquois?—13. Que remarquait-on parmi les sauvages chrétiens établis à Sillery?—14. Quel fut le second fruit du zèle des Pères Jésuites dans la Nouvelle-France?

Jésuites dans la Nouvelle-France, fut l'établissement, à Québec, d'un hôpital pour y recevoir les malades, et celui d'une école pour l'éducation des jeunes filles. Ils furent aidés dans cette entreprise par Madame d'Aiguillon, qui fonda l'Hôtel-Dieu, et par Madame de la Peltrie, qui consacra ses biens et sa personne à l'établissement des Ursulines.

15. Ces deux établissements furent confiés : le premier, aux religieuses Augustines, dites Hospitalières, et le second, aux Ursulines. Ces religieuses arrivèrent à Québec le 1er août 1639. Les Hospitalières, au nombre de trois, étaient de la maison de Dieppe : et, les Ursulines, également au nombre de trois, ayant avec elles Madame de la Peltrie, leur fondatrice, s'embarquèrent le 4 mai 1639. Leur arrivée à Québec fut une grande fête pour toute la ville. Le gouverneur les reçut à la tête de ses troupes et au bruit du canon, et les mena à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces.

16. En 1640, les Iroquois tombèrent inopinément sur une tribu éloignée et en firent un grand massacre. Ils étaient si animés contre les Algonquins et les Hurons, qu'ils proposèrent la paix aux Français, à la seule condition que leurs alliés n'y fussent pas compris. Pendant qu'un conseil se tenait à ce sujet aux Trois-Rivières, les Iroquois en sortirent pour aller piller plusieurs canots de Hurons et d'Algonquins qui venaient d'arriver chargés de pelleteries. Un procédé aussi indigne montra le peu de fond qu'il y avait à faire sur leur parole ; en conséquence, la négociation fut rompue à l'heure même. La colonie était à la veille d'être détruite par les Iroquois, si elle ne recevait un secours prompt et puissant que la compagnie, cependant, lui refusait, et que le roi ne pouvait lui envoyer. Mais la divine Providence, qui veillait sur la petite colonie, allait se charger elle-même de le lui faire parvenir.

15. A quelles religieuses furent confiés l'hôpital pour les malades et l'école pour l'éducation des jeunes filles ? Quand ces religieuses arrivèrent-elles à Québec ?—16. Que firent les Iroquois en 1640 ?

CHAPITRE IV.

De la formation de la Compagnie de Montréal, à l'administration de M. de Lauzon (1640-1650).

SOMMAIRE.

1. Compagnie de Montréal.—2. M. de Maisonneuve.—3. Fondation de Villemarie ou Montréal.—4. Fort de Richelieu.—5. Les PP. Jogues et Bressani pris par les Iroquois.—6. Paix conclue aux Trois-Rivières.—7. Traité de la compagnie des Cent-Associés avec les habitants de la colonie.—8. Martyre du P. Jogues et mort des PP. Masse et de Nouë.—9. Hostilités des Iroquois.—9. M. d'Ailleboust remplace M. de Montmagny.—10. Qualités de M. de Montmagny.—11. Création d'un Conseil.—12. Bourgade St. Joseph détruite; martyre du P. Danlie.—13. Destruction de St. Ignace et de St. Louis; martyre des PP. de Brebeuf et Gabriel La'emant.—14. Dispersion de la nation huronne.—15-16. Ruine de la bourgade St. Jean et mort des PP. Granier et Chabanel.

1. En 1640, plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que laïques, animées d'un zèle religieux, s'associèrent en France, sous le nom de "Compagnie de Montréal," pour le soutien de la religion catholique en Canada, et pour la conversion des sauvages. Cette société se proposait de former dans l'île de Montréal une bourgade française bien fortifiée et à l'abri de toute insulte, et où les pauvres seraient reçus et mis en état de subsister de leur travail. Mais il lui fallait un chef propre à assurer le succès de l'entreprise. Elle le trouva dans M. de Maisonneuve, gentilhomme champenois, l'un des associés.

2. M. de Maisonneuve arriva à Québec, au mois de septembre 1641, amenant plusieurs familles de France. Comme la saison était trop avancée pour se rendre immédiatement dans l'île de Montréal, où il n'y avait pas d'habitation, les nouveaux arrivés passèrent l'hiver à Québec. M. de Maisonneuve avait été nommé gou-

1. Quelle est l'association qui se forma en 1640 pour empêcher la colonie de périr? Que se proposait cette société?—2. A qui fut confié le gouvernement de la nouvelle colonie?

verneur de la future colonie par la Compagnie de Montréal, suivant le pouvoir que celle-ci avait reçu du roi.

3. Au printemps de 1642, M. de Maisonneuve s'embarqua pour l'île de Montréal avec sa petite colonie, et y arriva le 17 mai. Le débarquement se fit sur l'endroit nommé depuis la Pointe-Callières, en présence de M. de Montmagny et du supérieur des Jésuites, qui y célébra aussitôt la messe. L'île fut alors mise sous la protection de la très-sainte Vierge. Peu de temps après, une nouvelle recrue arriva de France, puis une troisième l'année suivante. La nouvelle ville fut appelée Villemarie. (On l'entoura d'une palissade de pieux.)

4. Pour empêcher les Iroquois de pénétrer dans la colonie, le gouverneur-général fit bâtir un fort à l'entrée de la rivière de Sorel. Ce fort fut achevé en peu de temps, quoique pussent faire sept cents Iroquois qui vinrent fondre sur les travailleurs, mais qui furent repoussés avec perte. On donna à ce fort le nom de Richelieu.

Assurés de l'appui des Hollandais de Manhatte (New-York), qui commençaient à leur fournir des armes et des munitions, et à qui ils vendaient les pelletteries qu'ils avaient enlevées aux alliés des Français, les Iroquois ne cessaient pas leurs courses et leurs brigandages.

5. A la nouvelle de la formation de Villemarie, en 1644, les Iroquois, excités par de perfides Hurons, allèrent l'attaquer. Trois Montréalais furent tués et trois autres, faits prisonniers; mais M. de Maisonneuve, qui commandait, tua de sa main le chef des Iroquois.

3. Que fit M. de Maisonneuve au printemps de 1642? Quel nom reçut la nouvelle ville?—4. Que fit le gouverneur-général pour empêcher les Iroquois de pénétrer dans la colonie? Qu'est-ce qui encourageait les Iroquois à faire des courses en Canada?—5. Que firent les Iroquois, en 1644, en apprenant la formation de Villemarie. Qu'arriva-t-il alors aux PP. Jogues et Bressani? Quelle nouvelle reçut-on du pays des Hurons?

Vers le même temps, ces mêmes sauvages détruisaient par le feu des bourgades entières de Hurons, et en massacraient tous les habitants. Les PP. Jogues et Bressani tombaient aussi entre leurs mains, et étaient horriblement maltraités.

6. Peu après la prise du P. Bressani, M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, manda à M. de Montmagny que des Hurons venaient d'arriver dans son poste avec trois prisonniers Iroquois. Profitant de la conjoncture, M. de Montmagny se rendit aux Trois-Rivières, et invita les Iroquois, les Hurons et les Algonquins à une assemblée générale pour y traiter de la paix. Elle y fut en effet conclue.

L'hiver suivant, on vit les Iroquois, les Hurons et les Algonquins chasser ensemble aussi paisiblement que s'ils eussent été de la même nation. Les missionnaires profitèrent de ce calme pour travailler avec une nouvelle ardeur à la conversion des sauvages. Mais la paix ne fut pas de longue durée.

7. Les difficultés survenues entre la compagnie des Cent-Associés et les habitants de la colonie, furent réglées par un traité signé entre les deux parties et confirmé par le roi, en 1645. La compagnie céda aux habitants, représentés par M. de Repentigny, le privilège de faire la traite des pelleteries, à la condition: 1^o qu'ils paieraient le clergé, les fonctionnaires à partir du gouverneur, et toutes les dépenses de l'administration; 2^o qu'ils rempliraient les obligations de la société envers les corps religieux, feraient passer tous les ans en Canada jusqu'à vingt personnes des deux sexes; et 3^o qu'ils paieraient annuellement un millier pesant de peaux de castor assorties.

8. Le 17 octobre 1646, comme le P. Jogues entrait dans la cabane d'un huron, un iroquois, qui s'y trou-

6. Que manda M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières? Que fit M. de Montmagny? Quel fut le résultat de l'assemblée?—7. Comment se réglèrent les difficultés survenues entre la compagnie des Cent-Associés et les habitants de la colonie?—8. Quelle fut la fin du P. Jogues?

vait caché, lui fendit la tête d'un coup de hache. Un jeune Français, nommé Lalande, qui accompagnait le missionnaire, eut le même sort que lui. Cette perte fut d'autant plus sensible à la colonie qu'on venait de perdre, l'hiver précédent, les PP. Edmond Masse et Anne de Nouë. Le premier était mort à Sillery; le second avait été trouvé gelé sur le grand fleuve, à quelques lieues du fort Richelieu.

9. En 1647, les Iroquois, divisés en petites bandes, se mirent en campagne: ils brûlèrent le fort Richelieu, abandonné dès l'automne précédent, et allèrent surprendre les Algonquins, qui, comptant sur la paix, avaient quitté les Trois-Rivières et s'étaient dispersés pour faire la chasse.

10. Au mois d'août 1648, M. d'Ailleboust succéda à M. de Montmagny. Le nouveau gouverneur était un homme de bien, rempli de religion et de bonne volonté. Il avait commandé dans l'île de Montréal, pendant un voyage en France de M. de Maisonneuve. M. de Montmagny possédait à un haut degré la persévérante énergie qui ne se lasse jamais devant des difficultés toujours renaissantes. "Il emporta, dit le Père Lalemant, les regrets de la colonie, et laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse."

11. M. d'Ailleboust apportait un nouvel édit royal du 5 mars 1648. Cet édit portait: 1^o que le gouverneur-général devait, à l'avenir, être nommé pour trois ans seulement; 2^o que le roi créait un conseil composé du gouverneur de la colonie, du supérieur des Jésuites de Québec, en attendant qu'il y eût un évêque, du dernier gouverneur sorti de charge, de deux habitants du pays élus tous les trois ans par les gens tenant le conseil et par les syndics des communautés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

12. Le 4 juillet 1648, les Iroquois se jetèrent à l'im-

9. Que firent les Iroquois, en 1647?—10. Qui succéda à M. de Montmagny?—11. Qu'apportait de France M. d'Ailleboust? Quels étaient les dispositifs de l'édit royal?—12. Que firent les Iroquois le 4 juillet 1648? Quelle fut la conduite du P. Daniel au milieu du carnage de ses néophytes?

proviste sur la bourgade huronne de St. Joseph, composée de 400 familles et massacrèrent ou firent prisonniers de guerre 700 Hurons. Au milieu du carnage de ses chers néophytes, le P. Daniel baptisa un grand nombre de Catéchumènes par aspersion, puis fut lui-même tué et son corps jeté dans les flammes.

13. Le 16 mars 1649, ces mêmes sauvages, au nombre d'environ mille, la plupart, armés d'arquebuses que leur donnaient les Hollandais, firent irruption d'abord sur la bourgade Saint-Ignace; et, sans perdre eux-mêmes plus de dix hommes, ils tuèrent et firent prisonniers tous les Hurons de ce bourg, puis, allèrent attaquer la bourgade Saint-Louis, qu'ils livrèrent aux flammes. Tandis que 500 Hurons prenaient incontinent la fuite, les PP. de Brebeuf et Gabriel Lalemant tenaient ferme pour pouvoir absoudre ou baptiser ceux qui étaient restés dans la bourgade. Ils furent pris l'un et l'autre par les Iroquois, qui les firent expirer dans les plus horribles tourments.

La haine de ces barbares à l'égard des missionnaires avait surtout la religion chrétienne pour objet. Comprenant que ces deux religieux prononçaient le nom de Jésus dans leur supplice, ils voulurent les empêcher d'invoquer ainsi Celui pour lequel ils mouraient: ils en vinrent donc jusqu'à mettre, à diverses fois, des tisons enflammés dans la bouche des courageux martyrs, afin de leur griller la langue. Le Père de Brebeuf expira ainsi le 16 mars 1649, et le Père Gabriel Lalemant, le lendemain.

14. En apprenant ces désastres répétés, les Hurons de quinze bourgades prirent le parti d'abandonner leurs cabanes et d'y mettre le feu, dans l'espérance de trouver leur salut au milieu des bois ou en se réfugiant chez d'autres peuples.

13. Que firent encore les Iroquois le 16 mars 1649? Quelle fut la conduite des Pères de Brebeuf et Gabriel Lalemant, dans cette circonstance?—14. Quel parti prirent les Hurons de quinze bourgs, en apprenant ces désastres répétés? A quoi se décidèrent les Pères Jésuites de cette mission, le 15 mai 1649?

Les Pères Jésuites de cette mission se décidèrent à quitter leur résidence de Sainte-Marie, pour suivre trois cents familles huronnes, la plupart chrétiennes, dans l'île de Saint-Joseph où elles s'étaient réunies.

15. Le 7 décembre 1649, tous les habitants de la bourgade Saint-Jean, presque toute composée de Hurons fugitifs, furent massacrés ou emmenés captifs. Le Père Charles Garnier, leur missionnaire, fut tué au milieu de ses néophytes pendant qu'il exerçait son saint ministère. Le Père Noël Chabanel, autre missionnaire, mourut aussi vers ce temps, tué, dit-on, par un huron apostat.

16. La destruction de la nation huronne, qui avait été la fidèle alliée des Français, causa dans la colonie une douloureuse sensation, à laquelle se mêlait un sentiment de profonde inquiétude.

CHAPITRE V.

De l'administration de M. de Lauzon, à la formation du Conseil Supérieur (1650-1663.)

SOMMAIRE.

1-2. M. de Lauzon gouverneur.—3. Attaque des Iroquois contre Montréal et contre les Trois-Rivières.—4. Mort du P. Buteux.—5. Les Iroquois demandent la paix.—6-7. Montréal reçoit de nouveaux secours.—8. M. de Lauzon retourne en France.—9. Le vicomte d'Argenson gouverneur.—10. La desserte de Montréal confiée aux Sulpiciens.—11-12. Vigueur de M. d'Argenson.—13. Arrivée de Mgr. de Laval.—14. L'abbé de Queylus fonde le Séminaire de Montréal.—15-16. Bravoure de Dollard et de ses compagnons.—17. Massacres commis par les Iroquois.—18-19. M. d'Argenson est remplacé par M. d'Avaugour.—20. Difficultés entre l'évêque et le gouverneur.—21. Mgr. de Laval porte ses plaintes au roi.—22-23. Grand tremblement de terre.

1. L'année 1650, si funeste à la Nouvelle-France

15. Quel fut le sort de la bourgade de Saint-Jean presque toute composée de Hurons fugitifs?—16. Que causa dans la colonie la destruction de la nation huronne?

1. Comment finit l'année 1650, si funeste à la Nouvelle-France par la destruction des Hurons?

par la destruction des Hurons, se termina par la nomination de M. de Lauzon comme gouverneur-général, en remplacement de M. d'Ailleboust. M. de Lauzon n'arriva à Québec que le 14 octobre 1651, accompagné de deux de ses fils. Il trouva la colonie dans un état d'extrême faiblesse et rudement harcelée par les Iroquois, que leurs grands succès sur les Hurons avaient enhardis.

2. Le 18 juin 1651, une nombreuse bande d'Iroquois, ayant attaqué quelques Français à la Pointe Saint-Charles, près de Villemarie, M. de Maisonneuve envoya aussitôt du secours sous la conduite de Charles Le Moine. Les Iroquois laissèrent morts sur la place, vingt-cinq ou trente des leurs, indépendamment des blessés, qui furent emportés ou qui prirent la fuite; tandis que les colons n'eurent que quatre hommes blessés.

3. Le 26 juillet suivant, les Iroquois assiégèrent l'hôpital de Villemarie; mais le major Lambert Closse, qui s'y trouvait en garnison avec 16 hommes, le défendit depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, contre 200 Iroquois, qui furent obligés de se retirer honteusement devant cette poignée de braves.

4. L'année suivante, la colonie fit une perte bien douloureuse, dans la personne de M. du Plessis-Bouchart, gouverneur des Trois-Rivières, qui fut tué avec quinze de ses hommes dans un engagement contre un partie d'Iroquois. C'était le plus douloureux échec qu'eussent encore reçu les Français dans leurs guerres contre les Iroquois.

Comme le Père Buteux remontait le Saint-Maurice pour se rendre chez les Attikamègues, il fut massacré avec ses conducteurs par des Iroquois. Le Père Buteux fut le septième Jésuite qui tomba sous les coups des ennemis de la foi.

2. Que fit une nombreuse bande d'Iroquois, le 18 juin 1651?—3. Que firent-ils le 26 juillet suivant?—4. Quelle douloureuse perte fit la colonie en 1652? Qu'arriva-t-il au Père Buteux, comme il remontait le Saint-Maurice?

5. Vers la fin d'août 1653, cinq cents Agniers s'approchèrent des Trois-Rivières et tinrent ce poste bloqué pendant quelque temps. Le 6 novembre suivant, ils demandèrent la paix, qui leur fut accordée.

6. M. de Maisonneuve, qui avait été obligé d'aller en France demander un renfort devenu nécessaire, fut de retour au Canada le 27 septembre 1653, avec une recrue de cent hommes, levée dans l'Anjou, le Maine, le Poitou et la Bretagne. Il ne voulut conduire avec lui que des hommes jeunes, robustes et courageux, tous propres au métier des armes, exercés chacun dans quelque profession nécessaire ou utile au nouvel établissement, tous sincèrement catholiques. Il exigea de plus qu'ils fussent gens de bien et de mœurs irréprochables, afin qu'ils ne gâtassent pas le reste du toupeau : en quoi, est-il dit, il a parfaitement réussi.

7. Villemarie ne devint réellement colonie, qu'après l'arrivée de la recrue dont on vient de parler. Cette recrue, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on y eût vue jusqu'alors, fut, à proprement parler, le commencement de l'établissement solide de cette colonie. Jusqu'à ce moment, on n'y avait eu qu'un poste militaire, le fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu.

8. Dans l'été de 1656, M. de Lauzon, se voyant avancé en âge, et comprenant qu'il ne convenait plus aux circonstances dans lesquelles se trouvait la colonie, prit le parti de retourner en France. Il établit, dans le gouvernement de la colonie, son fils, de Lauzon-Charny, en attendant l'arrivée de son successeur. Mais, quelque temps après, celui-ci voulant aller rejoindre son père en France, nomma M. d'Ailleboust, ancien gouverneur, pour commander dans la colonie jusqu'à l'arrivée du successeur de son père.

5. Que firent 500 Agniers, vers la fin d'août 1653 ? Continuèrent-ils leur agression ?—6. Quand M. de Maisonneuve fut-il de retour au Canada ?—7. Quand Villemarie devint-elle réellement colonie ?—8. Quel parti prit M. de Lauzon, se voyant avancé en âge ?

9. M. de Lauzon eut pour successeur le vicomte d'Argenson, nommé le 26 janvier 1657, mais qui ne put arriver à Québec que le 11 juillet 1658. Il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang par M. d'Ailleboust, qui se retira ensuite à Montréal, où il mourut en 1660.

10. Une nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques avait précédé au Canada M. d'Argenson. Elle était composée de quatre ecclésiastiques pour la mission de Villemarie, envoyés par le vénérable M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Ces Messieurs étaient Gabriel de Queylus, Souart, Galinier, prêtres, et Dollet, clerc. M. de Queylus était muni des pouvoirs de grand-vicaire, que lui avait accordés l'archevêque de Rouen. Après avoir installé ses compagnons à Villemarie, M. de Queylus vint se fixer au chef-lieu de la colonie.

Avant le départ de ces messieurs pour le Canada, la Compagnie de Montréal avait cédé au Séminaire de Saint-Sulpice la propriété et la conduite de l'île, pour le temporel aussi bien que pour le spirituel; mais cette cession ne fut effectuée dans les formes qu'en 1663.

Toute la colonie, dit le P. de Charlevoix, fut charmée de voir un corps accrédité, puissant et fécond en excellents sujets, se charger de défricher et de faire peupler une île, dont les premiers possesseurs n'avaient pas poussé l'établissement autant qu'on avait d'abord espéré.

11. Le lendemain de son arrivée à Québec, M. d'Argenson apprit que des Algonquins venaient d'être massacrés par les Iroquois, sous le canon du fort. Il poursuivit aussitôt les assassins, à la tête de 250 hommes; mais il ne put les rejoindre.

12. Peu de temps après, les Iroquois s'approchèrent

9. Quel fut le successeur de M. de Lauzon?—10. Quelle nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques avaient précédé au Canada M. d'Argenson?—11. Qu'apprit M. d'Argenson, le lendemain de son arrivée à Québec? Que fit-il alors?—12. Que firent les Iroquois peu de temps après?

des Trois-Rivières dans le dessein de surprendre ce poste; mais M. de la Potherie, qui y commandait, arrêta les huit hommes qu'ils y avaient envoyés sous prétexte de parlementer, en garda un et envoya les autres au gouverneur-général qui en fit bonne justice. Ce coup de vigueur procura à la colonie quelques moments de repos.

13. Au milieu des désastres, qu'elle venait d'essuyer, la colonie eut la consolation de recevoir le 16 juin 1659, Mgr. François de Laval-Montmorency, sacré évêque de Pétrée, le 8 décembre 1658, et nommé en même temps vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Le prélat était accompagné du Père Jérôme Lalemant qui, après la dispersion des Hurons, était passé en France, pour représenter aux Cent-Associés les besoins du pays. Il amenait encore plusieurs prêtres, qui furent mis en possession des cures dont les Jésuites avaient été chargés jusqu'alors, ces derniers étant les seuls prêtres dans la Nouvelle-France, à l'exception pourtant de l'île de Montréal, qui était desservie par les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

14. En 1659, fut fondé à Montréal, par l'abbé de Queylus, le Séminaire de Saint-Sulpice. Toute la colonie applaudit à cette grande œuvre, qui fut bientôt suivie de la fondation d'un hôpital par M. de la Dauversière et Madame de Bullion.

15. Au printemps de 1660, la colonie était menacée d'une destruction complète. Ne recevant aucun secours de France, elle semblait ne se soutenir que par une espèce de miracle; car les habitants ne pouvaient s'éloigner des forts sans courir risque d'être massacrés ou enlevés.

16. La colonie dut son salut en partie à dix-sept braves Français de Montréal, qui périrent glorieusement pour sauver leurs frères. Avant de partir pour

13. Quelle consolation reçut la colonie au milieu de ces désastres? — 14. Quand fut fondé le Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal? — 15. En quel état se trouvait la colonie, au printemps de 1660? — 16. A qui la colonie dut-elle son salut?

leur expédition, ces dix-sept braves, dont le chef se nommait Dollard, firent leur testament, se confessèrent et communierent ensemble, et, en présence des saints autels, promirent de ne jamais demander quartier et de se soutenir fidèlement les uns les autres. Le 1er mai, ils se trouvèrent au pied du saut des Chaudières, sur la rivière des Outaouais. Ayant trouvé là un petit fort construit de pieux à demi pourris, ils résolurent d'y attendre les Iroquois. Ceux-ci ne tardèrent pas à paraître. Le combat dura dix jours. Des 700 Iroquois qui avaient assiégé ce petit fort, un grand nombre furent tués et mis hors de combat. Des masses de cadavres iroquois s'élevèrent autour de la palissade durant la dernière attaque, et servirent aux assiégeants pour l'escalader. Les vainqueurs furent stupéfaits de la résistance que leur avaient opposée les dix-sept Français renfermés dans un si faible réduit, sans eau, sans nourriture, et sans un instant de repos. Aussi, affaiblie et lassée, l'armée iroquoise renonça-t-elle au projet d'attaquer Québec.

17. Les Iroquois reparurent, au printemps suivant, en différents endroits de la colonie et y firent de grands dégâts. Un prêtre du séminaire de Montréal fut tué en revenant de dire la messe à la campagne. M. de Lauzon, sénéchal de la Nouvelle-France, et fils du précédent gouverneur, eut le même sort, ainsi que plusieurs personnes de considération. Enfin, depuis Tadoussac jusqu'à Montréal, on ne voyait que des traces sanglantes du passage de ces barbares.

Dans le même temps, la colonie fut désolée par une sorte d'épidémie qui sévissait indistinctement sur les Français et sur les Sauvages, mais particulièrement sur les enfants.

18. M. d'Argenson eut pour successeur le baron d'Avaugour, qui arriva à Québec le 31 août 1661. Le peu de secours que M. d'Argenson recevait de la compagnie des Cent-Associés, sa mauvaise santé,

17. Que firent les Iroquois au printemps suivant ? Quel autre fléau vint déoler la colonie dans le même temps ?—18. Quel fut le successeur de M. d'Argenson ?

comme aussi des chagrins particuliers, l'avaient engagé à demander son rappel avant le temps.

19. Le premier soin de M. d'Avaugour, après son arrivée en Canada, fut de visiter tous les postes de son gouvernement. Après cette visite, il se décida à demander au roi les troupes et les munitions qui lui paraissaient nécessaires pour la défense de la colonie. L'année suivante, M. d'Avaugour reçut un renfort de 400 hommes avec plusieurs officiers de mérite, ce qui causa la plus grande joie dans Québec.

20. Cette joie fut bientôt troublée par la dissension qui éclata entre le gouverneur et Mgr. de Laval, au sujet de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. De tout temps, il y avait eu défense rigoureuse de vendre aux sauvages des boissons enivrantes, et le baron d'Avaugour lui-même avait prohibé cet abus sous les peines les plus sévères.

Mgr. de Laval avait lancé l'excommunication générale contre les traiteurs d'eau-de-vie aux sauvages. Une femme de Québec leur en ayant vendu, fut sur-le-champ conduite en prison. Par charité pour elle, le Père J. Lalemant voulut intercéder pour la délinquante auprès du gouverneur; et celui-ci, par une résolution bien contraire à son ordonnance, lui répondit brusquement que, puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute punissable pour cette femme, elle ne le serait désormais pour personne. Raide et inflexible, rien ne put faire revenir M. d'Avaugour sur sa décision indiscrete. Tout le monde en fut bientôt instruit, et le désordre devint extrême; ce qui porta Mgr. de Laval à renouveler l'excommunication contre les traiteurs. La petite chrétienté, qui avait donné les plus belles espérances, tomba dans un état déplorable de confusion et de démoralisation. Elle n'écoutait plus ni évêque, ni prédicateurs, ni confesseurs.

19. Quel fut le premier soin de M. d'Avaugour après son arrivée en Canada? Quel parti prit-il après cette visite? Fut-il exaucé?—20. Cette joie ne fut-elle pas troublée?

21. Voyant que tous ses efforts pour résister au torrent du mal, étaient inutiles, Mgr. de Laval prit la résolution d'aller porter lui-même ses plaintes au pied du trône. Il s'embarqua en effet pour la France, le 12 août 1662, laissant les esprits des bons citoyens partagés entre l'espérance et la crainte.

22. Presque aussitôt après le départ du prélat, un épouvantable tremblement de terre eut lieu. Ce phénomène fut plus puissant sur les consciences que ne l'avaient été toutes les foudres de l'Église et toutes les menaces des prédicateurs. Ce qu'il importe de considérer avant tout dans ce phénomène, ce sont trois circonstances fort extraordinaires, et bien propres à établir dans tous les esprits la conviction qu'elles y laissèrent, que Dieu ne l'avait ordonné que pour opérer la conversion des cœurs, savoir : le temps que dura ce tremblement de terre ; l'étendue du pays où il se fit sentir ; enfin, la protection visible de Dieu sur les Sauvages et les Français, au milieu de ce désastre.

Cet affreux tremblement de terre commença le 5 février, et se fit sentir, à de fréquents intervalles, jusque vers la mi-mars, sur une étendue de 200 lieues de longueur, et 100 lieues de largeur, avec une violence dont on n'avait point encore eu d'exemples ; non-seulement personne n'y perdit la vie, mais les conversions les plus étonnantes s'opérèrent, et, pendant quelque temps, il ne fut plus question de l'odieux trafic des liqueurs fortes, source de tout le mal.

23. Mgr. de Laval plaida si bien sa cause auprès de Louis XIV, qu'il en obtint tous les pouvoirs qu'il désirait relativement au commerce d'eau-de-vie ; il eut même assez d'influence pour faire rappeler le gouverneur. ;

21. Quelle résolution prit Mgr. de Laval, voyant que tous ses efforts pour résister au torrent du mal étaient inutiles ?—22. Qu'arriva-t-il d'extraordinaire dans la colonie, presque aussitôt après le départ du prélat ?—23. Quel fut le succès de Mgr. de Laval en France ?

TROISIÈME ÉPOQUE.

DE L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR, A LA
CONQUÊTE DU PAYS PAR LES ANGLAIS (1663-1760),

CHAPITRE PREMIER.

*De l'établissement du Conseil Supérieur, à la première
administration de M. de Frontenac (1663-1672).*

SOMMAIRE.

1. La Compagnie des Cent-Associés remet au roi la Nouvelle-France.—2. Formation du Conseil Supérieur.—3. Cour de justice.—4. M. d'Avaugour est remplacé par M. de Mézy.—6. Retour de Mgr. de Laval.—7. M. de Mézy mécontent; sa mort.—8. Arrivée du marquis de Tracy.—8. Accueil qui lui est fait.—9. Arrivée du régiment de Carignan et de M. de Courcelles, gouverneur.—10. Travaux exécutés par M. de Tracy.—11. Expédition contre les Iroquois.—12. Compagnie des Indes Occidentales.—13. Dimes.—14. Obstacles à la conversion des Sauvages.—16. Ouverture du petit Séminaire de Québec.—17. Fermeté de M. de Courcelles.—18. Érection de l'évêché de Québec.—19. Arrivée de quatre Pères Récollets.—19. Changement dans le gouvernement de Montréal.

1. L'année 1663 s'ouvrit, pour la Nouvelle-France, par la démission de la Compagnie des Cent-Associés, qui remit au roi ses privilèges et son domaine, le 24 février.

2. Par un édit du mois d'Avril 1663, le roi créait un conseil souverain, chargé d'administrer la justice et de régler le commerce local, ainsi que toutes les affaires de police. Ainsi, en passant des mains de la compagnie entre celles du roi, la colonie avait fait un grand pas. La Nouvelle-France devenait une province, Québec était honoré du nom de ville, et une justice royale s'y établissait.

Le conseil devait être composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, qui en était le président d'of-

1. Comment s'ouvrit l'année 1663, pour la Nouvelle-France?—2. Que créait le roi par un édit d'Avril 1663? Comment le conseil devait-il être composé?

fice, d'un procureur-général, d'un greffier en chef, et de quatre conseillers, nommés par le gouverneur, l'évêque et l'intendant.

3. Trois cours de justice furent alors établies: à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières. Leurs décisions, qui devaient être conformes à la coutume de Paris, et aux édits et ordonnances du royaume, forment une partie considérable des lois qui, jusqu'à présent, ont dirigé les cours civiles du Canada.

4. M. d'Avaugour fut remplacé dans le gouvernement de la Nouvelle-France, par M. de Mézy, qui arriva à Québec vers la mi-septembre 1663, avec Mgr. de Laval, plusieurs officiers de guerre et de justice, des troupes, et une centaine de familles.

5. Cette même année 1663, la compagnie de Montréal céda la propriété de l'île du même nom, aux MM. du Séminaire de St. Sulpice de Paris, établis à Montréal depuis six ans.

6. Bien que proposé au roi par Mgr. de Laval lui-même pour gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Mézy ne fut pas plus tôt en place que, prêtant l'oreille à ceux qui avaient abusé du faible de son prédécesseur, il parut un tout autre homme. Son esprit s'aigrissant de plus en plus contre Mgr. de Laval et ses amis, le porta à commettre des fautes déplorables, surtout dans un homme chargé d'exercer une puissance si étendue.

7. M. de Mézy mourut à Québec le 5 mai 1665, après s'être réconcilié avec tous, et avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie dans de grands sentiments de piété. Il avait été trompé par quelques-uns de ces hommes inquiets et turbulents, qui cherchaient à faire fortune en semant le trouble. Une fois lancé dans une fausse voie, il s'était laissé entraîner par la violence naturelle de son caractère, et avait

3. Combien de cours de justice furent alors établies?—4. Par qui M. d'Avaugour fut-il remplacé dans sa charge?—5. Que fit la compagnie de Montréal, cette même année?—6. Quelle fut la conduite de M. de Mézy?—7. Quelle fut sa fin?

poussé les choses si loin, que le roi dut donner l'ordre de le rappeler en France.

8. Vers ce temps, le marquis de Tracy, lieutenant général des armées du roi, était envoyé dans la Nouvelle-France, en qualité de vice-roi. Le marquis avait pour mission d'établir l'ordre dans le pays, et de réduire les Iroquois. Il arriva à Québec le 30 juin 1665, avec quelques compagnies du régiment de Carignan. M. de Tracy fut reçu au milieu des acclamations et des cris de joie de la population entière, qui l'accompagna, au son des cloches, jusqu'à la cathédrale, où Mgr. de Laval, revêtu de ses ornements pontificaux, l'attendait au milieu de son clergé.

Après avoir présenté l'eau bénite et la croix à M. de Tracy, le prélat le conduisit au prie-Dieu qui lui avait été préparé, près du chœur. Là, malgré sa grande faiblesse, le marquis s'agenouilla sur le pavé, sans vouloir se servir du carreau qu'on lui offrait. Après le chant du *Te Deum*, Mgr. de Laval le conduisit jusqu'à la porte de la cathédrale avec les mêmes honneurs qu'il lui avait rendus en entrant.

Le marquis marchait toujours précédé de quatre pages et de vingt-quatre gardes, portant les couleurs du roi; six laquais le suivaient, et il était toujours environné de plusieurs officiers.

9. Peu après l'arrivée du marquis de Tracy, l'escadre mouilla devant Québec, et y débarqua d'abondants secours, savoir: 1^o le reste du régiment de Carignan avec M. de Salières, qui en était colonel; 2^o M. de Courcelles, nommé gouverneur du pays; 3^o M. Talon, intendant; 4^o un grand nombre de familles et d'artisans; 5^o des chevaux, les premiers qu'on eût vus en Canada, plus une certaine quantité de troupeaux. En un mot, il arrivait une colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer.

MM. de Courcelles et Talon avaient reçu instruc-

8. Quel personnage fut, vers ce temps, envoyé dans la Nouvelle-France, en qualité de vice-roi? Quelle était sa mission? Quand arriva-t-il à Québec? Comment y fut-il reçu?—9. Quel secours reçut de France la colonie, peu après l'arrivée du marquis de Tracy?

tion de juger, avec le marquis de Tracy, des plaintes portées contre M. de Mézy; mais Dieu en avait réglé autrement, et ils durent s'occuper à réparer les fautes commises par ce gouverneur dans la conduite des affaires intérieures de la colonie.

"Messieurs de Tracy, de Courcelles et Talon," disent les annales de l'Hôtel-Dieu, "étaient doués de toutes les qualités qu'on pouvait souhaiter. Ils joignaient à un extérieur prévenant, beaucoup d'esprit, de douceur, de prudence, et s'accordaient parfaitement pour donner une haute idée de la puissance et de la majesté royale; ils cherchèrent tous les moyens propres à former ce pays, et y travaillèrent avec une grande application. Cette colonie, sous leur sage conduite, prit des accroissements merveilleux, et, selon les apparences, on pouvait espérer qu'elle deviendrait florissante."

10. Aussitôt que le vice-roi eut reçu les secours qu'il attendait, ses premiers soins furent de garantir la colonie des incursions des Iroquois. Il fit immédiatement construire trois forts: le premier, à Sorel, le second, à Chambly, et le troisième, à Sainte-Thérèse. Ces ouvrages, qui furent exécutés avec extrême diligence, intimidèrent d'abord les Iroquois, surtout les Agniers, et leur bouchèrent le passage principal et ordinaire pour entrer dans la colonie; mais ils ne tardèrent pas à s'en ouvrir plusieurs autres.

11. Au printemps suivant, résolu de montrer aux Iroquois qu'on était en état de les punir de leurs insultes et de leur perfidie, le vice-roi marcha contre eux, à la tête de 600 soldats du régiment de Carignan, plus un pareil nombre de Canadiens et une centaine de Sauvages. A l'approche des Français, effrayés, ils abandonnèrent leurs villages, et allèrent se mettre à couvert dans des lieux où il ne fut pas possible de les atteindre.

10. Quels furent les premiers soins du vice-roi, aussitôt qu'il eût reçu les secours qu'il attendait? Quels moyens prit-il?—11. Que fit le vice-roi pour montrer aux Iroquois qu'on était en état de les punir de leurs insultes? Que firent-ils à l'approche des Français?

12. Le dernier acte d'autorité du marquis de Tracy, avant de repasser en France, fut d'établir la compagnie des Indes Occidentales dans tous les droits de celle des Cent-Associés. Cette compagnie, qui exista dix ans (1664-1674), ne prit guère plus à cœur que la précédente les intérêts de la colonie.

13. En septembre 1667, le Conseil supérieur arrêta que les dîmes ne seraient levées qu'au vingt-sixième, et qu'elles seraient payées en grains. Vers le même temps, les Pères Garnier, Bruyas, Millet et Carheil, Jésuites, s'établissaient, comme missionnaires, dans les cantons iroquois; et les Pères Dablon, Marquette, Allouez et autres, allaient visiter les tribus sauvages jusqu'alors inconnues: les *Poutéouatamis*, les *Miamis*, les *Outagamis*, les *Sakis*, les *Illinois*, etc., et se fixaient au saut Sainte-Marie, ou sur les bords des grands lacs *Supérieur* et *Michigan*.

14. La traite de l'eau-de-vie fut toujours le principal obstacle à la conversion des Sauvages: elle paralysait partout les travaux des missionnaires; cependant les Iroquois pouvaient la faire librement avec les Anglais et les Hollandais.

15. Le roi ayant donné l'ordre de faire rentrer en France le régiment de Carignan, quatre compagnies obtinrent de demeurer au Canada; elles se fixèrent plus tard dans le pays, et plus spécialement sur les bords de la rivière Richelieu. Plusieurs des officiers, qui étaient gentilshommes, y reçurent des fiefs ou des seigneuries.

16. En 1668, Mgr. de Laval fonda un petit séminaire à Québec; il y avait déjà établi le grand Séminaire, cinq ans auparavant.

17. Cette même année, trois soldats français, con-

12. Quel fut le dernier acte d'autorité du marquis de Tracy, avant de repasser en France?—13. Quel arrêt le Conseil supérieur rendit-il en septembre 1667?—14. Quel obstacle rencontrait-on toujours à la conversion de la plupart des Sauvages?—15. Qu'est devenu le régiment de Carignan?—16. Quel établissement fonda Mgr. de Laval en 1668?—17. Quelle conduite tint le gouverneur à l'égard de trois soldats français coupables de meurtre?

vaincus d'avoir enivré et ensuite tué un chef iroquois, furent fusillés, par ordre du gouverneur, en présence des Iroquois qui étaient venus se plaindre.

M. de Courcelles maintenait, par sa fermeté, la bonne intelligence entre les Français et les Sauvages, et faisait régner la paix parmi ces derniers.

18. Vers le même temps, l'intendant Talon obtint du roi, pour cause de santé, son retour en France. Son administration, active et intelligente, avait fait avancer le pays fort rapidement. Aussi, les amis de la colonie regrettèrent-ils son départ. "M. Talon nous quitte" écrivait la Mère de l'Incarnation, "et retourne en France, au grand regret de tout le monde et à la perte de tout le Canada, car, depuis qu'il est ici en qualité d'intendant, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitent." Il s'était occupé attentivement de tous les besoins de la colonie, et avait étudié les ressources qu'elle présentait. Par ses soins, des découvertes avaient été faites dans le Nord et dans l'Ouest, les mines de fer de la baie St. Paul avaient été examinées, l'exploitation de celle du Saint-Maurice avait été encouragée, et des mémoires avaient été dressés pour le ministère de la marine.

A cette même époque, la petite vérole, appelée aussi *picotte*, vint ravager le nord du Canada, et acheva de dépeupler ces vastes contrées.

19. Au mois d'août 1670, M. Talon revenait au Canada accompagné du Révérend P. Allard, récollet, et de quatre autres religieux du même ordre. Le même navire avait aussi amené une partie des cinq cents familles et des secours considérables que le roi avait accordés à M. Talon pour la colonie. Il portait aussi M. Perrot, qui venait au Canada comme gouverneur de Montréal, en remplacement de M. de Maisonneuve, qui avait demandé à se retirer. M. Perrot avait obtenu du roi des lettres, dans lesquelles il était expres-

18. Que sait-on de l'administration de l'intendant Talon?—19. Quels religieux arrivèrent à Québec au mois d'août 1670? De quels personnages étaient-ils accompagnés?

sément déclaré qu'elles avaient été données au nom de M. de Bretonvilliers, supérieur-général du Séminaire de St. Sulpice. Le droit des seigneurs de Montréal à nommer le gouverneur de l'île, était ainsi solennellement reconnu.

20. "Toute l'île de Montréal," dit le Père de Charlevoix, "ressemblait à une communauté religieuse, parce que, dès le commencement, on avait eu un soin particulier à n'y recevoir que des habitants d'une conduite exemplaire. Ils étaient, d'ailleurs, les plus exposés aux courses des Iroquois; et, comme les Israélites, au retour de la captivité de Babylone, ils s'étaient vus obligés, en bâtissant leurs maisons et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leurs outils d'une main, et leurs armes de l'autre, pour se défendre d'un ennemi qui ne faisait la guerre que par surprise."

21. Afin d'opposer une nouvelle barrière aux Iroquois, M. de Courcelles conçut le dessein de bâtir un fort à un endroit nommé Cataracoui; mais il n'en eut pas le temps, car, après en avoir tracé le plan et pris toutes les mesures pour le faire exécuter, il dut se rendre à Québec, où l'attendait son successeur.

M. de Courcelles avait demandé son rappel en France pour cause de santé. Il fut sincèrement regretté, car il avait déployé une sagesse et une fermeté qui le rendaient cher aux Français, et le faisaient craindre des Sauvages.

CHAPITRE II.

De la première administration de M. de Frontenac, à celle de M. de Denonville (1672-1685).

SOMMAIRE.

1. De Frontenac, gouverneur; son caractère.—2. Fort de Cataracoui.—3. Difficultés que se crée M. de Frontenac par

20. Quelle était la conduite de la population de Montréal vers le même temps?—22. Quel dessein conçut M. de Courcelles, pour opposer une nouvelle barrière aux Iroquois?

l'inflexibilité de son caractère.—4-6. M. de la Salle complète la découverte du Mississipi.—7. Rappel de M. de Frontenac et de M. Duchesneau. M. de la Barre, gouverneur.—8. Expédition de M. de la Barre contre les Iroquois; il manque d'énergie.

1. M. de Courcelles fut remplacé par Louis de Buade, comte de Frontenac, lieutenant général des armées du roi. Il arriva à Québec au commencement de l'automne 1672.

2. L'année suivante, M. de Frontenac fit construire le fort qu'avait projeté M. de Courcelles, à l'endroit appelé Cataracoui, et lui donna son nom; c'est aujourd'hui Kingston.

3. Vers ce même temps, le comte de Frontenac, ayant appris qu'à Montréal des officiers du roi faisaient la traite malgré les défenses publiques, envoya le sieur Bizard, lieutenant de ses gardes, pour les arrêter; or, M. Perrot, gouverneur de Montréal, qui était associé secrètement avec l'un des prévenus, prit parti pour ce dernier. Mandé à Québec pour donner sur sa conduite des explications satisfaisantes, M. Perrot s'y refusa; il fut alors arrêté par les ordres du gouverneur-général et emprisonné au château Saint-Louis.

Mais malheureusement M. de Frontenac ne se borna pas à cette vigueur qu'il venait de déployer pour le soutien des lois; la fougue de son caractère l'emporta beaucoup trop loin. M. Perrot avait à Montréal un ami, M. l'abbé de Salignac Fénélon, du Séminaire de St. Sulpice, qui n'avait pas approuvé tous les procédés du gouverneur-général; celui-ci le fit aussi emprisonner, sous le prétexte qu'il avait prêché contre lui. Le comte de Frontenac se brouilla ensuite avec M. Duchesneau, intendant de la colonie, exila, de sa propre autorité, le procureur-général et deux des conseillers; enfin, la cour dut le rappeler et la paix fut rétablie dans le pays.

1. Par qui M. de Courcelles fut-il remplacé?—2. Quand M. de Frontenac fit-il construire le fort qu'avait projeté M. de Courcelles?
3. Quelle fut la conduite de M. de Frontenac dans le gouvernement de la colonie?

“Le comte de Frontenac,” dit le Père de Charlevoix, “avait l’esprit vif, pénétrant, ferme, fécond et fort cultivé; mais il était susceptible des plus injustes préventions, et capable de les porter bien loin. Sa valeur et sa capacité étaient égales; personne ne sut mieux prendre, sur les peuples qu’il gouverna, cet ascendant si nécessaire pour les retenir dans le devoir et le respect.”

4. En l’année 1673, l’intendant Talon chargea Louis Jolliet, natif de Québec, et le P. Marquette, jésuite, d’aller reconnaître si le fleuve dont parlaient les Sauvages de l’ouest, se jettait dans le golfe du Mexique ou dans l’Océan Pacifique.

Ces deux intrépides voyageurs se rendirent à la baie des Puants, sur le lac Michigan, remontèrent la rivière aux Renards, qui s’y jette, puis descendirent la rivière Wisconsin jusqu’à son embouchure. De là, ils suivirent le grand cours d’eau dont la rivière Wisconsin n’est qu’un petit affluent; puis, après avoir passé devant les bouches du Missouri et de l’Arkansas, ils s’arrêtèrent en ce dernier endroit, convaincus que le fleuve qu’ils venaient de descendre était bien celui que les Sauvages désignaient sous le nom de Michisipi, ou grande rivière,” et qu’il se jette dans le golfe du Mexique.

Ils revinrent sur leurs pas; le P. Marquette se fixa chez les nations de l’Ouest, où il mourut deux ans après, et Jolliet retourna à Québec, après avoir failli se noyer au saut Saint-Louis et y avoir perdu la relation détaillée de son voyage.

5. En 1674, Québec fut érigé en évêché. Mgr. de Laval qui, jusqu’alors, n’était qu’évêque *in partibus* de Pétrée, et vicaire apostolique du Canada, en fut le premier titulaire. Louis XIV avait enfin permis que

4. De quoi l’intendant Talon chargea-t-il Jolliet et le P. Marquette, en 1673? Rapportez en peu de mots le voyage de Jolliet et du P. Marquette.—5. En quelle année Québec fut-il érigé en évêché? Quel en fut le premier évêque?

cet évêché dépendit immédiatement du St. Siège, mais sans cesser d'être uni à l'Église de France.

5. Pendant son gouvernement, le comte de Frontenac conçut le projet de faire explorer les régions intérieures du nouveau continent. Le sieur Cavelier de la Salle s'offrit pour cette grande entreprise. C'était un homme instruit, actif, et animé du double désir de s'illustrer et de s'enrichir. M. de la Salle était accompagné du chevalier de Tonti et d'une trentaine d'hommes, tous nouvellement arrivés de France, avec le dessein d'achever les découvertes du Mississipi, commencées par le sieur Jolliet et le Père Marquette.

6. M. de la Salle monta d'abord à Cataracoui (1678) dont la seigneurie lui fut cédée, à condition qu'il rebâtirait en pierres le fort de Frontenac. De Cataracoui, il alla à Niagara, où il établit un poste. Puis, il fit construire sur les lacs Érié et Ontario, les premiers vaisseaux qu'on y ait vus; bâtit le fort Saint-Louis, à l'ouest du Mississipi, et descendit ce fleuve jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique, qu'il atteignit au mois d'août 1682. Tout le pays qu'arrose le Mississipi fut proclamé colonie française, et reçut le nom de *Louisiane* en l'honneur de Louis XIV. De la Salle revint ensuite à Québec, d'où il s'embarqua pour la France.

7. Voyant que le gouverneur de Frontenac et l'intendant Duchesneau ne pouvaient plus longtemps vivre ensemble, la cour de France les rappela tous les deux. M. le Fèvre de la Barre, ancien officier de marine, fut nommé pour remplacer M. de Frontenac. Il arriva à Québec dans l'été de 1682.

8. En 1684, M. de la Barre porta la guerre chez les Iroquois, et s'avança jusqu'au lac Ontario, à la

5. Quel projet conçut M. de Frontenac pendant son gouvernement? Quel personnage s'offrit pour cette grande entreprise?—6. Que fit d'abord M. de la Salle? Où alla-t-il ensuite?—7. Quel parti prit la cour de France voyant que M. de Frontenac et M. Duchesneau ne pouvaient vivre plus longtemps ensemble?—7. Que fit M. de la Barre, en 1684? Quel fut le résultat de cette expédition?

tête de 130 réguliers, 700 miliciens et 200 sauvages. Cette expédition ne fut pas honorable pour le gouverneur; car il montra beaucoup trop de faiblesse dans le traité de paix qu'il conclut avec les Iroquois.

CHAPITRE III.

De l'administration de M. de Denonville, à la seconde administration de M. de Frontenac (1685-1689).

SOMMAIRE.

1. M. de Denonville remplace M. de la Barre, et pousse vigoureusement la guerre.—2. Expédition à la baie d'Hudson.—3. Injuste arrestation de chefs Iroquois.—4. Expédition de M. de Denonville.—5. Construction du fort de Niagara.—7. Massacre de Lachine.—8. Retour de Mgr. de Laval au Canada; et Mgr. de Saint-Valier, son successeur.—9. Projet d'invasion des colonies anglaises.—10. Population française du Canada.

1. Le successeur de M. de la Barre fut le marquis de Denonville, colonel des dragons, qui avait fait preuve de courage et d'habileté, et de qui on pouvait attendre de la fermeté et de la vigueur, lorsque les circonstances l'exigeraient. Le premier soin de M. de Denonville fut de s'instruire de l'état où se trouvaient les affaires avec les Iroquois. Il comprit bientôt que les Français n'auraient jamais ces peuples pour amis, et que la meilleure politique à suivre était de les humilier et de les affaiblir au point de leur faire trouver leur sûreté dans la soumission ou la neutralité.

2. Tout en préparant une expédition contre les Iroquois, M. de Denonville envoya, en 1686, un parti de 90 hommes à la baie d'Hudson, pour reprendre les postes surpris par les Anglais. Les plus célèbres de cette petite troupe étaient les sieurs d'Iberville, de Sainte-Hélène et de Maricourt, officiers braves et très-habiles dans la guerre sauvage, et tous trois

1. Quel fut le successeur de M. de la Barre? Quel fut le premier s in du nouveau gouverneur?—2. Que fit M. de Denonville, tout en préparant une expédition con're les Iroquois?

fil de Charles Le Moyne. Dans cette campagne, les Anglais perdirent tous leurs établissements dans la baie d'Hudson, à l'exception du fort Nelson.

3. M. de Denonville attira les principaux chefs iroquois à Cataracoui, sous divers prétextes ; là, il les fit saisir, enchaîner et conduire à Québec, puis en France, où les galères les attendaient. Ce qu'il y eut de plus déplorable dans cette conduite perfide du gouverneur, c'est que celui-ci avait impliqué dans cette trahison deux saints missionnaires, les Pères de Lamberville et Milet, sans faire attention que non-seulement il mettait ces religieux en danger de perdre la vie, mais qu'il discréditait peut-être sans retour, aux yeux des sauvages, la religion chrétienne.

4. Au commencement de 1687, après avoir reçu les renforts qu'il attendait de France, le gouverneur se disposa à faire définitivement la guerre aux Iroquois. Il commanda lui-même l'expédition. Composée de 2000 hommes, y compris 300 sauvages, l'expédition partit de l'île Ste. Hélène, le 13 juin, sur 200 bateaux et autant de canots d'écorce. Arrivé à la rivière des Sables, M. de Denonville fit élever un retranchement dans un lieu avantageux, et y laissa 400 hommes pour assurer la retraite, en cas de quelque malheur. Comme l'armée arrivait à un troisième défilé, elle fut vigoureusement attaquée par 800 Iroquois, qui furent à la fin repoussés après avoir perdu plus de 60 de leurs guerriers, morts sur-le-champ ou des suites du combat. L'armée poursuivit les Iroquois, et pénétra dans le canton de Tsonnonthouan ; mais elle n'y trouva personne. Elle employa plus de dix jours à parcourir le pays, détruisant toutes les bourgades ; elle brûla une immense quantité de blé d'Inde ou maïs, et tua un nombre prodigieux de pourceaux.

3. Quelle conduite perfide tint M. de Denonville à l'égard des principaux chefs iroquois ?—4. Que fit le gouverneur, au commencement de 1687 ? Par qui fut commandée l'expédition ? De combien d'hommes était-elle composée ? Qu'éprouva l'armée après avoir passé deux défilés très-dangereux ?

5. Pour assurer sa victoire sur les Iroquois, le marquis de Denonville fit bâtir un fort à Niagara et y laissa une garnison de cent hommes, sous les ordres du capitaine de Troyes. Mais, bientôt après, le commandant et presque toute la garnison succombaient à une maladie causée par la mauvaise qualité des vivres.

6. A peine le gouverneur était-il de retour à Québec, que les Iroquois recommencèrent leurs hostilités. Ils se répandirent dans la colonie et assiégèrent Chambly, d'où ils furent repoussés. On apprit bientôt que ce mouvement avait été encouragé par les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, lesquels ne se faisaient aucun scrupule de violer le traité de neutralité. Les Iroquois firent enfin des propositions de paix au gouverneur; elles furent acceptées.

7. Au lieu de venir conclure le traité de paix comme on s'y attendait, 1500 d'entre eux, excités par un chef huron, firent, durant la nuit du 5 août 1689, une descente dans l'île de Montréal. Ils y massacrèrent hommes, femmes et enfants, mirent le feu partout et emmenèrent du seul canton de Lachine, près de 200 prisonniers, qu'ils brûlèrent ensuite dans leurs villages.

8. Dans ses difficultés, la colonie fut encouragée et réjouie par le retour de Mgr. de Laval, qui revenait au Canada pour terminer sa vie au milieu de ses anciennes ouailles. Les vertus du vénérable prélat, ses longs et pénibles travaux dans la Nouvelle-France, son amour sincère pour les enfants du pays, l'avaient rendu cher aux Canadiens. Il eut pour successeur Mgr. de St. Valier.

9. Vers ce même temps, le gouverneur jugeait que tant que les Anglais seraient en possession de la Nouvelle-York, ils susciteraient continuellement par ja-

5. Que fit le marquis de Denonville pour assurer sa victoire sur les Iroquois?—6. Que firent les Iroquois, aussitôt que le gouverneur fut de retour à Québec?—7. La paix que les Iroquois avaient demandée, fut-elle conclue?—8. Quel événement vint encourager et réjouir la colonie, au milieu de ses difficultés? Quel fut le successeur de Mgr. de Laval?—9. Que pensait le gouverneur touchant le voisinage de la colonie anglaise de la Nouvelle York?

lousie, de nouveaux embarras à la colonie française, et qu'avec eux, l'on n'avait rien à espérer pour la tranquillité de la Nouvelle-France. En conséquence, il fit passer en France M. de Callières, gouverneur de Montréal, avec un plan qu'il devait soumettre au roi, pour la conquête de la Nouvelle-Angleterre. Louis XIV approuva le plan, mais ce ne fut pas le marquis de Denonville qui fut chargé de le mettre à exécution ; car il fut rappelé en France et remplacé par le comte de Frontenac.

10. La population française du Canada, en 1688, n'était que de 11249 individus, ou d'un peu plus de 12000, en y comprenant le gouvernement de l'Acadie.

CHAPITRE IV.

*De la seconde administration de M. de Frontenac,
à la paix de Ryswick (1689-1697).*

SOMMAIRE.

1. M. de Frontenac arrive à Québec —2. Destruction du fort Frontenac.—3. Expédition des Abénaquis dans la Nouvelle-Angleterre, et de M. d'Iberville à la baie d'Hudson.—4. Expédition dans la Nouvelle-York et dans la Nouvelle-Angleterre.—5.-6. Siège de Québec par Phipps.—6. Attaque de Montréal manquée.—7. Nouvelles incursions des Iroquois.—8. Mission du sieur de Courtemanche.—9. Combat de la Prairie.—10. Attaque de Plaisance.—11. Prise du fort Sainte-Anne par les Anglais à la baie d'Hudson.—12. 13. Prise du fort Nelson dans la baie d'Hudson.—15. Expédition du comte de Frontenac contre les Iroquois.—16. 17. 18. Exploits de d'Iberville.—19. 20. Paix de Ryswick.

1 Le marquis de Denonville eut pour successeur le comte de Frontenac. Celui-ci arriva à Québec, le 12 octobre 1689. Le 27 du même mois, M. de Frontenac alla visiter Montréal, qui venait d'être ravagé par les Iroquois.

10. Quelle était la population française du Canada, en 1688 ?

1. Quel fut le successeur du marquis de Denonville ? Où alla M. de Frontenac, le 27 du même mois ?

2. Ayant appris que M. de Denonville avait donné l'ordre de raser le fort Frontenac ou Cataracoui, le nouveau gouverneur fit préparer en toute diligence un convoi de vingt-cinq canots, pour porter le contre-ordre au commandant de Varennes. Le convoi venait de quitter Lachine, lorsqu'on vit arriver la garnison du fort, qui l'avait fait sauter, après avoir détruit les vivres et les munitions. On conçoit assez tout le chagrin que dut ressentir M. de Frontenac, en apprenant cette nouvelle qui renversait tous ses projets futurs par rapport à ce poste fortifié.

3. La campagne de 1689 ne fut pas malheureuse dans toutes les parties de la Nouvelle-France; car les Abénaquis, alliés des Français, firent subir aux Anglais, dans l'Acadie, un échec assez humiliant; et d'Iberville et ses compagnons soutinrent l'honneur du drapeau français dans la baie d'Hudson.

Les Abénaquis enlevèrent aux Anglais quatorze petits forts assez bien munis, tuèrent plus de deux cents personnes, et rapportèrent un butin considérable.

A la baie d'Hudson, d'Iberville prit sur l'ennemi deux navires avec toute leur charge, en conduisit un à Québec, et remit l'autre à son frère, Paul de Maricourt, à qui il confia les ports du fond de la baie.

4. Pour se conformer aux intentions de Louis XIV, le comte de Frontenac porta la guerre dans la Nouvelle-York et dans la Nouvelle-Angleterre, durant l'hiver de 1689-90. Il divisa son expédition en trois partis qui tombèrent sur les Anglais par trois endroits à la fois.

Le premier parti, composé d'un peu plus de 200 Canadiens et Sauvages, sous les ordres de Lemoyne de Sainte-Hélène et de d'Ailleboust de Mantet, était

2 Quel parti prit le nouveau gouverneur, en apprenant que M. de Denonville avait donné l'ordre de faire raser le fort Frontenac?—3. La campagne de 1689 fut-elle malheureuse dans toutes les parties de la Nouvelle-France?—4. Que fit le comte de Frontenac, pour se conformer aux intentions de Louis XIV? Comment divisa-t-il l'expédition? Quel en fut le succès?

dirigé sur la Nouvelle-York. Il arriva le 18 février, vers onze heures du soir, devant Corlar. Ce bourg, habité presque exclusivement par des Hollandais, renfermait plus de 80 maisons, et formait un carré long, fermé avec des palissades. L'attaque avait été remise à deux heures du matin, lorsque le sommeil serait le plus profond; mais le froid était devenu si intense qu'il fit changer de résolution: on marcha à l'heure même. Gardant un profond silence, les Canadiens pénétrèrent dans le bourg et le parcoururent dans toute sa longueur. Le signal de l'attaque donné, toutes les maisons furent assaillies et bientôt la résistance fut écrasée. Un petit fort fut emporté et tous les soldats qui le défendaient y furent tués. Soixante personnes, hommes, femmes et enfants périrent dans la chaleur du combat, qui dura environ deux heures; on brûla quelques maisons, et l'on fit bon nombre de prisonniers.

Le second parti, formé aux Trois-Rivières, ne comptait que vingt-huit Canadiens et vingt-quatre Sauvages. Le brave Hertel le commandait. Après une marche de deux mois, Hertel arriva à Salmon-Falls, village anglais défendu par une maison fortifiée et par deux forts de pieux. Tout fut sur-le-champ emporté d'assaut. Trente des assiégés furent tués; les autres, au nombre de cinquante-quatre, restèrent prisonniers. Les vainqueurs ne perdirent qu'un canadien. Le soir du même jour, averti que deux cents Anglais s'avançaient pour lui couper la retraite, Hertel se mit en bataille sur le bord d'une rivière, à la tête du seul pont fort étroit qu'il fallait passer pour aller à lui. Ses soldats tinrent ferme, tuèrent sept des ennemis, en blessèrent dix, et forcèrent les autres à se retirer.

Le troisième parti, organisé à Québec et commandé par M. de Portneuf, était composé de Canadiens, d'une compagnie de réguliers tirée de l'Acadie, et de quelques Abénaquis. Il fut dirigé sur Casco, à l'embouchure de la rivière Kénébec, où il arriva à la fin de mai. Cette expédition ne fut pas moins heureuse que les autres. Le grand fort de Casco, bien fourni de

munitions et monté de huit pièces de canon, ainsi que quatre autres petits forts, tombèrent bientôt au pouvoir de Portneuf. Les fortifications de cette place furent rasées, et les habitations réduites en cendres, à deux lieues à la ronde.

5. Ces incursions dans la Nouvelle-Angleterre et dans la Nouvelle-York, loin d'intimider les habitants de ces provinces, les portèrent à faire des efforts vigoureux pour chasser les Français du Canada. Pour y parvenir, les provinces anglaises armèrent une flotte de sept vaisseaux, qu'elles confièrent au chevalier Phipps. Cette flotte fit voile pour l'Acadie au mois de mai 1690, et s'empara de Port-Royal, de la Hève, de Chédabouctou et de presque tous les postes que les Français y avaient.

6. La même année 1690, les colonies anglaises mirent en mer une seconde flotte de trente-cinq voiles, portant 2000 hommes de débarquement, sous le commandement de l'amiral Phipps, pour faire la conquête de toute la Nouvelle-France. Cette flotte parut devant Québec, le 16 octobre. Elle y rencontra une si vigoureuse résistance, qu'après quatre jours de bombardement, elle dut rebrousser chemin, après avoir perdu 600 hommes, 10 vaisseaux, beaucoup de canons et de munitions de guerre; et, pour comble de disgrâce, Phipps perdit presque le reste de sa flotte en redescendant le fleuve.

Le mouvement que devait opérer les Anglais était celui-ci: pendant que leur flotte assiégerait Québec, le général Winthrop, à la tête de 3000 Anglais et Iroquois, devait attaquer Montréal; mais la tentative échoua.

7. Pendant l'été de 1690, les Iroquois firent plusieurs incursions dans la colonie, et tuèrent un grand nombre d'habitants et de soldats, avec plusieurs officiers

5. Quel effet produisirent ces incursions dans la Nouvelle-York et dans la Nouvelle-Angleterre?—6. Que firent encore les colonies anglaises, la même année 1690? Quand parut la flotte ennemie devant Québec? Comment y fut-elle reçue?—7. Que firent les Iroquois pendant l'été de 1690?

de mérite. Le comte de Frontenac fit tout ce qu'il put pour arrêter leurs courses; mais la faiblesse de ses ressources ne lui permit pas de poursuivre plus rigoureusement ces ennemis irréconciliables des Français.

8. Après le revers de la flotte anglaise devant Québec, le sieur de Courtemanche reçut la mission d'aller en informer les Hurons et les Outaouais, ranimer leur esprit guerrier. Il fallait du courage et une grande habileté pour passer, accompagné de dix hommes seulement, à travers toutes les bandes iroquoises.

9. Au commencement de mai 1691, mille Iroquois vinrent établir leur camp à l'embouchure de la rivière des Outaouais, et, de là, se répandirent dans les environs de Montréal. M. de Callières, gouverneur de cette place, rassembla aussitôt sept à huit cents sauvages, lesquels, joints à une poignée de Français, soutinrent une rude attaque à la Prairie de la Madeleine, et parvinrent à mettre l'ennemi en déroute. Dans ce combat, le sieur de Varennes y fit des prodiges de valeur.

D'autres partis d'Iroquois, parmi lesquels se trouvaient des Anglais, parcoururent le pays, depuis Repentigny jusqu'aux îles du lac Saint-Pierre, faisant partout des dégâts considérables, et exerçant des cruautés inouïes sur les Français qui tombaient entre leurs mains.

10. En septembre 1692, une escadre anglaise de cinq vaisseaux attaqua Plaisance, dans l'île de Terre-Neuve: cette place n'avait que 50 hommes de garnison, avec un mauvais fort et aucune munition. La canonnade dura cinq heures, mais avec si peu de succès, que l'escadre dut renoncer à son entreprise.

8. Quelle mission reçut le sieur de Courtemanche, après le revers de la flotte anglaise devant Québec?—9. Que se passa-t-il au commencement de mai 1691? Que fit M. de Callières, gouverneur de Montréal?—10. Que fit une escadre anglaise de cinq vaisseaux, en septembre 1692?

11. Au printemps de 1693, trois navires anglais s'emparèrent du fort Sainte-Anne, dans la baie d'Hudson, qui n'était défendu que par cinq hommes, auxquels on fit l'honneur d'en opposer quarante.

12. Le gouvernement français ne laissait pas aux milices canadiennes le temps de respirer. On rencontrait par petites bandes, sur tous les points de l'Amérique du Nord, ces vigoureux enfants de la Nouvelle-France, poursuivant les Anglais jusque dans leurs forts les plus reculés.

13. En 1694, d'Iberville, accompagné de ses deux frères, Sérigny et Châteauguay, et de 120 Canadiens, enleva aux Anglais le fort Nelson, dans la baie d'Hudson.

14. L'année suivante, les Iroquois pénétrèrent dans la colonie par plusieurs points. Une de leurs bandes fut complètement défaite près de Boucherville par des volontaires canadiens et quelques soldats français, commandés par M. de la Durantaye.

15. Au printemps de 1696 M. de Frontenac entreprit une grande expédition contre les Iroquois. A l'approche des Français, ces barbares se retirèrent dans les bois. Pour s'en venger, les Français brûlèrent le fort et les villages du canton d'Onneyout et délivrèrent une trentaine de prisonniers. Après cette expédition, l'armée reprit le chemin du Canada.

16. Pendant que M. de Frontenac ravageait le pays des Iroquois, d'Iberville enlevait aux Anglais un vaisseau de 24 canons, sans perdre un seul homme, et leur prenait, par capitulation, le fort de Pemquid.

17. De l'Acadie, d'Iberville se rendit à Terre-Neuve, où, vers la fin de novembre de la même année, il en-

11. Quel succès eurent les Anglais, au printemps de 1693, dans la baie d'Hudson?—12. Quelle était la conduite des milices canadiennes vers ce temps-là?—13. Quel succès eurent les Français, dans la baie d'Hudson, en 1694?—14. Que firent les Iroquois l'année suivante?—15. Qu'entreprit M. de Frontenac, au printemps de 1696? Que firent les Iroquois, à l'approche des Français?—16. Pendant que M. de Frontenac ravageait le pays des Iroquois, que se passait-il en d'autres lieux de la Nouvelle-France?—17. Où se rendit M. d'Iberville, de l'Acadie?

leva aux Anglais le fort et la ville de Saint-Jean, avec presque tous les postes qu'ils avaient dans l'île; et fit, avec une poignée de braves Canadiens, six ou sept cents prisonniers.

18. A la fin de mai 1697, d'Iberville reçut l'ordre de se rendre dans la baie d'Hudson. Il y arriva au commencement d'août. Monté sur un vaisseau de 50 canons, il eut, le 5 septembre, à se battre contre trois vaisseaux anglais, dont un était plus fort que le sien, et les autres, des frégates de 32 canons. Il coula à fond le premier, s'empara d'une frégate, et obligea l'autre de prendre la fuite.

19. Vers ce même temps, la cour de France communiquait à M. de Frontenac, le projet de s'emparer de toute la Nouvelle-Angleterre; mais ce projet échoua.

20. La paix de Ryswick, qui venait d'être conclue entre les puissances de l'Europe, à la fin de 1697, mettait un terme aux hostilités engagées entre la Nouvelle-France et la nouvelle-Angleterre.

18. Où alla M. d'Iberville, à son départ de l'île de Terre-Neuve?
—19. Quel projet avait été communiqué, vers ce même temps, par la cour de France, à M. de Frontenac?—20. Qu'est-ce qui vint mettre un terme aux hostilités avec la Nouvelle-Angleterre?

CHAPITRE V.

De la paix de Ryswick, à celle d'Utrecht (1697-1713).

SOMMAIRE.

1. Mort de M. de Frontenac.—2. M. de Callières, gouverneur-général.—3. Traité de paix de 1701.—5. Mort de M. de Callières.—6. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général.—6. Il maintient la paix avec les Iroquois.—7. Tentative infructueuse des Anglais sur Port-Royal.—8. Prise du vaisseau la *Seine*; Mgr. de Saint-Valier conduit en Angleterre.—9. Nouvelle tentative des Anglais contre Port-Royal infructueuse.—10. M. de Saint-Ovide s'empare de Saint-Jean de Terre-Neuve.—11. Les Anglais s'emparent de Port-Royal.—12. Nouvelle expédition des Anglais contre le Canada.—13. Traité d'Utrecht.

1. Au mois de novembre 1698, la colonie perdit M. de Frontenac, qui mourut âgé de 78 ans.

"M. de Frontenac," dit de Charlevoix, "avait un grand fond de religion, et il en donna des marques publiques jusqu'à sa mort. Mais on avait de la peine à concilier la piété dont il faisait profession, avec la conduite qu'il tenait à l'égard des personnes contre lesquelles il s'était laissé prévenir. L'âcreté de son humeur atrabilaire démentit un peu la noblesse et l'élévation de son caractère."

2. M. de Frontenac eut pour successeur le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal. Le nouveau gouverneur-général possédait les qualités nécessaires dans les circonstances où il se trouvait. Par sa fermeté, sa prudence et sa sagacité, M. de Callières sut tenir les Iroquois en échec; et, finalement, les réconcilier avec les Français et avec les autres tribus sauvages.

Au mois de juin 1700, M. de La Motte Cadillac commença l'établissement du Détroit, avec cent Canadiens et un missionnaire.

1. Quelle perte fit la colonie en novembre 1698? Faites-nous le portrait de M. de Frontenac d'après le P. de Charlevoix?—2. Par qui fut remplacé M. de Frontenac? Quand et par qui fut fondée la ville du Détroit?

3. L'année 1701 fut remarquable par la paix générale qui fut signée à Montréal avec toutes les tribus sauvages, qui y avaient envoyé des députés. L'assemblée se tint dans une grande plaine hors de la ville; ou y fit une enceinte de 120 pieds de long sur 72 de large; les soldats furent placés tout autour; les sauvages, au nombre de 1300, étaient rangés dans l'enceinte, en très bel ordre. Les principaux officiers entouraient le gouverneur-général, qui était placé de manière à pouvoir être vu et entendu de tous.

4. Cette paix tant désirée ne fut pas de longue durée; car, en 1703, l'Angleterre ayant déclaré la guerre à la France, les colonies américaines, soumises aux deux puissances, se brouillèrent aussi.

5. La colonie fit cette même année, une perte bien sensible dans la personne de M. de Callières, qui mourut à Québec le 26 mai. Le chevalier de Callières laissa la réputation d'habile général, d'homme intègre, et de véritable ami du pays, où il avait passé une grande partie de sa vie.

6. Le successeur du chevalier de Callières fut le marquis de Vaudreuil, gouverneur de Montréal. Le premier soin du nouveau gouverneur-général fut de maintenir la paix avec les cantons iroquois, qui se trouvaient menacés par la guerre entre l'Angleterre et la France.

7. En 1704, les Anglais envoyèrent s'emparer de l'Acadie, une flotte de 10 vaisseaux, dont le plus gros portait 60 canons, et le plus petit 12. Cette expédition ne fut pas heureuse pour les Anglais. La flotte partit de Boston et alla mouiller devant Port-Royal, où elle débarqua 1500 hommes. Il y eut quelques escarmouches assez vives, dans l'une desquelles les Anglais perdirent leur principal officier. Enfin, ayant rencontré partout une forte résistance, l'amiral fit

3. En quoi l'année 1701 fut-elle remarquable?—4. Cette paix tant désirée, fut-elle de longue durée?—5. Quelle perte fit la colonie cette même année?—6. Quel fut le successeur de M. de Callières? Quel fut le premier soin du marquis de Vaudreuil?—7. Quelle tentative firent les Anglais, en 1704? Quelle force envoyèrent-ils? Quelle fut l'issue de l'expédition?

rembarquer ses troupes et se retira.

8. L'année 1705 fut malheureuse pour le Canada ; les Anglais capturèrent un vaisseau français, nommé la *Seine*, qui portait à Québec Mgr. de Saint-Valier, successeur de Mgr. de Laval, un grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs riches particuliers et une cargaison estimée à un million de livres tournois. Mgr. de Saint-Valier fut conduit en Angleterre, où il fut fort bien traité. Néanmoins, on l'y retint prisonnier pendant cinq ans.

La perte qu'on venait d'éprouver, fut d'un grand avantage pour le pays, où l'on avait jusqu'ici négligé la culture du lin. Comme on se trouvait sans toiles, par la perte de celles qu'apportait la *Seine*, la nécessité fit ouvrir les yeux ; on sema du chanvre et du lin, qui réussirent au-delà de toute espérance, et l'on en fit usage.

9. En 1707, les Anglais, désireux de surprendre Port-Royal, mirent en mer une flotte de 25 bâtiments portant 3000 hommes. Après plusieurs combats partiels, livrés aux environs de la place, les Anglais se rembarquèrent. Port-Royal dut principalement sa délivrance à 60 Canadiens qui y étaient arrivés quelques heures seulement avant la flotte anglaise.

10. Fiers des avantages qu'ils venaient de remporter, les Français résolurent, en 1709, de marcher contre les établissements anglais de Terre-Neuve. M. de Saint-Ovide, à la tête de 169 hommes, tant soldats, matelots, miliciens que sauvages, prit d'assaut Saint-Jean, entrepôt général des Anglais, défendu par 900 hommes, 50 canons et trois forts considérables.

11. Résolus de chasser les Français de l'Acadie, les Anglais envoyèrent contre cette province, en 1710, une flotte de 54 voiles, portant 3500 hommes, sans compter les matelots sous les ordres du général Nicholson.

8. Quelle perte le Canada essuya-t-il en 1705 ?—9. Qu'entreprirent les Anglais, en 1707 ?—10. Que firent les Français, fiers des avantages qu'ils venaient de remporter ? Quel fut le résultat de leur expédition ?—11. Quelle résolution prirent les Anglais, en 1710 ? Quelle force envoyèrent-ils contre l'Acadie ?

La flotte mouilla devant Port-Royal, le 10 octobre. M. de Subercase, qui commandait cette place, n'avait que 300 hommes à opposer aux Anglais. Il se défendit néanmoins pendant quelques jours avec vigueur, et tua beaucoup de monde aux assiégeants; mais, ne pouvant tenir plus longtemps, il capitula. La garnison, réduite à 150 hommes délabrés, sortit du fort avec les honneurs de la guerre. Port-Royal perdit alors son nom pour prendre celui d'Annapolis.

12. Encouragés par leurs succès en Acadie, les Anglais songèrent alors à faire la conquête du Canada. Ils envoyèrent une flotte pour s'emparer de Québec, mais elle fut jetée sur les écueils, vis-à-vis les sept-îles, dans le fleuve Saint-Laurent, le 22 août 1711; huit des plus gros vaisseaux furent brisés avec une violence épouvantable, et près de 3000 hommes périrent. Cette flotte commandée par l'amiral Walker, portait 6500 hommes de débarquement, dont sept régiments de vétérans, qui avaient servi sous Marlborough, et un bataillon de soldats de marine.

A la nouvelle de la perte de la flotte anglaise, Nicholson, qui s'avancait sur Montréal à la tête d'une armée de 4000 soldats et de 600 Iroquois, battit en retraite.

13. Vers ce même temps, un nouvel ennemi s'avancait dans les pays de l'ouest. C'était les Outagamis ou Renards, peuple belliqueux et féroce. Ils étaient indomptables. Depuis vingt-cinq ans, les tribus voisines leur faisaient une guerre d'extermination, sans pouvoir les détruire. Cette nation venait de faire alliance avec les Anglais, et leur avait promis de faire main basse sur tous les Français.

Informé du projet de ces barbares, M. Du Buisson, qui commandait au fort du Détroit, envoya en diligence avertir les sauvages, ses alliés, qui arrivèrent bientôt auprès de lui en bon ordre. Cette campagne

12. Que firent les Anglais, encouragés par leur succès en Acadie ? Quel fut le résultat de leur entreprise ? Que fit Nicholson à la nouvelle de la perte de la flotte anglaise ?—13. Qu'étaient les Outagamis ? Quelle fut l'issue de l'expédition dirigée contre eux ?

que venaient de provoquer les Outagamis, les affaiblit considérablement; car ils perdirent, dans divers combats, plus de deux mille des leurs, tandis qu'elle ne coûta aux alliés qu'environ soixante hommes tués ou blessés.

Par sa victoire, Du Buisson ôta aux Anglais tout espoir de s'établir au Détroit, et de s'emparer de tout le commerce des pays de l'ouest.

14. En 1712, les gouverneurs-généraux du Canada et des colonies anglaises reçurent de leurs souverains respectifs, l'ordre de faire cesser tout acte d'hostilité entre les sujets des deux nations et leurs alliés.

15. Par le traité conclu à Utrecht (Hollande), en 1713, entre Louis XIV et la reine Anne, la France céda à l'Angleterre, l'Acadie, Terre-Neuve, la baie d'Hudson, le pays des Iroquois, ne se réservant que le Cap-Breton, l'île Saint-Jean (du Prince-Édouard) et les îles adjacentes.

14. Quels ordres reçurent les gouverneurs-généraux du Canada et des colonies anglaises de leurs souverains respectifs, en 1712?—15. Qu'est-ce que la France céda à l'Angleterre par le traité d'Utrecht?

CHAPITRE VI.

De la paix d'Utrecht, à celle d'Aix-la-Chapelle
(1713-1748).

SOMMAIRE.

1-2. Fondation de Louisbourg.—4. Les Anglais attaquent les Abénaquis.—4. Massacre du P. Rasle.—3. Progrès de la Colonie.—5. Naufrage du *Chameau*.—6. Mort de M. de Vaudreuil.—7. M. de Beauharnais, gouverneur-général.—8. Mort de Mgr. de Saint-Valier.—8. Mgr. Dosquet, coadjuteur de Mgr. de Mornay.—9-10. Expédition contre les Outagamis.—11-13. Fort de la Pointe à la Chevelure.—14. Mgr. de l'Auberivière, évêque de Québec. sa mort.—14. Mgr. de Pontbriand, évêque de Québec.—15. Prise de Louisbourg.—16-18. Désastre de la flotte du duc d'Anville.—16. Le marquis de la Jonquière pris par les Anglais.—19-20. M. de la Galissonnière remplace M. de la Jonquière *ad interim*.—21. Traité d'Aix-la-Chapelle.

1. Immédiatement après la cession de l'Acadie à l'Angleterre, on songea à fonder, dans l'île du Cap-Breton, appelée dès-lors Ile-Royale, un établissement solide avec une place fortifiée ayant un bon havre. La ville qui s'y éleva bientôt fut nommée Louisbourg.

2. Le marquis de Vaudreuil, de concert avec M. Begon, intendant du Canada, s'occupa, en 1714, du soin de fortifier et de peupler la colonie. Ils écrivirent au ministre pour lui demander un renfort de troupes, et des ressources pour l'augmentation du nombre des colons. Ils lui représentèrent que comme la colonie n'avait encore que 4484 habitants en état de porter les armes, de 16 ans à 60, tandis que les colonies anglaises en avaient 60000, on ne pouvait douter qu'à la première rupture, elles ne fissent un suprême effort pour s'emparer du Canada.

3. La paix permit au gouverneur de faire continuer les fortifications de Québec. La population de cette ville, en 1720, était de 7000 personnes, et celle de

1. A quoi songea-t-on, aussitôt après la cession de l'Acadie à l'Angleterre? Quel nom donna-t-on à la ville qui s'y éleva?—2. Que fit le marquis de Vaudreuil, en 1714?—3. Quel bien la paix procura-t-elle à la colonie?

Montréal, de 3000. En 1723, l'on construisit à Québec deux vaisseaux de guerre et six bâtiments marchands, qui firent voile pour la France, cette même année, chargés de productions du pays. Ces productions consistaient en pelleteries, bois de merrain, goudron, tabac, farine, pois et lard salé. Ce commerce d'exportation, florissant pour le temps, était dû à la tranquillité dont le Canada jouissait alors.

4. Au mois d'août 1724, 280 Anglais, soutenus par une bande d'Iroquois, tombèrent, vers trois heures du matin, sur un village d'Abénaquis, et tuèrent hommes, femmes et enfants. En entendant le bruit, le P. Rasle sortit de sa chapelle; voyant ses chers chrétiens aux prises avec les Anglais, il s'avança sans crainte vers les assaillants, dans l'espérance de détourner leur attention des femmes et des enfants qui fuyaient. A peine eut-il été aperçu que tous les fusils anglais furent tournés contre lui; une grêle de balles l'atteignit, et il tomba mort au pied d'une croix qu'il avait plantée. Sept sauvages qui s'étaient portés à son secours, tombèrent à ses côtés.

"Des Sauvages," dit le P. de Charlevoix, "trouvèrent le P. Rasle percé de coups, la chevelure enlevée, le crâne brisé à coups de hache, la bouche et les yeux remplis de boue, les os des jambes fracassés, et tous les membres mutilés. Voilà de quelle manière fut traité un prêtre, dans sa mission, au pied d'une croix, par ces mêmes hommes qui exagéraient si fort, en toutes occasions, les inhumanités prétendues des sauvages chrétiens, qu'on n'a jamais vus s'acharner ainsi sur les cadavres de leurs ennemis."

5. En 1725, un vaisseau français, le *Chameau*, venant à Québec, se brisa sur la côte de l'Ile-Royale, près de Louisbourg. Les 250 passagers qu'il avait à son bord et tout l'équipage périrent. Parmi les passagers, il y avait plusieurs officiers de la colonie, des prêtres séculiers, des Jésuites et des Récollets. Le lendemain,

4. Que firent les Anglais au mois d'août 1724? Comment le Père Rasle fut-il traité?—5. Quel accident arriva-t-il, en 1725, à un vaisseau français appelé le *Chameau*?

la côte parut toute couverte de débris et de cadavres.

6. Cette même année, la colonie perdit M. de Vaudreuil. Il mourut à Québec, le 10 octobre, après avoir gouverné le Canada 21 ans. M. de Longueuil, gouverneur de Montréal, prit les rênes de l'administration par intérim.

7. M. de Vaudreuil eut pour successeur le marquis de Beauharnais. Celui-ci arriva à Québec vers la fin d'août 1726, avec le nouvel intendant, M. Dupuy, personnage instruit et accoutumé aux affaires, qui venait remplacer M. Begon.

8. A la fin de décembre 1727, le Canada eut à déplorer une nouvelle perte dans la personne de son second évêque, Mgr. de Saint-Valier, qui mourut à l'Hôpital-Général de Québec. Il eut pour successeur Mgr. de Mornay, son coadjuteur. Mais ce dernier était alors en France, et ne pouvait se rendre dans son diocèse à cause de ses infirmités. Il obtint pour coadjuteur M. Dosquet, qui fut sacré sous le titre d'évêque de Samos, et qui, quatre ans plus tard, devint évêque de Québec par la démission de son titulaire.

9. Le premier soin du marquis de Beauharnais, aussitôt après son arrivée en Canada, fut de porter la guerre chez les Outagamis ou Renards, qui continuaient leurs pillages et leurs assassinats contre les Sauvages alliés des Français. Sa petite armée était composée de 1200 hommes, tant Français que Canadiens, Hurons, Iroquois, Outaouais et Nipissingues. Commandée par M. de Ligneris, elle partit de Montréal en canots, le 5 juin 1728, et fit route par la rivière des Outaouais, le lac Nipissingue et la rivière des Français, d'où elle entra dans le lac Huron, traversa le lac Michigan, et arriva au village des Sakis, alliés des Renards.

6. Quelle perte la colonie fit-elle cette même année?—7. Quel fut le successeur de M. de Vaudreuil?—8. Quelle perte le Canada eut-il à déplorer en 1727? Quel fut le successeur de Mgr. de Saint-Valier? Qu'était Mgr. Dosquet?—9. Quel fut le premier soin du marquis de Beauharnais aussitôt qu'il fut arrivé au Canada?

10. A son arrivée chez les Renards, l'armée trouva le pays désert, les sauvages s'étant sauvés. Après avoir brûlé les cabanes des sauvages, et démoli leurs forts, l'armée revint en Canada.

11. En 1731, le marquis de Beauharnais fit ériger une forteresse à la Pointe à la Chevelure, sur le lac Champlain. Cette forteresse devait servir de poste avancé pour tenir en échec les établissements anglais sur les rivières d'Hudson et de Connecticut.

12. Pendant les années 1732 et 1733, la colonie fut éprouvée, d'abord par des inondations et des tremblements de terre, puis par la petite vérole. Cette maladie, contre laquelle on ne connaissait pas alors de préservatif, enleva des familles entières, tant parmi les Français que parmi les Sauvages.

13. De 1733 à 1745, il ne se passa aucun événement de haute importance dans la colonie. Pendant cet intervalle de silence et de repos, le pays se peuplait de plus en plus, tant par l'accroissement naturel de la population indigène, que par l'émigration de France. En 1721, on n'y comptait que 25,000 habitants, tandis qu'en 1744, il y en avait 50,000.

La colonie faisait en même temps des progrès du côté de l'industrie. En 1733, elle commença à exploiter les mines de fer de Saint-Maurice; et, en 1739, la compagnie qui avait entrepris cette exploitation, put s'y livrer avec profit pour elle-même et avantage pour le pays.

14. Le 20 août 1740, arrivait à Québec Mgr. de l'Auberivière, en qualité de successeur de Mgr. Dosquet, qui avait donné sa démission l'année précédente. Mgr. de l'Auberivière mourut huit jours après son arrivée, des suites d'une fièvre pestilentielle qu'il avait contractée à bord du vaisseau, en soignant les malades pendant la traversée. Il eut pour succes-

10. Que trouva l'armée à son arrivée chez les Renards?—11. Que fit le marquis de Beauharnais en 1731?—12. Que se passa-t-il pendant les années 1732 et 1733?—13. Qu'arriva-t-il de remarquable dans la colonie de 1733 à 1745?—14. Quel fut le successeur de Mgr. Dosquet? Par qui fut remplacé Mgr. de l'Auberivière?

seur Mgr. Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, qui arriva à Québec le 30 août 1741.

15. Louisbourg était devenu une source d'inquiétude et d'irritation pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre. Or, le 5 février 1745, il fut arrêté, dans l'assemblée générale du Massachusetts, qu'il était expédient de faire un armement contre cette place, afin d'ôter aux Français, par la prise de cette forteresse, les moyens faciles qu'elle leur fournissait d'incommoder la Nouvelle-Angleterre. La flotte expéditionnaire, composée de plus de cent vaisseaux, sous les ordres du commodore Warren, portait 4000 hommes. Elle arriva devant Louisbourg, le 30 avril, et, après quarante-neuf jours de siège, cette place capitula. La garnison en sortit avec les honneurs de la guerre, et fut transportée en France aux frais de l'Angleterre. Cet échec fut péniblement senti au Canada, mais particulièrement en France.

16. A la nouvelle de la prise de Louisbourg, le gouvernement français envoya une flotte considérable, sous le commandement du duc d'Anville, pour reprendre cette ville et le Cap-Breton. Cette flotte était composée de 41 vaisseaux de guerre, et portait 3000 hommes de débarquement. Elle partit de Rochefort, le 22 juin 1746. Elle avait à peine perdu de vue les côtes de France, qu'elle fut assaillie par une tempête qui sépara les vaisseaux les uns des autres, de sorte que le duc d'Anville n'arriva à Chibouctou (Halifax) qu'au bout de trois mois, et avec sept vaisseaux seulement.

17. Le duc d'Anville étant mort quelques jours après son arrivée à Chibouctou, d'Estourmel le remplaça au commandement de la flotte. La proposition qu'avait faite ce dernier, dans un conseil de guerre, d'abandonner l'entreprise, et de retourner en France,

15. Quel fut le principal événement de l'année 1745 ? Quelle était la force de l'expédition envoyée contre Louisbourg ?—16. Que fit le gouvernement français, en apprenant la prise de Louisbourg ? Cette expédition répondit-elle à la fin qu'on s'était proposée ?—17. Qui prit le commandement de la flotte après la mort du duc d'Anville ? Que fit M. de la Jonquière ?

ayant été rejetée, il en fut contrarié à tel point, que la fièvre le saisit, et, dans un moment de délire, il se perça de son épée. M. de la Jonquière, qui avait été nommé successeur de M. de Beauharnais, prit le commandement du reste de la flotte. Le nouveau commandant avait décidé d'aller attaquer Port-Royal ; mais, ayant eu avis qu'une escadre était partie d'Angleterre pour l'Amérique, il se hâta de mettre à la voile. Arrivé près du cap Sable, il fut assailli par une tempête qui dispersa le peu de vaisseaux qu'il avait sous son commandement, et le contraignit de retourner en France.

18. Après le désastre arrivé à la flotte française, les Anglais allèrent attaquer M. de Ramezay à Beaubassin ; mais le 11 février 1747, ils furent complètement battus, et obligés de se rendre à discrétion à une poignée de Canadiens et de Sauvages.

19. Nonobstant le mauvais succès de la première expédition contre Louisbourg, le gouvernement français résolut de faire de nouveaux efforts pour reprendre cette ville et tout ce qu'il avait perdu en Acadie. Il équipa une nouvelle flotte qu'il confia au marquis de la Jonquière. Elle était composée de trente transports chargés de troupes et de provisions, et de six vaisseaux de ligne. Elle fut rencontrée sur les côtes de la Galice (Espagne) par une flotte anglaise de dix-sept vaisseaux de ligne. M. de la Jonquière se battit héroïquement ; mais la disproportion des forces le contraignit bientôt d'abaisser ses pavillons.

20. Durant la captivité de M. de la Jonquière, le Canada fut administré par le comte de la Galissonnière, qui avait été nommé pour le remplacer par intérim. Le même vaisseau qui avait apporté le comte de la Galissonnière, le 19 septembre 1747, reçut M. de Beauharnais, le 14 octobre suivant.

18. Que firent les Anglais, après le désastre arrivé à la flotte française ?—19. Quelle résolution prit le gouvernement français, malgré le mauvais succès de la première expédition contre Louisbourg ? A qui fut confiée la nouvelle flotte ? Quelle fut l'issue de cette seconde expédition ?—20. Par qui le Canada fut-il administré, durant la captivité de M. de la Jonquière ?

21. Aussitôt que M. de la Galissonnière eut pris les rênes de l'administration, il travailla activement à se procurer des renseignements exacts sur le pays qu'il avait à gouverner. En homme instruit, habile et entreprenant, il s'étudia à en reconnaître particulièrement le sol, le climat, les productions, la population, le commerce et les ressources. Il réorganisa la milice, et la porta à 12000 hommes. Il fixa les limites du Canada jusqu'aux monts Alleghanis.

22. L'événement le plus important de l'année 1748 fut le traité d'Aix-la-Chapelle, par lequel la France recouvrait tout ce que l'Angleterre lui avait enlevé durant la guerre, nommément la forteresse de Louisbourg et l'île du Cap-Breton.

CHAPITRE VII.

De la paix d'Aix-la-Chapelle, à l'administration de M. de Vaudreuil (1748-1755).

SOMMAIRE.

1. Le marquis de la Jonquière, gouverneur-général.—2. Plaintes contre le gouvernement colonial.—3.—4. Le marquis Duquesne de Menneville, gouverneur-général.—5.—7. Washington chargé de chasser les Français de l'Ohio.—8. Assassinat de Jumonville.—9. De Villiers venge la mort de son frère.—10. Prise de l'*Acide* et du *Lys*.—11. Plan d'attaque du Canada.—12.—15. Expéditions de Monkton, de Braddock, de Johnson et de Shirley.

1. Peu après la paix d'Aix-la-Chapelle, le Canada fut gouverné par le marquis de la Jonquière, qui, ayant recouvré sa liberté, vint prendre possession de son gouvernement, le 2 septembre 1749.

2. L'année suivante, des plaintes sérieuses s'élevè-

21. Que fit M. de la Galissonnière aussitôt qu'il eut pris les rênes de l'administration?—22. Quel fut l'événement le plus important de l'année 1748?

1. Par qui le Canada fut-il gouverné, peu après la paix d'Aix-la-Chapelle?—2. Quelles plaintes s'élevèrent l'année suivante contre le gouverneur-général? Qui lui succéda par intérim?

rent dans la colonie, contre le gouverneur-général. Jusque-là, les Canadiens n'avaient pas eu sujet d'accuser leurs gouverneurs ou leurs intendants, de péculat ou de concussion dans la régie des finances; mais alors la corruption commença à se montrer chez la plupart des fonctionnaires publics. De nombreuses plaintes furent portées à la cour de France contre l'administration de M. de la Jonquière. Les reproches qu'il en reçut lui furent si sensibles, qu'il demanda son rappel; mais il mourut à Québec le 17 mai 1752, à l'âge de 67 ans. M. Charles Le Moyne, second baron de Longueuil, administra le pays par intérim.

3. M. de la Jonquière eut pour successeur le marquis Duquesne de Menneville, sous le titre de gouverneur-général du Canada, de la Louisiane, du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean, et de leurs dépendances. Celui-ci arriva à Québec deux mois après la mort de M. de la Jonquière.

4. Aussitôt que le nouveau gouverneur eut pris l'administration de la colonie, il s'appliqua à discipliner les troupes et les milices, persuadé que la paix ne pouvait durer longtemps.

5. A cette époque, les Anglais réclamaient la vallée de l'Ohio comme faisant partie de la Virginie. Bien résolus d'en chasser les Français, ils en confièrent la mission à un jeune homme de 21 ans, alors major des milices de la Virginie. Ce jeune officier, qui déjà se faisait remarquer par l'ardeur de son patriotisme et la fermeté de son caractère, était Georges Washington. Il se présenta aux Français en qualité de commissaire parlementaire, et les somma d'évacuer la vallée de l'Ohio.

6. Pendant ce temps, les Français élevaient au confluent des deux rivières Alléghani et Monongahéla, le fort Duquesne, aujourd'hui Pittsburg.

3. Par qui M. de la Jonquière fut-il remplacé?—4. A quoi s'appliqua d'abord le nouveau gouverneur?—5. Que réclamaient les Anglais vers ce temps? A qui en confièrent-ils la mission?—6. Que faisaient les Français pendant ce temps?

7. Afin de repousser les Français de la vallée de l'Ohio, le gouverneur de la Virginie leva un régiment et en donna le commandement à Georges Washington, avec la commission de lieutenant-colonel. Celui-ci partit au mois d'avril 1754, à la tête de deux compagnies pour aller occuper le territoire contesté.

8. Informé de cet événement, M. de Contrecoeur, qui commandait au fort Duquesne, dépêcha M. de Jumonville pour sommer Washington de se retirer. Mais, afin de protéger son envoyé contre les Sauvages ennemis, M. de Contrecoeur lui donna une escorte de trente-quatre hommes, presque tous Canadiens. Le 28 mai au matin, ils se virent cernés par les troupes de Washington, qui firent feu sur eux. De Jumonville tomba avec neuf des siens, quoiqu'il portât un pavillon de parlementaire; le reste de l'escorte fut fait prisonnier, excepté un seul qui se sauva et alla en porter la nouvelle au fort.

Cette déplorable affaire souleva une immense indignation partout où il y avait des Français. Le caractère si noble de Washington ne permet pas de supposer, pour un instant, qu'il ait eu l'intention de profiter d'un guet-à-pens. Mais, jeune encore, et concevant des inquiétudes sur le fort Nécessité, au milieu de la solitude, il n'eut probablement pas la force de retenir ses troupes indisciplinées.

9. A la nouvelle de la fin déplorable de Jumonville et de son escorte, M. de Contrecoeur envoya, le 28 juin, M. de Villiers, frère de Jumonville, avec 600 Canadiens et 100 Sauvages, venger la mort de son frère et repousser l'ennemi. Il attaqua si vigoureusement le fort Nécessité, qui était défendu par 500 Anglais et neuf pièces de canon, qu'au bout de dix heures de combat, Washington capitula. Les assiégés eurent 90 hommes tués ou hors de combat.

7. Quelles mesures prit le gouverneur de la Virginie pour repousser les Français?—8. Que fit M. de Contrecoeur, dès qu'il eut été informé de cet événement?—9. Que fit-il encore, à la nouvelle de la fin déplorable de son envoyé?

M. de Villiers n'eut que deux hommes tués et soixante-dix blessés.

10. Au printemps de 1754, les gouvernements français et anglais, afin de soutenir leurs colonies respectives, mirent chacun une escadre en mer; elles arrivèrent presque en même temps sur les bancs de Terre-Neuve. Les vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys*, que les brouillards séparèrent de l'escadre française, furent pris par l'escadre anglaise, après une vive résistance. Le comte de Rostaing fut tué sur l'*Alcide*. M. Rigaud de Vaudreuil et bon nombre d'officiers, avec huit compagnies de troupes régulières, restèrent prisonniers.

11. A l'arrivée du général Braddock en Virginie, en 1755, les Anglais arrêtaient qu'on attaquerait le Canada par quatre endroits à la fois. Le premier corps expéditionnaire devait être commandé par Braddock, qui marcherait contre le fort Duquesne; le second, par Shirley, contre Niagara; le troisième, par Johnson, contre le fort Saint-Frédéric; enfin, le quatrième, par Monkton, contre l'Acadie.

12. Monkton, à la tête de 3000 hommes, s'empara de tous les établissements français, en Acadie. La conduite des Anglo-Américains, dans cette campagne fut indigne d'une nation civilisée. Les généraux attirèrent les malheureux Acadiens dans un piège à Grand-Pré, les y firent prisonniers, embarquèrent pêle-mêle, hommes, femmes et enfants, et les dispersèrent dans les différentes colonies, de Boston à la Caroline du sud, les abandonnant ainsi, sans pain et sans protection, dans une terre étrangère. Ils voulaient, par un si indigne traitement, punir les Acadiens, et de leur attachement à la France, leur mère-patrie, et de leur fidélité inviolable à la religion catholique.

10. Que firent les gouvernements français et Anglais, au printemps de 1754? Qu'arriva-t-il aux vaisseaux l'*Alcide* et le *Lys*?—11. Quel plan arrêtaient les Anglais, en 1754, à l'arrivée de Braddock en Virginie?—12. Quels furent les succès de Monkton en Acadie? Quelle fut la conduite des Anglo-Américains dans cette campagne?

13. Le général Braddock partit de la Virginie, à la tête de 2200 hommes, pour aller reprendre le fort Nécessité. S'étant témérairement engagé dans un défilé, où l'attendait M. de Beaujeu, qui avait sous ses ordres 146 miliciens canadiens, 72 soldats de marine et 650 sauvages, il y fut blessé mortellement. Plus de 1300 hommes de son armée, parmi lesquels plusieurs officiers de mérite, restèrent sur le champ de bataille ou furent noyés dans la Monongahéla. M. de Beaujeu, tué au commencement de la bataille, fut remplacé par M. Dumas qui déploya une grande valeur. Les restes de l'armée de Braddock furent sauvés par l'intrépidité du colonel Washington, qui se distingua dans cette rencontre, et fit comprendre ce qu'il pourrait faire un jour. Il retrouva dans cette circonstance les lauriers qu'il avait perdus à Nécessité. Toute l'artillerie des Anglais, leurs munitions et leurs bagages, ainsi que les plans et les instructions du commandant, tombèrent entre les mains des Français, qui ne perdirent, dans cette bataille, que quarante hommes, y compris leur commandant, M. de Beaujeu.

14. A la nouvelle de la marche du général Johnson, à la tête de 5000 hommes, le baron Dieskau, qui était au fort Saint-Frédéric avec 3000 hommes, y laisse la moitié de ses gens, marche vers l'ennemi, et rencontre bientôt un détachement de 800 Anglais qu'il met en déroute. Voulant profiter de l'élan des siens et du désordre de l'ennemi, il pousse vers le camp de Johnson à dessein de l'enlever, mais il y est battu, perd 800 hommes, et lui-même est blessé et fait prisonnier.

15. Le général Shirley, chargé de l'expédition contre Niagara, se rendit à Chouaguen (Oswégo), et remit à la campagne suivante l'attaque du fort Niagara.

13. Que fit le général Braddock?—14. Quelle fut l'issue de la campagne du général Johnson?—15. Que fit Shirley, chargé de l'expédition contre Niagara?

CHAPITRE VIII.

De l'administration du marquis de Vaudreuil, à la capitulation de Montréal (1755-1760).

SOMMAIRE.

1. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général.—2. Prise du fort Bull.—3. Arrivée du marquis de Montcalm, du chevalier de Lévis, de Bougainville et de Bourlamaque.—4.-5. Prise des forts Ontario, Oswégo et William-Henry.—6. Force de la colonie en 1758.—7. Prise de Louisbourg.—7. Prise du fort Frontenac.—7. Le fort Duquesne évacué.—8. Bataille de Carillon.—9.-19. Plan de la campagne de 1759.—11. Wolfe devant Québec.—11. Force de l'armée française.—12.-13. Bataille de Montmorency.—14. Destruction des forts Carillon et Saint-Frédéric.—15. Wolfe gravit les hauteurs de Québec.—17. Bataille des plaines d'Abraham.—16.-17. Mort de Wolfe et de Montcalm.—18. Le chevalier de Lévis prend le commandement de l'armée.—18. Capitulation de Québec.—20.-21. Bataille de Sainte-Foye.—22. Investissement de Québec par de Lévis.—24. Forces des Anglais devant Montréal.—25. Reddition de cette ville.—26. Principaux articles de la capitulation.

1. Le marquis Duquesne eut pour successeur dans le gouvernement général du Canada, le marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane. Les lettres de ce dernier, datées du 1er janvier 1755, furent enregistrées à Québec, le 13 juillet de la même année.

M. de Vaudreuil était aimé dans la province, car il y était né et y avait passé une partie de sa jeunesse; aussi les Canadiens le virent-ils arriver avec un sensible plaisir.

2. En mars 1756, M. de Vaudreuil envoya le sieur de Léry avec 166 Canadiens, 93 soldats de marine et 82 Sauvages, s'emparer du fort Bull, qui fut en effet enlevé en moins d'une heure et demie. Dans le même temps, le gouverneur faisait faire quelques travaux dans l'importante position de Carillon, afin de protéger les approches du fort Saint-Frédéric.

1. Quel fut le successeur du marquis Duquesne ?—2. Que fit M. de Vaudreuil, en mars 1756 ?

3. Au printemps de 1756, arrivèrent de France avec le marquis de Montcalm, qui venait remplacer le baron Dieskau au commandement de l'armée, plusieurs officiers de mérite, entre autres, le chevalier de Lévis, depuis duc de Lévis et maréchal de France, de Bougainville et de Bourlamaque. Il arriva aussi un bataillon du régiment de la Sarre, et un autre du régiment de Royal-Roussillon.

4. Le 15 août 1756, les Français, commandés par Montcalm, s'emparèrent des forts Ontario et Chouaguen. 1600 prisonniers, 113 bouches à feu, 5 bâtiments de guerre, 200 bateaux, avec d'immenses approvisionnements d'armes et de vivres, tombèrent en leur pouvoir. Les Anglais eurent 150 tués ou blessés, et les Français, 30.

Épuisé par la famine et miné à l'intérieur par l'inconduite des administrateurs, le Canada ne pouvait résister longtemps aux forces considérables que l'Angleterre ne cessait d'envoyer en Amérique. En 1757, la colonie ne reçut de France, pour tout secours, que 1500 hommes, tandis que les colonies anglaises en reçurent 10000 de leur métropole.

5. Dans la même année, les Français, sous la conduite de Montcalm, s'emparèrent aussi du fort George ou William-Henry, établi à la tête du lac Saint-Sacrement. La garnison anglaise se défendit avec bravoure ; mais, au bout de six jours, ayant perdu tout espoir d'être secourue, et voyant ses munitions presque épuisées, elle capitula. Dans l'impossibilité de nourrir les prisonniers, au nombre de 2300, Montcalm se décida à les renvoyer, à condition de ne pas servir contre la France avant dix-huit mois.

Malheureusement, cette belle victoire fut tachée par la conduite barbare des Sauvages alliés des Français, qui pillèrent et tuèrent un grand nombre de prisonniers anglais. Ceux-ci n'eussent pas dû se mettre en

3. Quel secours la colonie reçut-elle de France, au printemps de 1756 ?—4. Quelle victoire les Français, commandés par Montcalm, remportèrent-ils à Chouaguen, en 1756 ?—5. Quels succès les Français eurent-ils en 1757 ?

route avant l'arrivée de l'escorte qui avait ordre de les protéger contre les attaques des Sauvages. Ces derniers étaient donc seuls responsables de la violation du droit des gens; on ne peut attribuer cet acte si déplorable de cruauté qu'à leur insatiable férocité, à leur indépendance et à leur haine pour les Anglais. Ceux-ci, toutefois, avaient eu le tort de donner du rhum à ces barbares, malgré les représentations expresses des généraux français.

6. Montcalm, au printemps de 1758, n'avait que 6000 hommes à opposer aux 40000 que les Anglo-Américains venaient de mettre à la disposition du général Abercromby, qui pouvait, de plus, compter sur un corps de réserve de 20000 miliciens.

7. Cette même année, 1758, les Français perdirent Louisbourg et toute l'île du Cap-Breton, l'île de Saint-Jean, les forts Frontenac et Duquesne.

Pendant près de deux mois, la garnison de Louisbourg, qui ne comptait que 6500 hommes, tant soldats que miliciens et Sauvages, lutta avec une incroyable énergie contre plus de 12000 soldats et marins, sous les ordres du général Amherst et de l'amiral Boscawen; et ce ne fut qu'à la veille d'un assaut impossible à soutenir, que le gouverneur de la place, M. de Drucour, crut devoir capituler.

Le fort Frontenac n'était gardé que par 70 hommes sous les ordres de M. de Noyan, quand les Anglais s'en emparèrent; aussi, dut-il se rendre au bout de deux jours au colonel Bradstreet, qui l'attaquait avec 3000 hommes. M. de Ligneris, qui commandait au fort Duquesne, se voyant menacé par une armée de 6000 hommes commandés par le général Forbes et le colonel Washington, brûla le fort, et se retira avec sa garnison dans celui de Machault.

6. Quelles forces Montcalm pouvait-il opposer aux Anglo-Américains, en 1758?—7. Quelles pertes les Français éprouvèrent-ils en 1758? Quelle fut la conduite de Louisbourg? Par quelles forces était gardé le fort Frontenac quand les Anglais s'en emparèrent? Comment les Français perdirent-ils le fort Duquesne?

8. Les Français furent un peu dédommagés des pertes qu'ils venaient de faire, par l'importante victoire qu'ils remportèrent sur les Anglais, à Carillon, le 8 juillet de cette même année.

L'armée anglaise, commandée par le général Abercromby, s'élevait à 16000 hommes, dont 7000 de troupes régulières et 9000 miliciens. Montcalm défendait Carillon avec 3600 hommes. Les Anglais marchèrent contre les retranchements français, avec toute la confiance que donne une grande supériorité numérique. Inutilement les foudroyait-on du haut du parapet, sans qu'ils pussent se défendre; inutilement tombaient-ils enfilés, embarrassés dans les tronçons, au travers desquels leur fougue les avait emportés. Enfin, après un combat opiniâtre, Abercromby battit en retraite. Il avait perdu 5000 hommes. Les Français eurent 377 hommes tués ou blessés, dont 37 officiers. Les Canadiens, partagés en quatre corps, se distinguèrent beaucoup dans cette mémorable journée.

Telle fut la célèbre bataille de Carillon, où 3600 hommes avaient lutté victorieusement, durant plus de six heures, contre 16000 soldats d'élite. Après ce terrible échec, les Anglais formèrent la résolution de chasser entièrement les Français du Canada.

9. Informé, de la détresse du Canada, l'Angleterre résolut de l'attaquer de nouveau par trois points différents. Le général Wolfe devait, de Louisbourg, se porter sur Québec, avec une flotte de 20 vaisseaux de ligne, 13 frégates et 18 bâtiments inférieurs montés par 18000 marins et portant 10000 hommes de débarquement. Le général Amherst, successeur d'Abercromby, devait descendre le lac Champlain et le Saint-Laurent avec 12000 hommes, pour se joindre à l'armée de Wolfe. Le général Prideaux, avec un troisième corps composé de troupes régulières et provinciales, et de plusieurs milliers de sauvages, devait s'avancer

8. Les Français furent-ils un peu dédommagés des pertes qu'ils venaient de faire? Faites le récit de la bataille de Carillon.—9. Quel fut le plan de campagne de l'Angleterre pour l'année 1759?

vers les lacs et couper toute communication avec la Louisiane.

10. Aux 40000 hommes de troupes, soutenus par 20000 hommes de réserves, dont disposaient les Anglais, le Canada n'avait à opposer que 5600 réguliers, les milices et quelques bandes de sauvages. D'après le recensement que fit alors prendre le gouverneur-général de toute la population mâle de 16 à 60 ans, il se trouva que la colonie ne pouvait fournir que 15229 miliciens.

11. La flotte expéditionnaire parut devant Québec le 27 juin 1759. On avait eu soin de couvrir cette place par une suite de retranchements, sur toute la côte de Beauport, depuis la ville, jusqu'au saut de Montmorency. Les troupes y prirent position. L'armée française était d'environ 12000 hommes, dont 3500 réguliers. Le reste se composait de milices et de Sauvages. La garnison de la ville, formée de ses habitants, ne dépassait pas 650 hommes.

12. Wolfe débarqua une partie de ses troupes au bout de l'île d'Orléans; puis il envoya un détachement sur les hauteurs de la Pointe-Lévis pour bombarder la ville, et un autre à la côte du nord. Pendant le bombardement, il envoya des détachements ça et là pour ravager les campagnes; mais ces dévastations n'avançaient pas cependant le but de la guerre.

13. Voyant qu'il ne pouvait réussir à faire sortir les Français de leurs détachements et qu'Amherst, qui devait le rejoindre par la voie du lac Champlain, ne paraissait pas, Wolfe résolut de commencer l'attaque. Il avait eu soin de faire passer le gros de son armée à l'Ange-Gardien, où il fit élever des batteries. Le 31 juillet, il se porta sur l'aile gauche des Français, au saut Montmorency, et l'assailit avec 8000 hommes

10. Quelles forces le Canada pouvait-il alors opposer aux Anglais? —11. Quand parut la flotte de Wolfe devant Québec? Qu'avait-on fait pour la défense de cette place?—12. Où Wolfe débarqua-t-il ses troupes? Que fit-il pendant le bombardement de la ville?—13. Quel parti prit Wolfe voyant qu'il ne pouvait faire sortir les Français de leurs retranchements? Faites le récit de la bataille de Montmorency.

soutenus des batteries anglaises qui ouvrirent en même temps leur feu. Les Français firent des décharges si rapides et si meurtrières qu'en peu de temps les colonnes anglaises furent jetées en désordre, et que, malgré les efforts de leurs officiers, elles prirent toutes la fuite pêle-mêle pour se soustraire à la mort qui planait sur elles. Ce combat coûta à l'ennemi 600 hommes.

14. Dans le même temps, les Anglais étaient plus heureux du côté du lac Champlain et des grands lacs. L'armée formidable d'Amherst avait obligé M. de Bourlamaque à faire sauter les forts Carillon et Saint-Frédéric, et à se retrancher dans l'île aux Noix. Sur les grands lacs, les garnisons de tous les postes se virent contraintes de se replier sur le fort de Niagara, qui fut bientôt obligé de capituler.

15. La saison étant déjà avancée, et désespérant de pouvoir forcer les Français, le général Wolfe résolut d'essayer de combattre le marquis de Montcalm dans une position moins avantageuse. C'est pourquoi, il remonta le fleuve jusqu'au Cap-Rouge. Dans la nuit du 12 septembre, après avoir trompé la vigilance des sentinelles françaises, il débarqua ses troupes à l'improviste dans l'anse du Foulon, gravit les falaises, et, le 13 au matin, les rangea en bataille sur les plaines d'Abraham.

Un prisonnier de guerre du fort Nécessité (Daniel Stobo), qu'on avait laissé libre à Québec, fournit à Wolfe le plan de l'endroit où il lui était possible d'attaquer les Français de ce côté-là.

16. A cette nouvelle, Montcalm accourut aussitôt avec 4500 hommes. Le général Wolfe l'attendait de pied ferme; mais le marquis de Montcalm, emporté par une précipitation funeste, résolut de brusquer l'attaque malgré tous les avis contraires qu'on put lui donner. Les Anglais étaient deux contre un; car ils comptaient plus de 8000 hommes présents sous les

14. Que se passait-il du côté du lac Champlain et des grands lacs ?
—15. Voyant la saison avancée et désespérant de pouvoir forcer les Français, quelle résolution prit Wolfe ? Quel mouvement opéra-t-il ?
—16. Que fit Montcalm, en apprenant cette nouvelle ?

armes. Le résultat était facile à prévoir. Les Anglais restèrent maîtres du champ de bataille et s'y fortifièrent. Wolfe et Montcalm tombèrent blessés mortellement durant l'action : le premier expira avant la fin du combat, et le second, le lendemain matin avec tous les sentiments d'un héros chrétien,

La perte des Français, dans cette fatale journée, s'éleva à près de 1000 hommes, y compris 250 prisonniers. Les Anglais perdirent environ 700 hommes, au nombre desquels se trouvaient les principaux officiers de l'armée.

17. Après la bataille des plaines d'Abraham, l'armée vaincue traversa la ville de Québec et la rivière Saint-Charles, et rentra, en grande partie, dans le camp de Beauport. M. de Vaudreuil y assembla un conseil de guerre pour aviser aux moyens qu'il convenait de prendre dans les circonstances où l'on se trouvait. Il y fut décidé qu'on se retirerait à la rivière Jacques-Cartier. Il fit avertir M. de Ramezay, commandant à Québec, que l'armée française était en marche pour le secourir.

18. A la nouvelle du résultat de la bataille des plaines d'Abraham, le chevalier de Lévis partit en toute hâte pour la rivière Jacques-Cartier, où il arriva le 17 septembre, et prit le commandement de l'armée. Il représenta au gouverneur qu'il fallait ou brûler la ville, où, par une victoire prompte, l'empêcher de tomber au pouvoir de l'ennemi. Il contremanda immédiatement la retraite qui avait été ordonnée vers les Trois-Rivières. Comme son avant-garde allait traverser la rivière Saint-Charles, il reçut la nouvelle de la reddition de Québec.

M. de Ramezay avait capitulé, la veille, malgré les espérances certaines d'un secours prochain, et avant même qu'il y eût une seule batterie de dressée contre

17. Où l'armée vaincue se retira-t-elle, après la bataille des plaines d'Abraham ? Quelle conduite tint M. de Vaudreuil ?—18. Que fit le chevalier de Lévis, en apprenant le résultat de la bataille des plaines d'Abraham ? Quelle représentation fit-il au gouverneur ? Quelle douloureuse nouvelle apprit-il, comme son avant-garde allait traverser la rivière Saint-Charles ?

la place. M. de Lévis ne put contenir son indignation. Entraîné par le découragement, M. de Ramezay avait arboré le pavillon blanc au grand étonnement des Anglais. Un seul officier, M. de Fiedmont, s'opposa fortement, devant le conseil de guerre, à la reddition de la ville. Cet événement rendait inexécutable le dessein qu'on avait formé d'attaquer les Anglais, et il fallait rebrousser chemin. Le gros de l'armée se rendit à Jacques-Cartier, où l'on commença à travailler à la construction d'un fort. On y laissa des troupes suffisantes, et l'on se rendit à Montréal pour s'y occuper des moyens d'en effacer la honte.

Par la capitulation, il fut stipulé que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre et serait embarquée pour la France, aussi convenablement que possible ; que les habitants conserveraient leurs biens, leur religion, et ne seraient pas transférés comme les Acadiens.

19. L'armée anglaise, forte encore d'environ 9000 hommes, hiverna à Québec, où le général Murray fut laissé pour gouverneur.

20. Au printemps de 1760, M. de Vaudreuil réunit tout ce qui lui restait de troupes, et donna le commandement de cette armée, composée de 6000 hommes, au chevalier de Lévis, qui la fit marcher sur Québec, dans le dessein de s'en emparer.

21. Arrivé à Sainte-Foye, dans les plaines près de Québec, M. de Lévis y rencontra, le 27 avril 1760, le général Murray à la tête d'une armée égale à la sienne ; l'action s'engagea aussitôt ; les Français et les Anglais y montrèrent une bravoure et une ardeur à peu près égales. Les premiers perdirent 800 hommes et les derniers près de 1500 ; mais la victoire resta aux Français.

22. A la suite de cette bataille, la petite armée vic-

19. A combien se montait l'armée anglaise qui hiverna à Québec ? Qui les Anglais laissèrent-ils pour gouverneur de Québec ?—20. Que fit M. de Vaudreuil, au printemps de 1760 ?—21. Quelle victoire le chevalier de Lévis remporta-t-il près de Québec ? Faites-en le récit.—22. Que firent les Français après la bataille de Sainte-Foye ?

torieuse s'avança jusque sous les murs de Québec, et y dressa des batteries, à dessein d'en faire le siège. Elle bombarda cette ville du 10 au 15 mai, sans succès. Ce même jour, M. de Lévis eut avis que deux gros vaisseaux anglais venaient de paraître entre l'île d'Orléans et la Pointe-Lévis. Le 21, le général français, désespérant de voir arriver prochainement des secours de France, leva le siège et se retira à Montréal auprès du gouverneur-général.

23. Après la prise de Québec, le marquis de Vaudreuil s'était retiré à Montréal, dont il avait fait son quartier-général. Il rassembla ses forces et érigea de nouvelles fortifications pour la défense de cette cité.

24. Le 8 septembre, les Anglais avaient concentré, devant Montréal, pour en faire l'attaque, trois armées formant un effectif de plus de 20000 hommes avec une nombreuse artillerie.

25. A cette nombreuse armée, M. de Vaudreuil n'avait à opposer qu'une faible garnison de 3500 hommes. Voyant l'impossibilité de résister avec d'aussi faibles ressources, il tint un conseil de guerre, et l'on fut d'avis que le parti le plus sage était d'obtenir une capitulation aussi avantageuse que possible. Le général Amherst accorda presque tout, mais il eut la lâcheté de refuser aux troupes françaises les honneurs de la guerre.

Indigné de cet humiliant refus, le chevalier de Lévis voulait combattre jusqu'à la mort avec les 2000 hommes qu'il avait sous lui ; mais, sur un ordre formel de M. de Vaudreuil, il posa les armes en protestant, toutefois, tant en son nom qu'en celui de son armée, et après avoir fait brûler les drapeaux, pour ne pas être obligé de les rendre à l'ennemi.

26. Par cette capitulation, dite de Montréal, il fut stipulé : 1^o que les Canadiens garderaient le libre

23. Où le marquis de Vaudreuil s'était-il retiré après la prise de Québec ?—24. Quelles forces les Anglais avaient-ils réunies devant Montréal ?—25. Qu'avait à leur opposer le marquis de Vaudreuil ? Quel parti prit le gouverneur-général ?—26. Quelles furent les stipulations de la capitulation de Montréal ?

exercice de leur religion, leurs lois et leurs propriétés ; 2^o que toutes les places occupées par les Français seraient évacuées sans délai et livrées aux troupes de sa Majesté britannique ; 3^o que les troupes françaises devaient être transportées en France et s'engager à ne point servir pendant la guerre ; 4^o enfin, que le gouverneur, l'intendant et les employés du gouvernement devaient pareillement être transportés en France aux frais de l'Angleterre.

27. Ainsi passa de la domination de la France à celle de l'Angleterre, une colonie d'un siècle et demi d'existence, une région aussi vaste que l'Europe ; et cela, par la faute du gouvernement de la métropole, qui ne vint point à son secours.

Elle dut alors lutter contre des forces quadruples, et l'on est très-étonné qu'elle ait pu tenir si longtemps ; mais ce qui suit résout la difficulté. " Avec ce beau et vaste pays, dit le marquis de Vaudreuil dans une lettre aux ministres de Louis XV, la France perd 70000 âmes dont l'espèce est d'autant plus rare que jamais peuple n'a été plus docile, plus brave et plus attaché à son prince. Les vexations qu'il a éprouvées depuis plusieurs années, et particulièrement depuis les cinq dernières avant la reddition de Québec, sans murmurer ni oser faire parvenir ses justes plaintes au pied du trône, prouvent assez sa docilité."

27. Quelle peinture le marquis de Vaudreuil fit-il du peuple canadien, en le quittant ?

SECONDE PARTIE.

DOMINATION ANGLAISE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DE LA CAPITULATION DE MONTREAL, A L'ACTE
CONSTITUTIONNEL (1760-1791).

CHAPITRE PREMIER.

*De la capitulation de Montréal, à l'Acte de Québec
(1760-1774).*

SOMMAIRE.

1. 2. Régime militaire.—3.-5. État du pays.—6. Son dénombrement.—7. Changements de lois.—8. Murray forme un Conseil.—9. Difficulté de sa position.—10. 11. Il est rappelé.—12. Mgr. Briand.—13. 14. Carleton est nommé gouverneur.—15. Attitude menaçante des colonies anglaises.

1. Devenus maîtres du Canada, les Anglais y établirent un gouvernement militaire, qui subsista jusqu'en 1764. Le général Murray, demeura gouverneur de Québec, le général Gage fut nommé gouverneur de Montréal, et le colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières. Amherst, gouverneur-général, demeurait à New-York.

2. Ce régime militaire fut regardé par les Canadiens comme une violation des capitulations, qui leur garantissaient les droits de sujets anglais. En vertu de ces droits, leurs personnes ne pouvaient être soustraites à leurs juges naturels sans leur consentement.

1. Devenus maîtres du Canada, quelle forme de gouvernement les Anglais y établirent-ils?—2. Comment ce régime militaire fut-il vu des Canadiens?

3. Après la cessation des hostilités, la paix la plus profonde régna bientôt dans tout le pays. Les habitants, ruinés, décimés sur les champs de bataille, ne songèrent plus qu'à réparer leurs pertes, et à s'appliquer à l'agriculture.

4. Quand le Canada passa sous la domination anglaise, sa population était environ de 75000 Français et de 8000 Indiens, presque tous catholiques.

5. La conquête du Canada fut confirmée le 10 février 1763, par le traité de Paris. Cet événement déterminait une nouvelle émigration. Mille à douze cents notables, qui se trouvaient encore dans le pays, passèrent en France, ou à Saint-Domingue, après avoir vendu ou abandonné leurs biens. Mais le clergé se fit heureusement un devoir de rester au milieu de ses ouailles, pour les consoler, les encourager et les maintenir constamment dans la pratique de la foi catholique. Par sa conduite aussi ferme que prudente, il a toujours su, depuis cette époque, faire respecter les droits et les intérêts du peuple, contribuant ainsi, pour une large part, à la conservation et à l'affermissement de la nation franco-canadienne.

6. Aussitôt après le traité de Paris, l'Angleterre commença à démembler le Canada. Le Labrador, l'île d'Anticosti et les îles de la Madeleine furent annexées au gouvernement de Terre-Neuve; les îles Saint-Jean et du Cap-Breton, à la Nouvelle Écosse; le territoire des grands lacs fut adjoint aux colonies voisines. Bientôt après, le Nouveau-Brunswick en fut détaché, reçut une administration particulière, et prit le nom qu'il porte aujourd'hui. La partie qui restait du Canada fut nommée *Province de Québec*.

7. Non contente de morceler le Canada, l'Angleterre voulut encore lui imposer de nouvelles lois. Par les proclamations du 7 octobre et du 17 décembre 1763,

-
3. Quel aspect présentait le pays après la cessation des hostilités ?
—4. Quelle était la population du Canada quand il passa sous la domination anglaise ?—5. Quand la conquête du Canada fut-elle confirmée ?—6. Qu'est-ce que l'Angleterre fit du Canada, après le traité de Paris ? Comment la partie qui restait du Canada fut-elle nommée ?
—7. L'Angleterre se contenta-t-elle de morceler le Canada ?

George III, de sa propre autorité et sans le concours du Parlement, abolit les lois françaises pour établir celles de l'Angleterre.

8. Le général Murray venait d'être nommé, en même temps, gouverneur-général du Canada. Pour obéir aux instructions qu'il avait reçues, il forma un conseil, investi, conjointement avec lui, des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ce conseil était composé de 13 membres, dont un seul du pays; encore était-ce un homme obscur et sans influence.

9. Ces mesures déloyales firent naître une grande inquiétude parmi les Canadiens-Français. Des murmures, sourds d'abord, éclatèrent bientôt dans toutes les classes. Afin de calmer l'agitation des esprits, Murray permit l'usage des lois françaises dans les causes relatives à la propriété mobilière; et, pour se conformer à une autre partie de ses instructions, il convoqua une assemblée des représentants du peuple. Les Canadiens ayant refusé de prêter le serment du test (1), comme contraire à la foi catholique, cette assemblée ne siégea point.

10. Le gouverneur n'ayant pas voulu laisser les mécontents procéder seuls aux affaires, ceux-ci s'irritèrent à un tel point qu'ils l'accusèrent de favoriser les catholiques. Ils réussirent même à le faire rappeler en Angleterre.

11. L'administration de Murray fut marquée par le soulèvement des Sauvages de l'Ouest, ayant à leur tête Pontiac, chef distingué des Outaouais et ennemi de la puissance britannique. Les Anglais perdirent tout d'abord un grand nombre de leurs places forti-

(1). Tous les fonctionnaires et officiers anglais étaient tenus à ce serment: il consistait à abjurer la doctrine de la transsubstantiation, du sacrifice de la ste. messe et de l'invocation de la très-Sainte Vierge et des Saints. Il fut aboli en 1828.

8. Qui venait d'être nommé gouverneur-général du Canada? Que fit Murray pour obéir à ses instructions?—9. Comment ces mesures déloyales furent-elles accueillies des Canadiens? Que fit Murray pour calmer l'agitation des esprits?—10. Que firent les mécontents?—11. Par quoi fut marquée l'administration de Murray? Quel fut le résultat de ce soulèvement?

fiées, près des grands lacs ; mais les Sauvages ayant été battus à Bushy-Run, près de Pittsburg, et, ayant éprouvé plusieurs autres échecs, demandèrent la paix, qui leur fut accordée à Chouaguen, en 1766.

12. La population canadienne était surtout occupée, en 1766, de l'arrivée du nouvel évêque de Québec, Mgr. Jean Olivier Briand, qui s'était fait sacrer en France. L'Église du Canada était sans évêque depuis la mort de Mgr. de Pontbriand, en 1760.

13. Le général Murray fut remplacé, dans le gouvernement général du Canada, par le général Carleton, en 1766. A son arrivée à Londres, le général Murray mit devant les yeux des ministres le recensement qu'il avait fait faire en 1765, pour prouver qu'il n'y avait pas en Canada un protestant contre 150 catholiques, et que, par conséquent, il était de la dernière injustice d'exclure ces derniers du gouvernement. Les commissaires chargés de conduire l'investigation, firent rapport, en 1767, que les accusations portées contre le général Murray étaient mal fondées ; mais son acquittement ne le fit point revenir au Canada.

14. Peu après l'arrivée de Carleton, l'Angleterre suivit, à l'égard des Canadiens, une politique plus juste et plus libérale. Elle commença par suspendre l'exécution des instructions royales qui ordonnaient d'expulser du pays tous les habitants qui refuseraient de prêter le serment du test, et qui n'étaient rien moins que l'expulsion du pays de tous les Canadiens, ceux-ci étant tous catholiques.

15. Ce changement dans la politique de l'Angleterre fut occasionné par la crainte que l'attitude menaçante des autres colonies lui inspirait, à savoir, de perdre toute l'Amérique du Nord. Cette attitude des anciennes colonies de l'Angleterre provenait d'une loi

12. Quel objet surtout occupait alors la population canadienne ?—

13. Par qui le général Murray fut-il remplacé dans le gouvernement du Canada ? Que fit-il à son arrivée à Londres ?—14. Quelle politique suivit l'Angleterre à l'égard des Canadiens, peu après l'arrivée de Carleton ?—15. Quel fut la cause de ce changement ?

sur le timbre et du pouvoir que la métropole s'arrogeait de les taxer sans leur consentement, au moyen de la représentation

CHAPITRE II.

De l'Acte de Québec, à l'Acte constitutionnel
(1774-1791).

SOMMAIRE.

1. 4. Acte de Québec.—5. Les Canadiens repoussent les offres du parti révolutionnaire.—6. Commencement des hostilités.—6. 7. Reddition des forts Carillon, Saint-Frédéric, Chambly et Saint-Jean.—8. Montgomery marche sur Montréal.—8. Fuite de Carleton.—9. 10. Reddition de Montréal.—11. 12. Montgomery assiège Québec.—13. Retraite de l'armée américaine.—14. Le général Burgoyne.—15. 16. Défaite du général Thompson.—17. Combat naval sur le lac Champlain.—18. Expédition du général Burgoyne.—19. Administration de Carleton.—20. 21. Despotisme de Haldimand.—25. Traité de 1783.—28. Arrivée de lord Dorchester.—30. Constitution de 1791.—31. Population du Canada.

1. A la nouvelle du mouvement insurrectionnel des colonies, le Parlement anglais se hâta, en 1774, de voter une loi appelée *Acte de Québec*, pour réorganiser le gouvernement de la province de Québec. Cette nouvelle loi reculait les limites données à cette province, dix ans auparavant; elle conservait aux catholiques les droits que leur avait garantis la capitulation de Montréal, et les dispensait du serment du *test*; elle rétablissait les anciennes lois civiles, avec liberté de tester de tous ses biens, et confirmait l'usage des lois criminelles anglaises; enfin, elle établissait un Conseil législatif devant être composé au moins de 17 membres, et de 23 au plus, catholiques ou protestants.

2. Après la publication de cet Acte, les protestants du Canada en demandèrent la révocation; mais le

1. Quelle mesure le Parlement anglais prit-il, en 1774, à la nouvelle du mouvement insurrectionnel de ses colonies?—2. Que firent les protestants du Canada après la publication de cet Acte? Plut-il davantage aux autres colonies anglaises de l'Amérique?

Parlement anglais rejeta leur pétition. Les autres colonies anglaises de l'Amérique en manifestèrent aussi hautement leur mécontentement, dans un congrès qu'elles tinrent à Philadelphie, le 4 septembre 1774.

3. Cet Acte, tout en rassurant les Canadiens, ne contribua pas peu à les attacher à la couronne d'Angleterre.

4. Pendant que le Congrès de Philadelphie exposait les griefs des colons, le général Carleton inaugurait, dans la ville de Québec, la nouvelle Constitution. Il crut devoir travailler plus que jamais à s'attacher les Canadiens par des actes de faveur et de justice. Sur 23 membres du Conseil législatif, un tiers fut choisi parmi les catholiques. Plusieurs Canadiens furent aussi nommés à des charges publiques. Il n'y avait pas de temps à perdre; déjà le Congrès américain leur avait envoyé une adresse, les sollicitant de se joindre aux autres colonies, pour défendre, avec elles, leurs droits et leur liberté.

5. L'adresse du Congrès américain fit dans le pays une assez grande sensation, surtout parmi les Anglais, qui, n'espérant plus dominer exclusivement, se firent révolutionnaires. La situation de Carleton était devenue très-difficile; mais la noblesse et le clergé, qui craignaient d'exposer leur religion et leur nationalité, en devenant partie intégrante d'une république anglaise et protestante, réussirent à maintenir presque toute la population dans la neutralité.

6. N'ayant pu gagner les Canadiens, le Congrès américain, informé d'ailleurs que l'Angleterre allait employer la force des armes, résolut de commencer immédiatement les hostilités. Au commencement de mai 1775, les forts Carillon, Saint-Frédéric, Chambly et Saint-Jean tombaient en son pouvoir. Il

3. Quel effet produisit cet acte sur les Canadiens?—4. Que faisait le général Carleton, pendant que le Congrès de Philadelphie exposait les griefs des colons?—5. Comment fut reçue, dans le pays, l'adresse du Congrès américain?—6. N'ayant pu gagner les Canadiens, quel parti prit le Congrès américain?

nommait en même temps George Washington général en chef de ses armées.

7. Après ces premiers succès, le Congrès fit circuler dans tout le Canada une nouvelle proclamation, qui n'eut pas plus de résultat que la première.

8. Le général Montgomery, commandant l'armée américaine, ne fut pas plus tôt maître du fort Saint-Jean, qu'il marcha droit sur Montréal, et fit occuper Sorel et les Trois-Rivières. Ne croyant pas possible de défendre Montréal, le général Carleton avait abandonné cette ville pour aller s'enfermer à Québec.

9. Quand le gouverneur arriva à Québec, il trouva la population divisée en deux camps. La cause anglaise en Canada était en ce moment dans un état presque désespéré. Si les Canadiens eussent fait cause commune avec les insurgés, c'en était fait de la puissance anglaise en Canada, et, probablement, dans toute l'Amérique du Nord.

10. Pendant que le gouverneur fuyait, Montréal avait ouvert ses portes à Montgomery. De cette ville, le général américain marcha sur Québec. Aux premiers jours de décembre, il parut devant les murs de cette place, à la tête de 1000 à 1200 hommes, après avoir été rejoint par le général Arnold, venu par la vallée de la rivière Kénébec et celle de la Chaudière.

11. Dans la nuit du 30 ou 31 décembre, les Américains tentèrent d'emporter la ville d'assaut; mais ils furent si vigoureusement reçus, qu'ils durent se retirer, après avoir perdu leur chef, le général Montgomery, qui fut tué avec plusieurs des principaux officiers.

12. Après la mort de Montgomery, le comman-

7. Que fit le Congrès après les premiers succès de ses troupes?—8. Que fit le général Montgomery, après la prise du fort Saint-Jean—9. Dans quel état le gouverneur trouva-t-il Québec, lorsqu'il y arriva?—10. Qu'avait fait Montréal pendant que le gouverneur fuyait? Où celui-ci marcha-t-il?—11. Que tentèrent les Américains, dans la nuit du 30 au 31 décembre?—12. A qui fut dévolu le commandement de l'armée américaine, après la mort de Montgomery? Que firent les Américains, ayant reçu quelques renforts commandés par le général Thomas?

dement de l'armée américaine fut dévolu au général Arnold, qui s'éloigna un peu de Québec en attendant des secours qu'il demanda au Congrès. Ayant reçu quelques renforts commandés par le général Thomas, les Américains reprirent le siège de la ville en mars 1776, mais leurs batteries n'y causèrent aucun dommage.

13. A la nouvelle de l'approche de quelques vaisseaux anglais, le général Thomas s'empessa de lever le siège de Québec. Surpris au milieu de ce mouvement, par une sortie que fit le gouverneur, il précipita sa retraite, et fut obligé de laisser en arrière son artillerie, ses bagages, ses munitions et une partie de ses malades.

Les Américains perdirent, au siège de Québec, cent hommes tués ou blessés, y compris six officiers, sans compter 426 prisonniers de guerre.

14. Voulant soumettre les colonies insurgées, l'Angleterre envoya un corps de 8000 vétérans, sous le commandement du général Burgoyne, qui arriva à Québec, au mois de mai 1776. Le plan de ce général était d'opérer par le Canada une jonction avec Sir William Howe, à New-York, afin de séparer les colonies du sud d'avec celles de l'est.

15. Comme le général américain Thompson marchait sur les Trois-Rivières pour s'en rendre maître, il fut rencontré, le 8 juin, par le brigadier Fraser; après un combat meurtrier, le général Thompson fut fait prisonnier avec le colonel Irwin et 200 des siens. Le reste prit la fuite.

16. Le général Burgoyne s'avança jusqu'à Sorel, et continua de poursuivre les Américains. Ces derniers se voyant pressés, se replièrent successivement sur Saint-Frédéric et Carillon, après avoir brûlé les forts Chambly et Saint-Jean.

13. Quel parti prit le général Thomas, à la nouvelle de l'approche des vaisseaux anglais?—14. Que fit l'Angleterre voulant soumettre les colonies insurgées?—15. Qu'arriva-t-il au général Thompson, comme il marchait sur les Trois-Rivières?—17. Où Burgoyne alla-t-il alors? Que firent les Américains?

17. Le 13 octobre, une flottille anglaise, sur le lac Champlain, commandée par le capitaine Pringle, attaqua la flottille américaine sous les batteries de Saint-Frédéric. Quatre des bâtiments américains s'échappèrent, un cinquième amena pavillon, et le général Arnold, après avoir fait échouer les onze qui restaient, y mit le feu, fit sauter le fort, et se retira à Carillon.

18. Au printemps de 1777, le général Burgoyne envahit la Nouvelle-York, à la tête de 9000 hommes; mais, après quelques succès sur le lac Champlain, il fut battu à Bennington et dans le voisinage d'Albany. Après ces deux revers, il se vit forcé de retraiter jusque sur les hauteurs de Saratoga, où il fut bientôt complètement cerné par des forces supérieures, et obligé de poser les armes, le 16 octobre, avec les 5800 hommes qui lui restaient. Ainsi finit l'expédition du général Burgoyne, et sur laquelle l'Angleterre avait fondé les plus belles espérances.

19. Pendant ce temps-là, le gouverneur Carleton convoquait de nouveau le Conseil législatif, qui n'avait pu se réunir l'année précédente. Les plus importantes mesures adoptées alors par cette Chambre avaient rapport à l'administration judiciaire et à la milice. Mais les ordonnances sur cette dernière renfermaient des dispositions tyranniques, qui excitèrent un grand mécontentement parmi le peuple, et firent mal augurer de l'avenir.

20. Blessé de la préférence donnée au général Burgoyne, le général Carleton avait demandé son rappel, et le général Haldimand, suisse de naissance, venait le remplacer dans le gouvernement du Canada, en juillet 1778.

21. Haldimand gouverna par le despotisme et la

17. Quel succès les Anglais eurent-ils sur le lac Champlain, le 13 octobre?—18. Que fit le général Burgoyne, au printemps de 1777? A quoi se vit-il forcé après les revers qu'il venait d'essuyer?—19. Que faisait, pendant ce temps là, le gouverneur Carleton? Quelles mesures le Conseil législatif adopta-t-il?—20. Qu'avait fait le général Carleton, blessé de la préférence donnée au général Burgoyne?—21. Comment Haldimand gouverna-t-il le Canada?

terreur. Sous lui, les corvées redoublèrent et devinrent un fléau pour les campagnes. Attribuant à l'esprit de révolte les plaintes qui s'élevaient de toutes parts, il n'en sévissait qu'avec plus de rigueur, faisant emprisonner les citoyens par centaines, sans distinguer l'innocent d'avec le coupable. Il devint en peu de temps odieux à tout le pays.

22. Aidé de la France, qui s'était déclarée en sa faveur, le Congrès américain tenait tête avec succès aux armées anglaises.

23. Les succès de la campagne de 1778 furent partagés; mais ceux de l'année suivante furent, en somme, favorables aux Américains.

Vers ce même temps, l'Irlande devenait menaçante. L'Espagne, entraînée par la France, se déclarait pour les Américains. Ceux-ci venaient de recevoir un secours de 6000 soldats français commandés par le comte de Rochambeau.

24. En 1781, les armées anglaises dans les colonies insurgées, furent successivement battues à Cowpens, Guildford et Eutawsprings. Après cette dernière bataille, lord Cornwallis, ayant réuni toutes ses forces, se fortifia dans Yorktown; mais il y fut bientôt assiégé par l'armée de Washington et un corps français sous les ordres du marquis de Lafayette; il fut obligé, le 19 octobre, de mettre bas les armes. Cette dernière victoire assura définitivement l'indépendance des États-Unis.

25. Pendant que le Canada gémissait sous le despotisme du gouverneur et de son conseil, l'Angleterre le dépouillait à l'extérieur par le traité du 3 septembre 1783, en cédant aux Américains tout ce qui en avait été impolitiquement détaché après la conquête. Par ce traité, l'Angleterre reconnut l'indépendance des États-Unis.

22. Où en était la lutte, entre l'Angleterre et ses colonies insurgées?—23. Quel fut le résultat des campagnes de 1778 et 1779?—24. Où en étaient, en 1781, les armées anglaises dans les colonies insurgées?—25. Que faisait l'Angleterre pendant que le Canada gémissait sous le despotisme du gouverneur et de son conseil?

26. En 1784, la population de la province de Québec était d'environ 113012 âmes.

27. Après le rappel du général Haldimand, en 1785, le poste de gouverneur fut confié au lieutenant-gouverneur Hamilton, qui fut lui-même remplacé, l'année suivante, par le colonel Hope.

Ce fut pendant l'administration de Hamilton que fut introduit dans le pays l'acte de l'*Habeas-Corpus* (1).

28. Au colonel Hope succéda le général Carleton, en qualité de gouverneur-général des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il venait d'être élevé à la pairie sous le nom de lord Dorchester. Il arriva à Québec le 21 octobre 1786.

29. Un mouvement s'opérait alors chez la population franco-canadienne : celle-ci sollicitait avec instance, du Parlement impérial, la réforme de ses institutions politiques. Lord Dorchester chargea le Conseil législatif de s'enquérir de l'administration judiciaire, de la milice, du commerce, de la police et de l'éducation.

30. En 1791, le Parlement impérial prit en considération les requêtes des partisans du gouvernement représentatif. L'Acte impérial qui instituait ce gouvernement, séparait le pays en deux provinces : l'une, nommée Haut-Canada ; l'autre Bas-Canada. Cette loi établissait une chambre élective dans chaque province. Le Conseil législatif, pour le Bas-Canada, était composé de 15 membres, nommés par la couronne ; et l'Assemblée législative, de 50, élus par le peuple.

Depuis 1760, le Canada se trouvait à son quatrième gouvernement, savoir : loi martiale, de 1760 à 1764 ; gouvernement militaire, de 1764 à 1774 ; gouverne-

(1) En vertu de cette loi, un prisonnier a le droit, en certains cas, de se faire élargir moyennant caution.

26. Quelle était la population de la province, en 1784 ?—27. A qui fut confiée l'administration, après le rappel du général Haldimand ?—28. Qui succéda au colonel Hope ?—29. Quel mouvement s'opérait chez la population canadienne ? Que fit lord Dorchester ?—30. Quand le Parlement impérial prit-il en considération les requêtes des partisans du gouvernement représentatif ?

ment civil et absolu, de 1774 à 1791; et, enfin, gouvernement représentatif, à partir de cette époque.

31. La population du Canada, en 1791, était d'environ 135000 âmes; et, sur ce chiffre, la population anglo-canadienne n'entraît que pour 15000 à peu près, dont 10000 pour le Haut-Canada.

DEUXIÈME ÉPOQUE

DE L'ACTE CONSTITUTIONNEL, A L'UNION DES
PROVINCES (1791-1840).

CHAPITRE PREMIER.

*De l'Acte constitutionnel, à l'administration de Sir
George Prévost (1791-1811).*

SOMMAIRE.

1. Inauguration de la constitution de 1791.—2. Débats parlementaires.—3. Question de l'Éducation.—4.—5. Chambre du Haut-Canada.—6.—7.—8. Retour de lord Dorchester; nouveau Conseil exécutif.—9.—10. Le gouverneur Prescott.—11. Premiers champions de la liberté de la presse.—12. Arrivée du gouverneur Craig.—13. Responsabilité du ministère.—14.—15. Persécution politique.—16. Fermeté de Mgr. Plessis.

1. La nouvelle Constitution fut mise en vigueur le 26 décembre 1791. Les élections, pour le Bas-Canada, se firent en juin 1792. Sur cinquante membres, les Canadiens élurent seize Anglais, afin de montrer, par cet acte de confiance, leur vif désir de voir régner la concorde.

31. Quelle était la population du Canada, en 1791?

1. Quand la nouvelle Constitution fut-elle mise en vigueur? Quand les élections se firent-elles dans le Canada?

2. Toute la reconnaissance des Anglais pour cet acte de générosité, fut de proposer, à l'ouverture des Chambres, le 17 décembre 1792, la nomination d'un président anglais, et l'abolition de la langue française. Ces deux propositions furent rejetées, et M. Panet fut élu président. Alors il fut décidé, contre le vote de tous les Anglais, que les procédés de la Chambre seraient écrits et publiés dans les deux langues. Pendant une partie de la session, les Chambres s'occupèrent de l'importante question de l'Éducation.

3. Les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent à Niagara, le 17 septembre 1792, et furent ouvertes par le lieutenant-gouverneur Simcoe. Le Conseil législatif était composé de sept membres, et l'Assemblée législative de seize. Dans sa première session, l'Assemblée législative adopta l'introduction de la loi anglaise, pour règle de décision dans toutes les matières de controverse relatives à la propriété et au droit civil, et aussi l'introduction des jugements par jury.

4. Dans sa session de 1793, l'Assemblée législative du Haut-Canada adopta l'abolition de l'esclavage.

5. En 1796, le siège du gouvernement du Haut-Canada fut transféré de Niagara à Toronto, par le gouverneur Simcoe.

6. L'Assemblée législative du Bas-Canada, dans ses sessions de 1792 et 1795, imposa des droits sur des boissons et les épiceries, afin d'élever le revenu public au niveau de la dépense. Le revenu de la province n'était alors que de sept à huit mille louis sterlings; tandis que la dépense s'élevait à £25000.

7. En 1793, lord Dorchester arrivait au Canada,

2. Quelle reconnaissance les Anglais montrèrent-ils aux Canadiens, pour cet acte de générosité? Que décida la Chambre? De quelle importante question la Chambre s'occupait-elle?—3. Où les Chambres du Haut-Canada s'assemblèrent-elles? Comment étaient-elles composées?—4. Qu'adoptait l'Assemblée législative du Haut-Canada, en 1793?—5. Quand le siège du gouvernement du Haut-Canada fut-il transféré de Niagara à Toronto?—6. Que fit l'Assemblée législative du Bas-Canada dans ses sessions de 1793 et 1795? Quel était le revenu de la province?—7. Qui est-ce qui arrivait au Canada, en 1793, en qualité de gouverneur-général?

pour la troisième fois, en qualité de gouverneur-général. Il était muni d'amples instructions qui autorisaient le gouverneur à nommer un nouveau Conseil exécutif composé de neuf membres, dont deux Canadiens, et qui permettaient aux séminaires et aux communautés religieuses de se perpétuer, suivant les règles de leur institution.

8. Les principaux travaux de la session de 1795, furent : 1^o le règlement des rentes et autres charges seigneuriales ; 2^o la légalisation du numéraire qui avait cours dans le pays ; et 3^o la conversion de la monnaie sterling en cours du pays.

9. Lord Dorchester eut pour successeur, dans l'été de 1796, le général Prescott. Ce dernier ouvrit le second Parlement provincial le 24 janvier 1797. M. Panet y fut de nouveau élu président.

Pendant le gouvernement du général Prescott, un traité d'amitié, de commerce et de navigation, fut passé entre l'Angleterre et les États-Unis, concernant la province du Canada.

A l'occasion de la réélection de M. Panet, comme président de la Chambre d'Assemblée, on remarqua que des défections s'étaient produites dans les rangs des Canadiens. MM. de Bonne et de Lanaudière, par exemple, animés de sentiments peu honorables, votèrent en cette circonstance avec le parti anglais. Il n'est que juste de reconnaître, cependant, que le peuple s'était efforcé, aux élections précédentes, de rejeter les membres qui avaient voulu proscrire la langue française.

10. Le général Prescott fut remplacé, en juillet 1799, par Robert-Shore Milnes, en qualité de lieutenant-gouverneur. Ce fut pendant l'administration de celui-ci que la couronne, malgré la réclamation de la Chambre, s'empara définitivement, en 1800, des biens

8. Quels furent les principaux travaux de la session de 1795 ?—9. Par qui fut remplacé lord Dorchester ? Quand et pourquoi fut ouvert le second Parlement provincial ? Quel principal événement eut lieu pendant le gouvernement du général Prescott ?—10. Par qui fut remplacé le général Prescott ? Que remarqua-t-on avec peine à l'occasion de la réélection du président ?

des Jésuites. A Robert-Shore Milnes, succéda l'honorable Thomas Dunn, président du Conseil exécutif.

11. En 1805, paraissait le *Mercury*. Cette feuille soutenait qu'il était temps que le Canada fût Anglais. L'année suivante, les Canadiens fondaient à Québec, un nouveau journal, le *Canadien*, pour défendre leur langue et leurs institutions. L'apparition de cette dernière feuille marqua l'ère de la liberté de la presse en Canada.

Dans le district de Montréal, on s'opposait à certaines clauses de la loi des chemins; les corvées étaient devenues fort onéreuses, et le peuple ne portait tout naturellement qu'une médiocre affection au gouverneur et à ses créatures. Toutefois, en dépit de l'appel fait aux Canadiens par M. Adet, ambassadeur de France aux États-Unis, pour les engager à embrasser la cause républicaine, ce mécontentement ne dégénéra point en hostilité ouverte, et rien n'autorisait le gouverneur à prendre les mesures de répression dont il crut devoir faire usage pour effrayer le peuple.

Attiré à Québec par un charpentier de navire du nom de Black, un enthousiaste américain, nommé McLane fut accusé d'avoir comploté la perte du Canada, et, pour ce crime imaginaire, on le condamna à mort. Il fut exécuté avec un grand appareil militaire, dans un endroit élevé de la ville, et par cela même visible de loin, afin sans doute de jeter une profonde terreur au sein du peuple.

12. Le 21 octobre 1807, arrivait à Québec, en qualité de gouverneur-général, Sir James Craig, militaire de quelque réputation, mais administrateur despotique, rempli de préjugés contre les Canadiens et leur religion.

13. L'année suivante, la Chambre ayant voté, à la majorité de 22 contre 2, un acte par lequel les juges

11. Quels journaux parurent pour la première fois à Québec, en 1806 et 1805? Comment fonctionnait la loi des chemins, à Montréal? —12. Quel nouveau gouverneur-général arrivait à Québec, le 21 octobre 1807? Quel fut le sort de McLane?—13. Que se passa-t-il en 1808?

étaient exclus des rangs de la représentation, le Conseil rejeta la mesure. Peu de temps après, les principaux membres du Parlement étaient retranchés de la liste des officiers de milice. A la session suivante, le Parlement fut dissous par le gouverneur, pour avoir osé insister sur la nécessité d'un ministère responsable, et sur la liberté de discussion dans les Chambres.

14. Le nouveau Parlement se réunit à la fin de janvier 1810. Dès l'ouverture de la session, il protesta énergiquement contre le langage insultant dont s'était servi sir James Craig en prorogeant le dernier Parlement. A un amendement, par le Conseil, du bill des juges, il déclara, à la majorité des trois quarts, le siège du juge de Bonne vacant au Parlement.

15. Le gouverneur qui, jusque-là, avait eu peine à se contenir, cassa le nouveau Parlement, fit saisir les presses et arrêter le propriétaire du *Canadien*, sous accusation de haute trahison. Quelques jours après, le Conseil, composé du juge Sewell, de l'évêque protestant et des MM. Dunn, Baby, Williams, Irvine et Young, ordonna l'arrestation des MM. Bédard, Taschereau, Blanchet, Papineau, Laforce, et de plusieurs autres citoyens notables.

16. Malgré ces violences, les mêmes députés furent réélus. En rendant compte de ces troubles au ministère, Craig lui proposa comme moyens plus efficaces d'angliciser et de protestantiser le pays, savoir : 1^o de changer ou de suspendre la Constitution ; 2^o de rendre ensuite le gouvernement indépendant du peuple, en employant les biens des Sulpiciens et des Jésuites à payer les dépenses publiques ; 3^o enfin, de réserver au roi la nomination des curés dans toutes les paroisses.

14. Quand le nouveau Parlement se réunit-il ? Quels furent ses procédés ? Comment le Parlement répondit-il à l'amendement, par le Conseil, du bill des juges ?—15. Que fit le gouverneur qui, jusque-là avait eu peine à se contenir ?—16. Quel fut le résultat des élections, après ces violences ? Quels moyens Craig proposa-t-il pour angliciser et protestantiser le pays ?

17. Lorsque le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Église, Mgr. Plessis, évêque de Québec, montra une telle fermeté, que le gouverneur jugea prudent de ne rien entreprendre contre l'administration religieuse du pays. Mais ce qui fit surtout modifier la politique du gouvernement colonial, ce fut l'attitude menaçante des États-Unis.

18. Les citoyens que le gouverneur avait fait emprisonner furent alors remis en liberté sans subir de procès. La loi des juges fut adoptée et reçut la sanction royale. Enfin, Craig partit pour l'Europe, le 11 juin 1811, laissant l'administration du gouvernement colonial à l'honorable Thomas Dunn, ancien président du conseil.

CHAPITRE II.

*De l'arrivée de Sir George Prévost, à son départ
(1811-1815).*

SOMMAIRE.

1. Sir George Prévost, gouverneur.—2. Rapport du gouverneur avec le clergé.—3.-5. Mesures adoptées par le Bas et par le Haut-Canada au commencement de la guerre.—6.-22. Campagnes de 1812, 1813, 1814.—23. Paix de Gand.—24. 25. Ce qui se passa dans les derniers temps de Sir George Prévost.

1. Sir James Craig eut pour successeur, dans le gouvernement du Canada, Sir George Prévost, alors gouverneur de la Nouvelle-Écosse; ce dernier arriva à Québec, en septembre 1811. Sir George Prévost trouva les esprits divisés à l'intérieur, et le pays menacé au dehors par les États-Unis. Il travailla alors à concilier les esprits, et à s'attacher les Canadiens

17. Quelle fut la conduite de Mgr. Plessis, quand le gouvernement voulut empiéter sur les droits de l'Église? Qu'est-ce qui fit surtout modifier la politique du gouvernement colonial?—18. Que fit-on des citoyens qui avaient été emprisonnés? Que devint la loi des juges? En quelle année Craig fut-il rappelé?

I. Quel fut le successeur de Craig? Dans quelle situation sir George Prévost trouva-t-il le Canada? Quelle conduite suivit-il?

par une entière confiance en leur fidélité. Aussi, bientôt la plus grande sympathie s'établit elle entre le peuple et lui.

2. Croyant le clergé mal disposé à l'égard du gouvernement, par suite des tentatives imprudentes de Craig, Sir George Prévost travailla à regagner ses bonnes grâces, et eut plusieurs entrevues avec Mgr. Plessis. Ce prélat profita des bonnes dispositions du gouverneur pour faire reconnaître pleinement l'existence légale du Catholicisme en Canada.

3. Au mois de juin 1812, on apprit que les États-Unis venaient de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne. L'Angleterre, alors en guerre avec la France, s'arrogeait le droit de visiter les vaisseaux étrangers pour voir s'ils portaient quelques-uns de ses matelots déserteurs; elle prétendait même empêcher les vaisseaux américains d'entrer dans les ports du nord de la France et dans ceux des Pays-Bas, qu'elle tenait en état de blocus. Se trouvant molestés, les Américains prirent les armes pour soutenir leurs droits, après avoir, toutefois, souffert en silence ces avanies pendant cinq ou six ans.

4. Bien que les Chambres du Bas-Canada eussent déjà siégé pendant l'hiver, Sir George Prévost les convoqua une seconde fois, et en obtint libéralement tout ce qu'il demanda pour la défense de la province.

5. Dans le même temps, les Chambres du Haut-Canada adoptèrent aussi des mesures pour la défense du pays. La population du Bas-Canada était alors de 200000 âmes, et celle du Haut-Canada, de 80000.

6. Les premiers coups de la campagne de 1812 furent portés par l'armée anglaise. Le 16 juillet, une compagnie de réguliers anglais, aidés de 160 voltigeurs canadiens et de quelques Indiens, enlevait aux Amé-

2. Que fit Sir George Prévost auprès du clergé?—3. Qu'apprit-on au mois de juin 1812? Pourquoi les États-Unis déclarèrent-ils la guerre à l'Angleterre?—4. Quelles mesures Sir George Prévost prit-il aussitôt?—5. Que firent les chambres du Haut-Canada, dans le même temps? Quelle était alors la population des deux provinces?—6. Par qui furent portés les premiers coups de la campagne de 1812? Rap- portez les opérations militaires de cette campagne.

ricains le fort Michilimakinac; et, le 25 du même mois, les troupes anglaises obligèrent le général américain Hull, qui s'était enfermé dans le fort de Détroit, de se rendre avec son armée, dite de l'ouest.

Peu après, l'armée américaine du centre, commandée par Van Ranselaer, fut mise en désordre par le général Sheaffe, et forcée de poser les armes à Queenstown, au nombre de près de 1000 hommes. Le brave général Brock, qui commandait les troupes anglaises en cet endroit, fut tué tout d'abord, en sorte que l'honneur de cette victoire revint à son successeur le général Sheaffe.

L'armée américaine du nord, commandée par le général Dearborn, et forte de 10000 hommes, marchait sur Montréal. Ayant trouvé que le major de Salaberry s'était fortifié à la rivière Lacolle, Dearborn envoya 1400 hommes pour forcer un de ses avant-postes; mais, arrivées au milieu de l'obscurité, les deux divisions se prirent réciproquement pour l'ennemi, et se fusillèrent si bien, que les troupes canadiennes n'eurent qu'à les laisser faire. Cette méprise détermina la retraite du général américain.

7. Les Américains étaient plus heureux sur mer; leurs frégates la *Constitution* et les *États-Unis*, enlevaient plusieurs frégates anglaises, après des combats sanglants.

8. Au printemps de 1813, les Américains résolurent de pousser la guerre avec vigueur, et divisèrent encore leurs forces en trois armées.

9. Après quelques succès sur les Américains commandés par le général Harrison, le général Proctor fut complètement défait à *Moravian-Village*, le 5 octobre. Cette victoire de Harrison remit les Américains en possession du territoire qu'ils avaient perdu l'année précédente, priva les Anglais des précieux services de Técumseh, grand chef qui commandait

7. Les Américains étaient-ils plus heureux sur mer?—8. Que firent-ils au printemps de 1813?—9. Quel fut le résultat de la campagne du général Proctor?

les sauvages de l'Ouest et qui fut tué pendant l'action, ruina la réputation militaire de Proctor, et enhardit de beaucoup les Américains.

10. Les Américains venaient encore d'obtenir d'autres succès. Le commodore Perry, après un combat de quatre heures, avec 9 voiles et 54 canons, avait obligé la flottille anglaise sur le lac Érié, forte de 6 voiles et de 63 canons, de se rendre à discrétion.

11. Les armes anglaises n'avaient pas été heureuses non plus sur le lac Ontario. Le 27 avril, le général américain Dearborn y débarqua avec 1700 hommes, près de Toronto, repoussa le général Sheaffe avec perte, et cette ville dut se rendre. Dearborn dirigea ensuite ses forces sur le fort George, obligea le général Vincent de l'évacuer, puis le poursuivit jusque sur les hauteurs de Burlington et s'y retrancha. Mais, attaqués à l'improviste par le colonel Harvey, dans la nuit du 5 au 6 juin, les Américains furent chassés de leur position, et deux de leurs généraux, Chandler et Winder, furent faits prisonniers.

12. Le gouverneur-général Prévost, qui était alors au bas du lac, voulant profiter de l'absence de la flotte ennemie, attaqua Sacketts-Harbor; mais il fut repoussé.

Enfin, la campagne sur le lac Ontario, se termina par la victoire du commodore américain, Chauncey, sur le commandant anglais, Yeo.

13. A la suite de ces succès, les Américains réunirent leur armée du centre à celle du nord, et marchèrent sur Montréal.

Le général Wilkinson commandait l'armée du centre. Ayant livré bataille, le 11 novembre, à Christler's-Farm, au colonel Morrison, Wilkinson fut complètement défait, quoique son armée fût quatre fois plus nombreuse que celle de son adversaire.

10. Les Américains ne venaient-ils pas encore d'obtenir d'autres succès?—11. Que se passait-il sur le lac Ontario?—12. Que faisait le gouverneur-général Prévost, qui était au bas du lac? Comment se termina la campagne sur le lac Ontario?—13. Que firent les Américains, à la suite de ces succès? Ces deux armées furent-elles heureuses?

14. Le général Hampton, commandant l'armée du nord, forte de 7000 hommes, s'était mis en mouvement pour opérer sa jonction avec Wilkinson. Le colonel de Salaberry partit avec 300 Canadiens, seulement, pour le retarder dans sa marche, et se retrancha sur la rivière Châteauguay. Il y fut bientôt attaqué par Hampton, qui dut se retirer précipitamment, après avoir éprouvé d'assez grandes pertes. Dans l'espace de quatre heures, 300 braves avaient remporté une brillante victoire sur une armée de 7000 hommes.

Le gouverneur loua les talents militaires du colonel de Salaberry et complimenta les Canadiens sur leur bravoure, leur fidélité et leur patriotisme. Les corps de la milice canadienne reçurent plus tard des drapeaux, et l'Angleterre a fait frapper, il y a une vingtaine d'années, des médailles d'argent, qui ont été distribuées aux héros de cette mémorable journée.

15. Les batailles de Christler's Farm et de Châteauguay eurent pour résultat de déterminer la retraite d'une armée d'environ 16000 hommes. Ainsi échoua le plan d'invasion le mieux combiné qu'eût encore formé la République américaine, pour la conquête du Canada.

16. Dès que les Américains eurent évacué le Haut-Canada, le colonel Murray, à la tête de 600 hommes, surprit le fort Niagara, fit 300 prisonniers, et enleva une grande quantité de munitions.

17. Au printemps de 1814, les Américains reprirent les hostilités. Le 30 mars, le général Wilkinson, à la tête de 5000 hommes, attaqua tout-à-coup le moulin de Lacolle, au pied du lac Champlain; mais, après l'avoir canonné deux heures et demie inutilement, il dut retourner à Plattsburg.

18. L'échec essuyé à Lacolle décida les Américains à diriger tous leurs efforts contre le Haut-Canada.

14. Rapportez la bataille de Châteauguay.—15. Quel fut le résultat des batailles de Christler's Farm et de Châteauguay?—16. Que firent les troupes anglaises dans le Haut-Canada, dès que les Américains l'eurent évacué?—17. Que firent les Américains, au printemps de 1814?—18. Quel plan d'opérations les Américains adoptèrent-ils pour le reste de la campagne?

19. Le 6 mai, les Anglais, commandés par le général Drummond, tombèrent à l'improviste sur Oswégo, prirent et incendièrent cette ville, le principal dépôt des Américains. Ces derniers se dédommagèrent à Chippawa, où ils défirent les Anglais avec de grandes pertes, le 5 juillet. Drummond prit sa revanche le 25 du même mois, à Lundy's Lane, où il battit complètement l'armée américaine. Peu après, saisie d'une terreur panique, à l'attaque des retranchements américains, sous le fort Érié, l'armée anglaise prit la fuite, et, poursuivie par les Américains, elle perdit près de 1000 hommes, tant tués que blessés ou faits prisonniers, tandis que l'ennemi n'en perdit que 80.

20. Durant les mois de juillet et d'août, le général Prévost avait reçu de l'Angleterre un renfort de 14000 hommes avec ordre d'envahir les États-Unis par le lac Champlain. Il se mit à la tête de l'armée concentrée à Laprairie et à Chambly, et marcha sur Plattsburg, qu'il atteignit le 6 septembre. Mais la flottille du lac, qui devait coopérer conjointement avec l'armée, fut rencontrée et défaite par le commodore McDonough; ce qui obligea l'armée de terre à repasser en Canada.

21. Vers le même temps, les Anglais battaient les Américains à Bladensburg, sur le Potomac; ils prenaient Washington et en brûlaient le capitol et les principaux édifices. Quelques semaines après, leur flotte rembarquait ses troupes de terre et s'éloignait du fort McHenry, qu'elle venait d'attaquer sans succès.

22. Au mois de décembre suivant, 6000 Américains, commandés par le général Jackson, repoussèrent 12000 Anglais près de la Nouvelle-Orléans, et leur infligèrent une perte de 1700 hommes.

19. Faites le récit des batailles de Chippawa et de Lundy's Lane.—20. Quelle fut l'issue de l'expédition du général Prévost sur Plattsburg?—21. Quelle victoire l'armée anglaise remporta-t-elle sur le Potomac? Comment la flotte anglaise fut-elle reçue devant Baltimore?—22. Quel revers les Anglais éprouvèrent-ils devant la Nouvelle-Orléans?

23, La paix entre l'Angleterre et les États-Unis fut conclue à Gand, le 24 décembre 1814. Toutes les conquêtes réciproques furent restituées.

24. Après la conclusion de la paix, Sir George Prévost convoqua les Chambres. Elles se réunirent au mois de janvier 1815. Les discussions politiques qui avaient cessé durant la guerre, recommencèrent de nouveau. Un jeune homme de 26 ans, Louis Joseph Papineau, fut appelé à la présidence de la Chambre d'assemblée, en remplacement de M. Panet, nommé au Conseil législatif. Le père de M. Papineau s'était longtemps distingué dans les luttes parlementaires; mais le fils devait porter ses principes beaucoup plus loin. L'Assemblée législative passa une résolution déclarant que Sir George Prévost, dans les circonstances difficiles où il s'était trouvé; s'était distingué par son énergie, sa sagesse et son habileté. Elle vota et donna à Son Excellence un service de table de la valeur de £500 sterling.

25. Sir George Prévost partit pour l'Angleterre vers la fin de 1815, dans le but de se disculper, auprès des autorités impériales, des accusations portées contre lui par Sir James L. Yeo, commandant en chef de la flottille des lacs, en Canada; mais il y mourut peu après son arrivée, des fatigues du voyage. Sir George Prévost emporta avec lui les regrets de toute la province, et particulièrement des Canadiens.

23. Quand et où la paix fut-elle conclue entre l'Angleterre et les États-Unis?—24. Que fit Sir George Prévost après la conclusion de la paix? Qui fut appelé à la présidence de la Chambre? Quelle résolution l'Assemblée législative passa-t-elle alors?—25. Pourquoi Sir George Prévost retourna-t-il en Angleterre vers la fin de 1815?

CHAPITRE III.

*Du départ de Sir George Prévost, à l'arrivée du
Commissaire royal (1815-1835).*

SOMMAIRE.

1. 2. Administration de Drummond.—3. Sir J. C. Sherbrooke gouverneur-général.—4. 5. Question des subsides.—6. Arrivée du duc de Richmond.—7. Le comte de Dalhousie gouverneur-général.—8. L'évêché de Québec érigé en métropole.—9. 10. Divisions entre les deux branches de la législature au sujet de la liste civile.—11. Premier projet d'union.—12.-14. Requêtes contre Dalhousie.—15. Agitation dans le Haut-Canada.—16. 17. Kempt gouverneur-général.—18. Kempt est remplacé par lord Aylmer.—19. Apparition du choléra.—20. Les 92 résolutions.—21. 22. Prorogation du Parlement; rappel de lord Aylmer.

1. Sir George Prévost fut remplacé dans le gouvernement général du Canada, par le général Drummond, en qualité d'administrateur. Celui-ci découvrit bientôt des abus énormes dans l'administration des départements des terres et des postes. De 1793 à 1815, plus de trois millions d'acres de terre avaient été donnés à une multitude de favoris.

2. Au commencement de la session de 1816, la Chambre, ayant été informée au sujet des accusations portées contre les juges Sewell et Monk, ordonna un appel nominal; elle allait voter une adresse au prince régent, lorsqu'elle fut dissoute par le gouverneur, qui lui adressa un discours plein de reproches. Le peuple répondit à cette mesure en réélisant presque tous les mêmes membres.

3. Dans l'intervalle, Drummond fut remplacé par Sir John C. Sherbrooke, homme infiniment plus habile et plus prudent que lui. Le nouveau gouverneur inaugura son administration par des actes de généro-

1. Par qui Sir George Prévost fut-il remplacé dans le gouvernement général du Canada?—2. Quelle fut la réponse du peuple au gouverneur qui venait de dissoudre la Chambre?—3. Par qui Drummond fut-il remplacé? Comment le nouveau gouverneur inaugura-t-il son administration?

sité et de justice. Entre autres mesures équitables, il suggéra au gouvernement impérial de reconnaître officiellement le titre de l'évêque de Québec.

4. La grande question des subsides vint alors exciter une profonde agitation dans les esprits. L'Assemblée législative voulait avoir, comme en Angleterre, l'initiative de toutes les mesures touchant l'emploi des deniers publics. Le Parlement du Haut-Canada s'occupait également de cette même question.

5. Peu après la session de 1816, Sir John C. Sherbrooke, dégoûté, assure-t-on, de la tâche difficile de concilier les esprits, demanda son rappel en Europe.

6. Sir John C. Sherbrooke fut remplacé par un des plus grands personnages de la Grande-Bretagne, le duc de Richmond, qui avait gouverné l'Irlande tant bien que mal, et qui avait dissipé sa fortune par ses extravagances. Il arriva à Québec le 29 juillet 1818, accompagné de son gendre, Sir Peregrine Maitland, nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. L'administration du duc de Richmond fut très-courte; néanmoins, il eut le temps de marcher sur les traces de Craig, du moins quant à sa manière d'agir envers la Chambre. Ayant demandé aux députés du peuple de voter une liste civile pour la vie du roi, et n'en ayant point reçu un assentiment immédiat, il progea tout de suite le parlement et se permit de blâmer ouvertement la Chambre, tout en approuvant, d'un autre côté, la conduite du Conseil législatif. Comme il revenait du Haut-Canada, avec son secrétaire, M. Ready, il mourut presque subitement, dans les tourments les plus horribles, au mois d'août 1819. On dit qu'ayant été mordu par un renard enragé, il fut atteint d'hydrophobie; mais une autre version veut qu'il ait été empoisonné.

7. A la mort du duc de Richmond, le pouvoir passa

4. Quelle question vint alors exciter les esprits?—5. Quelle résolution prit Sir John C. Sherbrooke peu après la session de 1816?—6. Par qui fut-il remplacé? L'administration du duc de Richmond fut-elle longue?—7. Par quelles mains passa le pouvoir après la mort du duc de Richmond?

successivement par les mains de l'honorable James Monk, qui ne fit que dissoudre la Chambre et ordonna de nouvelles élections; puis par celles de Sir Peregrine Maitland; enfin, par celles du comte de Dalhousie, qui arriva à Québec, le 18 juin 1820, en qualité de gouverneur-général des colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

8. Convaincue enfin de l'impossibilité de protestantiser le pays, l'Angleterre prit le sage parti de laisser les Canadiens suivre la religion de leurs pères.

Le 12 janvier 1819, le Saint-Siège érigeait l'église de Québec en métropole, et conférait à Mgr. Plessis le titre d'archevêque; à M. McDonald, celui d'évêque de Régopolis (Kingston); et, à M. McEachern, celui d'évêque de Rose, pour le Nouveau-Brunswick et les îles de la Madeleine.

9. Le comte de Dalhousie convoqua la nouvelle Chambre législative pour le 14 décembre 1820. Dans cette session, la Chambre vota un bill de subsides qui fut rejeté par le Conseil, ce qui ne manqua pas d'augmenter le mécontentement des représentants du peuple; ensuite, la discorde alla toujours croissant entre ces deux branches de la législature. Le gouverneur, qui était du même avis que le Conseil, prétendit que le vote des subsides était insuffisant sans le concours de ce corps. Il ne craignait pas de braver l'opinion de la Chambre, car il comptait bien que l'union des deux Canadas, à laquelle il travaillait de toutes ses forces, lui donnerait raison des Canadiens-Français. Après avoir visité dans ce but le Haut-Canada, il convoqua les Chambres à son retour; mais il reçut un nouveau refus au sujet des finances, n'ayant eu que cinq votes en sa faveur dans la Chambre d'assemblée.

10. Les débats soulevés à l'occasion de la question

8. Quel sage parti l'Angleterre prit-elle vers ce même temps? Quand Mgr. Plessis fut-il fait archevêque?—9. Pour quel temps le comte de Dalhousie convoqua-t-il la nouvelle Chambre? Que fit la Chambre dans cette session? dans la suivante?—10. Qui conduisit les débats sur les finances?

des finances, ou du vote des subsides, furent conduits avec un rare talent et une science politique incontestable, par MM. Papineau, Nelson et Cuvillier.

11. En 1822, un bill ou projet de loi pour l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada, fut présenté au Parlement impérial; mais il fut rejeté à sa seconde lecture, grâce à la généreuse intervention de Mac-Intosh, de Burdett et de quelques autres membres influents et éclairés. Il sortait du parti anglais, dont l'hostilité contre les Canadiens croissait tous les jours avec le désir de les dominer. Ce bill donnait une représentation beaucoup plus nombreuse au Haut qu'au Bas-Canada; proscrivait la langue française; restreignait la liberté du culte et les droits des représentants sur les deniers publics. En un mot, il réduisait le Canada français à la condition révoltante de l'Irlande à cette époque.

12. En apprenant cette nouvelle, toute la population s'empressa de protester énergiquement contre une mesure si contraire à ses intérêts. Partout des comités furent nommés pour dresser des pétitions en forme: le Haut-Canada même se prononça contre l'union. Papineau et Nelson furent délégués à Londres pour y porter ces pétitions.

13. Dans sa session de 1826, l'Assemblée législative du Bas-Canada vota des subsides, mais dans la même forme que l'année précédente, c'est-à-dire par chapitres non détaillés; le lendemain le gouverneur pro-rogea l'Assemblée. Peu après, le comte de Dalhousie en appela au peuple par des élections générales. La dissolution de la Chambre produisit une agitation extraordinaire, qui fut encore augmentée par la publication d'une adresse au peuple, l'engageant à réélire les membres de la majorité.

11. Quel bill fut présenté au Parlement impérial, en 1822? Qui l'avait fait présenter? Quels en étaient les principaux articles?—

12. Que fit la population, en apprenant cette nouvelle?—13. Que fit l'Assemblée législative du Bas-Canada dans sa session de 1826? Que le mesure prit le comte de Dalhousie? Quel effet produisit la dissolution de la Chambre?

14. A la réunion de la nouvelle Chambre, en novembre 1827, le gouverneur refusa de confirmer l'élection de M. Papineau, comme président de la Chambre; le lendemain, cette dernière était prorogée. De nouvelles requêtes, revêtues de plus de 80000 signatures, demandant le rappel du comte de Dalhousie, et une enquête sur les affaires de la province, furent portées en Angleterre, en 1828, par MM. Nelson, Viger et Cuvillier, et renvoyées à un comité spécial.

15. Pendant que le Bas-Canada était en proie aux dissensions, le Haut-Canada était agité par des débats violents, dus en apparence à la même cause.

16. Pour faciliter le rétablissement de la concorde, le gouvernement impérial appela le comte de Dalhousie au gouvernement des Indes, et Sir James Kempt, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, vint le remplacer à Québec, où il arriva le 2 septembre 1828. Le nouveau gouverneur s'attacha à demeurer neutre entre la Chambre et le Conseil; il reconnut immédiatement M. Papineau comme Président de l'Assemblée, et laissa la Chambre libre d'employer, sauf le salaire du gouverneur et des juges, tout l'argent mis à la disposition de la couronne par le Parlement impérial.

17. Les instructions données à Sir James Kempt par le ministre des colonies, en Angleterre, au sujet des subsides, n'étaient pas de nature à satisfaire pleinement la Chambre; cependant, pour ne mettre aucune entrave à la marche des affaires, elle vota la somme de £200000 pour faire des améliorations en tout genre. Dans la session suivante, elle en appropria 20000 pour construire une prison à Montréal, 12000 pour bâtir un hôpital de marine à Québec, 38000 pour améliorer les chemins, et 8000 pour promouvoir le développement de l'instruction publique.

14. Que se passa-t-il à la réunion de la nouvelle Chambre, en 1827? — 15. En quel état étaient alors les esprits dans le Haut-Canada? — 16. Que fit le gouvernement impérial, pour faciliter le rétablissement de la concorde? Que fit Sir James Kempt? — 17. Quelle somme d'argent vota la Chambre d'assemblée?

Elle s'était occupée, en outre, de l'amélioration du port de Montréal, de la navigation à la vapeur entre Québec et Halifax, de la construction d'une douane à Québec et de l'établissement de plusieurs phares en différents endroits du pays. En un mot, les représentants du peuple avaient amplement prouvé que s'ils voulaient,—comme c'était d'ailleurs leur droit—avoir le contrôle absolu des finances, ils n'étaient pas en cela que par un ardent désir de travailler plus efficacement dans les intérêts du pays, que ne l'avaient fait jusqu'alors la plupart des gouverneurs et de leurs créatures sans vergogne et sans patriotisme.

18. Sir James Kempt fut remplacé par lord Aylmer, qui arriva à Québec le 13 octobre 1830. Au commencement de son administration, lord Aylmer chercha à concilier les esprits; mais les injustices révoltantes du pouvoir avaient jeté dans les cœurs les germes d'un profond mécontentement; et les longs et violents débats auxquels avait donné lieu l'importante question des subsides, avait laissé dans les esprits une aigreur, une animosité bien difficile à calmer. Engagés dans la voie du droit constitutionnel, les députés ne faisaient, à vrai dire, que leur devoir en combattant avec tant d'ardeur pour l'obtention d'un de leurs plus importants privilèges: celui de voter les subsides et d'en contrôler l'emploi; mais peut-être eurent-ils le tort de ne pas se plier davantage aux circonstances, et de tenir opiniâtrément à l'obtention *immédiate et complète* de ce privilège; leur obstination fut cause qu'aucun compromis ne put s'établir entre la Chambre et le gouverneur, et que les difficultés existantes, au lieu de s'apaiser, dégénérèrent bientôt en révolte ouverte contre l'autorité établie.

19. A Montréal, pendant l'élection d'un membre, le 21 mai 1832, il y eut des troubles sérieux, pendant

18. Par qui Sir James Kempt fut-il remplacé? Quelle conduite tint lord Aylmer, au commencement de son administration?—19. Que se passa-t-il à Montréal pendant l'élection d'un membre? Qu'arriva-t-il de remarquable peu après cet événement de Montréal?

lesquels trois Canadiens furent tués par les troupes anglaises.

Peu après cet événement, le choléra éclata pour la première fois en Canada, et y fit de terribles ravages, surtout à Québec, où il enleva le dixième de la population. Ce fléau reparut en 1834, et fit encore de nombreuses victimes.

20. Dans sa session de 1834, la Chambre législative, après de longs et violents débats, adopta une série de 92 résolutions, renfermant tous les griefs de la colonie contre la métropole. Inspirées par M. Papineau, et rédigées par M. Morin, elles furent présentées par M. Bédard et adoptées par la Chambre, malgré l'opposition de plusieurs membres influents, entre autres MM. Nelson, Quesnel et Cuvillier.

Pendant ce temps-là, une partie de la population du Haut-Canada se prononçait pour la politique de la Chambre législative du Bas-Canada.

Le Parlement impérial, après de longs débats, laissa au bureau colonial la solution de toutes ces questions.

21. Au mois d'octobre 1834, le Parlement canadien fut dissous. Les élections furent accompagnées de grands troubles, malgré les associations constitutionnelles formées dans les villes, pour le maintien des institutions et des lois.

22. A sa session de février 1835, la nouvelle Chambre protesta contre le discours de lord Aylmer, à la fin de la session précédente, et renouvela toutes ses demandes; mais le gouverneur, mécontent, prorogea la Chambre. Sur ces entrefaites, lord Aylmer fut rappelé, et remplacé par lord Gosford, qui arriva à Québec, le 24 août 1835.

20. Que fit la Chambre législative dans sa session de 1834? Quelle était alors l'attitude du Haut-Canada?—21. Que se passa-t-il au mois d'octobre 1834?—22. Que fit la nouvelle Chambre, à sa session de février? Qu'arriva-t-il après la prorogation de la Chambre?

CHAPITRE IV.

De l'arrivée du Commissaire royal, à l'union des deux Canadas (1835-1841).

SOMMAIRE.

1. 2. Lord Gosford.—3. Nouveaux gouvernements dans les autres provinces.—4. Les mécontents soulèvent le peuple.—5. Troubles de 1837-38 dans le Bas-Canada.—6. 7. Troubles dans le Haut-Canada.—8. 9. Lord Gosford est remplacé par lord Durham.—10. 11. Lord Sydenham, gouverneur.—12. 13. Bill d'union; son but.—14. Le Canada à l'époque de l'union.

1. Lord Gosford vint en Canada, accompagné de Sir Charles Gray et de Sir James Gipps, ses adjoints, en qualité de commissaire royal. Il était chargé de s'enquérir des affaires du pays et d'en rendre le compte le plus détaillé possible. Il fit, en conséquence, un long rapport tout hostile aux Canadiens, et qui, par cela même, fut approuvé par la Chambre des Communes et par les ministres en Angleterre.

2. Peu après son arrivée, le nouveau gouverneur convoqua la Chambre pour le 27 octobre suivant. Cette chambre refusa de reconnaître formellement la commission envoyée par le gouvernement impérial pour prendre connaissance des affaires du pays, présentant les instructions qu'elle en avait reçues. Cependant, elle vota une liste civile de six mois, en reconnaissance de ce que lord Gosford avait accordé de bonne grâce les sommes nécessaires aux dépenses contingentes.

3. Le Haut-Canada, qui avait d'abord sollicité des réformes, venait d'élire une chambre dont la majorité se déclarait en faveur du gouvernement. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse acceptaient les propositions de l'Angleterre, en sorte que le Bas-Canada se trouva isolé.

1. En quelle qualité lord Gosford vint-il au Canada, et de quoi était-il chargé?—2. Que fit le nouveau gouverneur, peu après son arrivée? Quelle attitude prit cette chambre?—3. Quelle attitude prenaient alors les provinces voisines?

4. Lord Gosford convoqua la Chambre pour le 18 août 1837. La majorité ayant protesté contre les résolutions hostiles que venait d'adopter le Parlement impérial, le gouverneur se hâta de la proroger, après six jours de session. Lord Gosford destitua M. Papineau et plusieurs officiers de milice, auxquels furent décernés les honneurs du triomphe.

5. Après la prorogation de la Chambre, des chefs du parti populaire parcoururent les campagnes, et des associations secrètes se formèrent de tous côtés. Dans une assemblée de six comtés, tenue à St. Charles, on fit un appel au peuple. A cette occasion, Mgr. Lartigue, premier évêque de Montréal, publia un mandement, dans lequel il recommandait à ses ouailles de "ne pas se laisser séduire si quelqu'un voulait les engager à la rébellion contre le gouvernement établi." Le gouverneur, effrayé, destitua alors un grand nombre de magistrats et d'officiers de milice, fit venir des troupes du Nouveau-Brunswick, et arma de toutes parts la population anglaise.

Les troubles commencèrent à Montréal, le 7 novembre, puis s'étendirent successivement sur d'autres points. La troupe ne fut pas d'abord heureuse. Sa cavalerie fut mise en déroute près de Chambly, et le colonel Gore fut repoussé par le Dr. Nelson, à St. Denis, après un combat de six heures. Dans le même temps, se livrait la bataille de St. Charles, où les insurgés, bien inférieurs aux troupes pour le nombre, firent une résistance désespérée, et périrent en grand nombre, ne voulant pas se rendre aux vainqueurs. Les Canadiens, commandés par un nommé M. T. S. Brown, furent abandonnés dès le commencement du combat par leur propre chef, et se défendirent vigoureusement, mais ils durent se soumettre à Wetheral qui avait sous lui trois cents fantassins, avec deux canons et quelques cavaliers.

4. Quand lord Gosford convoqua-t-il la Chambre ? Combien de temps siégea-t-elle ?—5. Que se passa-t-il après la prorogation de la Chambre ? Comment le peuple répondit-il à l'appel qui fut fait ?

La loi martiale fut proclamée dans le district de Montréal, le 5 décembre. Sir John Colborne marcha sur St. Eustache avec 2000 hommes, y battit les insurgés, qui s'y étaient retranchés, au nombre d'environ 250, dans l'église et dans le couvent. Le Dr. Chénier, qui les commandait, fut trouvé parmi les morts.

6. Vers le même temps, dans le Haut-Canada, M. McKenzie, à la tête du mouvement insurrectionnel, fut défait près de Toronto, et obligé de se réfugier aux États-Unis.

7. Le mouvement insurrectionnel de 1837 fit sensation, non-seulement en Angleterre mais encore en France et aux États-Unis. Le gouvernement impérial était alors disposé à prendre toutes les mesures nécessaires pour comprimer l'insurrection. Lord John Russell présenta à l'ouverture du Parlement impérial, en 1838, une loi pour suspendre la constitution de 1791; cette mesure passa, quoique soutenue d'une faible majorité. Sir John Colborne, qui remplaça temporairement lord Gosford, reçut l'ordre de mettre cette loi à exécution, et de former un conseil spécial pour l'expédition des affaires les plus pressantes.

8. Lord Gosford fut remplacé par lord Durham, comme gouverneur-général. Celui-ci arriva à Québec, le 27 mai de la même année. Le fait le plus saillant de l'administration de lord Durham, fut l'amnistie qu'il accorda aux prisonniers politiques, arrêtés pendant les derniers troubles. Mais, ayant reçu bientôt après, du gouvernement impérial, un désaveu solennel de cet acte, il en fut si vivement blessé, qu'il donna immédiatement sa démission, et s'embarqua pour l'Europe, avec sa famille, le 1er novembre 1838.

6. Que se passa-t-il vers le même temps, dans le Haut-Canada ?—
7. Quel fut le résultat du mouvement insurrectionnel de 1837 ? Qui remplaça temporairement lord Gosford ? Quel ordre reçut-il ?—8. Qui est-ce qui remplaça lord Gosford, comme gouverneur-général ? Quel fut le fait le plus saillant de l'administration de lord Gosford ? Que fit-il bientôt après ?

9. Lord Durham laissa l'administration à Sir John Colborne. Les réfugiés politiques, aux États-Unis, y organisèrent avec quelques Américains, après le départ de Durham, un soulèvement dans les deux Canadas à la fois. Mais les insurrections partielles qui éclatèrent alors, sur plusieurs points, entre autres à Caughnawaga, à Beauharnais, à Napierville, à Sucowe, à Chambly, furent bientôt comprimées par Sir John Colborne, qui marcha avec sept ou huit mille hommes, sur le pays insurgé, où il promena la torche incendiaire, ne laissant que des ruines et des cendres sur son passage. Il fit juger par une cour martiale, les prisonniers faits dans cette insurrection : 89 furent condamnés à mort, 47 à la déportation et tous leurs biens furent confisqués.

Dans le Haut-Canada, les insurgés, aidés d'un grand nombre d'Américains qui s'étaient joints à eux, attaquèrent plusieurs endroits, entre autres Prescott, Détroit et Windsor, au printemps de 1838, mais ils furent défaits presque partout.

10. A Sir John Colborne succéda l'honorable Charles Poulett Thompson, président du Bureau de Commerce, qui fut assermenté comme gouverneur-général de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, le 13 octobre 1839. L'année suivante, il fut créé baron de Sydenham.

11. A son arrivée en Angleterre, lord Durham suggéra aux ministres du gouvernement impérial, d'opérer l'union des deux Canadas. Bientôt le Parlement impérial vota le bill d'union des deux provinces, malgré les protestations de lord Gosford et du duc de Wellington, et malgré les pétitions du clergé catholique et des Canadiens. Ce bill introduit en 1839 dans la Chambre des Communes, reçut la sanction

9. A qui lord Durham laissa-t-il le gouvernement ? Que se passa-t-il après le départ de lord Durham ? Comment se terminèrent les insurrections partielles qui éclatèrent sur plusieurs points ? Comment furent traités les prisonniers faits dans cette insurrection ?—10. Par qui Sir John Colborne fut-il remplacé ?—11. Que fit lord Durham, à son arrivée en Angleterre ? Quand le bill d'union reçut-il la sanction royale ?

royale le 23 juillet 1840, mais ne fut mis en vigueur que le 10 février 1841.

12. L'acte d'union portait que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire; que £45000 seraient affectés d'une manière permanente au traitement du gouverneur et des juges; que £30000 seraient appropriés à chaque règne pour payer les appointements des ministres et de certains fonctionnaires; que le nombre des représentants serait de 84, c'est-à-dire 42 pour chacun des deux Canadas, et qu'il faudrait les deux tiers de la Chambre législative pour changer la division électorale de la province et le chiffre de la représentation.

13. La politique qui nous donna ce bill d'union est la même que celle qui avait donné la constitution de 1791, c'est-à-dire qu'on poursuivait sans cesse l'anglicisation des Canadiens-Français et l'anéantissement de la religion catholique.

La constitution de 1791 avait été votée pour soustraire la population du Haut-Canada à la domination des Canadiens-Français; et sa révocation avait pour but de mettre ces mêmes Canadiens-Français sous la domination de la population anglaise, devenue plus nombreuse.

14. A l'époque où se consommait ce grand acte d'injustice, la population, le commerce, l'agriculture et l'industrie avaient fait d'immenses progrès en ce pays. Le Bas-Canada, qui ne devait presque rien, fut obligé de partager le fardeau de la dette du Haut-Canada, laquelle s'élevait à plus d'un million.

La population du Bas-Canada, qui était de 125000 âmes en 1791, s'était quintuplée. En 1844, époque du recensement le plus rapproché de l'union, le Bas-Canada comptait 524000 Canadiens-Français, 156000 Anglais et étrangers; en tout, 691000 âmes, dont

12. Que portait l'acte d'union?—13. Quelle a été la politique qui nous donna ce bill d'union?—14. Où en était le Bas-Canada, à l'époque de l'union des deux provinces?

573000 catholiques. Il y avait 76000 propriétaires et 113000 maisons; d'où l'on peut conclure que presque toutes les familles étaient propriétaires.

TROISIÈME ÉPOQUE.

DE L'UNION, A LA CONFÉDÉRATION (1841-1867).

CHAPITRE PREMIER.

De l'union, à l'arrivée de lord Elgin (1841-1847)

SOMMAIRE.

1.-3. L'acte d'union.—4. Session de 1841.—6.-8. Lord Sydenham remplacé par Sir Charles Bagot.—9. Sir Charles Metcalfe, gouverneur.—9. Siège du gouvernement à Montréal.—10. Incendies à Québec.—11. Sir Charles Metcalfe est remplacé par lord Elgin.

1. L'acte d'union introduisit dans la constitution politique du pays: 1^o un gouvernement responsable, c'est-à-dire formé d'hommes siégeant dans la législature, et devant rendre compte à la Chambre d'Assemblée de leurs actes officiels et des conseils donnés au gouverneur en leur qualité de ministres; 2^o il reconnaissait aux députés du peuple le droit de contrôler le revenu public dans toutes ses branches, et d'avoir la haute-main sur toutes les dépenses publiques.

C'était consacrer bien tard des droits que nous avions acquis en devenant sujets anglais, et, pour l'obtention desquels plusieurs de nos compatriotes avaient lutté longtemps dans l'ancienne Chambre

1. Qu'introduisit l'acte d'union dans la constitution politique du pays?

d'assemblée, ou versé leur sang sur le champ de bataille.

2. Pour faire fonctionner le nouveau gouvernement, l'Angleterre fit choix de lord Sydenham, autrefois l'hon. Chs. P. Thompson, qui avait travaillé à l'union des deux provinces, et qui arriva à Québec le 19 octobre 1839.

3. Le Conseil spécial du Bas-Canada, composé d'hommes vendus au pouvoir, pour la plupart, donna son assentiment à l'acte d'union, après une simple entrevue avec le gouverneur; la Chambre du Haut-Canada, qui y trouvait plus que son compte, fit de même au bout de quelques jours de discussion.

4. Le premier Parlement-uni fut ouvert à Kingston, le 13 juin 1841. On y jeta, dans la première session, les fondements de nos institutions civiles les plus importantes : le système municipal, l'éducation populaire, le cours monétaire, les douanes, etc. Cette mémorable session se termina au milieu de regrets universels, causés par la perte de lord Sydenham, qui mourut des suites d'une chute de cheval, le 17 septembre 1841.

5. Pour venir en aide au bureau des travaux publics qui venait d'être établi, et pour consolider la dette du Canada, l'Angleterre vota la somme de £1500000 sterling, au crédit de la province.

6. Lord Sydenham eut pour successeur Sir Charles Bagot, qui arriva à Kingston, la nouvelle capitale, en janvier 1842. Ce fut sous Sir Charles Bagot que le gouvernement responsable ou constitutionnel, fut inauguré.

7. A l'arrivée de Sir Charles Bagot, la Chambre

2. Qui est-ce qui fut choisi pour faire fonctionner le nouveau gouvernement?—3. La législature du Bas-Canada et celle du Haut-Canada acceptèrent-elles facilement l'acte d'union?—4. Où fut ouvert le premier Parlement-uni? Que se passa-t-il dans la première session? Comment se termina-t-elle?—5. Quelle somme l'Angleterre vota-t-elle pour venir en aide au bureau des travaux publics?—6. Quel fut le successeur de lord Sydenham? Qu'eut de remarquable le gouvernement de Sir Charles Bagot?—7. Comment la Chambre était-elle divisée, à l'arrivée de Sir Charles Bagot? Quel esprit y régnait alors?

était partagée en deux camps, dont l'un, le parti *tory*, cherchait plutôt à flatter le pouvoir qu'à servir les vrais intérêts du peuple, et dont l'autre, le parti de la *réforme*, voulait l'application franche et libérale de la Constitution, la pratique complète du gouvernement responsable, le bien général de toutes les classes, tout en portant aussi à l'autorité un grand respect. Alors régnait dans la Chambre un esprit de dispute et d'aigreur qui eut pu devenir bientôt funeste au pays tout entier, si le gouverneur n'eut su, par un sage tempérament, en prévenir les fâcheux effets.

8. Ce gouverneur agit avec beaucoup de prudence, en appelant dans ses conseils les chefs du parti de la réforme, qui avaient pour eux l'avantage du nombre, du talent, et celui des principes. Deux députés, également remarquables par le talent, les connaissances politiques et l'énergie, furent choisis pour former le cabinet : c'était MM. Robert Baldwin et L. H. Lafontaine.

9. Sir Charles Bagot, ayant demandé son rappel pour cause de santé, eut pour successeur Sir Charles Metcalfe, qui arriva à Kingston le 25 mars 1843. L'administration de Sir Charles Metcalfe vit la résignation du ministère Lafontaine-Baldwin, la dissolution du Parlement, les élections générales dans l'automne de 1844, la formation d'un nouveau ministère, et la translation du siège du gouvernement de Kingston à Montréal (1844).

Le cabinet Lafontaine-Baldwin résigna, parce que le gouverneur s'était permis de nommer aux emplois publics sans prendre l'avis des conseillers, et qu'il avait refusé de sanctionner quelques mesures gouvernementales.

10. Les nouvelles élections donnèrent une majorité

8. Quelle fut la conduite de Sir Charles Bagot à l'égard des deux partis qui se disputaient le pouvoir?—9. Qui fut envoyé pour remplacer Sir Charles Bagot? Que s'est-il passé de remarquable sous l'administration de Sir Charles Metcalfe? Pourquoi le cabinet Lafontaine-Baldwin résigna-t-il?—10. Quel fut le résultat des nouvelles élections?

à la politique du gouverneur. Cependant un des principaux chefs de l'insurrection de 1837, le Dr. Wolfréd Nelson, fut élu à une forte majorité.

Le 28 mai 1845, plus de 1200 maisons furent la proie des flammes dans le quartier Saint Roch, à Québec; et, le 28 juin suivant, pareil incendie éclata dans le quartier saint-Jean de la même ville, et consuma un nombre à peu près égal de maisons.

11. Lord Metcalfe, ayant été obligé de repasser en Angleterre, en 1845, pour cause de santé, eut pour successeur lord Cathcart, commandant des forces. Celui-ci gouverna jusqu'à l'arrivée de lord Elgin, en janvier 1847.

CHAPITRE II.

De l'arrivée de lord Elgin, à la Confédération.
(1847-1867).

SOMMAIRE.

1. Ravages du typhus.—2. 3. Incendie du parlement à Montréal.—4. 5. Premier concile du Canada.—6. Incendies à Montréal.—8. Lord Elgin et son administration.—8. Sir Edmond Head, gouverneur.—9. Événements de 1855.—10. Le conseil devenu électif.—12. 13. Ottawa, capitale.—14. 15. Lord Monk remplace Sir Edmond Head.—16. 17. Acte de Confédération.—20. Lord Monk remplacé par Sir J. Young.—21. Manitoba et Colombie anglaise.—22. Lord Duffering, gouverneur-général.

1. Au début de son administration, lord Elgin en appela à de nouvelles élections générales, qui donnèrent une prépondérance marquée au parti réformiste. Il forma son ministère des chefs de ce parti; et, sous son habile direction, le ministère Lafontaine-Baldwin fit adopter les mesures les plus importantes.

L'année 1847 fut surtout remarquable par l'apparition d'un terrible fléau, qui, après avoir désolé l'Irlande et l'Écosse, jeta sur les bords du Saint-Laurent

11. Qui est-ce qui succéda à lord Metcalfe ?

1. Quelle mesure prit lord Elgin au début de son administration ? Comment forma-t-il son ministère ?

70000 émigrés, à demi morts de faim et de privations, ou brûlés des ardeurs d'une fièvre contagieuse.

2. A la session de 1849 la Chambre vota une loi pour indemniser les Bas-Canadiens des pertes qu'ils avaient éprouvées durant les troubles de 1837-38, loi modelée sur une semblable votée précédemment en faveur du Haut-Canada, qui avait souffert pour la même cause. Cette loi exaspéra tellement les ennemis du gouvernement, qu'ils se livrèrent à l'émeute, insultèrent le gouverneur sur la voie publique pour l'avoir sanctionnée, brûlèrent l'enceinte parlementaire et les deux précieuses bibliothèques qu'elle contenait, et saccagèrent plusieurs des principaux édifices de la cité de Montréal.

3. Après l'incendie du parlement de Montréal, il fut décidé qu'à l'avenir les Chambres s'assembleraient alternativement à Toronto et à Québec.

Dans le cours de l'été 1849, le choléra asiatique jeta de nouveau le deuil dans un grand nombre de familles, à Montréal et à Québec. Mais cette redoutable épidémie n'exerça pas alors autant de ravages qu'en 1832 et en 1834.

4. Le 15 août 1851, eut lieu, à Québec, l'ouverture du premier concile provincial du Canada, sous la présidence de Mgr. l'archevêque Turgeon. Les décrets de ce concile règlent avec beaucoup de sagesse plusieurs questions qui avaient besoin d'une solution.

5. En 1851, le gouvernement introduisit les timbres-poste de cinq centins.

6. En l'année 1852, la ville de Montréal fut dévastée par plusieurs incendies désastreux, dont le plus terrible eut lieu au mois de juillet. Pendant deux jours, les flammes portèrent la désolation dans les faubourgs

2. Qu'eut de remarquable la session législative de 1849? Quelle fut la conduite des ennemis du gouvernement?—3. Que fut-il décidé, après l'incendie du parlement de Montréal?—4. Quelle importante cérémonie religieuse eut lieu à Québec le 15 août 1851?—5. Que fit le gouvernement, en 1851?—6. Quelle terrible épreuve eut à supporter la ville de Montréal, en 1852? Quelle réception fit-on au nonce du Pape, Mgr. Bédini? Que causèrent les prédications furibondes de Gavazzi?

Saint-Laurent, Saint-Louis et Sainte-Marie: 1400 maisons furent consumées.

Cette même année fournit aux Catholiques du Canada l'occasion de témoigner, en la personne de Mgr. Bédini, premier nonce apostolique qui ait visité notre pays, le respect sans bornes et l'affection toute filiale qu'ils ont pour l'Église romaine.

Vers le même temps aussi, les prédications furibondes de Gavazzi contre le Catholicisme, soulevèrent une indignation universelle. Des troubles ayant éclaté à Montréal, à la suite d'un ignoble discours de ce fanatique, les troupes intervinrent: elles tuèrent et blessèrent plusieurs personnes.

L'Université-Laval fut fondée cette même année 1852, par les Messieurs du Séminaire de Québec; et lord Elgin, qui avait obtenu de Sa Majesté la reine Victoria une charte libérale en faveur de cette institution, voulut bien en présider l'inauguration en 1854.

7. En 1853, le nombre des membres de l'Assemblée législative fut porté de 84 à 130, dont 65 pour chaque province.

8. Lord Elgin fut remplacé par Sir Edmund Head, au mois de décembre 1854. Durant son administration, lord Elgin fit preuve de beaucoup d'habileté et de sagesse. Peu de gouverneurs se sont identifiés aussi intimement que lui avec les intérêts du Canada.

Parmi les actes de la Législature, sanctionnés par lord Elgin, et qui contribuèrent puissamment à la prospérité du pays, on doit mettre au premier rang ceux qui abolirent les droits seigneuriaux (1854), sécularisèrent les réserves du clergé protestant, et aidèrent la compagnie du Grand-Tronc à couvrir la province d'un vaste réseau de chemins de fer. On lui doit aussi le traité de réciprocité avec les États-Unis, conclu en juillet 1854.

9. Trois événements remarquables eurent lieu en

7. Quelle modification subit l'Assemblée législative, en 1853?—8. Par qui lord Elgin fut-il remplacé? Quels furent les principaux actes sanctionnés par lord Elgin?—9. Que s'est-il passé de remarquable en l'année 1855?

l'année 1855, savoir ; 1^o l'arrivée dans les eaux du Saint-Laurent, au mois de juillet, d'une corvette française, la "Capricieuse." La présence de ce bâtiment réveilla, dans le cœur des Canadiens, le souvenir de la patrie de leurs ancêtres. Les ovations qu'ils firent au commandant, M. de Belvèze, prouvèrent qu'ils regardent la France comme une mère chérie, dont ils n'ont été séparés que par des événements violents.

2^o la célébration, avec le plus grand éclat, par les catholiques des villes et des campagnes, de la fête du 8 décembre, en l'honneur de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

3^o La célébration d'une fête civile par la population en masse, en mémoire de la prise de Sébastopol.

10. En 1856, le principe électif fut introduit dans le Conseil législatif. Les anciens membres demeureraient conseillers à vie comme par le passé ; mais les nouveaux membres devaient, à l'avenir, être élus par une des quarante-huit divisions électorales nouvellement formées.

11. Trois écoles normales, dont une à Québec et deux à Montréal, furent établies en 1857, pour y former à l'enseignement, des instituteurs et des institutrices. L'hon. Pierre J. O. Chauveau, alors surintendant de l'Éducation, contribua puissamment à la fondation de ces institutions.

12. Le principal événement de 1858 fut le choix fait par la reine, de la ville d'Ottawa, pour le siège du gouvernement provincial.

13. Dans l'été de 1860, le Canada et les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord, furent honorés de la visite du prince de Galles. Le prince inaugura le pont Victoria et posa la première pierre des bâtisses du parlement à Ottawa. Il reçut partout

10. Quelle modification importante subit le gouvernement, en 1858 ? —11. Quels principaux établissements furent fondés en 1857 ? —12. Quel fut le principal événement de l'année 1858 ? —13. Que se passa-t-il de remarquable dans l'été de 1860 ?

des témoignages non équivoques de la loyauté du peuple canadien.

14. Sir Edmund Head eut pour successeur, dans le gouvernement général du Canada, lord Vicomte Monk, en 1861.

15. Vers la fin de 1861, l'arrestation à bord du vapeur "Trent," de MM. Mason et Slidell, ambassadeurs des États, dits Confédérés, se rendant en Europe, menaça le pays d'une guerre avec les États-Unis. La perspective d'une guerre produisit une excitation intense et causa une prompte organisation de nombreux corps de volontaires, qui, quelques années plus tard (1866-1870), rendirent de grands services, en repoussant les incursions féniennes.

16. En 1864, l'esprit d'antagonisme entre la population du Haut-Canada et celle du Bas-Canada en était venu à une crise; et le gouvernement ne pouvait fonctionner plus longtemps. Il était alors évident que l'union des deux provinces n'avait pas eu tout le résultat qu'on s'en était promis. L'établissement d'un nouveau gouvernement était donc devenu urgent.

17. On imagina alors un système de gouvernement qui laissât à chaque province le maniement direct de ses propres affaires, et assurât à toutes, les avantages que donne toujours l'union des forces. Les provinces appelées à former une confédération furent celles-ci, savoir : les deux Canadas, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard et celle de Terre-Neuve; mais ces deux dernières préférèrent garder leur autonomie.

18. Les bases de la nouvelle Constitution fédérative furent préparées, en 1865, à Québec, où s'étaient réunis les délégués des différentes provinces.

14. Quel fut le successeur de Sir Edmund Head?—15. Quel événement vint menacer le pays d'une guerre avec les États-Unis? Quel effet produisit la perspective d'une guerre avec les États-Unis?—16. Que se passa-t-il en 1840?—17. Quel nouveau plan de gouvernement imagina-t-on? Quelles provinces furent appelées à former une confédération?—18. Où furent jetées les bases de la nouvelle Constitution fédérative?

19. La Confédération, ou nouvelle Puissance du Canada, fut définitivement reconnue par la proclamation royale du 23 mai 1867, et fut inaugurée le 1er juillet suivant. Cette confédération était composée des quatre provinces suivantes: le Haut-Canada, appelé désormais Ontario; le Bas-Canada, ou province de Québec; le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Écosse.

20. Le successeur de lord Monk, en qualité de gouverneur-général de la nouvelle Puissance, fut Sir John Young, en 1868.

21. La Puissance du Canada s'est accrue depuis, savoir; 1^o du Nord-Ouest, dont elle fit l'acquisition le 1er juillet 1870; 2^o de la province de Manitoba, formée du Nord-Ouest, et qui entra dans la confédération le 1er juillet 1870; 3^o enfin, de la Colombie Anglaise, reçue dans la Confédération le 20 juillet 1871.

22. A la fin de juin 1872, arrivait à Québec lord Dufferin, comme gouverneur-général de la Puissance, en remplacement de Sir John Young, depuis lord Lisgar.

19. Quand la nouvelle Puissance du Canada fut-elle définitivement reconnue? Comment était-elle composée?—20. Quel fut le successeur de lord Monk?—21. Quand la nouvelle Puissance fit-elle l'acquisition du Nord-Ouest? Quand la province de Manitoba entra-t-elle dans la Confédération? Quand la Colombie anglaise y entra-t-elle?—22. Par qui Sir John Young fut-il remplacé?

NOUVELLE-ÉCOSSE.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1710,
par suite de la conquête qu'en fit alors
l'Angleterre, jusqu'à nos jours.*

SOMMAIRE.

1. Chute de Port Royal.—2. 3. Traité d'Utrecht—4. Expédition de la Nouvelle-Angleterre contre Louisbourg.—5. Insuccès de l'expédition française contre Louisbourg.—6. Le Traité d'Aix-la-Chapelle.—7. 8. L'Angleterre colonise l'Acadie.—9. 11. Cornwallis, gouverneur; il est remplacé par Hobson.—12. Seconde capture de Louisbourg.—13. Nouveau gouvernement.—14. Traité de 1763.—15. Ile du Prince-Édouard.—17. Nouveau-Brunswick.—18. Faits divers.—Confédération.

1. La Nouvelle-Écosse ou Acadie tomba au pouvoir de l'Angleterre, en 1710, par la chute de Port-Royal, sa capitale, qui dut se rendre au général Nicholson.

2. Affaiblie par des guerres continuelles, la France fut contrainte, en 1713, par le traité d'Utrecht, de céder à l'Angleterre, non-seulement l'Acadie, mais aussi l'île de Terre-Neuve et le territoire de la baie d'Hudson. Elle ne garda que l'île du Cap-Breton.

3. Après la perte de l'Acadie, les Français fortifièrent Louisbourg, afin de protéger leurs possessions du Cap-Breton. Cette île devint une station de pêche très-importante, et Louisbourg continua d'en être la capitale.

4. A la nouvelle de l'insurrection de la garnison de Louisbourg, les colonies anglaises résolurent de profiter de cette circonstance pour s'emparer de cette place. Une expédition fut vite préparée et placée

1. Quand la Nouvelle-Écosse tomba-t-elle au pouvoir de l'Angleterre ?—2. A quoi la France se vit-elle obligée, en 1713, par le traité d'Utrecht ?—3. Que firent les Français, après la perte de l'Acadie ? Que devint l'île du Cap-Breton ?—4. Que firent les colonies anglaises, en apprenant l'insurrection de la garnison de Louisbourg ? D'où le général Pepperell fit-il voile ?

sous le commandement du général Pepperell. Ce dernier fit voile de Boston, et arriva, le 5 avril 1745, à Canso, où il fut joint par quatre vaisseaux anglais sous le commodore Warren. Bientôt ils parurent devant Louisbourg, qui capitula le 16 juin, après un siège de quarante-neuf jours. L'île entière eut le sort de Louisbourg, son unique boulevard.

5. Vivement alarmé de la chute de cette forte place, le gouvernement du Canada demanda du secours en France pour la reprendre avec toute l'Acadie. Une formidable expédition, commandée par le duc d'Anville, fut envoyée l'année suivante à cet effet. Elle échoua complètement: la plus grande partie de la flotte ayant péri dans une violente tempête.

6. Quelques années après, c'est-à-dire en 1748, le Cap-Breton fut rendu à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle. Après ce traité, des disputes surgirent touchant les limites des possessions anglaises et françaises en Amérique, et donnèrent lieu, de temps en temps, à des hostilités entre les colons des deux nations.

7. Afin de prévenir tout empiètement sur le territoire en litige, le gouverneur du Canada persuada à trois mille Acadiens de s'établir sur la rive Nord de la Baie de Fundy, et sur l'île Saint-Jean, appelée depuis Ile du Prince-Édouard.

8. Pour coloniser ce pays, l'Angleterre y envoya des émigrants à ses dépens; elle offrit aussi à tous les soldats qui voudraient s'y établir, de leur concéder des terres gratuitement, et même de leur fournir des armes et des provisions pour un an. Profitant des offres libérales du gouvernement, 4000 soldats, qui venaient d'être licenciés, partirent avec leurs familles pour le port de "Chibouctou," où ils arrivèrent le 21 juin 1749. Ils s'établirent sur les rives de ce dernier,

5. Que fit le gouvernement du Canada, vivement alarmé de la chute de cette forte place? Quel fut le résultat de cette expédition? — 6. Le Cap-Breton ne fut-il pas rendu à la France? Qu'arriva-t-il après le traité d'Aix-la-Chapelle? — 7. Que fit le gouvernement du Canada pour prévenir tout empiètement sur le territoire en litige? — 8. Quels moyens prit l'Angleterre pour coloniser ce pays? Que firent 5000 soldats qui venaient d'être licenciés?

et nommèrent leur établissement naissant, Halifax.

9. Le premier gouverneur de cette nouvelle colonie fut Cornwallis. Il y établit un Conseil de six membres, pour lui aider. Il fut remplacé, en 1752, par Thomas Hobson.

En 1752, des émigrants allemands arrivèrent dans la colonie, au nombre de 1500. Ils allèrent s'établir dans le comté de Lunenburg.

10. Pendant ce temps-là, la dispute des limites continuait. Les Anglais réclamaient tout le territoire au sud du fleuve Saint-Laurent, y compris la Péninsule de Gaspé. Bientôt après, commença la guerre de sept ans (1756-1763), qui eut pour résultat la cession du Canada à l'Angleterre.

11. En 1755, une expédition de Boston, commandée par le général Winslow, assisté de troupes régulières sous les ordres du capitaine Monckton, captura le fort Beauséjour, situé sur la rive nord de la baie de Fundy.

Cette même année eut à enregistrer un événement bien douloureux : les autorités coloniales anglaises, voulant se défaire des Acadiens, les réunirent sur divers points, sous le prétexte de conférer avec eux, puis, les embarquèrent pêle-mêle sur plusieurs vaisseaux et les dispersèrent dans leurs colonies, depuis Boston jusqu'aux Carolines. Environ 7000 de ces infortunés furent ainsi violemment arrachés de leurs foyers et jetés dans l'exil, sans pain et sans protection.

12. L'événement le plus remarquable de l'année 1758 fut la chute de Louisbourg. Cette importante place tomba finalement au pouvoir des Anglais, qui en avaient fait le siège avec une force de 40000 hommes, sous les ordres des généraux Amherst, Wolfe, et de l'amiral Boscawen. Les fortifications de Louisbourg furent détruites, et ses habitants envoyés en France.

9. Quel fut le premier gouverneur de cette colonie ? Par qui fut-il remplacé ? Quels émigrants arrivèrent dans la colonie en 1752 ?—10. Où en était la dispute des limites pendant ce temps-là ? Que réclamaient les Anglais ?—11. Que se passa-t-il en 1755 ? Quel autre, mais bien douloureux événement eut lieu cette même année.—12. Qu'arriva-t-il en 1758 ?

L'île Saint-Jean fut en même temps enlevée à la France et annexée à la Nouvelle-Écosse.

13. La Nouvelle-Écosse reçut une constitution, en 1758; et, le 2 octobre de cette même année, son premier Parlement provincial fut convoqué à Halifax, sous les auspices du gouverneur Lawrence. Ce gouvernement fut composé d'une Assemblée législative de 22 membres, élus par le peuple, et d'un Exécutif combiné avec un Conseil législatif de 12 membres, nommés par la couronne. Depuis 1719, le gouverneur et son conseil étaient investis de l'administration des affaires publiques.

14. En 1763, un traité de paix fut conclu avec les Indiens; à partir de ce moment, la colonie commença à faire de rapides progrès. Le Cap-Breton fut alors annexé à la Nouvelle-Écosse, et, deux ans plus tard, il forma un comté.

Après ce traité de paix de 1763, plusieurs des Acadiens français, si perfidement exilés en 1755, revinrent dans la Nouvelle-Écosse.

15. En l'année 1770, l'île du Prince-Édouard fut détachée de la Nouvelle-Écosse, pour devenir une colonie séparée. Quelques années plus tard, 1775-76, plusieurs parties de la Nouvelle-Écosse ayant manifesté beaucoup de sympathie pour les révolutionnaires américains, il ne fut pas permis aux membres qui représentaient ces districts mécontents, de siéger dans l'Assemblée législative.

16. Vers la fin de la Révolution américaine, 20000 royalistes des divers États insurgés vinrent se réfugier dans la Nouvelle-Écosse, et s'y établirent.

17. En 1784, toute la partie de la Nouvelle-Écosse au nord de la baie de Fundy, fut détachée du reste de la province pour former une colonie séparée, appelée Nouveau-Brunswick. La même année, l'île du Cap-

13. Quel changement subit la Nouvelle-Écosse, en 1758? Comment ce gouvernement fut-il composé?—14. Que produisit le traité de 1763?—15. Que devint l'île du Prince-Édouard, en 1770?—16. Quelle augmentation de population la Nouvelle-Écosse reçut-elle vers la fin de la Révolution américaine?—17. Qu'arriva-t-il en 1784?

Breton forma aussi un gouvernement séparé, avec Sydney pour capitale.

18. Les événements qui se sont passés de 1784 à 1867, sont d'un caractère pacifique, et n'ont rapport qu'au développement et au progrès intérieur de la province; ce sont: la visite à Halifax, en 1787, du prince Guillaume-Henri, plus tard Guillaume IV; l'ouverture du grand chemin de Pictou, en 1792; l'organisation de la milice, en 1806; une ligne de diligences, établie entre Halifax et Windsor, en 1816; la réunion du Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse, en 1820, l'admission des Catholiques, en 1823, à la jouissance des mêmes droits civils que les Protestants; la dissolution, en 1838, du Conseil Exécutif-Législatif, puis la nomination, par la couronne, d'un Conseil exécutif de neuf membres et d'un Conseil législatif de dix-neuf membres; l'introduction, en 1848, d'un gouvernement responsable; la révision des statuts publics, en 1851; la visite du prince de Galles, en 1860; la réunion aux autres colonies, en 1865, par la considération d'un plan de confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, sous un même gouvernement; les députés de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Canada, se réunissent à Londres, en 1866; le bill pour la confédération des provinces passe au Parlement impérial, et reçoit la sanction royale, le 28 mars 1867.

18. Que s'est-il passé de 1784 à 1867?

NOUVEAU-BRUNSWICK.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-Écosse,
en 1784, jusqu'à nos jours.*

SOMMAIRE.

1. Province séparée.—2. Assemblée législative.—2. Frédéric-
ricton.—2.—4. Commerce du bois.—5. 6. Incendies dans les
bois de Miramichi, et dans la ville de Saint-Jean.—7. Traité
d'Ashburton.—8. Événements principaux.

1. A l'époque de sa séparation de la Nouvelle-
Écosse, la population du Nouveau-Brunswick était de
11457 habitants. Thomas Carleton en fut le premier
gouverneur.

2. Au mois de janvier 1786, fut tenue à Saint-Jean,
la première Assemblée législative. Deux ans après,
la ville de Frédéricton fut choisie pour le siège du
gouvernement; depuis lors, elle en est demeurée la
capitale. Cette place n'était alors composée que de
cabanes bâties irrégulièrement; et Saint-Jean, aujour-
d'hui ville florissante, n'était pas plus considérable.

Le gouverneur Carleton fut rappelé en Angleterre
en 1803, après avoir gouverné la province près de
vingt ans. Après son départ, cette province fut ad-
ministrée, jusqu'en 1817, par des officiers, appelés pré-
sidents. En 1809, le Parlement britannique taxait
les bois de la Baltique venant en Angleterre, tandis
qu'il exemptait de droits ceux de ses colonies. Ce
commerce devint une branche d'industrie profitable
et on commença la construction des navires.

3. En 1815, la province reçut un nombre considé-

1. Quelle était la population du Nouveau-Brunswick, à l'époque de
sa séparation de la Nouvelle-Écosse? Quel en fut le premier gou-
verneur?—2. Quel fut le principal événement de l'année 1786? Quel
changement eut lieu deux ans après? Quand Carleton fut-il rappelé
en Angleterre? Comment la province fut-elle administrée après le
départ de Carleton?—3. La province ne reçut-elle pas une augmen-
tation de population, en 1815?

nable de colons militaires, qui venaient d'être licenciés de l'armée anglaise, alors en Amérique.

4. Le gouverneur Carleton eut pour successeur le major-général G. S. Smith, en 1817, qui fut lui-même remplacé par le major-général Sir Howard Douglas, en 1824. Cette même année, la population du Nouveau-Brunswick était de 74176 âmes.

5. L'année suivante, un grand incendie dévasta toute la côte de Miramichi, couvrant une superficie de 6000 milles carrés. Environ 500 personnes y perdirent la vie, et la destruction des propriétés s'éleva à plus d'un million de piastres.

6. Sir Howard Douglas eut pour successeur, dans le gouvernement de la province, Sir Archibald Campbell, en 1832. Cinq ans après, la ville de Saint-Jean fut visitée par un incendie qui détruisit 115 maisons, dont la valeur n'était pas moins d'un million de piastres.

7. En 1842, eut lieu le règlement des limites entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, par un traité entre l'Angleterre et les États-Unis, traité négocié par lord Ashburton.

8. Les principaux événements de la province, à partir du traité Ashburton, jusqu'en 1867, furent : l'exploration et le tracé, en 1845, d'un chemin de fer, de Halifax à Québec, à travers le Nouveau-Brunswick ; l'introduction, en 1848, d'un gouvernement semblable à celui de Québec ; la visite, en 1860, du prince de Galles, qui fut cordialement reçu de tous ; l'envoi des délégués à la conférence de Québec pour l'union des provinces ; et enfin, l'entrée du Nouveau-Brunswick dans la Confédération, en 1866.

4. Qui remplaça Carleton comme gouverneur ? Quelle était, en 1824, la population du Nouveau-Brunswick ?—5. Quel événement eut lieu en 1825 ?—6. Qui succéda à Sir Howard Douglas ? Qu'arriva-t-il en 1837 ?—7. Quel fut l'événement le plus remarquable de 1842 ?—8. Quels furent les événements de la province, à partir du traité de Ashburton, jusqu'en 1867 ?

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, en 1758,
par la conquête qu'en fit alors l'Angleterre,
jusqu'à nos jours.*

SOMMAIRE.

1. Traité de 1763.—2. Gouvernement séparé.—2. Constitution accordée.—3.—5. Des croiseurs américains pillent Charlottetown.—6. Justice faite aux Catholiques.—7. 8. Changements dans la Constitution.—9. Événements de 1850 à 1864.

1. L'île du Prince-Édouard fut finalement cédée à l'Angleterre, avec le Cap-Breton, par le traité de 1763, et, en même temps, annexée au gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

2. En 1770, le Parlement impérial accorda à cette île un gouvernement séparé, et Walter Patterson en fut nommé premier gouverneur. En 1773, elle reçut une constitution semblable à celle des autres provinces de l'Amérique du Nord, excepté le Canada. Le gouvernement était composé d'un lieutenant-gouverneur, assisté d'un Conseil exécutif et d'un Conseil législatif combinés ; plus, d'une Chambre d'assemblée de 18 membres. Cette Constitution fut modifiée en 1851.

3. En 1775, deux croiseurs américains, trouvant l'île sans défense, attaquèrent et pillèrent Charlottetown ; en même temps, ils firent prisonniers le gouverneur et deux autres officiers.

4. Walter Patterson eut pour successeur, dans le gouvernement de la colonie, le général E. Fanning,

1. Quand cette île fut-elle cédée à l'Angleterre ?—2. Quel changement subit cette île en 1770 ? Quelle sorte de Constitution reçut-elle en 1773 ? Comment le gouvernement était-il composé ?—3. Qu'arriva-t-il en 1775 ? Quand cette île reçut-elle le nom de Prince-Édouard ?—4. Quel fut le successeur de Walter Patterson ?

en 1786. Il fut lui-même remplacé par le colonel J. F. W. Desbarres, en 1805.

Ce fut en 1800, que cette île reçut le nom de Prince-Édouard, en l'honneur du prince de ce nom, duc de Kent, père de la reine Victoria.

5. A J. F. W. Desbarres, succéda Charles D. Smith, en 1813. Les procédés tyranniques de ce dernier donnèrent lieu à un tel malaise dans la colonie, que le gouvernement impérial dut le rappeler en 1824.

6. Sous l'administration du colonel J. Ready, successeur de Charles D. Smith, les Catholiques furent mis sur un pied d'égalité avec les Protestants. J. Ready eut pour successeur Sir A. W. Young, en 1831, qui fut lui-même remplacé par Sir John Harvey, en 1836.

7. Sous Sir Charles Fitzroy, qui succéda à Sir John Harvey, en 1837, le Conseil exécutif et le Conseil législatif devinrent deux corps séparés. Sir Charles Fitzroy fut remplacé par Sir H. V. Huntley, en 1841.

8. En 1844, on commença les bâties coloniales, et, en 1846, on fit l'examen géologique de l'île. Sir H. V. Huntley eut pour successeur, en 1847, Sir Donald Campbell, qui fut lui-même remplacé par Sir A. Bannerman, en 1850.

9. Les principaux événements de 1850 à 1864 furent : l'introduction, en 1851, d'un gouvernement responsable ; la passation, en 1852, d'un acte établissant l'éducation libre ; la passation, en 1853, d'un acte établissant le suffrage universel ; l'administration de Sir Dominick Daly et l'augmentation de six membres à l'Assemblée législative, en 1854 ; le remplacement du gouverneur Daly par George Dundas, en 1859 ; l'augmentation de cinq membres au Conseil législatif et la visite du prince de Galles, en 1860 ; la tenue à Charlottetown, en 1864, d'une assemblée des

5. Quelle fut la conduite de Charles D. Smith ?—6. Que se passa-t-il sous l'administration du colonel J. Ready ? Qui succéda à J. Ready ?—7. Qu'y eut-il de remarquable sous Sir Charles Fitzroy ?—8. Que se passa-t-il de remarquable pendant les années 1844 et 1846 ? Quel fut le successeur de Sir H. V. Huntley ?—9. Quels furent les principaux événements de 1850 à 1864 ?

délégués de chacune des provinces britanniques, pour considérer s'il était expédient d'unir toutes les provinces en une confédération.

ILE DE TERRE-NEUVE.

Depuis sa séparation de la Nouvelle-France, par la cession qui en fut faite à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, en 1713, jusqu'à nos jours.

SOMMAIRE.

1. Province séparée.—2. Division de l'île.—2. Annexion du Labrador.—3. Désastres.—4. 5. Cours de justice.—6.—8. Événements de 1803 à 1817.—9. Justice rendue aux Catholiques.—10. 11. Événements de 1832 à 1864.

1. L'île de Terre-Neuve forma une province distincte, en 1728. Le capitaine Henri Osborne en fut le premier gouverneur, avec pouvoir de nommer les magistrats et d'organiser un gouvernement. Il divisa l'île en districts, et introduisit plusieurs réformes salutaires dans l'administration des lois.

2. En 1762, une flotte française s'empara de Saint-Jean, qui fut reprise peu après par lord Colville. L'année suivante, le traité de Paris confirma à l'Angleterre son titre de possession de l'île. Les Français ne retinrent que le privilège de pêcher le long des côtes, privilège qui leur avait été accordé par le traité d'Utrecht. Cette même année, 1763, le Labrador fut annexé à Terre-Neuve. Vers le même temps, le ca-

1. En quelle année l'île de Terre-Neuve forma-t-elle une province distincte ? Qui en fut nommé premier gouverneur ? Comment le gouverneur divisa-t-il l'île ?—2. Que se passa-t-il en 1762 ? Que fit le traité de Paris en 1763 ? Quelle était alors la population de Terre-Neuve ?

pitaine Cook, célèbre navigateur, examinait les côtes de l'île. La population de Terre-Neuve était alors d'environ 13000 âmes.

3. En 1775, les côtes de Terre-Neuve furent visitées par une tempête horrible. La mer monta de vingt pieds ; des centaines de vaisseaux furent jetés sur les côtes et se brisèrent, et plus de trois cents personnes périrent.

4. L'année 1789 vit l'établissement d'une cour des Plaids communs et d'une cour suprême.

5. En 1796, l'Angleterre et la France, étant alors en guerre, Terre-Neuve fut de nouveau harassée par les attaques des vaisseaux français. La ville de Bay of Bulls fut capturée et détruite.

6. En 1803, des écoles furent ouvertes dans plusieurs lieux, et des sociétés de bienfaisance, organisées pour le soulagement des pauvres. En 1805, un bureau de poste fut établi à Saint-Jean. En 1808, on organisa à Saint-Jean la première milice volontaire, et les côtes du Labrador furent de nouveau annexées au gouvernement de Terre-Neuve.

7. Durant la guerre de 1812-13, l'île souffrit beaucoup de la disette des comestibles. La farine se vendait de \$30 à \$35 le baril ; le porc, de \$38 à \$50 le baril, et les autres comestibles en proportion. Cependant, cette cherté fut compensée par l'augmentation de la valeur des articles exportés.

8. En 1817, la ville de Saint-Jean fut éprouvée par deux incendies, qui détruisirent plus de deux cents maisons avec une grande quantité de comestibles. La population de Terre-Neuve était alors de 80000 âmes.

9. Des efforts furent faits, en 1826, pour améliorer la situation de la Province. Le système judiciaire fut révisé ; des chemins publics furent ouverts ; des

3. Qu'y eut-il de remarquable, en 1775 ?—4. Qu'est-ce qu'on établit, en 1789 ?—5. A quoi fut exposée l'île, en 1796 ?—6. Qu'est-ce qui eut lieu en 1803, 1805, et 1808 ?—7. Qu'eut à souffrir toute l'île, durant la guerre de 1812-13 ?—8. Quelle épreuve essuya Saint-Jean, en 1817 ? Quelle était alors la population de l'île ?—9. Que fit-on, en 1826 ? Quel a été le principal événement de l'année 1830 ?

concessions de terres furent faites, et l'agriculture se développa. Quatre ans plus tard, les Catholiques étaient admis sur le pied d'égalité avec les sectes dissidentes.

10. En 1832, une Assemblée représentative de quinze membres fut accordée à la colonie. Le Conseil législatif fut composé de neuf membres.

11. Les événements les plus remarquables de 1832 à 1864, furent: en 1838, examen géologique de l'île; en 1843, union de l'Assemblée représentative au Conseil législatif, qui ne forma plus qu'une chambre comptant vingt-cinq membres; en 1854, séparation des Conseils exécutif et législatif, et établissement d'un gouvernement responsable avec une Assemblée législative de trente membres; en 1860, visite du prince de Galles; en 1864, envoi de deux députés à la conférence de Québec, mais ensuite, ajournement de la question par la Législature.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

*Depuis sa séparation de la Nouvelle-France,
en vertu de la cession qui en fut faite à
l'Angleterre par le traité d'Utrecht,
en 1713, jusqu'à nos jours.*

SOMMAIRE.

I. Compagnie du Nord-Ouest du Canada.—2. Ses explorations.—3. Colonie de lord Selkirk.—4. Les Compagnies rivales.—5. Divisions territoriales.—6. Confédération.

1. En 1784, fut formée la compagnie dite du Nord-Ouest du Canada. Cette compagnie porta son com-

10. Que se passa-t-il en 1832?—11. Rapportez les principaux événements de 1832 à 1864.

1. Que se passa-t-il en l'année 1784?

merce principal dans le Nord-Ouest, *via* le lac Supérieur, vers l'Océan Pacifique et la rivière Colombie. Ses vaisseaux doublèrent même le cap Horn.

2. La Compagnie du Nord-Ouest fit faire plusieurs explorations. En 1793, Sir Alexandre Mackenzie fit un voyage du Canada à travers les Montagnes Rocheuses, jusqu'à l'Océan Pacifique, et découvrit la rivière Fraser. Il découvrit et explora ensuite la rivière Mackenzie. En 1811, l'astronome Thompson découvrit les principales branches de la rivière Colombie, qu'il descendit jusqu'à l'Océan Pacifique.

3. La même année, lord Selkirk acheta de la Compagnie de la Baie d'Hudson une étendue de territoire située entre les limites des États-Unis et les lacs Winnipeg et Winnipegon, appelée depuis colonie de la Rivière-Rouge. En 1821, il y établit des colons écossais, et, deux ans après, des Canadiens-Français vinrent s'y établir aussi.

4. Vers ce même temps, les deux compagnies rivales, savoir : la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, se réunirent en une seule et même compagnie.

5. Le territoire de la Baie d'Hudson fut divisé en plusieurs districts, ayant quatre dépôts et 112 forts ou stations.

6. La Confédération du Canada fit l'acquisition du Nord-Ouest, le 1er juillet 1870, et en détacha alors la partie connue sous le nom de Rivière-Rouge, pour en former une nouvelle province, sous le nom de Province de Manitoba.

2. Quelles explorations fit faire la Compagnie du Nord-Ouest ?—3. Quelle colonie fonda lord Selkirk ?—4. Comment se termina la querelle entre les deux compagnies rivales ?—5. Comment le territoire de la baie d'Hudson fut-il divisé ?—6. Quand la Confédération du Canada fit-elle l'acquisition du Nord-Ouest, et quand la Province de Manitoba fut-elle constituée ?

ILE VANCOUVER ET COLOMBIE BRITANNIQUE.

1. L'île Vancouver fut découverte, en 1792, par le capitaine Vancouver de la marine britannique. Cette île a 300 milles de longueur sur une largeur moyenne de 30 à 50 milles. Elle n'est pas seulement d'une haute importance à raison de ses grandes ressources naturelles, mais aussi, par sa position géographique, qui lui donne, au point de vue militaire surtout, le commandement de l'Océan Pacifique.

2. En 1771, John Hearn employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, explora l'ouest du continent vers l'Océan Arctique. Un autre explorateur, non moins distingué, Sir Alex. Mackenzie, découvrit dans sa première expédition, la grande rivière, connue sous le nom de Rivière Mackenzie, qui se jette dans l'Océan Arctique. En 1806, Simon Fraser, explora le pays à partir du lac Athabaska, et traversant les Montagnes Rocheuses, établit un poste au lac qui porte son nom.

3. L'île Vancouver fut d'abord occupée par la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1843, qui fonda la ville de Victoria. Jacques Douglas en fut le premier gouverneur au nom de la Compagnie.

4. En 1859, le gouvernement anglais érigea l'île Vancouver et la Colombie britannique en deux colonies ayant chacune ses limites, mais sous un même gouvernement. Jacques Douglas fut fait gouverneur des deux colonies.

-
1. Que sait-on de l'île Vancouver ? Qu'a-t-elle de remarquable ?—
2. Quelles furent les découvertes de Mackenzie et de Fraser sur le continent ?—3. Par qui l'île de Vancouver fut-elle occupée ? Qui en fut le premier gouverneur ?—4. Que fit le gouverneur anglais, en 1852 ? Qui fut fait gouverneur des deux colonies ?

5. En 1863, les deux colonies eurent chacune un gouverneur particulier, et la capitale de la Colombie fut nommée New-Westminster. Le gouvernement de chacune de ces deux colonies fut composé d'un Conseil exécutif, d'un Conseil législatif et d'une Chambre d'assemblée. L'île Vancouver, aussi bien que la Colombie britannique, fut divisée en districts électoraux.

6. L'île Vancouver et la Colombie britannique furent admises dans la Confédération du Canada le 20 juillet 1871, sous le nom de Province de la Colombie britannique.

5. Quand les deux colonies eurent-elles chacune son gouverneur ? Comment le gouvernement de chacune de ces colonies fut-il composé ?—6. Quand l'île de Vancouver et la Colombie entrèrent-elles dans la Confédération du Canada ?



ACTE

Concernant l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent.

CONSIDÉRANT que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ont exprimé le désir de contracter une union fédérale pour ne former qu'une seule et même puissance (*Dominion*) sous la Couronne du royaume-uni de la Grande-Bretagne, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du royaume-uni :

Considérant, de plus, qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique :

Considérant, de plus, qu'il est opportun, concurremment avec l'établissement de l'union, par autorité du parlement, non-seulement de décréter la constitution du pouvoir législatif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son gouvernement exécutif :

Considérant, de plus, qu'il est nécessaire de pourvoir à l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord dans l'union ;

A ces causes, Sa Très-Excellente Majesté la Reine, de l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels et des Communes, en ce présent parlement assemblés, et, par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit :

I.—PRÉLIMINAIRES.

1. Le présent acte pourra être cité sous le titre : " L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

2. Les dispositions du présent acte relatives à Sa Majesté la Reine s'appliquent également aux héritiers et successeurs de Sa Majesté, rois et reines du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

II—UNION.

3. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation qu'à compter du jour y désigné,—mais pas plus tard que six mois après la passation du présent acte,—les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ne formeront qu'une seule et même Puissance sous le nom du Canada, et, dès ce jour, ces trois provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom.

4. Les dispositions subséquentes du présent acte, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement,

prendront leur pleine vigueur dès que l'union sera effectuée, c'est-à-dire, le jour à compter duquel, aux termes de la proclamation de la Reine, l'union sera déclarée un fait accompli; dans les mêmes dispositions, à moins que le contraire n'y apparaisse explicitement ou implicitement, le nom de Canada signifiera le Canada tel que constitué sous le présent acte.

5. Le Canada sera divisé en quatre provinces, dénommées : —Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick.

6. Les parties de la province du Canada (telle qu'existant à la passation du présent acte), qui constituaient autrefois les provinces respectives du Haut et du Bas-Canada, seront censées séparées et formeront deux provinces distinctes. La partie qui constituait autrefois la province du Haut-Canada formera la province d'Ontario; et la partie qui constituait la province du Bas-Canada formera la province de Québec.

7. Les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick auront les mêmes délimitations qui leur étaient assignées à l'époque de la passation du présent acte.

8. Dans le recensement général de la population du Canada qui, en vertu du présent acte, devra se faire en mil huit cent soixante-et-onze, et tous les dix ans ensuite, il sera fait une énumération distincte des populations respectives des quatre provinces.

III.—POUVOIR EXÉCUTIF.

9. A la Reine continueront d'être, et sont par le présent attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs du Canada.

10. Les dispositions du présent acte, relatives au gouverneur-général, s'étendent et s'appliquent au gouverneur-général du Canada, ou à tout autre chef exécutif ou administrateur pour le temps d'alors, administrant le gouvernement du Canada au nom de la Reine, quel que soit le titre sous lequel il puisse être désigné.

11. Il y aura, pour aider et aviser, dans l'administration du gouvernement du Canada, un conseil dénommé le Conseil Privé de la Reine pour le Canada; les personnes qui formeront partie de ce conseil seront, de temps à autre, choisies et mandées par le gouverneur-général et assermentées comme Conseillers Privés; les membres de ce conseil pourront, de temps à autre, être révoqués par le gouverneur-général.

12. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui,—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, lors de l'u-

nion,—sont conférés aux gouverneurs et lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces ou peuvent être par eux exercés, de l'avis, et de l'avis ou du consentement des conseils exécutifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils, ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront, en tant qu'ils continueront d'exister et qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement du Canada,—conférés au gouverneur-général et pourront être par lui exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération du Conseil Privé de la Reine pour le Canada ou d'aucun de ses membres, ou par le gouverneur-général individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par le parlement du Canada,

13. Les dispositions du présent acte relatives au gouverneur-général en conseil seront interprétées de manière à s'appliquer au gouverneur-général agissant de l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.

14. Il sera loisible à la Reine, si Sa Majesté le juge à propos, d'autoriser le gouverneur-général à nommer, une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, pour agir comme son ou ses députés dans aucune partie ou parties du Canada, pour, en cette capacité, exercer, durant le plaisir du gouverneur-général, les pouvoirs, attributions et fonctions du gouverneur-général, que le gouverneur-général jugera à propos ou nécessaires de lui ou leur assigner, sujet aux restrictions ou instructions formulées ou communiquées par la Reine; mais la nomination de tels député ou députés ne pourra empêcher le gouverneur-général lui-même d'exercer les pouvoirs, attributions ou fonctions qui lui sont conférés.

15. A la Reine continuera d'être et est par le présent attribué le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales en Canada.

16. Jusqu'à ce qu'il plaise à la Reine en ordonner autrement, Ottawa sera le siège du gouvernement du Canada.

IV.—POUVOIR LÉGISLATIF.

17. Il y aura, pour le Canada, un parlement qui sera composé de la Reine, d'une chambre haute, appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes.

18. Les privilèges, immunités et pouvoirs que posséderont et exerceront le sénat, la chambre des communes et les membres de ces corps respectifs, seront ceux prescrits de temps à

autre par acte du parlement du Canada ; ils ne devront cependant jamais excéder ceux possédés et exercés, lors de la passation du présent acte, par la chambre des communes du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et par les membres de cette chambre.

19. Le parlement du Canada sera convoqué dans un délai de pas plus de six mois après l'union.

20. Il y aura une session du parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du parlement et sa première séance dans la session suivante.

Le Sénat.

21. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénat se composera de soixante-et-douze membres, qui seront appelés sénateurs.

22. En ce qui concerne la composition du sénat, le Canada sera censé comprendre trois divisions :

1. Ontario ;
2. Québec ;
3. Les provinces maritimes, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ; ces trois divisions seront sujettes aux dispositions du présent acte, également représentées dans le sénat, comme suit : Ontario, par vingt-quatre sénateurs ; Québec, par vingt-quatre sénateurs ; et les provinces maritimes, par vingt-quatre sénateurs, douze desquels représenteront la Nouvelle-Écosse, et douze le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la province de Québec, chacun des vingt-quatre sénateurs la représentant, sera nommé pour l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada, énumérés dans la cédula A, annexé au chapitre premier des statuts refondus du Canada.

23. Les qualifications d'un sénateur seront comme suit :

1. Il devra être âgé de trente ans révolus :
2. Il devra être sujet-né de la Reine, ou sujet de la Reine, naturalisé par acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature de l'une des provinces du Haut-Canada, du Bas-Canada, du Canada, de la Nouvelle-Écosse, ou du Nouveau-Brunswick, avant l'union, ou du parlement du Canada, après l'union ;
3. Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou

tènements tenus en franc et commun soccage,—ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, des terres ou tènements tenus en franc-alleu ou en roture dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres, en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés ;

4. Ses propriétés mobilières et immobilières devront valoir, somme toute, quatre mille piastres, en sus de toutes ses dettes et obligations ;
5. Il devra être domicilié dans la province pour laquelle il est nommé ;
6. En ce qui concerne la province de Québec, il devra être domicilié ou posséder sa qualification foncière dans le collège électoral dont la représentation lui est assignée.

24. Le gouverneur-général mandera de temps à autre au sénat, au nom de la Reine et par instrument sous le grand sceau du Canada, des personnes ayant les qualifications voulues ; et, sujettes aux dispositions du présent acte, les personnes ainsi mandées, deviendront et seront membres du sénat et sénateurs.

25. Les premières personnes appelées au sénat seront celles que la Reine, par mandat sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de désigner, et leurs noms seront insérés dans la proclamation de la Reine décrétant l'union.

26. Si, en aucun temps, sur la recommandation du gouverneur-général, la Reine juge à propos d'ordonner que trois ou six membres soient ajoutés au sénat, le gouverneur-général pourra, par mandat adressé à trois ou six personnes (selon le cas) ayant les qualifications voulues, représentant également les trois divisions du Canada, les ajouter au sénat.

27. Dans le cas où le nombre des sénateurs serait ainsi en aucun temps augmenté, le gouverneur-général ne mandera aucune personne au sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des trois divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe de vingt-quatre sénateurs.

28. Le nombre des sénateurs ne devra en aucun temps excéder soixante-dix-huit.

29. Sujet aux dispositions du présent acte, le sénateur occupera à vie sa charge dans le sénat.

30. Un sénateur pourra, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général, se demettre de ses fonctions au sénat ; après quoi, son siège deviendra vacant.

31. Le siège d'un sénateur deviendra vacant dans chacun des cas suivants :

1. Si, durant deux sessions consécutives du parlement, il manque d'assister aux séances du sénat;
 2. S'il prête un serment, ou souscrit une déclaration ou reconnaissance d'allégeance, obéissance ou attachement à une puissance étrangère, ou s'il accomplit un acte qui le rend sujet ou citoyen, ou lui confère les droits et les privilèges d'un sujet ou citoyen d'une puissance étrangère;
 3. S'il est déclaré en état de banqueroute ou de faillite, ou s'il a recours au bénéfice d'aucune loi concernant les faillis, ou s'il se rend coupable de concussion;
 4. S'il est atteint de trahison ou convaincu de félonie, ou d'aucun crime infamant;
 5. S'il cesse de posséder la qualification reposant sur la propriété ou le domicile; mais un sénateur ne sera pas réputé avoir perdu la qualification reposant sur le domicile par le seul fait de sa résidence au siège du gouvernement du Canada pendant qu'il occupe, sous ce gouvernement, une charge qui y exige sa présence.
32. Quand un siège deviendra vacant au sénat par démission, décès ou toute autre cause, le gouverneur-général remplira la vacance en adressant un mandat à quelque personne capable et ayant les qualifications voulues.
33. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un sénateur ou d'une vacance dans le sénat, cette question sera entendue et décidée par le sénat.
34. Le gouverneur-général pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau du Canada, nommer un sénateur comme orateur du sénat, et le révoquer et en nommer un autre à sa place.
35. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, la présence d'au moins quinze sénateurs, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du sénat dans l'exercice de ses fonctions.
36. Les questions soulevées dans le sénat seront décidées à la majorité des voix, et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

La Chambre des Communes.

37. La chambre des communes, sujette aux dispositions du présent acte, sera composée de cent quatre-vingt-un membres, dont quatre-vingt-deux représenteront Ontario, soixante-et-cinq Québec, dix-neuf la Nouvelle-Écosse et quinze le Nouveau-Brunswick.
38. Le gouverneur-général convoquera, de temps à autre,

la chambre des communes au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau du Canada.

39. Un sénateur ne pourra ni être élu, ni siéger, ni voter comme membre de la chambre des communes.

40. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seront,—en ce qui concerne l'élection des membres de la chambre des communes,—divisées en districts électoraux comme suit :

1.—ONTARIO.

La province d'Ontario sera partagée en comtés, divisions de comtés (*Ridings*), cités, parties de cités, et villes, tels qu'énumérés dans la première cédule annexée au présent acte; chacune de ces divisions formera un district électoral, et chaque district désigné dans cette cédule, aura droit d'élire un membre.

2.—QUÉBEC.

La province de Québec sera partagée en soixante-et-cinq districts électoraux, comprenant les soixante-et-cinq divisions électorales en lesquelles le Bas-Canada est actuellement divisé en vertu du chapitre deuxième des statuts refondus du Canada, du chapitre soixante-et-quinze des statuts refondus pour le Bas-Canada, et de l'acte de la province du Canada de la vingt-troisième année du règne de Sa Majesté la Reine, chapitre premier, ou de tout autre acte les amendant et en force à l'époque de l'union, de telle manière que chaque division électorale constitue, pour les fins du présent acte, un district électoral ayant droit d'élire un membre.

3.—NOUVELLE-ÉCOSSE.

Chacun des dix huit comtés de la Nouvelle-Écosse formera un district électoral. Le comté d'Halifax aura droit d'élire deux membres, et chacun des autres comtés un membre.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Chacun des quatorze comtés dont se compose le Nouveau-Brunswick, y compris la cité et le comté de Saint-Jean, formera un district électoral. La cité de Saint-Jean constituera également un district électoral par elle-même. Chacun de ces quinze districts électoraux aura droit d'élire un membre.

41. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne au-

trement, toutes les lois en force dans les diverses provinces, à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir :—l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative dans les diverses provinces,—les votants aux élections de ces membres,—les serments exigés des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacations des sièges en parlement et l'exécution de nouveaux brefs dans le cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'appliqueront respectivement aux élections des membres envoyés à la chambre des communes par ces diverses provinces.

Mais, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, à chaque election d'un membre de la chambre des communes pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt-et-un ans ou plus, et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

42. Pour la première election des membres de la chambre des communes, le gouverneur-général fera émettre les brefs par telle personne et selon telle forme qu'il jugera à propos, et les fera adresser aux officiers-rapporteurs qu'il désignera.

La personne émettant les brefs, sous l'autorité de la présente section, aura les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés d'émettre des brefs pour l'élection des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative de la province du Canada, de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick : et les officiers-rapporteurs, auxquels ces brefs seront adressés, en vertu de la présente section, auront les mêmes pouvoirs que possédaient, à l'époque de l'union, les officiers chargés de rapporter les brefs pour l'élection des membres de la chambre d'assemblée ou assemblée législative respectivement.

43. Survenant une vacance dans la représentation d'un district électoral à la chambre des communes, antérieurement à la réunion du parlement, ou subséquemment à la réunion du parlement, mais avant que le parlement ait statué à cet égard, les dispositions de la section précédente du présent acte s'étendront et s'appliqueront à l'émission et au rapport du bref relativement au district dont la représentation est ainsi vacante.

44. La chambre des communes, à sa première réunion après une election générale, procèdera, avec toute la diligence possible, à l'élection de l'un de ses membres comme orateur.

45. Survenant une vacance dans la charge d'orateur, par décès, démission ou autre cause, la chambre des communes

procèdera, avec toute la diligence possible, à l'élection d'un autre de ses membres comme orateur.

46. L'orateur présidera à toutes les séances de la chambre des communes.

47. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—si l'orateur, pour une raison quelconque, quitte le fauteuil de la chambre des communes pendant quarante-huit heures consécutives, la chambre pourra élire un autre de ses membres pour agir comme orateur; le membre ainsi élu aura et exercera, durant l'absence de l'orateur, tous les pouvoirs, privilèges et attributions de ce dernier.

48. La présence d'au moins vingt membres de la chambre des communes sera nécessaire pour constituer une assemblée de la chambre dans l'exercice de ses pouvoirs; à cette fin, l'orateur sera compté comme un membre.

49. Les questions soulevées dans la chambre des communes seront décidées à la majorité des voix, sauf celle de l'orateur; mais, lorsque les voix seront également partagées,—et, en ce cas seulement,—l'orateur pourra voter.

50. La durée de la chambre des communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le gouverneur-général.

51. Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante-et-onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes :

1. Québec aura le nombre fixe de soixante-et-cinq représentants :
2. Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-et-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);
3. En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivaldra au nombre entier;
4. Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la provin-

ce, par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait déchu dans la proportion d'un vingtième ou plus;

5. Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.

52. Le nombre des membres de la chambre des communes pourra de temps à autre être augmenté par le parlement du Canada, pourvu que la proportion établie par le présent acte dans la représentation des provinces reste intacte.

Législation financière ; Sanction royale.

53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la chambre des communes.

54. Il ne sera pas loisible à la chambre des communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill es proposé.

55. Lorsqu'un bill voté par les chambres du parlement sera présenté au gouverneur-général pour la sanction de la Reine, le gouverneur-général devra déclarer, à sa discrétion, mais sujet aux dispositions du présent acte et aux instructions de Sa Majesté, ou qu'il le sanctionne au nom de la Reine, ou qu'il refuse cette sanction, ou qu'il réserve le bill pour la signification du bon plaisir de la Reine.

56. Lorsque le gouverneur-général aura donné sa sanction à un bill au nom de la Reine, il devra, à la première occasion favorable, transmettre une copie authentique de l'acte à l'un des principaux secrétaires d'état de Sa Majesté; si la Reine en conseil, dans les deux ans après que le secrétaire d'état l'aura reçu, juge à propos de le désavouer, ce désaveu,—accompagné d'un certificat du secrétaire d'état, constatant le jour où il aura reçu l'acte,—étant signifié par le gouverneur-général, par discours ou message, à chacune des chambres du parlement, ou par proclamation, annulera l'acte à compter du jour de telle signification.

57. Un bill réservé à la signification du bon plaisir de la Reine n'aura ni force ni effet avant et à moins que dans les deux ans à compter du jour où il aura été présenté au gouverneur-général pour recevoir la sanction de la Reine, ce dernier ne signifie, par discours ou message, à chacune des deux

chambres du parlement ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de la Reine en conseil.

Ces discours, messages ou proclamations, seront consignés dans les journaux de chaque chambre, et un double dûment certifié en sera délivré à l'officier qu'il appartient pour qu'il le dépose parmi les archives du Canada.

V.—CONSTITUTIONS PROVINCIALES.

Pouvoir Exécutif.

58. Il y aura, pour chaque province, un officier appelé lieutenant-gouverneur, lequel sera nommé par le gouverneur-général en Conseil par instrument sous le grand sceau du Canada.

59. Le lieutenant-gouverneur restera en charge durant le bon plaisir du gouverneur-général; mais, tout lieutenant-gouverneur nommé après le commencement de la première session du parlement du Canada, ne pourra être révoqué dans le cours des cinq ans qui suivront sa nomination, à moins qu'il n'y ait cause; et cette cause devra lui être communiquée par écrit dans le cours d'un mois après qu'aura été rendu l'ordre décrétant sa révocation, et l'être aussi par message, au sénat et à la chambre des communes, dans le cours d'une semaine après cette révocation, si le parlement est alors en session, sinon, dans le délai d'une semaine après le commencement de la session suivante du parlement.

60. Les salaires des lieutenants-gouverneurs seront fixés et payés par le parlement du Canada.

61. Chaque lieutenant-gouverneur, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, prêtera et souscrira devant le gouverneur-général, ou quelque personne à ce par lui autorisée, les serments d'allégeance et d'office prêtés par le gouverneur-général.

62. Les dispositions du présent acte, relatives au lieutenant-gouverneur, s'étendent et s'appliquent au lieutenant-gouverneur de chaque province ou à tout autre chef exécutif ou administrateur, pour le temps d'alors, administrant, le gouvernement de la province, quel que soit le titre sous lequel il est désigné.

63. Le conseil exécutif d'Ontario et de Québec se composera des personnes que le lieutenant-gouverneur jugera, de temps à autre, à propos de nommer, et, en premier lieu, des officiers suivants, savoir: le procureur-général, le secrétaire et registraire de la province, le trésorier de la province, le

commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et—dans la province de Québec—l'orateur du Conseil législatif, et le solliciteur-général.

64. La constitution de l'autorité exécutive, dans chacune des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence lors de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte.

65. Tous les pouvoirs, attributions et fonctions qui—par aucun acte du parlement de la Grande-Bretagne, ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou de la législature du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada, avant ou lors de l'union—étaient conférés aux gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs respectifs de ces provinces, ou pouvaient être par eux exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement des conseils exécutifs respectifs de ces provinces, ou avec la coopération de ces conseils ou d'aucun nombre de membres de ces conseils, ou par ces gouverneurs ou lieutenants-gouverneurs individuellement, seront—en tant qu'ils pourront être exercés après l'union, relativement au gouvernement d'Ontario et de Québec respectivement—conférés au lieutenant-gouverneur d'Ontario et de Québec respectivement, et pourront être par lui exercés, de l'avis, ou de l'avis et du consentement ou avec la coopération des conseils exécutifs respectifs ou d'aucun de leurs membres, ou par le lieutenant-gouverneur individuellement, selon le cas; mais ils pourront, néanmoins (sauf ceux existant en vertu d'actes de la Grande-Bretagne ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués ou modifiés par les législatures respectives d'Ontario et de Québec.

66. Les dispositions du présent acte, relatives au lieutenant-gouverneur en conseil, seront interprétées comme s'appliquant au lieutenant-gouverneur de la province, agissant de l'avis de son conseil exécutif.

67. Le gouverneur-général, en conseil, pourra, au besoin, nommer un administrateur qui remplira les fonctions de lieutenant-gouverneur durant l'absence, la maladie ou autre incapacité de ce dernier.

68. Jusqu'à ce que le gouvernement exécutif d'une province en ordonne autrement, relativement à telle province, les sièges du gouvernement des provinces seront comme suit, savoir : pour Ontario, la cité de Toronto; pour Québec, la cité de Québec; pour la Nouvelle-Écosse, la cité de Halifax; et, pour le Nouveau-Brunswick, la cité de Frédéricton.

Pouvoir Législatif.

1.—ONTARIO.

69. Il y aura, pour Ontario, une législature composée du lieutenant-gouverneur et d'une seule chambre, appelée l'Assemblée législative d'Ontario.

70. L'Assemblée législative d'Ontario sera composée de quatre-vingt-deux membres, qui devront représenter les quatre-vingt-deux districts électoraux énumérés dans la première cédula annexée au présent acte.

2.—QUÉBEC.

71. Il y aura, pour Québec, une législature composée du lieutenant-gouverneur et de deux chambres, appelées le Conseil législatif de Québec et l'Assemblée législative de Québec.

72. Le Conseil législatif de Québec se composera de vingt-quatre membres, qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de Québec, et devront, chacun, représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, ils seront nommés à vie, à moins que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité du présent acte.

73. Les qualifications des conseillers législatifs de Québec seront les mêmes que celles des sénateurs pour Québec.

74. La charge de conseiller législatif de Québec deviendra vacante dans les cas, *mutatis mutandis*, où celle de sénateur peut le devenir.

75. Survenant une vacance dans le Conseil législatif de Québec, par démission, décès ou autre cause, le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, nommera, par instrument sous le grand sceau de Québec, une personne capable et ayant les qualifications voulues pour la remplir.

76. S'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un conseiller législatif de Québec ou d'une vacance dans le Conseil législatif de Québec, elle sera entendue par le Conseil législatif.

77. Le lieutenant-gouverneur pourra, de temps à autre, par instrument sous le grand sceau de Québec, nommer un membre du Conseil législatif de Québec comme orateur de ce corps, et également le révoquer et en nommer un autre à sa place.

78. Jusqu'à ce que la législature de Québec en ordonne autrement, la présence d'au moins dix membres du Conseil légis-

latif, y compris l'orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du conseil dans l'exercice de ses fonctions.

79. Les questions soulevées dans le Conseil législatif de Québec seront décidées à la majorité des voix, et, dans tous les cas, l'orateur aura voix délibérative; quand les voix seront également partagées, la décision sera considérée comme rendue dans la négative.

80. L'Assemblée législative de Québec se composera de soixante-et-cinq membres, qui seront élus pour représenter les soixante-et-cinq divisions ou districts électoraux du Bas-Canada, mentionnés au présent acte, sauf toute modification que pourra y apporter la législature de Québec; mais il ne pourra être présenté au lieutenant-gouverneur de Québec, pour qu'il le sanctionne, aucun bill à l'effet de modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux énumérés dans la deuxième cédula annexée au présent acte, à moins qu'il n'ait été passé, à ses deuxième et troisième lectures, dans l'Assemblée législative, avec le concours de la majorité des membres représentant toutes ces divisions ou districts électoraux; et, la sanction ne sera donnée à aucun bill de cette nature, à moins qu'une adresse n'ait été présentée au lieutenant-gouverneur par l'Assemblée législative déclarant que tel bill a été ainsi passé.

3.—ONTARIO ET QUÉBEC.

81. Les législatures d'Ontario et de Québec, respectivement, devront être convoquées dans le cours des six mois qui suivront l'union.

82. Le lieutenant-gouverneur d'Ontario et celui de Québec devront, de temps à autre, au nom de la Reine, par instrument sous le grand sceau de la province, convoquer l'Assemblée législative de la province.

83. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—quiconque acceptera ou occupera, dans la province d'Ontario ou dans celle de Québec, une charge, commission ou emploi, d'une nature permanente ou temporaire, à la nomination du lieutenant-gouverneur, auquel sera attaché un salaire annuel ou quelque honoraire, allocation, émolument ou profit d'un genre ou montant quelconque, payé par la province, ne sera pas éligible comme membre de l'Assemblée législative de cette province, ni ne devra y siéger ou voter en cette qualité; mais rien de contenu dans cette section ne rendra inéligible aucune personne qui sera membre du conseil exécutif de chaque province respective ou qui remplira quelque une des charges suivantes, savoir: celles de procureur-

général, secrétaire et registraire de la province, trésorier de la province, commissaire des terres de la couronne, et commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—dans la province de Québec, celle de solliciteur-général,—ni ne la rendra inhabile à siéger ou à voter dans la chambre pour laquelle elle est élue, pourvu qu'elle soit élue pendant qu'elle occupera cette charge.

84. Jusqu'à ce que les législatures respectives de Québec et d'Ontario en ordonnent autrement,—toutes les lois en force dans ces provinces respectives à l'époque de l'union, concernant les questions suivantes ou aucune d'elles, savoir: l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats ou des membres de l'assemblée du Canada,—les qualifications et l'absence des qualifications requises des votants, les serments exigés des votants,—les officiers-rapporteurs, leurs pouvoirs et leurs devoirs,—le mode de procéder aux élections,—le temps que celles-ci peuvent durer,—la décision des élections contestées et les procédures y incidentes,—les vacations des sièges en parlement, et l'émission et l'exécution de nouveaux brefs dans les cas de vacations occasionnées par d'autres causes que la dissolution,—s'appliqueront respectivement aux élections des membres élus pour les assemblées législatives d'Ontario et de Québec respectivement.

Mais, jusqu'à ce que la Législature d'Ontario en ordonne autrement, à chaque élection d'un membre de l'Assemblée législative d'Ontario pour le district d'Algoma, outre les personnes ayant droit de vote, en vertu de la loi de la province du Canada, tout sujet anglais du sexe masculin, âgé de vingt-et-un ans ou plus, et tenant feu et lieu, aura droit de vote.

85. La durée de l'Assemblée législative d'Ontario et de l'Assemblée législative de Québec ne sera que de quatre ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le lieutenant-gouverneur de la province.

86. Il y aura une session de la Législature d'Ontario et de celle de Québec, une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature dans chaque province, et sa première séance dans la session suivante.

87. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant la Chambre des communes du Canada, s'étendront et s'appliqueront aux assemblées législatives d'Ontario et de Québec, savoir: les dispositions relatives à l'élection d'un orateur en première instance et lorsqu'il surviendra des vacances,—aux devoirs de l'orateur—l'absence de ce dernier,—le quorum et le mode de votation,—tout comme si ces dispositions étaient rendues applicables à chaque assemblée législative.

4.—NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK.

88. La constitution de la législature de chacune des provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick continuera, sujette aux dispositions du présent acte, d'être celle en existence à l'époque de l'union, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée sous l'autorité du présent acte; et la chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick, en existence lors de la passation du présent acte, devra, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute, continuer d'exister pendant la période pour laquelle elle a été élue.

5.—ONTARIO, QUÉBEC ET NOUVELLE-ÉCOSSE.

89. Chacun des lieutenants-gouverneurs d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Écosse devra faire émettre des brefs pour la première élection des membres de l'assemblée législative, selon telle forme et par telle personne qu'il jugera à propos, et à telle époque et adressés à tel officier-rapporteur que prescrira le gouverneur-général, de manière à ce que la première élection d'un membre de l'assemblée, par un district électoral ou une subdivision de ce district, puisse se faire aux mêmes temps et lieux que l'élection d'un membre de la chambre des communes du Canada pour ce district électoral.

6.—LES QUATRE PROVINCES.

90. Les dispositions suivantes du présent acte, concernant le parlement du Canada, savoir :—les dispositions relatives aux bills d'appropriation et d'impôts, la recommandation des votes de deniers, la sanction des bills, le désaveu des actes et la signification du bon plaisir quand aux bills réservés,— s'étendront et s'appliqueront aux législatures des différentes provinces tout comme si elles étaient ici décrétées et rendues expressément applicables aux provinces respectives et à leurs législatures, en substituant toutefois le lieutenant-gouverneur de la province au gouverneur-général, le gouverneur-général, à la Reine et au secrétaire d'état, un an à deux ans, et la province au Canada.

VI.—DISTRIBUTION DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.

Pouvoirs du parlement.

91. Il sera loisible à la Reine, de l'avis et du consentement du sénat et de la chambre des communes, de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les caté-

gories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces ; mais, pour plus de garantie, sans toutefois restreindre la généralité des termes ci-dessus employés dans cette section, il est, par le présent, déclaré que (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte) l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories des sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le paiement des salaires et des honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*).
11. La quarantaine et l'établissement et le maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes, de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (*ferries*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargnes.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les Sauvages et les terres réservées pour les Sauvages.
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers.
29. Les catégories de sujets expressément exceptés dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement

assignés par le présent acte aux législatures des provinces.

Et, aucune des matières énoncées dans les catégories de sujets énumérés dans cette section, ne sera réputée tomber dans la catégorie des matières, d'une nature locale ou privée, comprises dans l'énumération des catégories de sujets exclusivement assignés, par le présent acte, aux législatures des provinces.

Pouvoirs exclusifs des législatures provinciales.

92. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, savoir :

1. L'amendement, de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, de la constitution de la province, sauf les dispositions relatives à la charge de lieutenant-gouverneur.
2. La taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux.
3. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province.
4. La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux.
5. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et des forêts qui s'y trouvent.
6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province.
7. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine.
8. Les institutions municipales dans la province.
9. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux.
10. Les travaux et les entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :
 - a. Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province ;
 - b. Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout

pays dépendant de l'Empire Britannique ou de tout pays étranger ;

- c. Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces.
11. L'incorporation de compagnies pour des objets provinciaux.
12. La célébration du mariage dans la province.
13. La propriété et les droits civils dans la province.
14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux.
15. L'infliction de punitions, par voie d'amende, pénalité, ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province, décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section.
16. Généralement, toutes les matières, dans la province, d'une nature purement locale ou privée.

Éducation.

93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :—

1. Rien, dans ces lois, ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*) ;
2. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec.
3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subséquemment établi par la législature de la province, —il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation ;

4. Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que, de temps à autre, le gouverneur-général, en conseil, jugera nécessaire pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section,—ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général, en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de cette même section.

Uniformité des lois dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

94. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, le parlement du Canada pourra adopter des mesures à l'effet de pourvoir à l'uniformité de toutes les lois ou de parties des lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et de la procédure dans tous les tribunaux ou aucun des tribunaux de ces trois provinces; et, depuis et après la passation d'aucun acte à cet effet, le pouvoir du parlement du Canada de décréter des lois relatives aux sujets énoncés dans tel acte, sera illimité, nonobstant toute chose contraire dans le présent acte; mais tout acte du parlement du Canada pourvoyant à cette uniformité n'aura d'effet dans une province qu'après avoir été adopté et décrété par la législature de cette province.

Agriculture et Immigration.

95. Dans chaque province, la législature pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans la dite province; et, il est, par le présent, déclaré que le parlement du Canada pourra de temps à autre faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou aucune d'elles en particulier; et toute loi de la législature d'une province relative à l'agriculture et à l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et que tant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada.

VII.—JUDICATURE.

96. Le gouverneur-général nommera les juges des cours supérieures, de district et de comté dans chaque province, sauf ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

97. Jusqu'à ce que les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et à la procédure dans les cours de ces provinces, soient rendues uniformes, les juges des cours de ces provinces, qui seront nommés par le gouverneur-général, devront être choisis parmi les membres des barreaux respectifs de ces provinces.

98. Les juges des cours de Québec seront choisis parmi les membres du barreau de cette province.

99. Les juges des cours supérieures resteront en charge durant bonne conduite, mais ils pourront être démis de leurs fonctions par le gouverneur-général sur une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes.

100. Les salaires, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf les cours de vérification dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick) et des cours de l'Amirauté, lorsque les juges de ces derniers sont alors salariés, seront fixés et payés par le Parlement du Canada.

101. Le Parlement du Canada pourra, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, lorsque l'occasion le requerra, adopter des mesures à l'effet de créer, maintenir et organiser une cour générale d'appel pour le Canada, et établir des tribunaux additionnels pour la meilleure administration des lois du Canada.

VIII.—REVENUS, DETTES, ACTIF, TAXES.

102. Tous les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, avant et à l'époque de l'union, avaient le pouvoir d'appropriier,—sauf ceux réservés par le présent acte aux législatures respectives des provinces, ou qui seront perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte,—formeront un fonds consolidé de revenu pour être approprié au service public du Canada de la manière et soumis aux charges prévues par le présent acte.

103. Le fonds consolidé de revenu du Canada sera perpétuellement grevé des frais, charges et dépenses encourus pour

le percevoir, administrer et recouvrer, lesquels constitueront la première charge sur ce fonds et pourront être soumis à telle révision et audition qui seront ordonnées par le gouverneur-général en conseil, jusqu'à ce que le parlement y pourvoie autrement.

104. L'intérêt annuel des dettes publiques des différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, constituera la seconde charge sur le fonds consolidé de revenu du Canada.

105. Jusqu'à modification par le parlement du Canada, le salaire du gouverneur-général sera de dix mille louis, cours sterling du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; cette somme sera acquittée sur le fonds de revenu du Canada et constituera la troisième charge sur ce fonds.

106. Sujet aux différents paiements dont est grevé, par le présent acte, le fonds consolidé de revenu du Canada, ce fonds sera approprié au service public par le parlement du Canada.

107. Tous les fonds, argent en caisse, balances entre les mains des banquiers et valeurs appartenant à chaque province à l'époque de l'union, sauf les exceptions énoncées au présent acte, deviendront la propriété du Canada et seront déduits du montant des dettes respectives des provinces lors de l'union.

108. Les travaux et propriétés publiques de chaque province, énumérés dans la troisième cédula annexée au présent acte, appartiendront au Canada.

109. Toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux différentes provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, dans lesquels ils sont sis et situés, ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut y avoir la province.

110. La totalité de l'actif inhérent aux portions de la dette publique assumées par chaque province, appartiendra à cette province.

111. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de chaque province existantes lors de l'union.

112. Les provinces d'Ontario et de Québec seront conjointement responsables envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de la dette de la province du Canada, si, lors de l'union, elle

dépasse soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres, et tenues au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

113. L'actif énuméré dans la quatrième cédule annexée au présent acte, appartenant lors de l'union, à la province du Canada, sera la propriété d'Ontario et de Québec conjointement.

114. La Nouvelle-Écosse sera responsable envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle dépasse huit millions de piastres, et tenue au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

115. Le Nouveau-Brunswick sera responsable envers le Canada de l'excédant (s'il en est) de sa dette publique, si, lors de l'union, elle dépasse sept millions de piastres, et tenu au paiement de l'intérêt de cet excédant au taux de cinq pour cent par année.

116. Dans le cas où, lors de l'union, les dettes publiques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seraient respectivement moindres que huit millions et sept millions de piastres, ces provinces auront droit de recevoir, chacune, du gouvernement du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, l'intérêt au taux de cinq pour cent par année sur la différence qui existera entre le chiffre réel de leurs dettes respectives et le montant ainsi arrêté.

117. Les diverses provinces conserveront respectivement toutes leurs propriétés publiques dont il n'est pas autrement disposé dans le présent acte,—sujettes au droit du Canada de prendre les terres ou les propriétés publiques dont il aura besoin pour les fortifications ou la défense du pays.

118. Les sommes suivantes seront annuellement payées par le Canada aux diverses provinces pour le maintien de leurs gouvernements et législatures :

Ontario	\$ 80,000
Québec	70,000
Nouvelle-Écosse	60,000
Nouveau-Brunswick	50,000
Total	<u>\$260,000</u>

Et chaque province aura droit à une subvention annuelle de quatre-vingts centins par chaque tête de la population, constatée par le recensement de mil huit cent soixante-et-un, et,—en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick,—par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population de chacune de ces deux provinces s'élève à quatre cent mille âmes, chiffre auquel la subvention demeure

rera dès lors fixée. Ces subventions libèreront à toujours le Canada de toutes autres réclamations, et elles seront payées semi-annuellement et d'avance à chaque province; mais le gouvernement du Canada déduira de ces subventions, à l'égard de chaque province, toutes sommes exigibles comme intérêt sur la dette publique de cette province, si elle excède les divers montants stipulés dans le présent acte.

119. Le Nouveau-Brunswick recevra du Canada, en paiements semi-annuels et d'avance, durant une période de dix ans à compter de l'union, une subvention supplémentaire de soixante-et-trois mille piastres par année; mais, tant que la dette publique de cette province restera au-dessous de sept millions de piastres, il sera déduit sur cette somme de soixante-et-trois mille piastres, un montant égal à l'intérêt à cinq pour cent par année sur telle différence.

120. Tous les paiements prescrits par le présent acte, ou destinés à éteindre les obligations contractées en vertu d'aucun acte des provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick respectivement et assumés par le Canada, seront faits, jusqu'à ce que le parlement du Canada l'ordonne autrement, en la forme et manière que le gouverneur-général en conseil pourra prescrire de temps à autre.

121. Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

122. Les lois de douane et d'accise de chaque province demeureront en force, sujettes aux dispositions du présent acte, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées par le parlement du Canada.

123. Dans le cas où des droits de douane seraient, à l'époque de l'union, imposables sur des articles, denrées ou marchandises, dans deux provinces, ces articles, denrées ou marchandises pourront, après l'union, être importés de l'une de ces deux provinces dans l'autre, sur preuve de paiement des droits de douane dont ils sont frappés dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tout surplus de droits de douane (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés.

124. Rien, dans le présent acte, ne préjudiciera au privilège garanti au Nouveau-Brunswick de prélever sur les bois de construction des droits établis par le chapitre quinze du titre trois des statuts révisés du Nouveau-Brunswick, ou par tout acte l'amendant avant ou après l'union, mais n'augmentant pas le chiffre de ces droits; et les bois de construction des provinces, autres que le Nouveau-Brunswick, ne seront pas passibles de ces droits.

125. Nulle terre ou propriété appartenant au Canada ou à aucune province en particulier ne sera sujette à la taxation.

126. Les droits et revenus que les législatures respectives du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avaient, avant l'union, le pouvoir d'appropriier, et qui sont, par le présent acte, réservés aux gouvernements ou législatures des provinces respectives, et tous les droits et revenus perçus par elles conformément aux pouvoirs spéciaux qui leur sont conférés par le présent acte, formeront dans chaque province un fonds consolidé de revenu qui sera approprié au service public de la province.

IX.—DISPOSITIONS DIVERSES.

Dispositions Générales.

127. Quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du Conseil législatif du Canada, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, et auquel un siège dans le sénat sera offert, ne l'acceptera pas dans les trente jours, par écrit revêtu de son seing et adressé au gouverneur-général de la province du Canada ou au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick (selon le cas), sera censé l'avoir refusé ; et quiconque étant, lors de la passation du présent acte, membre du Conseil législatif de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, et acceptera un siège dans le sénat, perdra par le fait même son siège à ce conseil législatif.

128. Les membres du Sénat ou de la Chambre des Communes du Canada devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée,—et pareillement, les membres du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative d'une province devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant le lieutenant-gouverneur de la province ou quelque personne à ce par lui autorisée,—le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième cédule annexée au présent acte ; et les membres du Sénat du Canada et du Conseil législatif de Québec devront aussi, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le gouverneur-général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration des qualifications énoncées dans la même cédule.

129. Sauf toute disposition contraire prescrite par le présent acte,—toutes les lois en force en Canada, dans la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick, lors de l'union,—tous les

tribunaux de juridiction civile et criminelle, toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale,—et tous les officiers judiciaires, administratifs et ministériels, en existence dans ces provinces à l'époque de l'union, continueront d'exister dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick respectivement comme si l'union n'avait pas eu lieu ; mais ils pourront, néanmoins (sauf les cas prévus par des actes du parlement de la Grande-Bretagne ou du parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués, abolis ou modifiés par le parlement du Canada, ou par la législature de la province respective, conformément à l'autorité du parlement ou de cette législature en vertu du présent acte.

130. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—tous les officiers des diverses provinces ayant à remplir les devoirs relatifs à des matières autres que celles tombant dans les catégories de sujets assignés exclusivement par le présent acte aux législatures des provinces, seront officiers du Canada et continueront à remplir les devoirs de leurs charges respectives sous les mêmes obligations et pénalités que si l'union n'avait pas eu lieu.

131. Jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement,—le gouverneur-général en conseil pourra, de temps à autre, nommer les officiers qu'il croira nécessaires ou utiles à l'exécution efficace du présent acte.

132. Le parlement et le gouvernement du Canada auront tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'Empire Britannique, les obligations du Canada ou d'aucune de ces provinces, naissant de traités conclus entre l'empire et ces pays étrangers.

133. Dans les chambres du parlement du Canada et dans les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais, dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces deux chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada, qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues

Ontario et Québec.

134. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec pourront, chacun, nommer sous le grand sceau de la province, les fonctionnaires suivants, qui resteront en charge durant bon plaisir, savoir; le procureur-général, le secrétaire et registraire de la province, le trésorier de la province, le commissaire des terres de la couronne, et le commissaire d'agriculture et des travaux publics, et,—en ce qui concerne Québec,—le solliciteur-général; ils pourront aussi, par ordonnance du lieutenant-gouverneur en conseil, prescrire de temps à autre les attributions de ces fonctionnaires et des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés; et ils pourront également nommer d'autres fonctionnaires qui resteront en charge durant bon plaisir, et prescrire, de temps à autre, leurs attributions et celles des divers départements placés sous leur contrôle ou dont ils relèvent, et des officiers et employés y attachés.

135. Jusqu'à ce que la législature d'Ontario ou de Québec en ordonne autrement,—tous les droits, pouvoirs, devoirs, fonctions, obligations ou attributions conférés ou imposés aux procureur-général, solliciteur-général, secrétaire et registraire de la province du Canada, ministre des finances, commissaire des travaux publics, et ministre d'agriculture et receveur-général, lors de la passation du présent acte, par toute loi, statut ou ordonnance du Haut-Canada, du Bas-Canada ou du Canada,—n'étant pas d'ailleurs incompatibles avec le présent acte,—seront conférés ou imposés à tout fonctionnaire qui sera nommé par le lieutenant-gouverneur pour l'exécution de ses fonctions ou d'aucune d'elles; le commissaire d'agriculture et des travaux publics remplira les devoirs et les fonctions de ministre d'agriculture prescrits, lors de la passation du présent acte, par la loi de la province du Canada, ainsi que ceux de commissaire des travaux publics.

136. Jusqu'à modification par le lieutenant-gouverneur en conseil, les grands sceaux d'Ontario et de Québec respectivement seront les mêmes, ou d'après le même modèle, que ceux usités dans les provinces du Haut et du Bas-Canada respectivement avant leur union comme province du Canada.

137. Les mots " et de là jusqu'à la fin de la prochaine session de la législature," ou autres mots de la même teneur, employés dans aucun acte temporaire de la province du Canada non-expiré avant l'union, seront censés signifier la prochaine session du parlement du Canada, si l'objet de l'acte tombe

dans la catégorie des pouvoirs attribués à ce parlement et définis dans la présente constitution, si non, aux prochaines sessions des législatures d'Ontario et de Québec respectivement, si l'objet de l'acte tombe dans la catégorie des pouvoirs attribués à ces législatures et définis dans le présent acte.

138. Depuis et après l'époque de l'union, l'insertion des mots "Haut-Canada" au lieu "d'Ontario," ou "Bas-Canada" au lieu de "Québec," dans tout acte, bref, procédure, plaidoirie, document, matière ou chose, n'aura pas l'effet de l'invalidier.

139. Toute proclamation sous le grand sceau de la province du Canada, lancée antérieurement à l'époque de l'union, pour avoir effet à une date postérieure à l'union, qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada, et les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'y avoir la même force et le même effet que si l'union n'avait pas eu lieu.

140. Toute proclamation dont l'émission sous le grand sceau de la province du Canada est autorisée par quelque acte de la législature de la province du Canada,—qu'elle ait trait à cette province ou au Haut-Canada ou au Bas-Canada,—et qui n'aura pas été lancée avant l'époque de l'union, pourra l'être par le lieutenant-gouverneur d'Ontario ou de Québec (selon le cas), sous le grand sceau de la province; et, à compter de l'émission de cette proclamation, les diverses matières et choses y énoncées auront et continueront d'avoir la même force et le même effet dans Ontario ou Québec que si l'union n'avait pas eu lieu.

141. Le pénitencier de la province du Canada, jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, sera et continuera d'être le pénitencier d'Ontario et de Québec.

142. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'un par le gouvernement de Québec, et l'autre par le gouvernement du Canada; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de Québec auront été réunis; l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec.

143. Le gouverneur-général en conseil pourra de temps à autre ordonner que les archives, livres et documents de la province du Canada, qu'il jugera à propos de désigner, soient remis et transférés à Ontario ou à Québec, et ils deviendront dès lors la propriété de cette province; toute copie, ou extrait

de ces documents, dûment certifiée par l'officier ayant la garde des originaux, sera reçue comme preuve.

144. Le lieutenant-gouverneur de Québec pourra de temps à autre, par proclamation sous le grand sceau de la province devant venir en force au jour y mentionné, établir des townships dans les parties de la province de Québec dans lesquelles il n'en a pas encore été établi, et en fixer les tenants et aboutissants.

X.—CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

145. Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont, par une commune déclaration, exposé que la construction du chemin de fer intercolonial était essentielle à la consolidation de l'union de l'Amérique Britannique du Nord, et à son acceptation par la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et qu'elles ont en conséquence arrêté que le gouvernement du Canada devait l'entreprendre sans délai; à ces causes: pour donner suite à cette convention, le gouvernement et le parlement du Canada seront tenus de commencer, dans les six mois qui suivront l'union, les travaux de construction d'un chemin de fer reliant le fleuve St. Laurent à la cité d'Halifax, dans la Nouvelle-Écosse, et de les terminer sans interruption et avec toute la diligence possible.

XI.—ADMISSION DES AUTRES COLONIES.

146. Il sera loisible à la Reine, de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, et des chambres des législatures respectives des colonies ou provinces de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard et de la Colombie Britannique, d'admettre ces colonies ou provinces, ou aucune d'elles dans l'union, — et, sur la présentation d'adresses de la part des chambres du parlement du Canada, d'admettre la Terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest, ou l'une ou l'autre de ces possessions, dans l'union, aux termes et conditions, dans chaque cas, qui seront exprimés dans les adresses et que la Reine jugera convenable d'approuver, conformément au présent; les dispositions de tous ordres en conseil rendus à cet égard, auront le même effet que si elles avaient été décrétées par le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

147. Dans le cas de l'admission de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard, ou de l'une ou l'autre de ces colonies

chacune aura droit d'être représentée par quatre membres dans le sénat du Canada; et (nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte), dans le cas de l'admission de Terre-Neuve, le nombre normal des sénateurs sera de soixante-et-seize et son maximum de quatre-vingt-deux; mais, lorsque l'Île du prince-Édouard sera admise, elle sera censée comprise dans la troisième des trois divisions en lesquelles le Canada est, relativement à la composition du sénat, partagé par le présent acte; en conséquence, après l'admission de l'Île du Prince-Édouard, que Terre-Neuve soit admise ou non, la représentation de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick dans le sénat, au fur et à mesure que des sièges deviendront vacants, sera réduite de douze à dix membres respectivement; la représentation de chacune de ces provinces ne sera jamais augmentée au-delà de dix membres, sauf sous l'autorité des dispositions du présent acte relatives à la nomination de trois ou six sénateurs supplémentaires en conséquence d'un ordre de la Reine.

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Oct. 2007

PreservationTechnologies

A WORLD LEADER IN COLLECTIONS PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

BNQ



C 000 142 456

142456